

C 91/23

1992-97

**PLAN À  
MOYEN TERME**



Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

**C 91/23**

**Juillet 1991**

Vingt-sixième session  
9-28 novembre 1991

**PLAN  
À MOYEN TERME  
1992-97**

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL .....	i
PRESENTATION DU DOCUMENT .....	vii
<b>PREMIERE PARTIE - LA FAO PENDANT LES ANNEES 90</b>	
<b>CONTEXTE DE L'ACTION .....</b>	<b>1</b>
PERSPECTIVES A L'HORIZON 2000 DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DES PECHEES ET DES FORETS .....	3
ACTION MULTILATERALE DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE: ROLE DE LA FAO .....	5
LA FAO DANS LE CONCERT DES RELATIONS INTERNATIONALES ...	13
LES PROGRAMMES DE TERRAIN DE LA FAO PERSPECTIVES ET EVOLUTION DU ROLE DE LA FAO .....	19
COMMUNICATION AVEC LES PARTENAIRES DE LA FAO .....	29
Diffusion de l'information	29
Publications	30
Information du public	32
Réunions	33
Informatisation et télécommunications	34
Le problème du "budget d'investissement"	37
PERSONNEL .....	39
<b>DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES INTERSECTORIELLES .....</b>	<b>43</b>
INTRODUCTION .....	45
<b>A. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>51</b>
Contexte	51
Développement durable - Une approche globale	52
Rôle de la FAO et relations avec le système des Nations Unies et les entités extérieures au système des Nations Unies	54
Structure organisationnelle	55
Approche à moyen terme	56

B. AVIS EN MATIERE DE POLITIQUES . . . . .	61
Rôle de la FAO	61
"Définition" du rôle de la FAO en matière de politiques	61
Interaction avec les autres organisations du système des Nations Unies et les institutions extérieures au système	63
Dispositions organisationnelles	64
Approche à moyen terme	65
C. LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT . . . . .	69
Le contexte de l'action de la FAO	69
Interaction avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des organismes extérieurs	70
Plan d'action et arrangements organisationnels concernant l'intégration des femmes dans le développement	71
Approche à moyen terme	72
D. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN . . . . .	77
Les rôles de la FAO	77
Interaction avec d'autres organisations et dispositions administratives	79
Approche à moyen terme	80
E. COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (CEPD ET CTPD) . . . . .	85
CEPD et CTPD dans le cadre de la FAO	85
Arrangements en vue de l'organisation et coordination extérieure	86
Approche à moyen terme de la CEPD	86
Approche à moyen terme de la CTPD	89
<b>TROISIEME PARTIE - PRIORITES DU PROGRAMME ET DIMENSIONS REGIONALES . . . . .</b>	<b>93</b>
INTRODUCTION . . . . .	95
GRAND PROGRAMME 2.1 - AGRICULTURE . . . . .	97
Programme 2.1.1, Ressources naturelles	113
Programme 2.1.2, Cultures	121
Programme 2.1.3, Elevage	131
Programme 2.1.4, Développement de la recherche et de la technologie	136
Programme 2.1.5, Développement rural	143
Programme 2.1.6, Nutrition	148

Programme 2.1.7, Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture	154
Programme 2.1.8, Politiques alimentaires et agricoles	159
<b>GRAND PROGRAMME 2.2 PECHES</b> . . . . .	<b>165</b>
<b>GRAND PROGRAMME 2.3 FORETS</b> . . . . .	<b>181</b>
<b>LES DIMENSIONS REGIONALES</b> . . . . .	<b>195</b>
Afrique	195
Asie et Pacifique	199
Europe	204
Amérique latine et Caraïbes	207
Proche-Orient	211
<b>QUATRIEME PARTIE - CONCLUSIONS</b> . . . . .	<b>215</b>
A. LES GRANDES ORIENTATIONS . . . . .	217
B. LA QUESTION DES RESSOURCES . . . . .	223
C. VERSIONS FUTURES DU PLAN . . . . .	229
<b>SIGLES</b> . . . . .	<b>231</b>

## INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL

*J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de la Conférence le Plan à moyen terme de la FAO proposé pour la période 1992-97, conformément aux dispositions de la Résolution 10/89 de la Conférence.*

*Ce document constitue à mon avis une étape particulièrement importante dans le suivi des conclusions positives de l'Examen de la FAO. C'est un document de caractère "nouveau", bien que la planification à moyen terme ne soit pas une question entièrement nouvelle pour la FAO: elle a été longuement débattue par le Conseil et la Conférence à la fin des années 60 et au début des années 70, et de manière sporadique depuis lors. Diverses expériences ont été tentées au cours des années, avec des résultats mitigés. Néanmoins, c'est la première fois que je soumetts à la Conférence un document d'une telle ampleur et aussi fouillé, par lequel on s'efforce de broser le futur de la FAO au cours des six prochaines années. Ce document donne aux Etats Membres l'occasion d'un débat fécond qui devrait être axé sur les aspects stratégiques, au-delà des préoccupations plus immédiates liées au niveau du budget et aux augmentations de coût qui accompagnent inévitablement les débats sur le Programme de travail et budget présenté tous les deux ans. Pour que le présent Plan à moyen terme puisse être examiné à fond par les organes compétents de l'Organisation, il est soumis au préalable au Comité du Programme, au Comité financier et au Conseil.*

### **Objet**

*Planifier est un aspect essentiel de toute bonne gestion. Il est des moments où nous devons faire abstraction des préoccupations quotidiennes et dresser un bilan. L'Examen de la FAO, achevé par la Conférence en novembre 1989, a, bien sûr, déjà donné une bonne occasion de le faire. Comme on pouvait s'y attendre, le Plan à moyen terme s'est en grande partie inspiré des résultats de cet Examen. Il doit être considéré comme un schéma général de l'action de la FAO au cours des six prochaines années, à un moment où la conjoncture politique, économique et sociale de notre planète connaît des mutations extrêmement rapides. Entre autres effets, ces mutations ont fait progresser la FAO vers une représentativité universelle, du fait de l'intégration, en octobre 1990, de l'ancienne République démocratique allemande dans une Allemagne unifiée. Il est naturel d'espérer qu'avant l'échéance de la période couverte par le Plan, l'URSS aura accédé à la qualité de membre à part entière de l'Organisation, parachevant ainsi ce processus d'universalisation.*

*Tout changement radical comporte des effets imprévisibles. Comme le savent bien les responsables des politiques nationales, le travail de toute organisation est affecté par une gamme de facteurs imprévus. Du fait de cette incertitude, le Plan à moyen terme ne saurait figer dans un moule toutes les facettes de la vie de la FAO durant une période de six ans, ni être*

*perçu avec un tel objectif à l'esprit. De plus, je ne vois guère l'utilité d'un débat stratégique s'il s'égaré dans un océan de détails. S'il fallait traiter de tous les aspects de l'action de la FAO, ce document pourrait facilement passer le cap de plusieurs centaines de pages. Le Plan à moyen terme se doit donc d'offrir un vaste tour d'horizon, mais d'être très sélectif au niveau des détails.*

### **Les défis**

*A mon sens, le fait d'assurer une correspondance stricte avec une série de détails de nature budgétaire ou de programmation n'est certainement pas l'unique critère - et peut-être même pas un des critères à prendre en compte - pour juger de la valeur d'un plan à moyen terme. L'objet de ce dernier est plutôt de décrire les perspectives et d'identifier les défis auxquels l'Organisation devra faire face et, d'une façon qui ne peut être que générale, d'en illustrer les conséquences en matière de politiques et priorités.*

### **RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

*Le premier et incontestablement le plus grand défi est d'éliminer la pauvreté. C'est principalement parce qu'ils sont pauvres que plus de 500 millions d'êtres humains sont aujourd'hui sous-alimentés. C'est la pauvreté qui force de nombreuses populations à mettre à nu de leurs branches les arbres environnants pour en faire du bois de feu, à épuiser la fertilité des sols pour leurs maigres récoltes et à surexploiter les pêcheries. Pour éliminer la pauvreté, il est essentiel d'assurer que le développement agricole, rural et humain soit basé sur des politiques nationales et internationales propres à promouvoir la croissance économique dans l'équité: c'est là un impératif qui est de plus en plus*

*reconnu ces dernières années, tant par les pays en développement que par la communauté des donateurs. On s'est rendu compte que si beaucoup de pays n'ont pas réussi à progresser, cela est dû à des politiques nationales et internationales erronées, et qu'il est urgent de rectifier le tir; on comprend mieux aussi par où les politiques passées péchaient. Il n'en est pas moins vrai que dans beaucoup de pays en développement, les conditions économiques et sociales sont plus critiques qu'il y a dix ou vingt ans.*

### **AGRICULTURE DURABLE**

*Deuxième défi: lancer l'agriculture - pêches et forêts comprises - sur la voie de la croissance mais de façon durable: c'est en fait une des conditions nécessaires pour résoudre le problème de la pauvreté. Dans plusieurs parties du monde, le rythme actuel des pertes de terres cultivées et de pâturages, de la dégradation des sols, de la déforestation, de l'effort de pêche et même d'utilisation des engrais minéraux et des pesticides, ne peut être maintenu. Ce défi ne sera pas facile à relever. Etant donné l'énorme pression exercée par les populations humaines et animales dans certaines zones, le surcroît nécessaire de production devra être assuré sans que la superficie des terres exploitées augmente; dans certains cas, elle devra même diminuer. De plus, les rigidités institutionnelles et structurelles des systèmes sociaux et économiques existants seront des obstacles sérieux aux changements au niveau opérationnel.*

### **AUTOSUFFISANCE ET AUTODÉPENDANCE**

*Les autres défis à relever ont trait principalement à assurer un meilleur équilibre entre des lignes d'action complémentaires. Le troisième défi est de*

trouver un juste équilibre entre l'auto-suffisance et l'autodépendance pour le secteur agricole. Ainsi, en maintenant des politiques irréalistes en matière de taux de change, de commerce extérieur ou de subvention des denrées alimentaires dans les villes, certains pays ont favorisé les importations alimentaires aux dépens de la production locale, créant ainsi des termes d'échange défavorables pour leur agriculture. D'autres ont appuyé ou protégé une production locale coûteuse alors qu'il aurait été plus sage d'utiliser les ressources disponibles autrement ou de les conserver plutôt que de chercher à tout prix l'autosuffisance.

#### PARTICIPATION

Le quatrième défi concerne les modèles de développement choisis dans divers pays, qui ont été excessivement centralisés et bureaucratiques. Ces modèles n'ont pas permis une participation suffisante des communautés locales et des paysans sur des aspects fondamentaux tels que la gestion des ressources naturelles et l'établissement des priorités et programmes de recherche. Un meilleur équilibre doit être trouvé entre les modèles de développement imposés par le sommet, et les modèles pour lesquels l'inspiration vient de la base.

#### SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ

Cinquième défi: le déséquilibre entre les fonctions du secteur public et celles du secteur privé. Dans certains domaines, des activités qui devraient être beaucoup plus sensibles aux signaux du marché, et qui devraient donc être du ressort du secteur privé, relèvent du secteur public. Ce dernier doit néanmoins conserver un rôle clé lorsqu'il s'agit de fournir certains services et de supprimer les goulets

d'étranglement au développement. Le passage douloureux d'une économie centralisée à une économie soumise aux forces du marché sera sans nul doute au centre des préoccupations des décideurs dans un certain nombre de pays.

#### CORRIGER LES DÉSÉQUILIBRES

Sixièmement, il faut trouver un meilleur équilibre des priorités au sein du développement agricole proprement dit, particulièrement dans deux domaines: d'une part, entre l'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée; l'effort jusqu'à présent a été très concentré sur cette dernière, de sorte que, dans certains pays, de vastes zones et bon nombre de cultures importantes ont été négligées, d'où de grandes disparités de revenu entre régions. D'autre part, entre cultures et élevage: alors que la demande de produits animaux va généralement croissant à mesure que les pays réussissent à élever le niveau de vie et les revenus de leurs populations, l'effort dans le domaine de l'élevage est généralement insuffisant.

#### TECHNOLOGIES LOCALES ET RÉDUCTION DES RISQUES

Pour relever ce dernier défi, il faut aussi agir dans deux autres domaines: premièrement, valoriser les technologies locales qui ont été souvent négligées et, secondement, rectifier les systèmes de production totalement tributaires d'intrants extérieurs. Dans bien des cas, l'intensification de l'agriculture a été basée sur des technologies importées, qui ont donné de bons résultats dans les zones possédant un potentiel suffisant, mais non dans les zones marginales, où il vaudrait mieux fonder le développement sur des technologies locales propres à réduire les risques. Une composante essentielle des

*technologies importées est très souvent l'utilisation d'engrais minéraux et d'autres intrants qui doivent être achetés, appliqués à des variétés à haut rendement qui ne sont pas rentables dans les zones marginales, où c'est principalement sur des mesures d'ordre biologique et de gestion saine des ressources qu'il faut compter pour accroître la productivité.*

#### DISPARITÉ ENTRE LES SEXES

*Neuvième défi: la condition des femmes rurales. Partout, des mesures en leur faveur sont nécessaires; par exemple en ce qui concerne la sécurité de jouissance des terres, l'accès au crédit et la vulgarisation.*

#### L'ASPECT HUMAIN

*Le dernier défi majeur sous-tend et conditionne tous les autres, qu'il s'agisse de la gestion du secteur privé, des moyens d'assurer une participation populaire efficace ou de mettre en oeuvre des politiques propres à lancer l'agriculture sur la voie d'une croissance durable. Il consiste en la valorisation du capital humain et des capacités de formulation et de mise en oeuvre des politiques.*

#### **Principes directeurs**

*Cette présentation des défis à relever dans le moyen terme m'amène à faire part aux Etats Membres de certaines réflexions dont mes collègues et moi-même nous sommes inspirés pour la préparation de ce Plan.*

*Premièrement, il faut reconnaître que la FAO n'a jamais eu le caractère d'un Ministère de l'agriculture mondial. A l'origine, elle a été conçue comme tel, du moins à certains égards, mais ce n'est pas*

*ainsi qu'elle a été finalement établie et s'est développée, et jamais ni ses Etats Membres, ni ses organes directeurs n'ont attendu d'elle qu'elle remplisse une telle fonction. Ses politiques, ses programmes et son impact effectif ont toujours dépendu de la volonté de ses Etats Membres et des ressources que ceux-ci lui fournissaient. Toutefois, la FAO a la capacité d'innover; elle a su s'adapter à l'évolution des événements ainsi qu'aux nouveaux besoins qui sont apparus aux niveaux mondial et national, et cela pas seulement dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches. Comme l'atteste l'Examen mené par des experts indépendants et par les organes directeurs au cours du dernier exercice, la FAO est une institution solide et dynamique.*

*Deuxièmement, les Etats Membres appartiennent à un monde qui est sous l'égide croissante de l'interdépendance. Comme il est indiqué dans la première partie de ce document, l'agriculture au sens large joue un rôle très important dans cette interdépendance. De plus, nous entrons dans une ère de grande sensibilité aux problèmes de l'environnement et de l'écologie. Etant donné les interactions multiples entre l'agriculture et l'environnement, j'ose prédire qu'on ne pourra pas laisser la FAO, qui est l'Organisation internationale compétente en matière d'agriculture, glisser vers le marasme ou même le déclin. Nous n'avons donc aucun doute que des tâches toujours plus vastes lui seront confiées pour stimuler de nouvelles actions internationales concertées. La principale tâche sera bien sûr d'aider les pays à satisfaire la demande d'aliments et autres besoins d'une population mondiale qui, en l'an 2000, comptera un milliard de plus de bouches à nourrir, sans compromettre la durabilité de la production.*

*Troisièmement, nous sommes convaincus*

que les organes directeurs de la FAO sont pleinement conscients du vaste capital d'expérience, d'expertise et de mémoire institutionnelle en matière de développement agricole qui a été patiemment accumulé au sein du Secrétariat durant plus de quatre décennies. J'ai répété à maintes reprises que le principal atout de l'Organisation est son personnel. Que pourrait-elle faire, sans le talent et le dévouement de ce personnel ? Les conditions de service du personnel du cadre organique en particulier ont connu une évolution négative ces dernières années: j'estime qu'il est de mon devoir de signaler ce grave problème et de lui donner la place qu'il mérite dans la première partie du document.

Quatrièmement, je suis fermement convaincu que ce capital d'expérience doit beaucoup aux relations étroites et bénéfiques entre le Programme ordinaire et le Programme de terrain. Le rôle que devront remplir à l'avenir les organisations spécialisées du système des Nations Unies au titre des activités de coopération technique est en train d'être réexaminé. Certains souhaiteraient les voir confinées en amont du cycle des projets. Quelle que soit l'orientation que nos organes directeurs voudront donner à notre Programme de terrain, il est de leur intérêt que celui-ci conserve des liaisons étroites avec le Programme ordinaire.

Cinquièmement, lorsqu'il s'agit de proposer des priorités, en ma qualité de Directeur général je me considère simplement comme un "courtier honnête" chargé de trouver le dénominateur commun entre les attentes et les exigences très différentes, et parfois divergentes, des Etats Membres. Comme il est indiqué dans ce plan, beaucoup de demandes nous sont adressées par des organes extérieurs, et non pas seulement par les partenaires naturels de l'Organisation. C'est

évidemment aux Etats Membres qu'il appartient de choisir collectivement les priorités.

Enfin, nous avons encore présents à l'esprit les débats de la dernière session de la Conférence sur les divers rôles de la FAO et l'équilibre à préserver entre eux. La première partie du plan démontre comment le secteur de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts a conféré une empreinte spécifique à l'action de la FAO et ses grands rôles. Les gouvernements ont lancé de nombreuses initiatives en dehors du cadre de la FAO mais dans des domaines qui relèvent de sa compétence, à l'échelon mondial, régional ou sous-régional ou encore au travers d'institutions à mandat restreint. Pourtant, ils attendent de la FAO qu'elle joue un rôle de chef de file, pas seulement en tant qu'institution de recherche académique, mais en tant que partenaire actif sur la scène du développement. La FAO a su éviter de se perdre dans une rhétorique stérile pour consacrer tous ses efforts à l'action pratique. Pourtant, ses cadres ne sont pas beaucoup plus nombreux que ceux d'une grande université agricole, et certainement beaucoup moins nombreux que ceux du ministère de l'agriculture d'un pays de taille moyenne; d'où l'importance de son rôle de catalyseur, visant à exploiter le potentiel de coopération entre pays par le biais d'une mise en commun des ressources. Dans cette optique, les rôles de la FAO sont nécessaires et complémentaires.

#### *Etablissement des priorités et ressources*

Les Etats Membres attendent du Plan à moyen terme qu'il serve d'outil pour l'établissement des priorités. Le Secrétariat a fait de son mieux pour indiquer les priorités relatives au niveau de chaque programme sectoriel et des

activités intersectorielles. Il a été toujours tenu compte des avantages comparatifs de la FAO. Toutefois, je dois affirmer en toute franchise que, dans le cas d'espèce d'une organisation internationale de 157 Etats Membres, il n'existe aucune base rationnelle qui permettrait d'indiquer les priorités six ans à l'avance, de façon absolue, sur l'ensemble du champ d'action de la FAO. Les gouvernements nationaux ont déjà bien du mal à le faire, même dans la perspective d'une seule année. Il n'existe aucune formule, aucun indicateur qui puisse être valable pour une période de trois exercices biennaux, qui nous permette de dire sur la base de critères objectifs de programmation ou au vu des besoins de l'ensemble des Etats Membres, qu'il est plus important de nous occuper, par exemple, de santé animale que de la commercialisation de la production des petits exploitants ou vice versa. Comme il convient à un document de caractère stratégique, un certain nombre d'options de politique fondamentale sont offertes à l'examen de la Conférence dans la conclusion. Certaines sont peut-être plus sujettes à controverse que d'autres, mais dans l'ensemble, elles devraient constituer une bonne base pour construire l'avenir de la FAO. La question des ressources est également évoquée dans la conclusion.

\* \* \* \* \*

Les grands défis qui sont évoqués ci-dessus dans le contexte du Plan à moyen

terme ont malheureusement peu de chances d'être relevés avec succès d'ici la fin du siècle, tout au moins pas dans les pays les plus pauvres, dont la capacité même d'évoluer reste problématique. Ce qui est certain est qu'on ne saurait chercher à imposer à ces pays pauvres des politiques exogènes et des méthodes qui ont été utilisées ailleurs alors qu'ils sont accablés par l'explosion démographique, la dette extérieure, la sécheresse et toutes sortes d'autres fléaux. On ne saurait non plus leur imposer de façon rétroactive les politiques qu'exigent à grands cris certains groupes de fanatiques animés par une idée fixe. C'est aux plus jeunes acteurs du drame permanent qu'est le développement mondial qu'il appartiendra de relever le plus grand défi de tous: comment fournir au milliard d'êtres humains qui viendront grossir la population du globe d'ici l'an 2000 suffisamment d'aliments sains ainsi qu'un minimum d'autres ressources, sans dévaster encore davantage le patrimoine que nous leur laisserons.

J'espère que, tant par sa teneur que par sa présentation, ce document répond à la Résolution 10/89 de la Conférence et qu'il fournira une base solide à des débats francs et féconds. Certes, on ne saurait s'attendre à ce que tous les Etats Membres de l'Organisation aient les mêmes opinions et les mêmes perceptions. Toutefois, le Plan à moyen terme leur donne l'occasion de s'accorder sur une plate-forme commune pour renforcer l'action de la FAO au cours des années 90.



**Edouard Saouma**  
Directeur général

## PRESENTATION DU DOCUMENT

### ○ Préparation

La teneur du présent Plan à moyen terme est le résultat de consultations approfondies qui ont impliqué tout le Secrétariat. Il a été préparé sous l'égide d'un groupe de travail composé de fonctionnaires expérimentés provenant de tous les départements compétents, de sorte qu'il puisse refléter une réflexion véritablement collective. Comme la Conférence l'a demandé, les comités techniques du Conseil - Comité des forêts, Comité des pêches et Comité de l'agriculture - ont été consultés au moyen de documents préparés spécialement à leur intention sur les perspectives et priorités à moyen terme dans les secteurs de leur compétence et il a été tenu compte de leurs vues.

### ○ Structure

Il n'existe aucune structure ou aucune présentation prédéterminée pour un plan à moyen terme: le critère majeur à cet égard est le souci d'en faciliter l'analyse dans les capitales des Etats Membres et les débats des organes directeurs. De plus, les directives contenues dans la Résolution 10/89 de la Conférence ont été suivies autant que possible. Après avoir envisagé plusieurs options, une structure en quatre parties a été adoptée.

**LA PREMIERE PARTIE** dresse un cadre général pour les discussions de fond en présentant les facteurs principaux, tant intérieurs qu'extérieurs, qui affecteront selon toute probabilité le travail de la FAO au cours des années 90. On y trouvera parfois certains brefs rappels historiques, car on ne saurait faire abstraction de l'héritage du passé pour orienter les activités futures de la FAO. Mais cette partie du document ne se limite pas à la description habituelle des antécédents sous forme de généralités: elle soulève un certain nombre de problèmes, avec toute la franchise qui s'impose, et suggère à leur propos des lignes d'action possibles. Ce sont là des questions suffisamment importantes pour mériter l'attention de l'ensemble des Etats Membres et pour qu'ils prennent éventuellement des décisions sur l'action future.

**LA DEUXIEME PARTIE** est entièrement consacrée aux priorités "thématiques" ou "intersectorielles" le plus généralement acceptées. C'est là un aspect qui intéresse beaucoup les organes directeurs de la FAO. La FAO est une organisation relativement grande, dont le mandat est complexe et avec des activités opérationnelles dans le monde entier. Sa structure organisationnelle s'articule nécessairement en unités spécialisées et unités fonctionnelles, ce qui peut donner lieu à certaines craintes que ces dernières soient des compartiments étanches. En outre, pour des raisons pratiques, la Conférence doit approuver un Programme de travail et budget lui-même articulé essentiellement en chapitres sectoriels et fonctionnels. Dans ces conditions, le vaste champ des priorités intersectorielles n'est pas toujours bien perçu. Il n'empêche qu'à l'intérieur de l'Organisation, la coordination nécessaire des activités

concernant ces priorités thématiques est assurée au moyen de mécanismes à l'efficacité prouvée, comme il est indiqué dans la deuxième partie. Le présent Plan à moyen terme se limite à traiter des cinq thèmes dont les organes directeurs de la FAO ont le plus fréquemment souligné l'importance: environnement et développement durable; avis en matière de politiques; rôle des femmes dans le développement; valorisation des ressources humaines; coopération économique et technique entre pays en développement.

**LA TROISIEME PARTIE** suit la structure par programmes, adoptée dans le Programme de travail et budget à laquelle la Conférence est habituée. Seul le chapitre 2 - Programmes techniques et économiques - est couvert, car les autres aspects du travail de la FAO sont traités ailleurs. Le principal objet de cette partie est d'énoncer, comme l'a demandé la Conférence, les priorités proposées pour orienter les tranches biennales d'activités qui seront définies dans les programmes de travail successifs pendant la période couverte par le Plan. Après un rappel succinct des problèmes à aborder dans la perspective de chaque programme, on trouvera une indication des objectifs et des priorités relatives proposés. Les ressources extrabudgétaires qui seront nécessaires sont aussi indiquées dans les contextes pertinents. La dimension régionale des activités de la FAO fait l'objet d'une section séparée. Les liens de coopération, actuels et prévus, avec les partenaires extérieurs sont décrits avec un degré de détail, qui dépasse celui de tout autre document traitant des programmes de la FAO. Cela montre que la FAO n'opère pas de façon isolée mais que son action est étroitement imbriquée avec celles d'autres organisations qui ont des responsabilités dans les domaines de son ressort.

Le plan s'achève par un chapitre de **CONCLUSION**, où sont esquissées les grandes orientations de politique générale et évoquée la question des ressources; en outre, des options sont proposées sur la forme que pourraient prendre à l'avenir les versions ultérieures de ce Plan à moyen terme.

On s'est efforcé d'éviter au maximum les répétitions. Toutefois, comme il est peu probable qu'un plan à moyen terme soit lu d'arrache-pied d'un bout à l'autre, il a été jugé utile de faire que chaque partie et chaque section soit aussi complète que possible pour permettre une lecture sélective et pour en faciliter l'analyse et la discussion par les Etats Membres.

## PERSPECTIVES À L'HORIZON 2000 DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

### PREMIERE PARTIE

#### LA FAO PENDANT LES ANNEES 90

#### CONTEXTE DE L'ACTION

## PERSPECTIVES A L'HORIZON 2000 DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, DES PECHEES ET DES FORETS

1. Même si les disponibilités alimentaires sont amplement suffisantes à l'échelle mondiale, aucune personne bien informée ne pourrait nier que l'économie alimentaire et agricole de la planète est marquée en ce début des années 90 par de graves problèmes sociaux, économiques et écologiques dont la solution nous échappe. De nombreux facteurs se conjuguent pour lancer aux responsables des politiques alimentaires et agricoles un gigantesque défi: la pauvreté extrême et la sous-alimentation sont plus répandues que jamais et des millions d'êtres humains n'ont pas accès aux ressources les plus élémentaires nécessaires à leur développement; les femmes du secteur agricole se trouvent dans une situation particulièrement défavorisée; l'accroissement de la production et de la productivité de la petite agriculture pluviale pose des problèmes énormes; partout, les sols, les eaux, les forêts, les ressources halieutiques ne cessent de se dégrader ou sont surexploités; les efforts visant à améliorer le climat du commerce international achoppent; les ruraux peuvent rarement participer aux décisions affectant leurs moyens de subsistance et l'utilisation des ressources naturelles dont ils vivent.

2. D'ici la fin du siècle, le nombre de bouches à nourrir aura augmenté de plus d'un milliard par rapport au début de la décennie. Si la répartition des revenus - tant entre le Nord et le Sud qu'entre les riches et les pauvres dans le Sud - ne connaît pas une mutation d'une ampleur sans précédent, les quelques 500 millions à 1 milliard de personnes qui actuellement sont sous-alimentées, essentiellement parce qu'elles sont trop pauvres pour acheter de quoi se nourrir convenablement, continueront à avoir faim. Les dangers du chômage massif, notamment parmi les jeunes ruraux, sont particulièrement menaçants.

3. Les chances qu'une telle mutation ait lieu sont loin d'être bonnes. Le fardeau de la dette continuera probablement à freiner le développement de beaucoup de pays. Les problèmes qui entravent l'ouverture du système commercial international risquent de persister, surtout dans le secteur agricole. Et cette ouverture n'est d'ailleurs pas une panacée, car les marchés traditionnels des produits agricoles des pays en développement, en Europe et en Amérique du Nord, sont proches de la saturation. Pour ces raisons et d'autres encore, les perspectives économiques sont loin d'être bonnes pour une grande partie de l'Afrique ainsi que pour certains pays d'Asie et d'Amérique latine; heureusement elles semblent toutefois meilleures que pendant les années 80, au cours desquelles la croissance des revenus par habitant a été négative dans beaucoup de pays autres que ceux d'Asie.

4. Comme ces dernières années, les perspectives de la production agricole sont très différentes d'un pays à l'autre; mais il semble à peu près certain qu'à l'échelle mondiale, la production augmentera pour atteindre le niveau de la demande effective. Certes, plusieurs dangers la menacent, notamment l'impact potentiel du changement du climat et la perte de diversité biologique, ainsi que d'autres problèmes plus anciens tels que celui de la

dégradation des terres; mais leurs effets se feront sans doute sentir surtout à plus long terme; ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas intervenir aussi à court terme par des politiques appropriées.

#### .... perspectives divergentes ....

5. Dans les pays en développement, on prévoit que la production agricole augmentera au même rythme que la population, sauf en Afrique subsaharienne où la baisse de la production par habitant risque de se poursuivre, ainsi que dans certains pays à revenu moyen, où d'autres secteurs jouissent d'un avantage comparatif et qui ont donc intérêt à importer davantage de vivres et de produits agricoles.

6. Dans les pays de l'OCDE, la production agricole devrait continuer à augmenter lentement - en général de moins de 1 pour cent par an; cette lenteur tient au marasme relatif de la demande tant intérieure qu'extérieure, et en partie aussi à l'effet croissant des mesures de soutien direct des revenus des producteurs et aux efforts visant à réduire les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Dans les pays d'Europe orientale et en URSS, les réformes et les transformations structurelles en cours rendent particulièrement incertaines les projections de la croissance agricole à moyen terme. Mais un succès modéré de ces réformes suffirait à arrêter la croissance rapide des importations nettes d'aliments de ces pays et, dans certains cas, à accroître leur capacité d'exportation de produits alimentaires des zones tempérées.

7. Les paragraphes qui précèdent sont destinés seulement à situer le Plan dans une perspective d'ensemble. Ils doivent être lus dans le contexte des grands défis présentés dans l'introduction du Directeur général. On trouvera dans les chapitres suivants, surtout dans la troisième partie, une description plus détaillée des perspectives et des défis dans les différents éléments de ce vaste ensemble de secteurs que sont l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts.

## **ACTION MULTILATERALE DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE: ROLE DE LA FAO**

8. La présentation faite dans les pages qui précèdent des grands défis et des perspectives auxquels se trouve confrontée la communauté des Etats Membres suggère implicitement qu'un vaste champ est ouvert à l'action multilatérale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. La raison d'être de la FAO est de concrétiser cette action.

### ● **Evolution continue**

9. Depuis sa création en 1945, la FAO a beaucoup évolué. A l'origine, ses membres appartenaient principalement à deux continents, et elle était dominée par ce qu'on allait bientôt appeler les pays "développés". Depuis lors, elle est devenue presque universelle. Elle s'est fortement orientée vers le développement, en réponse aux besoins pressants d'assistance des Etats Membres les plus pauvres et les moins développés. Elle s'est efforcée sans relâche d'être à la pointe du combat contre la faim et la malnutrition.

10. Comme il est rappelé dans l'introduction, la FAO a été conçue à l'origine comme une organisation qui, à bien des égards, jouerait le rôle d'un gouvernement mondial dans le secteur agricole; mais elle n'a pas été en fait constituée comme telle, et ne s'est pas développée dans ce sens; jamais ni ceux qui président à sa destinée ni ses membres, qui sont exclusivement les gouvernements des Etats Membres, n'ont attendu d'elle qu'elle joue ce rôle. Son action pratique, sa capacité d'atteindre effectivement ses cibles et son impact sur les problèmes mondiaux ont donc toujours dépendu de la volonté de ses organes directeurs, des politiques et des programmes approuvés par eux et des ressources qu'ils lui allouaient. Ses organes directeurs l'ont engagée dans une voie d'évolution et d'ajustement de ses activités et de sa structure en fonction des circonstances. Ils ont développé et intégré dans les activités de la FAO un certain nombre de fonctions qui, à présent, sont bien établies. Cette évolution a culminé avec l'Examen des objectifs et des opérations de la FAO effectué au cours de l'exercice 1988-89 et qui a inspiré la résolution 10/89 de la Conférence.

11. Cet Examen a confirmé la validité de l'Acte constitutif et des principales fonctions de l'Organisation, à savoir:

- a) servir de centre de collecte et d'analyse de l'information sur l'alimentation, l'agriculture et la nutrition;
- b) servir de tribune internationale et fournir des avis en matière de politique;  
et

- c) promouvoir et fournir une assistance technique.

● **Spécificité des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts**

12. La plupart des institutions spécialisées du système des Nations Unies exercent des rôles analogues dans leur secteur respectif. Toutefois, la spécificité de chaque secteur (alimentation et agriculture, santé, travail, industrie, éducation, météorologie, propriété intellectuelle, énergie atomique, etc.) a bien évidemment déterminé la façon dont sont perçues l'image et les activités des organisations internationales concernées. Il est normal que les mêmes approches multilatérales ne soient pas adaptées à tous les secteurs relevant de l'action du système des Nations Unies. La nature même du secteur de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts confère une signification particulière aux grands rôles de la FAO, comme il est brièvement indiqué ci-après.

*Problèmes transfrontières et situations de crise:*

13. Certaines spécificités de l'agriculture militent en faveur d'une coopération féconde - et d'ailleurs indispensable - entre pays. Une de ces spécificités est le fait que les opérations agricoles sont affectées par des phénomènes qui ne connaissent pas de frontières. Cultures et élevage sont en permanence menacés d'être infestés par un grand nombre de ravageurs et de maladies qui se propagent à travers les frontières. D'importantes victoires ont été gagnées dans le combat contre ces fléaux, ainsi que dans les programmes d'éradication, auxquels la FAO a dûment participé. La communauté internationale compte sur elle pour assurer la surveillance nécessaire et pour servir de chef de file en cas d'infestations soudaines, comme l'atteste le rôle qu'elle joue depuis longtemps dans la lutte contre les acridiens, contre la trypanosomiase animale ou contre la fièvre aphteuse et celui qu'elle a assumé aujourd'hui dans la lutte contre la lucilie bouchère en Afrique du Nord.

14. Etant donné la place assez importante que tiennent les "situation de crise" dans les relations internationales, il est essentiel que l'Organisation soit dotée des moyens nécessaires pour réagir de façon souple aux crises imprévues lorsque celles-ci concernent le secteur agricole et alimentaire. Sa capacité de réaction s'est incontestablement améliorée au cours des années, notamment grâce à la création du Programme de coopération technique à la fin des années 70. Elle est toutefois terriblement insuffisante lorsque plusieurs graves crises se déclarent soudainement en même temps.

*Mise en commun de l'information:*

15. L'agriculture est aussi caractérisée par les avantages considérables que peut apporter à des pays possédant les mêmes conditions écologiques un partage de l'information sur les technologies appropriées. En dehors des questions technologiques, les dimensions socio-

économiques complexes de l'agriculture dépassent de loin les frontières nationales, qu'il s'agisse des vastes intérêts économiques (produits marchands, systèmes de prix, main-d'oeuvre, etc.) ou des immenses problèmes sociaux dont souffrent les zones rurales et de la solidarité internationale dans ce domaine. Dans le domaine de l'élaboration des politiques, il est incontestablement utile aux responsables de l'agriculture et aux administrateurs ruraux de pouvoir s'informer des réussites et des échecs enregistrés ailleurs. Il n'est donc pas surprenant que l'Acte constitutif de la FAO mette l'accent sur la diffusion de l'information (au sens au plus large et non simplement limité aux statistiques).

16. Etant donné la croissance exponentielle des connaissances, l'exercice d'un monopole des échanges internationaux d'informations agricoles serait évidemment une tâche surhumaine. Le public auquel s'adressent ces informations peut se chiffrer par centaines de milliers, sinon par millions (décideurs dans les ministères, chercheurs et techniciens de laboratoire, spécialistes de la vulgarisation, etc.). Des échanges se produisent spontanément ou de façon organisée au moyen de divers mécanismes. La FAO doit jouer son rôle en facilitant la circulation de cette énorme masse d'information à travers les frontières et, le cas échéant, la réguler dans l'intérêt de tous. L'Organisation a aussi montré qu'elle peut puissamment aider à ouvrir la voie à des initiatives régionales en suscitant des mécanismes coopératifs autonomes (par exemple dans le domaine de la commercialisation, du crédit rural ou du développement rural). Le parrainage d'associations et de réseaux de coopération restera sans doute un élément important des activités de la FAO.

#### *Plaidoyer et veille mondiale:*

17. En raison de la dimension éthique du problème de la faim dans le monde, il faut un "tribun" international pour sensibiliser et mobiliser l'opinion mondiale. Cela est sans nul doute la principale raison qui a inspiré la décision prise par la Conférence en 1979 d'instituer une Journée mondiale de l'alimentation célébrée chaque année le jour anniversaire de la fondation de la FAO. La Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 a conféré à la FAO le mandat exclusif de surveiller dans le monde entier les crises alimentaires et d'évaluer de façon objective l'assistance nécessaire, en coopération étroite avec d'autres organisations internationales. Dans ses deux fonctions de tribun international et de vigie, elle risque de soulever des problèmes sensibles. Elle doit néanmoins s'en acquitter résolument, afin qu'il soit possible de mobiliser l'assistance. Le rôle de "tribun" de la FAO devra sans doute être encore renforcé. La Journée mondiale de l'alimentation est un des principaux instruments dont elle dispose pour sensibiliser le grand public aux principaux aspects des problèmes agricoles et alimentaires et pour promouvoir les initiatives locales.

18. L'Organisation a besoin de renforcer son réseau de contacts, par exemple au moyen de comités nationaux et en resserrant la coopération avec les organisations non gouvernementales qui partagent ses objectifs. La FAO a pris l'initiative de manifestations importantes telles que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural de 1979 ou la Conférence mondiale sur les pêches de 1984 pour appeler l'attention mondiale sur des questions essentielles et promouvoir une action concertée. Il est inévitable que l'opinion publique soit parfois submergée par l'abondance des slogans souvent

contradictoires et elle est égarée par la pléthore d'évaluations et de mises en garde, émanant de toutes sortes d'organisations qui rivalisent pour se faire entendre. Il est essentiel que la FAO maintienne des filières actives de communication dans les deux sens avec l'opinion publique internationale au sujet de tous les problèmes relevant de son mandat.

*Action normative:*

19. Le commerce international des produits agricoles se chiffre par centaines de milliards de dollars: d'où d'inévitables conflits d'intérêts et d'où aussi les préoccupations légitimes des consommateurs au sujet de la sécurité et de la salubrité de ces produits. C'est là un des domaines où la FAO doit, en coopération avec d'autres organisations compétentes, jouer énergiquement un rôle normatif, notamment en encourageant l'adoption de codes de conduite dans des domaines sensibles, ainsi que de normes alimentaires et de règlements zoosanitaires harmonisés.

20. Actuellement, la FAO fournit sur demande un appui actif au Secrétariat du GATT et à divers pays dans le contexte des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Dans le cadre de ce cycle de négociations, les parties contractantes au GATT ont proposé un accord sur les mesures et obstacles sanitaires et phytosanitaires: les parties contractantes s'engageraient à appliquer un programme à long terme d'harmonisation des règles nationales, compte tenu des normes alimentaires internationales mises au point par la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius; en outre, on se référerait à ces mêmes normes pour régler les différends concernant les obstacles non tarifaires au commerce résultant de règlements sanitaires. Quelle que voie que puisse prendre le commerce international au cours des prochaines années, il n'est pas difficile de prévoir que le rôle de la FAO dans ce domaine ne cessera d'augmenter.

21. Le Directeur général est dépositaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Cette Convention a pour objet de renforcer les efforts internationaux de lutte contre les principaux ravageurs et maladies qui s'attaquent aux végétaux et aux produits dérivés, et de prévenir de leur propagation transfrontière. La Convention assigne à la FAO un rôle dans l'échange d'informations pour rationaliser l'application des règlements phytosanitaires. A la demande du GATT et des Etats Membres, la FAO, en coopération avec les organisations régionales de protection des végétaux, s'emploie à élaborer un programme d'harmonisation des principes de réglementation phytosanitaire, des méthodes d'évaluation des risques d'attaques des ravageurs ainsi que des contrôles phytosanitaires. Ce travail appuiera l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires qui devrait être conclu dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT.

22. Plus généralement, la FAO devra continuer, comme elle le fait depuis toujours, à faciliter les négociations sur les politiques alimentaires et agricoles et la compréhension de leurs conséquences, par exemple pour la sécurité alimentaire et l'aide alimentaire.

### *Agriculture, environnement et diversité biologique:*

23. L'agriculture est un facteur essentiel, et probablement le principal facteur d'évolution des habitats naturels. Son influence peut être positive et protectrice, mais elle peut aussi être négative étant donné l'emploi croissant d'intrants chimiques et les interactions complexes avec les eaux et les sols. L'agriculture est aussi à la fois une source et une utilisatrice de la diversité biologique des espèces végétales et animales. Cette question est traitée de façon plus détaillée dans les deuxième et troisième parties du présent document.

24. Au moment où le monde entre dans une "ère écologique", il importe tout particulièrement que le point de vue des décideurs et des praticiens de l'agriculture soit aussi complètement que possible intégré dans les débats internationaux et les décisions qui pourraient être prises sur les questions d'environnement, notamment au moyen des tribunes mondiales et régionales de la FAO. Pour pouvoir déboucher sur une action efficace, il faut que le débat prenne en compte la situation et les intérêts des agriculteurs et des utilisateurs des produits agricoles. Le rôle de la FAO ne peut se limiter à fournir passivement des données pour nourrir le débat: elle doit être un interlocuteur actif dans la formulation des conclusions et des instruments et conventions internationaux, et se faire parfois l'avocat du diable.

### *Pêches:*

25. Dans le secteur des pêches, la coopération internationale est un impératif à cause du risque de surexploitation des stocks de poissons qui se déplacent librement d'une zone maritime à l'autre, des interactions complexes entre l'utilisation viable des ressources halieutiques et l'environnement sur lesquelles aucun pays pris isolément n'a le moindre pouvoir, de la nécessité de contrôler l'activité des flottilles étrangères et des avantages évidents d'un système équitable d'accès aux stocks et aux marchés.

26. En raison de l'évolution récente du secteur des pêches, et des préoccupations écologiques qu'elle suscite, il importe plus que jamais d'intensifier la coopération multilatérale en vue d'une gestion rationnelle des ressources halieutiques de la haute mer, des zones côtières et des eaux intérieures, tenant dûment compte de la pollution au large, de la destruction des habitats des poissons, des effets nocifs des débris et déchets marins, etc.

### *Forêts:*

27. Traditionnellement, la foresterie internationale consistait essentiellement en échanges d'informations sur l'évolution des ressources forestières et sur l'offre, la demande et le commerce des produits forestiers. Ces informations servaient de base à des consultations sur les politiques et plans mondiaux, régionaux et nationaux dans le secteur forestier. L'action multilatérale visait à fournir une assistance technique et financière au niveau des pays.

28. Mais ces dernières années, le caractère transfrontière des problèmes forestiers, de certaines de leurs causes (pollution atmosphérique, ravageurs et maladies) et de leurs effets (déforestation, utilisation des terres, dégradation des bassins versants, perte de diversité biologique, etc) est devenu de plus en plus évident. Parallèlement, la coopération internationale est devenue plus active pour rechercher des solutions. Le lancement en 1985 du Plan d'action forestier tropical est l'expression du besoin ressenti d'un effort international concerté plus actif à l'appui de la conservation et de la valorisation des ressources forestières dans le monde en développement. Le PAFT est un exemple des nouvelles orientations de l'action forestière internationale et du rôle du système multilatéral.

## ● Les équilibres

29. S'ajoutant au rôle énergique d'assistance technique qui incombe à la FAO et sur la toile de fond de la participation active qui est attendue d'elle dans le concert des relations internationales (qui est décrite dans la section suivante), cette riche palette d'activités implique des choix difficiles, particulièrement en période d'austérité budgétaire.

30. L'Acte constitutif de la FAO ne fixait pas de règles immuables quant aux relations quantitatives et à l'équilibre souhaitable entre les grandes fonctions de la FAO, et ne pouvait pas raisonnablement le faire. Il est inévitable que chaque Etat Membre ait une perception différente de cet équilibre, selon ses intérêts et sa situation alimentaire et agricole, et même selon ce qu'il attend des initiatives multilatérales. Ces divergences s'expriment dans les vues défendues par les Etats Membres, soit individuellement, soit en groupe, dans les sessions des organes directeurs de l'Organisation. Comme il fallait s'y attendre, la question des équilibres a souvent été au premier plan au cours de l'Examen de la FAO dont il est question plus haut; mais dans l'ensemble, les membres l'ont abordée de concert et de façon pragmatique.

31. L'actuel Plan à moyen terme ne prétend suggérer ou proposer aucun nouvel équilibre entre les rôles de la FAO. A quoi pourraient servir des discussions prolongées et dogmatiques entre les Etats Membres? Elles risqueraient de créer des clivages et seraient vouées à l'échec. Dans leur sagesse, les organes directeurs sauront tracer avec pragmatisme la voie future de l'Organisation et affiner l'équilibre entre ses rôles différents, mais également importants et complémentaires, à la lumière de l'évolution des situations et des besoins.

## ● Universalité

32. Etant donné la nécessité impérieuse de s'attacher en priorité aux problèmes alimentaires et agricoles des pays en développement, l'Organisation en est venue à être considérée, surtout par le grand public, mais aussi, peut-être à leur corps défendant, par beaucoup d'observateurs des activités de l'Organisation ou d'utilisateurs de ses produits dans les Etats Membres, comme s'occupant presque exclusivement d'assistance au développement ou même seulement d'assistance matérielle. C'est là une vision faussée d'une réalité plus

complexe. L'objet de la présente section n'est pas de suggérer que le domaine de la coopération multilatérale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêts est artificiellement divisé entre les bénéficiaires directs présumés des aides et services de la FAO et un autre groupe de pays que ces apports n'intéressent que marginalement.

33. Le processus inévitable de différenciation entre les pays actuellement classés comme "en développement" selon leur niveau de développement (différenciation qui d'ailleurs s'opère également au sein du groupe "développé") s'accompagnera d'un processus de "passage" de certains pays d'une "classe" à l'autre. L'idée qu'il existerait un clivage entre les bénéficiaires directs des activités de l'Organisation et d'autres pays risquerait de créer des divisions et de saper le caractère universel de l'Organisation, qui a été voulu par ses fondateurs et qui a été soigneusement préservé jusqu'à ce jour. La FAO doit continuer à être utile à tous ses Etats Membres. En fait, elle n'est pas une entité distincte de ses Etats Membres: elle n'est rien d'autre que ses Etats Membres.

## ● Structure organisationnelle

34. Les organes directeurs de la FAO n'ont jamais cessé de suivre les divers aspects de la structure organisationnelle de l'Organisation à la lumière du contexte changeant de ses programmes et des rôles qu'elle est appelée à jouer. Ainsi, à plusieurs reprises, la Conférence a décidé d'étoffer les représentations de la FAO, tout d'abord au niveau régional puis au niveau des pays. La structure des services du Siège et des bureaux extérieurs a été discutée au cours de l'Examen de la FAO pendant l'exercice 1988-89 tant par les groupes d'experts que par les organes directeurs. Il a été jugé que, dans l'ensemble, la structure actuelle fonctionne de façon satisfaisante.

35. Aucune structure organisationnelle ne peut rester gelée pendant des périodes prolongées. La structure doit être régulièrement examinée par la direction et adaptée à l'évolution des besoins et des technologies, compte tenu de l'impératif d'exécuter les activités programmées au moindre coût. Une grande incertitude pèse à l'heure actuelle en ce qui concerne l'impact des nouvelles dispositions régissant les dépenses d'appui du PNUD et de l'expansion probable des modalités d'exécution par les gouvernements. On peut avancer certaines conjectures, mais il n'existe encore aucun scénario solide sur lequel on puisse baser rationnellement des décisions à long terme de nature structurelle. Les incertitudes qui pèsent sur le présent et sur le court terme sont-elles le prélude à une période de stabilité des activités de terrain de la FAO? Rien n'est moins sûr. Les conséquences à en tirer pour la structure organisationnelle seront analysées au fur et à mesure et des propositions pertinentes seront présentées aux organes directeurs.

36. La question des bureaux régionaux et des bureaux dans les pays a fait l'objet de vastes débats dans les organes directeurs de la FAO. Il semble incontestable que la présence de la FAO au niveau régional et au niveau national - outre le niveau mondial - reste justifiée. Les événements qui intéressent l'alimentation et l'agriculture ont lieu à chacun de ces trois niveaux. De fait, les initiatives régionales et sous-régionales se sont multipliées ces dernières

années. Pour être utiles aux Etats Membres, il faut que les analyses et les services consultatifs de l'Organisation soient en prise sur tous ces développements, ce qui exige une présence effective de la FAO aux trois niveaux. Ainsi, le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux dans les pays ont-ils des rôles véritablement complémentaires au sein d'un programme unifié. La présence de l'Organisation à ces trois niveaux donne en outre une certaine marge de manoeuvre pour choisir les moyens les moins coûteux d'atteindre les divers objectifs.

## LA FAO DANS LE CONCERT DES RELATIONS INTERNATIONALES

37. Outre le retour en force des Nations Unies dans leur rôle d'arbitrage des conflits et de maintien de la paix, le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest a stimulé une vaste reprise des débats internationaux sur les questions de développement économique et social. Tant l'intégration de l'Europe de l'Est dans l'économie mondiale que les questions Nord-Sud (commerce, dette, prix des produits, ajustement structurel, flux de ressources) sont revenues à l'ordre du jour de la scène internationale ou y ont pris une place plus importante qu'avant.

38. Les relations étroites existant entre l'environnement et le développement font l'objet d'une attention accrue; cette question fait l'objet d'autres parties du présent document. En ce qui concerne le Sud, les relations entre sous-développement, croissance démographique, pauvreté et dégradation de l'environnement ont été mises en lumière. Dans le Nord, le monde scientifique et le grand public s'inquiètent des modèles de production et de consommation fondés sur le gaspillage et des risques, souvent transfrontières, qu'ils créent partout pour l'environnement. La nécessité d'agir rapidement pour assurer la durabilité des modèles de développement et des modes de vie, tant dans le Nord que dans le Sud, en fournissant les ressources nécessaires et en favorisant l'indispensable transfert des technologies est devenue une question d'importance primordiale pour la communauté internationale. Toutes ces tendances constituent un défi redoutable; la réponse à ce défi fera intervenir l'agriculture, les pêches et les forêts dans un rôle de premier plan.

39. Un thème qui revient souvent dans les tribunes internationales est la nécessité d'approches multidisciplinaires et de réponses intégrées à ces défis. L'idée que le succès dépendra dans une large mesure d'un renforcement de la coopération internationale, notamment dans le cadre du système des Nations Unies, gagne du terrain.

40. Ce sont bien sûr les impératifs spécifiques des secteurs des forêts, des pêches, de l'agriculture et de l'alimentation et les directives des organes directeurs de l'Organisation qui dicteront les priorités à moyen terme de la FAO; mais elles seront nécessairement aussi influencées par les préoccupations qu'exprimera la communauté internationale dans d'autres tribunes. Pour exécuter les activités prioritaires, il faudra intégrer ces préoccupations dans le programme de travail de l'Organisation et coopérer étroitement avec d'autres organisations du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales et avec de nombreuses entités du secteur non gouvernemental.

41. Le plan à moyen terme offre une occasion de voir le contexte des nombreuses activités de coopération envisagées pour les six prochaines années. Celles-ci sont mentionnées dans les deuxième et troisième parties, à propos des activités pertinentes des divers programmes techniques. Un aperçu synthétique en est donné ci-après.

## ● **Coopération avec le système des Nations Unies**

42. Au niveau intergouvernemental, la FAO suivra de près les délibérations des organes de direction centraux tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Elle se tiendra aussi au courant des délibérations des organes directeurs d'autres organisations. Elle pourra ainsi à la fois i) se tenir au courant des grandes orientations données par les gouvernements des Etats Membres dans des domaines intéressant l'Organisation et ii) intervenir en cas de besoin afin de renforcer la coordination intersecrétariats.

43. La FAO contribuera et participera à un grand nombre d'initiatives intergouvernementales et à leur suivi. Les principales initiatives de ce genre qui sont aujourd'hui d'actualité sont:

- la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
- l'Uruguay Round du GATT;
- les tribunes intergouvernementales des négociations sur les changements du climat et la diversité biologique;
- la CNUCED VIII.

44. Parmi les initiatives pour lesquelles des activités de suivi seront entreprises, on peut citer:

- le Sommet mondial pour l'enfance;
- la deuxième Conférence mondiale sur le climat;
- la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
- la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- la quatrième Stratégie internationale du développement (qui a été une importance source d'inspiration pour les stratégies à long terme de la FAO).

45. La FAO continuera aussi à participer aux activités entreprises dans le cadre des décennies des Nations Unies telles que la Décennie pour les personnes handicapées (1983-1992) et la Décennie de la prévention des catastrophes naturelles (les années 90).

46. La FAO continuera à participer à la formulation et à l'exécution des plans et programmes à moyen terme à l'échelle du système tels que ceux qui concernent

l'environnement, le rôle des femmes dans le développement et la lutte contre la drogue. Ces plans et programmes visent à renforcer la coordination et à promouvoir une approche intégrée des questions multidisciplinaires. L'actuel Plan à moyen terme fournira un cadre utile pour la participation de la FAO à ces activités. Il est également prévu que le système des Nations Unies consacrera beaucoup d'attention aux plans orsec et aux systèmes d'alerte rapide en cas de crise, par exemple en ce qui concerne les réfugiés. La FAO participera aux activités et études pertinentes dans ces domaines, conformément à son propre mandat.

47. Au niveau intersecrétariats, le Comité administratif de coordination (CAC) et ses organes subsidiaires sont les principales instances de décision et de planification à l'échelle du système. La FAO continuera à participer activement aux réunions du CAC et de ses organes subsidiaires.

48. La FAO continuera aussi à coopérer intensivement avec les secrétariats d'autres institutions. La raison d'être de ces mécanismes de coopération est qu'ils permettent d'unir les expertises techniques et de formuler des approches intégrées multidisciplinaires. L'expérience montre que la coopération dans des domaines spécifiques et pour des programmes spécifiques a donné des résultats concrets. Par contre, les tentatives de coopération et de coordination abstraites ou considérées comme une fin en soi ont en général été moins productives.

49. L'Organisation est depuis de nombreuses années partie à une coopération interinstitutions des plus étroites dans le cadre des divisions mixtes et en particulier de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, du Programme de coopération FAO/Banque mondiale et des divisions mixtes rattachées aux Commissions économiques régionales des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Europe, pour le Proche-Orient et pour l'Amérique latine. Il existe en outre plusieurs programmes conjoints, notamment: Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius; Programme conjoint PNUE/FAO sur l'application de la clause de l'information et du consentement préalables et Groupe d'experts FAO/PNUE de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

## ● **Coopération avec des entités extérieures au système des Nations Unies**

50. De nombreuses organisations intergouvernementales (OIG) n'appartenant pas au système des Nations Unies sont actives dans les domaines qui concernent les intérêts et les activités de la FAO. Il est essentiel que l'Organisation suive de près leurs délibérations et leurs activités, afin d'assurer la complémentarité d'action et, dans certains cas, de leur fournir une assistance, d'autant plus qu'elles ne cessent de se renforcer et de gagner en importance politique, et que leurs programmes se développent en conséquence. (*Cette question est traitée de façon plus exhaustive dans la deuxième partie, dans la section consacrée à la coopération économique et technique entre pays en développement.*) Les bureaux régionaux de la FAO continueront à constituer la principale interface avec ces OIG dans leurs régions respectives.

51. En ce qui concerne les OIG, un phénomène particulièrement important est la croissance probable de la coopération et des activités conjointes avec les organisations régionales d'intégration économique et politique. La demande d'accession à la qualité de membre de la Communauté économique européenne (CEE) laisse prévoir que ces organisations s'efforceront d'établir avec les Etats Membres de la FAO un nouveau système complexe de relations dans des domaines spécifiques.

52. Le rôle du secteur non gouvernemental à l'appui du développement est désormais largement reconnu. La FAO est bien placée pour renforcer les liens qu'elle a tissés de longue date avec les ONG tant du Nord que du Sud. Ces organisations sont trop variées et leurs intérêts et domaines d'activité trop différents pour qu'il soit possible de donner une définition simple des activités conjointes à entreprendre. Les paramètres de la coopération continueront à être déterminés par le mandat et les objectifs de la FAO en tant qu'organisation intergouvernementale s'occupant d'alimentation, d'agriculture et de développement rural.

53. La FAO étudiera les moyens de tirer parti des approches mises au point dans le cadre de la CMCF/AD, du Programme de participation populaire et de la Journée mondiale de l'alimentation, pour définir de nouvelles orientations et modalités de la coopération avec les ONG. L'objectif ultime restera de travailler avec les gouvernements et les ONG pour élargir la base de la coopération pour le développement, renforcer l'efficacité et l'impact de l'assistance fournie par l'Organisation à ses Etats Membres et promouvoir la participation des bénéficiaires à un développement agricole et rural durable. Là aussi, les bureaux régionaux ont un rôle important à jouer pour renforcer la coopération avec le secteur non gouvernemental dans leurs régions respectives.

## ● **But de la coordination**

54. La FAO est appelée à contribuer à un grand nombre d'initiatives qui n'émanent pas de ses propres organes directeurs. Certaines de ces initiatives sont évoquées plus haut. Il est certain que d'autres verront le jour à l'avenir et beaucoup entraîneront pour la FAO de nouvelles activités non programmées et non prévues dans le budget. C'est ainsi que pendant l'exercice 1990-91, la FAO a fourni un apport considérable à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit siéger en 1992 mais dont l'organisation n'a été décidée par l'Assemblée générale qu'en décembre 1989, après l'approbation du Programme de travail et budget de la FAO.

55. L'Organisation est souvent invitée à fournir des contributions pour des rapports, des études ou des réunions; l'ensemble de ces contributions représente une lourde charge pour ses ressources financières et humaines. Il faudra adopter une approche prudente des activités coopératives, compte tenu du mandat de la FAO, des directives formulées par ses organes directeurs, et des ressources disponibles.

56. La coordination est considérée comme un moyen important de renforcer la complémentarité et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements dans les activités du

système des Nations Unies. Toutefois, les organisations du système et les Etats Membres eux-mêmes ont reconnu que tant que les positions des gouvernements dans les diverses tribunes ne seront pas harmonisées, la coordination sera difficile. Les secrétariats des diverses organisations sont différents, mais les Etats Membres des divers organes directeurs sont généralement les mêmes: ils sont donc le mieux placés pour avoir une vue d'ensemble du système et promouvoir en conséquence la coordination. Dans le domaine de la coopération technique, l'assistance fournie par le système des Nations Unies ne représente que 6 à 8 pour cent de l'assistance extérieure; seuls les gouvernements des pays bénéficiaires et donateurs peuvent promouvoir l'indispensable harmonisation des activités du système avec celles des programmes bilatéraux.

57. Le domaine de compétence de la FAO est un des plus complexes qui soit. Une étude présentée en 1980 au Conseil de la FAO a révélé que quelque 27 organisations et programmes du système des Nations Unies, dont quatre ont leur siège à Rome, ont des activités intéressant d'une façon ou d'une autre l'alimentation et l'agriculture. De plus, de nouveaux organismes sont apparus au cours des années 70 et 80 avec des fonctions de coordination ou des mandats "horizontaux" qui sont pour ainsi dire perpendiculaires à la structure "verticale" créée au premier jour des Nations Unies, dans laquelle des organisations techniques sectorielles telles que la FAO sont reliées à une organisation centrale (l'ONU). Cela complique encore les efforts de coordination, et il est de plus en plus évident que la meilleure façon d'affronter les défis des années 90 n'est pas de créer de nouveaux mécanismes.

58. La prolifération d'organismes "horizontaux" au niveau international ne serait pas d'ailleurs en prise avec les réalités au niveau national. Des approches multidisciplinaires et intersectorielles sont essentielles au niveau des politiques et de la planification, mais dans bien des cas, étant donné la structure des administrations nationales, l'action continuera à être menée dans un contexte sectoriel, sous l'égide des ministères techniques. Dans le même ordre d'idée, si nul ne conteste l'importance des problèmes - et des approches - planétaires, le progrès dans des domaines tels que celui du développement durable ne saurait être assuré exclusivement par des initiatives à l'échelle mondiale. L'action devra se situer au niveau des pays, des communautés, des ménages, avec les liaisons appropriées. Sur bien des points, il sera nécessaire d'harmoniser les approches horizontales et les approches verticales afin de fournir aux Etats Membres une assistance cohérente.

## **LES PROGRAMMES DE TERRAIN DE LA FAO PERSPECTIVES ET EVOLUTION DU ROLE DE LA FAO**

59. Les années récentes ont marqué en quelque sorte une nouvelle ère pour les activités de terrain de la FAO, qui exécute le plus vaste programme de terrain de tout le système des Nations Unies. Au cours de l'Examen de la FAO, les programmes de terrain de l'Organisation ont été examinés de près et leur utilité a été très largement reconnue.

60. D'autres instances se sont aussi beaucoup intéressées aux activités de terrain du système des Nations Unies. Cette préoccupation a inspiré, pendant la deuxième partie des années 80, une série de résolutions sur les "activités opérationnelles" qui ont débouché sur la Résolution 44/211 (décembre 1989) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution de caractère général touche à beaucoup d'aspects différents de la coopération technique fournie par le système aux pays en développement et son application entraînera des modifications des relations entre la principale source de financement de ces activités, le PNUD, et les institutions spécialisées auxquelles a été confiée une bonne part de la responsabilité de leur exécution.

61. En particulier, les membres du Conseil d'administration du PNUD, le PNUD lui-même et la FAO ainsi que d'autres institutions ont consacré beaucoup d'efforts au cours du présent exercice à la recherche d'un nouveau régime de remboursement aux institutions des dépenses d'appui des projets financés par le PNUD, en vue notamment d'améliorer et de renforcer l'efficacité et l'impact de ces activités, d'assurer plus de cohérence et d'accroître autant que possible le rôle des gouvernements des pays bénéficiaires eux-mêmes dans l'exécution ainsi que dans la gestion d'ensemble.

62. Les thèmes évoqués lors de l'Examen de la FAO et les orientations préconisées pour les activités de terrain étaient semblables, sinon identiques, aux idées soulignées dans la Résolution 44/211 de l'Assemblée générale. De plus, dans l'esprit de beaucoup de gouvernements, le nouveau mécanisme de remboursement des dépenses d'appui du PNUD vise précisément à consolider les changements dont cette résolution est la base juridique. Les orientations futures sont tout d'abord situées en perspective puis décrites ci-après.

### ● **Evolution en prise avec les besoins**

63. Aux termes de son Acte constitutif, la FAO a pour fonction "de fournir aux gouvernements l'assistance technique qu'ils demandent". L'assistance technique est donc depuis toujours un élément fondamental du travail de la FAO. Elle ne s'est jamais départie des principes fondamentaux de la coopération multilatérale: relation tripartite, objectivité et neutralité politique; participation pleine et entière des gouvernements bénéficiaires intéressés;

promotion de l'autodépendance; capacité intrinsèque de tirer parti de la vaste expérience acquise ailleurs pour résoudre les problèmes d'un pays. Elle a bénéficié d'interactions étroites avec un nombre toujours croissant de partenaires extérieurs.

64. Les premières grandes opérations de coopération technique directe et d'assistance aux Etats Membres remontent, à la fin des années 50 et au début des années 60, à l'époque où beaucoup d'Etats Membres ayant récemment accédé à l'indépendance cherchaient à exploiter leur potentiel alimentaire et agricole et à renforcer leurs capacités nationales dans diverses disciplines agricoles, y compris dans les secteurs des forêts et des pêches. En 1965, les programmes de terrain de la FAO représentaient pas moins de 40 pour cent des décaissements du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique, qui par la suite ont fusionné pour devenir le PNUD.

65. Dans ces premiers temps de la coopération technique, les projets étaient souvent basés sur la présence dans le pays d'experts et conseillers résidents, détachés auprès des ministères et d'autres institutions publiques qui fournissaient des apports de contrepartie importants. Les projets étaient généralement grands et duraient de trois à quatre ans. Une bonne partie du travail consistait à évaluer les ressources et les potentiels (terres, eaux, forêts, pêches). D'autres grands projets visaient à établir ou renforcer les institutions nationales dans les secteurs des cultures, de l'élevage, des forêts et des pêches. Il existe aujourd'hui des centaines d'institutions dont l'origine est attribuable à cette assistance de la FAO.

66. Le but de cette assistance technique était de créer des bases pour de plus vastes programmes de développement et d'investissement, qui l'ont souvent suivie. Il était logique dans ces conditions de voir apparaître en 1965 le Programme de coopération FAO/Banque mondiale, qui s'est rapidement développé pour devenir le Centre d'investissement de la FAO; entre-temps, des programmes de coopération avec d'autres institutions de financement avaient été créés. Aujourd'hui, le Centre, doté d'un effectif de 110 fonctionnaires du cadre organique prépare des projets d'investissement d'une valeur de 2,5 milliards de dollars chaque année. Il n'y a pas d'autres exemples d'un tel centre dans tout le système des Nations Unies.

67. Au milieu des années 70, comme le développement technique et institutionnel avait progressé dans les pays bénéficiaires, les modalités de l'assistance ont changé: il y a eu de plus en plus de projets spécialisés de brève durée, souvent à l'appui de programmes déjà en cours. En même temps, des interventions multidisciplinaires et intersectorielles ont été lancées pour aider les gouvernements à résoudre les problèmes fondamentaux de nature institutionnelle et politique, par exemple dans le domaine de la réforme agraire. Les activités de terrain lancées dans la foulée de la CMRADR relevaient nettement de cette catégorie; beaucoup mettaient l'accent sur le rôle des femmes dans le développement agricole et rural.

68. Ainsi, au début des années 80, les programmes de terrain de l'Organisation avaient beaucoup augmenté non seulement en volume - pour répondre aux demandes des pays en développement - mais aussi en complexité. Les détachements à long terme d'experts résidents cédaient la place à de brèves missions de consultants spécialisés; de plus en plus de projets de terrain comportaient la fourniture d'un matériel toujours plus complexe et on a vu

apparaître des modalités de formation différenciées, allant de bourses hautement spécialisées à des cours de niveau technique ou des séminaires et ateliers de caractère pratique. Inévitablement, les projets sont devenus plus petits et se sont diversifiés.

69. Cette diversification des modalités d'action s'est accompagnée de la mise en place de nouveaux mécanismes permettant de répondre de façon plus souple aux besoins des gouvernements. En 1976, le Programme de coopération technique (PCT) a été lancé pour répondre par des interventions rapides et de petite ampleur à des besoins urgents et ponctuels. Le PCT a joué un rôle vital en comblant des lacunes et en servant de catalyseur pour mobiliser une assistance ultérieure de plus grande ampleur.

70. En même temps, les fonds fiduciaires, souvent liés à divers programmes d'action spéciaux de la FAO, ont gagné de l'importance; leur montant approche de la valeur des projets financés par le PNUD. Beaucoup des programmes financés par les fonds fiduciaires sont caractérisés par des approches thématiques ou sectorielles, intéressant souvent plusieurs pays. De plus en plus de donateurs contribuent à des fonds fiduciaires; cela atteste la confiance que donateurs et bénéficiaires placent dans la FAO.

71. Les années 80 ont été caractérisées par une augmentation spectaculaire de la participation directe des ressortissants des pays bénéficiaires aux programmes de la FAO: en 1991, environ 400 grands projets sont gérés par des directeurs nationaux, et plus de 800 experts nationaux sont employés dans le Programme de terrain de l'Organisation.

72. Ainsi, les programmes de terrain de la FAO ont prouvé leur capacité d'évolution au cours de plus de 40 années d'activité; ils continuent à évoluer en fonction des besoins des Etats Membres.

## ● Relations entre Programme ordinaire et Programme de terrain

73. Tout au long de cette période, l'orientation et la teneur des programmes de terrain de la FAO ont fidèlement reflété au niveau des pays les activités entreprises au titre du Programme ordinaire. Les départements et divisions techniques de l'Organisation ont maintenu dans leurs domaines de compétences respectifs des contacts étroits avec les activités de coopération technique prévues et en cours.

74. Le soutien des activités de terrain constitue une part importante du travail de la plupart des fonctionnaires techniques de la FAO, sinon de tous. Dans bien des cas, il est même difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir une distinction entre les deux types d'activité aux fins de l'évaluation et de l'analyse et de dissocier ce qui se fait sur le terrain des actions plus générales menées au titre du Programme ordinaire. Ainsi, le Programme ordinaire et le Programme de terrain sont-ils étroitement liés dans une relation synergique; ce sont les deux faces d'une même médaille.

75. Les activités de terrain ne sont pas seulement le moyen pour la FAO de faire bénéficier directement les Etats Membres de l'expertise et de l'expérience qu'elle a accumulées; de son côté, le Programme ordinaire a besoin du Programme de terrain pour amplifier son impact et obtenir l'information en retour nécessaire pour rendre ses activités encore plus efficaces, par exemple lorsqu'il s'agit de mettre à l'épreuve et d'adapter des directives ou des programmes de formation. Inversement, le Programme de terrain a besoin du soutien technique et logistique du Programme ordinaire et des échanges d'expérience que celui-ci permet. En outre, c'est au Programme ordinaire qu'il appartient d'assurer la continuité et les synthèses conceptuelles. Il synthétise les enseignements et les expériences des projets de terrain pour les appliquer aux nouveaux projets et à d'autres activités du Programme ordinaire.

76. Les programmes d'action spéciaux illustrent bien l'interaction entre le Programme de terrain et le Programme ordinaire. Tandis que beaucoup de projets sont formulés spécialement pour répondre à des demandes spécifiques des pays dans un des nombreux domaines techniques du ressort de la FAO, ces programmes sont l'occasion d'orienter l'assistance et l'appui sur certains thèmes et/ou secteurs ou sous-secteurs. Cela facilite la mise au point de solutions éprouvées des problèmes communs et l'application de ces solutions dans différents pays et différentes situations.

77. Cette relation synergique et féconde entre le Programme de terrain et le Programme ordinaire est influencée par l'importance relative de chacun. Mais il n'y a pas de ratio théoriquement idéal. Ce qui est important, c'est que le niveau des ressources soit suffisant pour assurer la qualité technique et opérationnelle des opérations de terrain ainsi que leur cohérence.

## ● Orientation future du Programme de terrain

78. Les programmes de terrain de la FAO sont depuis toujours, et demeurent dans une large mesure, exécutés sur demande. C'est d'ailleurs là un des principes fondamentaux de la coopération multilatérale des Nations Unies depuis la résolution de consensus de l'Assemblée générale (1970) aux termes de laquelle ce sont les pays bénéficiaires eux-mêmes qui déterminent la nature et la teneur de la coopération technique qu'ils demandent à la FAO et à d'autres institutions spécialisées pour appuyer leurs plans et programmes nationaux de développement.

79. Dans un avenir prévisible, il est certain que la demande de coopération technique émanant de pays de différents niveaux de développement et présentant des situations locales très diverses restera considérable, et qu'il faudra pour y répondre divers types d'interventions dans tous les grands domaines techniques des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches.

80. Divers facteurs devront intervenir si l'on veut satisfaire cette demande et y adapter la capacité de la FAO au cours des cinq à six prochaines années.

### *Cohérence, coordination et sélectivité:*

81. Pour assurer la cohérence et la coordination de ses programmes de terrain, la FAO devra relever un défi permanent. Elle s'y emploie déjà par de nombreux moyens, notamment grâce à la participation active des bureaux dans les pays. Mais d'autres efforts seront nécessaires pour optimiser l'efficacité et le rapport coût-efficacité de la coopération technique et maximiser l'impact de la FAO sur le développement.

82. Des informations précises et à jour au niveau des pays resteront nécessaires à cet effet. De telles informations sont une base essentielle pour évaluer les diverses demandes de projets reçues des bénéficiaires, pour formuler et concevoir les projets et pour faire en sorte qu'ils contribuent de façon complémentaire aux programmes de développement général des gouvernements.

83. Un progrès important a déjà été effectué au cours du présent exercice puisque l'on dispose en direct d'informations complètes sur plus de cinquante pays. De nouveaux systèmes informatisés ont été mis en place à cet effet. Leur couverture sera étendue au cours des prochaines années à tous les pays que dessert l'Organisation. Les services techniques et opérationnels du Siège intéressés devront tirer parti des techniques de communications les plus modernes pour mettre à jour, compléter et affiner dans les plus brefs délais les informations sur les pays indispensables pour la planification et l'organisation des activités de terrain dans les divers domaines techniques.

84. Au niveau des pays, ce processus sera renforcé par l'expansion des activités en amont du travail de terrain: études et analyses sectorielles et sous-sectorielles, examen et avis en matière de politique, études prospectives des besoins et des capacités. La FAO a déjà fait des progrès dans ce domaine, mais le nouvel arrangement de remboursement des frais de soutien du PNUD devrait dynamiser encore son action grâce à un mécanisme spécial, auquel la FAO et les autres grandes institutions spécialisées pourront avoir recours pour financer une partie du coût de ce travail en amont.

85. Il faut s'attendre, comme on l'a vu plus haut que la FAO continue à être sollicitée de fournir une assistance dans une très vaste gamme de domaines; dans les nouvelles initiatives de coopération technique, la sélectivité sera la règle. Le critère sera la présence d'un avantage comparatif net en faveur de la FAO. Cela aidera à maintenir un juste équilibre entre le travail relevant du Programme ordinaire et le soutien des activités de terrain.

86. A cet égard, le rôle des programmes d'action spéciaux en tant que cadre des activités futures sera accru. Ces programmes seront par ailleurs examinés en permanence et au besoin modifiés de façon à rester pertinents. On prévoit qu'ils continueront à mobiliser principalement l'appui des donateurs de fonds fiduciaires.

87. Il ressort de ce qui précède que l'approche par programme prendra beaucoup plus d'importance encore dans l'avenir. Elle est en fait préconisée aussi bien dans des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale que dans l'Examen de la FAO.

Les programmes peuvent être à l'échelle d'un pays ou, comme c'est le cas des programmes d'action spéciaux, ils peuvent être thématiques et d'assiette sous-régionale, régionale ou même mondiale.

88. Cette approche multidisciplinaire rend plus que jamais nécessaires au niveau des pays une coopération et une coordination étroites entre les différentes organisations concernées, sous l'égide, le cas échéant, du coordonnateur résident des Nations Unies. La FAO continuera donc à appuyer le renforcement des organismes de coordination pratique au niveau des pays.

*Rôle des gouvernements bénéficiaires:*

89. Un principe fondamental du multilatéralisme est que les gouvernements bénéficiaires ont la responsabilité générale de la coordination et de la gestion de la coopération technique du système des Nations Unies. Comme il est dit plus haut, des institutions et des personnels nationaux participent depuis toujours étroitement aux activités de terrain de l'Organisation.

90. On a vu que la participation nationale à la gestion et même à la mise en oeuvre quotidienne des programmes de terrain tend à s'accroître; cette tendance devrait s'accélérer. Il est concevable que d'ici six ans plus de la moitié des projets exécutés par la FAO seront gérés par des directeurs nationaux. Le nombre d'experts et consultants nationaux continuera à augmenter rapidement, de sorte que la majorité du personnel des projets de terrain de la FAO travaillant sur place sera bientôt constituée par des nationaux.

91. Actuellement le nombre de projets dans les domaines de compétence de la FAO qui sont exécutés directement par les gouvernements et les institutions nationales est limité, mais il est appelé à augmenter. Cette nouvelle modalité d'exécution exigera un appui énergique et soutenu de la FAO, à la fois en tant qu'organe coopérant pour l'exécution de volets déterminés des projets exécutés par les gouvernements et en tant que source d'avis et de services techniques pour des phases fondamentales du cycle des projets telles que la conception, la formulation, l'examen préalable, le suivi et le soutien techniques, l'évaluation et l'établissement des rapports.

92. Le nouvel arrangement pour remboursement des frais de soutien du PNUD comporte en fait un mécanisme inédit grâce auquel la FAO, comme les autres grandes institutions spécialisées, pourront obtenir des ressources pour financer le coût de ce type de travail. Il faudra élaborer des méthodes pratiques et d'application facile pour que les projets exécutés par les gouvernements nationaux puissent bénéficier de ce soutien nécessaire. Des procédures souples et pratiques devraient être mises en place pour permettre aux gouvernements exécutant eux-mêmes les projets d'avoir facilement et directement accès, s'ils le souhaitent, à l'expertise et à l'expérience de la FAO.

93. Sous réserve qu'elle dispose des ressources nécessaires, la FAO appuiera ce processus en renforçant ses programmes de formation à l'intention des directeurs et du personnel nationaux des projets multilatéraux de coopération technique. Aux cours qu'elle

organise déjà au Siège devraient s'ajouter de nouveaux cours et ateliers au niveau des sous-régions et des pays. L'objectif pourrait être de former chaque année 200 fonctionnaires nationaux.

*Soutien des programmes de terrain au Siège:*

94. A mesure que les gouvernements assumeront une part croissante de la responsabilité d'exécution, le volume de travail opérationnel et administratif nécessaire pour le soutien des projets devrait beaucoup diminuer au cours des cinq à six prochaines années; cette réduction pourrait être de 50 ou 60 pour cent, selon le rythme auquel se développera l'exécution nationale des projets dans les domaines de compétence de la FAO.

95. Néanmoins, le volume et la qualité des apports techniques nécessaires aux projets augmenteront. De toute façon, les modalités classiques de soutien resteront nécessaires pour les projets dont la FAO a la responsabilité directe d'exécution. Mais surtout, le soutien technique prendra de plus en plus souvent la forme de services et d'interventions ponctuels fournis à différents stades du cycle des projets lorsque ceux-ci ne sont pas directement exécutés par la FAO.

96. Dans ces circonstances, le système actuel de suivi et de contrôle des projets par des équipes d'exécution responsables de tous les apports au projet cédera peu à peu la place à un mécanisme plus souple: les projets seront suivis d'une façon plus strictement - dans un certain sens plus étroitement - technique. Des services administratifs et opérationnels resteront nécessaires, mais ils se limiteront de plus en plus à la gestion des activités de soutien technique des projets exécutés par des entités nationales. A la fin des années 90, ces nouvelles modalités pourraient être à peu près universelles.

97. De plus en plus, l'achat des équipements standard nécessaires aux projets (véhicules, matériel de bureau, etc.) se fera au niveau des pays. Dans la mesure où le Siège continuera à passer des marchés, ce sera, autant que possible, dans le cadre de systèmes d'achat et de transport groupés, et en coopération, lorsque cela sera avantageux, avec d'autres institutions et avec le PNUD. Toutefois, l'examen des unités techniques du Siège restera nécessaire pour l'équipement spécialisé. Les marchés seront régis par un système de gestion rapide permettant de réduire les délais de sélection et d'expédition et auquel pourraient s'adresser les gouvernements exécutant des projets dans des domaines de compétence de la FAO, soit pour aider la sélection (préparation des appels d'offres, évaluation des offres) soit même pour fournir l'équipement clefs en main.

98. Il faut aussi s'attendre à ce que, dans le moyen terme, on ait de plus en plus recours à des sous-traitants, aussi bien pour les projets dont la FAO a la responsabilité que pour des composantes de projets exécutés par les gouvernements. A cet effet, on utilisera davantage les sociétés spécialisées du secteur privé ainsi que des ONG ou des institutions publiques expérimentées, pour exécuter certaines composantes des projets et les livrer clefs en main. La FAO serait responsable, en consultation avec les gouvernements bénéficiaires, du processus de sélection et assurerait un contrôle d'ensemble et un suivi technique. On pense

donc que le pourcentage des programmes de terrain exécutés sous contrat fera plus que doubler au cours des quelques prochains exercices, ce qui ouvrira la voie à une participation beaucoup plus large du secteur privé, des institutions publiques et des ONG.

99. De nouveaux mécanismes devront aussi intervenir à moyen terme pour les activités en amont, dont le volume augmente rapidement, principalement les études sectorielles et sous-sectorielles et l'examen des politiques. Ces activités, auxquelles participent diverses unités de l'Organisation, seront de plus en plus gérées comme un tout coordonné, en tirant pleinement parti des informations sur les pays disponibles en direct au profit de la planification, de la gestion et du suivi du Programme de terrain.

#### *Décentralisation et structure des bureaux de terrain:*

100. Le nombre des représentations dans les pays autorisées atteint maintenant 78 et celui des accréditations 110 (tous les principaux pays bénéficiaires des programmes de coopération technique de l'Organisation sont ainsi desservis).

101. Alors qu'autrefois, les représentations de la FAO dans les pays n'avaient qu'un rôle sporadique et indirect dans les programmes de terrain, ce rôle est aujourd'hui devenu très important, sinon central, dans beaucoup de pays. Cela tient en partie à la complexité croissante des opérations de terrain (pour lesquelles il faut prendre des décisions sur le champ) mais aussi au rôle accru des gouvernements, des institutions, des directeurs et du personnel nationaux dans les opérations de terrain. De plus, les bureaux dans les pays devraient jouer un plus grand rôle dans la politique et les programmes et fournir des apports directs à la coordination interinstitutions.

102. Toutefois, les bureaux de terrain de la FAO n'ont ni le personnel ni l'équipement qui leur seraient nécessaires pour absorber cette charge de travail accrue. Cela a été reconnu lors de l'Examen de la FAO, dans lequel il était demandé que les bureaux des Représentants de la FAO soient renforcés. Ce renforcement sera coûteux, mais il est essentiel qu'il soit réalisé au cours des prochains exercices. En effet, les bureaux dans les pays auront besoin d'une capacité de soutien administratif et opérationnel beaucoup plus grande pour fournir aux projets exécutés en partie ou totalement par des institutions nationales les avis et le soutien technique nécessaires ainsi que certains services, sans compter l'accroissement de leur rôle en ce qui concerne les avis pour l'élaboration des politiques et programmes.

103. A cet effet, le nombre des responsables de programmes affectés aux bureaux dans les pays de la FAO augmentera régulièrement, ainsi que celui des économistes expérimentés et, dans certains cas des conseillers principaux. Lorsque cela sera possible et approprié, on aura davantage recours à des cadres nationaux. En même temps, ces bureaux seront informatisés et équipés de matériel de communications modernes.

104. Dans une certaine mesure, une partie de ces fonctions pourraient également être regroupées au niveau sous-régional, au sein d'un bureau de la FAO renforcé spécialement à cet effet. Cela pourrait se faire par exemple pour le soutien administratif et opérationnel

des projets, au moyen d'une équipe internationale travaillant en permanence à donner une formation sur le tas et une assistance au personnel national; ainsi, le renforcement des bureaux dans les pays pourrait également comporter un certain élément plurinational.

105. Le renforcement des bureaux dans les pays devrait s'accompagner d'une délégation de pouvoirs accrus aux Représentants de la FAO en ce qui concerne les programmes de terrain. Cette décentralisation est déjà en cours, mais pour qu'elle puisse prendre toute son ampleur, il sera nécessaire de renforcer les cadres professionnels et les infrastructures des représentations de la FAO, comme il est dit ci-dessus. Les principaux domaines dans lesquels des pouvoirs devront être délégués au terrain sont les suivants: approbation et révision des projets (pour tous les programmes: PNUD, Fonds fiduciaires, PCT); recrutement de cadres (experts et consultants) et d'autres personnels nationaux; soutien des projets exécutés par les gouvernements selon les besoins.

106. Il importera de maintenir des liaisons étroites avec les ministères responsables des divers secteurs (agriculture, développement rural, irrigation, forêts). Ces liaisons devront même être encore renforcées du fait du rôle accru des bureaux des représentants de la FAO dans le soutien technique des projets, dans la promotion de l'exécution par les gouvernements et dans les avis en matière de politique. Chaque fois que cela sera approprié et possible, on pourra envisager de détacher un ou parfois même deux experts techniques internationaux dans les représentations de la FAO pour conseiller et appuyer les ministères, dans les pays où des programmes hautement prioritaires auxquels la FAO peut fournir un apport spécial sont en cours.

## ● Pluralité des sources des financements

107. Comme il ressort de ce qui précède, l'existence parallèle de trois principales sources de financement des activités d'assistance technique de la FAO - budget ordinaire dans le cadre du PCT, PNUD et fonds fiduciaires - a permis de faire profiter les Etats Membres de tous les avantages de ces divers programmes en les dosant judicieusement. Par ailleurs, cela a donné à l'Organisation une marge de manoeuvres très précieuse pour relever les défis du développement au niveau des pays.

108. Comme le soutien des investissements est un complément essentiel des activités d'assistance technique, il faut ajouter une quatrième source de financement: les ressources fournies dans le cadre des arrangements de partage des coûts avec la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux de financement qui utilisent les services du Centre d'investissement.

109. Ce pluralisme des financements a conféré à l'Organisation une grande force et une grande indépendance d'action et lui a permis de mieux répondre aux besoins ressentis par ses Etats Membres. Tant que ces précieuses sources de financement continueront à acheminer des ressources destinées au développement par l'intermédiaire de la FAO, qui suit les directives précises de ses organes directeurs, il faudra, dans l'intérêt de tous les Etats Membres, tant bénéficiaires que donateurs, que ce pluralisme demeure.

## COMMUNICATION AVEC LES PARTENAIRES DE LA FAO

110. L'impact des programmes de la FAO dépend de l'aptitude de l'Organisation à communiquer et à dialoguer d'abord avec les responsables concernés des Etats Membres et plus généralement avec les grands groupes qui utilisent ses produits et ses services. Certains aspects clés (rôle de "tribun" de la FAO, sensibilisation du public par le biais de la Journée mondiale de l'alimentation et de conférences spécifiques, maintien de liens étroits avec de nombreuses institutions par l'intermédiaire des Bureaux régionaux et des bureaux dans le pays, "famille élargie" de contacts professionnels grâce aux réseaux, aux associations, etc., bénéficiant du parrainage ou de la coopération de la FAO) ont déjà été évoqués dans les grandes lignes et, le cas échéant, examinés en détail. La présente partie s'intéresse à d'autres aspects fondamentaux.

### ● Diffusion de l'information

111. L'action de la FAO en la matière est, et demeurera, inspirée par les besoins des Etats Membres. La tâche est difficile car il s'agit de s'adresser à des usagers dont les domaines d'intérêt sont très différents, qui ne parlent pas la même langue et n'ont pas la même instruction. L'Organisation doit répondre simultanément aux besoins des décideurs, des chercheurs et des agents du développement et à ceux des nombreux utilisateurs finals à la base, par le biais des autorités nationales et locales. Elle doit coopérer avec les gouvernements et les médias afin de sensibiliser le public aux problèmes posés par le développement agricole et la sécurité alimentaire.

112. On dit que celui qui détient l'information détient le pouvoir, bien que beaucoup la considère comme un produit commercial. Ainsi, à mesure que de nombreux pays disposent de données précises et actualisées qu'ils sont en mesure d'identifier, d'acheter et d'appliquer, beaucoup d'autres risquent de rester en arrière. Dans le domaine de l'information aussi, "les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent". La FAO doit donc chercher à partager plus équitablement les connaissances pour faciliter l'accès à l'information en fonction des besoins plutôt que des ressources financières de chacun. Ses réalisations passées en matière de diffusion de l'information montrent qu'il est possible de parvenir à l'équité et qu'une organisation internationale appartenant au système des Nations Unies, dégagée de tout impératif commercial, peut travailler en ce sens.

#### *Information scientifique et technique:*

113. Le décalage entre les pays industrialisés et ceux en développement est particulièrement évident en ce qui concerne l'information scientifique, technique et socio-

économique. De même, il existe un abîme entre les données accessibles aux grandes entreprises et celles dont disposent les collectivités et les individus. Trop souvent, le manque d'information essentielle infirme les activités de recherche et de développement des pays en développement et déçoit les espoirs des communautés rurales pauvres.

114. Les bases de données et les banques de données bibliographiques, de faits, statistiques et numériques de la FAO représentent une source de renseignements unique, établie en étroite coopération avec les institutions concernées au sein des Etats Membres. Elles forment le Centre mondial de l'information agricole de la FAO (CMIA), qui permettra aux Etats Membres et à tous les utilisateurs potentiels d'accéder à des données plus fiables et à une information plus pertinente.

### .... une volonté de partage ....

115. Avant de créer le CMIA, la FAO a marqué une étape décisive en encourageant les Etats Membres à participer à la collecte et à la diffusion de l'information agricole par le biais de systèmes internationaux d'information coopératifs, tels que AGRIS au début des années 70. Selon le principe de ces systèmes, chaque pays apporte les données dont il dispose et puise celles dont il a besoin. Ces réseaux fonctionnent depuis deux décennies et l'expérience montre que la coopération a contribué de manière inestimable à diffuser équitablement l'information et a permis à la FAO de faire face à moindre coût à l'explosion des connaissances. La FAO continuera à coordonner ces systèmes et à les perfectionner en fonction de l'évolution des besoins des utilisateurs et des progrès des techniques de l'information. Elle favorisera également, dans la mesure du possible, une approche coopérative afin que les utilisateurs qui le souhaitent puissent accéder facilement aux documents nationaux.

116. Ainsi qu'il a été souligné dans la partie précédente, les systèmes et les bases de données de la FAO ne constituent pas la seule source d'information agricole nécessaire aux agents du développement. Ils complètent de nombreuses sources déjà existantes. Toutefois, les Etats Membres ne peuvent tirer parti de cette profusion de données disponibles dans le monde entier qu'à condition d'être en mesure de les acquérir, les traiter et les utiliser. Au moyen notamment de ressources extrabudgétaires, la FAO continuera à appuyer les infrastructures régionales et nationales visant à gérer et à utiliser l'information agricole, en recourant si possible aux technologies modernes. Au niveau national, il faudrait reconnaître explicitement que l'information contribue à part entière au processus de développement et les Etats Membres eux-mêmes devraient allouer les ressources nécessaires au fonctionnement des systèmes et des services d'information locaux.

## ● Publications

117. L'édition a toujours représenté une composante importante des activités de la FAO. Les publications de l'Organisation présentent aux Etats Membres le résultat des activités

menées au Siège et sur le terrain; elles constituent une filière importante de diffusion des avis en matière de politiques, de l'information technique et des statistiques. Elles sont également un élément essentiel de la "mémoire institutionnelle" de l'Organisation.

118. Toutefois, les publications ne peuvent remplir leur fonction que si elles atteignent les utilisateurs en temps voulu, sous la forme et dans la langue adéquates. De ce fait, l'édition est une activité difficile et onéreuse. Dans le cas de la FAO, il faut reconnaître que la publication simultanée de textes dans les langues officielles entraîne des coûts de traduction élevés et provoque parfois inévitablement des retards considérables.

#### .... problèmes spécifiques ....

119. La FAO rencontre un certain nombre de problèmes dans le domaine de la publication. Par exemple, alors que la qualité d'un texte dépend surtout du talent du rédacteur, les dons pour l'écriture d'un secrétariat international à vocation essentiellement technique tendent à être limités. Du fait d'un volume de travail excessif, le personnel ne peut pas se perfectionner en rédaction technique. En ce qui concerne les projets de terrain, la situation est encore plus grave: il est rare que les documents répondent aux critères de qualité nécessaires à leur publication. Le problème s'accroît encore avec l'expansion des projets exécutés au niveau national, car le nombre de rédacteurs possédant l'une des principales langues officielles diminuera. Il faudra décupler les efforts de formation en langues, en rédaction des rapports et en micro-édition.

120. Les utilisateurs locaux ont toujours représenté le groupe le plus mal servi. Du fait de l'obstacle des langues et des divers niveaux d'instruction, il faut publier le matériel dans les langues vernaculaires et les textes doivent être simples et intelligibles. Souvent, l'information est plus claire sous une forme audiovisuelle. La FAO continuera à encourager et à appuyer la production de matériel de ce type, en coopération avec les institutions locales concernées.

121. Le Comité des publications suit les activités de la FAO dans ce domaine: il examine régulièrement les priorités ainsi que les plans de publication détaillés. Les divisions techniques - lors de réunions ou de consultations techniques - ainsi que les projets de terrain produisent de nombreux documents; compte tenu des ressources disponibles, il est impossible de les soumettre tous à un contrôle de qualité selon des critères uniformes. Il faudra s'efforcer d'améliorer leur qualité et de les rendre plus largement accessibles, sous réserve de l'autorisation des gouvernements.

#### .... et facteur de coût ....

122. Malgré les problèmes énoncés ci-dessus, le programme de publication de la FAO est important et généralement apprécié par les utilisateurs. Contrairement aux éditeurs

commerciaux, la FAO ne poursuit pas de but lucratif. La production et la diffusion des documents est onéreuse. La FAO doit assurer la promotion et la vente de ses publications après avoir distribué les exemplaires gratuits alloués aux pays membres, et elle poursuivra activement ses efforts en ce sens. Comme par le passé, l'Organisation continuera à conclure des accords de coédition afin d'accroître la diffusion des documents à moindre coût; dans ce cas, elle reçoit généralement un certain nombre d'exemplaires gratuits au lieu de droits d'auteur. Il faut souligner que la distribution gratuite d'exemplaires dans le cadre du système de contingent de la FAO n'est utile que si les gouvernements bénéficiaires transmettent le matériel reçu aux institutions et aux décideurs concernés.

123. Comme les coûts d'impression augmentent, l'Organisation doit évaluer en permanence les autres possibilités techniques et adopter celles qui permettent de travailler mieux, plus vite et à moindre coût. Toutefois, toute décision d'avoir plus largement recours aux techniques d'édition électroniques ou optiques ne peut qu'être fonction du degré de développement des différents Etats Membres. La FAO devra donc probablement maintenir pendant un certain temps sa capacité à délivrer l'information sur papier. Il faudra trouver un compromis entre la tendance actuelle à une "société sans papier" et les besoins des Etats Membres; ces derniers continueront à s'appuyer fortement sur le matériel imprimé, notamment pour les textes, par opposition à l'information statistique ou bibliographique.

124. Etant donné la diversité des exigences, il faudra adopter une approche sélective afin de définir les domaines prioritaires et le mode de production approprié. Les systèmes qui permettent de produire le matériel sous diverses formes (sur papier, disquette ou disque compact) en fonction de la demande de l'utilisateur seront probablement les plus économiques. Les documents traitant de domaines prioritaires continueront à être imprimés, les autres étant disponibles sous une forme exploitable par machine ou publiés sur demande. Tous les textes devront donc être produits sous une forme exploitable par machine, dans des formats couramment acceptés.

125. Ces différentes options technologiques faciliteront la diffusion à grande échelle et le stockage des documents et permettront à l'Organisation d'utiliser des systèmes d'information plus intelligents. Il faut d'autre part donner à l'utilisateur les moyens de choisir l'information qu'il souhaite et sous quelle forme. A cet égard, les Bureaux dans le pays de la FAO servent d'intermédiaires clés, en répondant aux besoins des utilisateurs locaux et en fournissant au Siège une information en retour.

## ● Information du public

126. Le grand public est confronté à une pléthore d'information et son attention est sollicitée de toute part. De ce fait, le vieil adage de la profession, à savoir que plus l'information intéresse le destinataire, plus elle retiendra son attention, est toujours valable. En tant qu'organisation internationale, la FAO n'a pas pour vocation de fournir aux individus des informations qui les intéressent directement. Elle repose sur des intermédiaires qui font passer ses messages: mass médias nationaux, instituts pédagogiques, ONG, etc... Elle doit

donc adapter le matériel destiné au public en fonction des besoins de ces intermédiaires, afin d'en faciliter la diffusion. L'Organisation doit également tenir compte du fait des exigences différentes des pays développés et de ceux en développement ainsi que de l'état des médias propre à chacun.

127. En ce qui concerne les médias, l'expérience montre que la FAO doit chercher à entrer le plus tôt possible dans le processus d'information. Il faudra donc accorder une étroite attention aux contacts avec les agences de presse internationales et régionales et s'efforcer de répondre à leurs besoins, afin d'atteindre les médias nationaux.

128. Les médias spécialisés qui traitent de l'agriculture, de la foresterie et des pêches constituent un autre domaine important; ils offrent à la FAO l'immense possibilité de motiver un public particulièrement concerné et l'Organisation devra leur assurer une place prédominante dans ses rapports avec les médias.

129. Dans le domaine de la radio, il existe des possibilités de recourir plus largement à la coproduction. Il en va de même avec la télévision, mais le caractère commercial de ce support dans de nombreux pays et l'abandon de sa fonction pédagogique au profit du divertissement rendront toujours plus difficile d'y traiter les problèmes intéressant la FAO. En conséquence, il faudra collaborer étroitement avec les producteurs de programmes spécialisés et leur fournir des images et des informations qu'ils utiliseront dans leurs propres émissions. La production de matériel entièrement réalisé par la FAO devrait diminuer progressivement.

130. Le matériel d'information et les messages de la FAO se concentreront sur les grandes priorités de l'Organisation. Celles-ci constitueront la base du matériel imprimé - des brochures, dépliants, affiches aux fiches d'information, articles et matériel d'exposition. L'information sera généralement présentée de manière à faciliter sa "réutilisation" au niveau national, en insistant sur la présentation de faits. La revue Cérès, ainsi que d'autres publications plus spécialisées, resteront un moyen privilégié et particulièrement efficace de mettre en lumière les problèmes intéressant l'Organisation et l'ensemble de la communauté mondiale.

## ● Réunions

131. La FAO organise 200 réunions par an de type et de durée variables et destinées à des publics différents; elle est ainsi la principale instance au monde qui traite de l'agriculture où les décideurs, les scientifiques et les experts en matière de développement des Etats Membres se rencontrent pour confronter leur expérience et leurs idées et mettre au point des activités conjointes. Leur participation aux discussions touchant aux problèmes d'orientation, à la gestion des programmes et/ou à des sujets techniques revêt également un caractère essentiel pour les activités de l'Organisation et témoigne clairement de son universalité.

132. De fait, les contacts humains restent le meilleur moyen d'améliorer la compréhension et la communication entre les peuples, tout en favorisant efficacement la coopération internationale. Souvent, les réunions de la FAO représentent pour les agronomes des pays en développement la seule occasion de rencontrer leurs homologues venant d'autres parties du monde et des pays développés.

133. Il est largement reconnu que ces réunions entraînent des dépenses, même en l'absence de services d'interprétation simultanée. L'augmentation des frais de voyage et du coût de la vie impose donc une limite à leur expansion. On continuera à faire appel à un financement extrabudgétaire et au coparrainage en vue d'alléger la pression exercée sur les ressources du Programme ordinaire et de maintenir un programme important. Toutefois, même dans l'hypothèse la plus optimiste, les ressources disponibles ne permettront pas la préparation et l'organisation d'un plus grand nombre de réunions. Il sera inévitable d'opérer une sélection et en définitive les réunions de la FAO devront se concentrer sur les domaines à forte priorité. A défaut de réunir les experts au Siège ou sur le terrain, on utilisera les nouvelles possibilités offertes par les réseaux de télécommunication, telles que la téléconférence et les consultations à distance. Les instituts scientifiques pourront profiter des installations de la FAO à l'occasion de réunions traitant de problèmes scientifiques et techniques d'intérêt mondial.

134. Les techniques modernes peuvent accélérer la production et la distribution des documents de réunion, mais le succès d'une réunion dépendra toujours de la contribution des participants. Il incombe aux autorités concernées des Etats Membres de s'assurer que les délégués sont qualifiés et de leur fournir les directives nécessaires. En ce qui concerne les consultations d'experts qui rassemblent des délégués choisis par la FAO, cette dernière et les institutions pertinentes - principalement dans les pays en développement - devraient accroître leurs efforts en vue d'identifier ces experts et de donner à un plus grand nombre la chance de participer, notamment aux femmes.

135. Il est par ailleurs essentiel que des techniciens figurent parmi les délégations nationales auprès des comités techniques de la FAO. De nombreux pays en développement rencontrent des problèmes à cet égard. La FAO favorisera cette participation dans la mesure des ressources extrabudgétaires dont elle dispose.

## ● Informatisation et télécommunications

136. Il est probable qu'on assistera dans les années 90 aux mêmes changements rapides que ceux qui ont marqué la décennie précédente et qui ont révolutionné le lieu de travail, notamment en ce qui concerne l'automatisation des bureaux et l'adoption de diverses techniques de communication.

137. Comme il convient à une organisation de cette taille et de cette complexité, la FAO a entrepris d'investir dans du matériel informatique et de télécommunications et d'acquérir les logiciels connexes. En premier lieu, il faut tirer parti du gain de productivité et

d'efficacité rendu possible par les nouvelles techniques de traitement des données et de textes. En plus de faciliter le travail et de le rendre plus efficace, aussi bien sur le plan administratif qu'opérationnel, ces technologies de pointe revêtent une importance particulière pour une organisation qui possède un réseau mondial de bureaux, entretient des contacts complexes avec l'extérieur dans plusieurs langues et dont l'un des rôles principaux est de rassembler, de traiter et de diffuser de nombreuses informations.

138. Des initiatives importantes ont été lancées pour introduire des systèmes d'information plus performants tant dans les services administratifs (FINSYS/PERSYS) que techniques (CMIA). Le premier système est déjà opérationnel alors que le second devrait être terminé au cours de l'exercice 1992-93. Un système d'information complet pour le Programme de terrain est également à l'étude. Si les phases d'ajustement initial et de maintenance régulière se déroulent normalement, il semble que les composantes de base des systèmes de données intéressant la FAO soient en place, ou qu'elles le seront bientôt. Il est nécessaire d'accompagner ces progrès - ainsi que les autres - du matériel et de l'infrastructure appropriée.

139. Les derniers investissements réalisés en informatique se sont inspirés des plans d'informatisation à moyen terme formulés par chaque département et approuvés par le Comité des ressources et systèmes d'information. Plus récemment, le Comité et le Département de l'administration et des finances (AF) ont examiné de manière approfondie les plans d'informatisation de l'Organisation. Ils ont approuvé une approche globale de l'informatique de bureau ainsi que les orientations stratégiques énoncées ci-dessous.

#### *L'avenir de l'informatisation à la FAO:*

140. Le but ultime de l'automatisation est de fournir aux utilisateurs de la FAO (directeurs, fonctionnaires du cadre organique, services généraux) des moyens d'accomplir plus efficacement leurs tâches. En conséquence, le personnel de la FAO pourra progressivement se servir de matériel de bureau, et notamment d'outils de productivité individuels (traitement de texte, tableurs), aura accès à des applications stratégiques (courrier électronique, systèmes de soutien à la gestion), aux systèmes et aux bases de données de la FAO (FINSYS/PERSYS, CMIA) ainsi qu'aux réseaux de communication externes. L'utilisation d'un poste de travail standard, d'utilisation facile, devrait également permettre de réduire les coûts.

141. Compte tenu des faibles ressources disponibles, il faut rentabiliser l'utilisation du système informatique actuel. A cette fin, il faudrait s'efforcer en priorité de relier les divers systèmes en place dans l'Organisation: ordinateur central, mini-ordinateurs, réseaux, ordinateurs de bureau. Il faudra rechercher le juste équilibre entre la gestion centralisée et décentralisée de l'information, en répartissant correctement les installations de la manière la plus rentable.

142. L'informatisation ne va pas sans embûches. Au cours des années, on a recherché divers logiciels et du matériel adapté à des problèmes spécifiques, ce qui a entraîné un besoin

de compatibilité. La FAO s'efforcera de favoriser l'intégration des logiciels permettant de résoudre cette difficulté. Si l'on veut que l'information circule en continu, il faut acquérir des logiciels et du matériel compatibles pouvant fonctionner sur réseau. Cela facilitera l'utilisation des systèmes de l'Organisation dans le cadre d'un réseau intégré de communication.

*Gestion des activités de traitement de l'information:*

143. La gestion de l'information a évolué au cours des années. La politique en matière d'informatique et l'affectation des ressources sont gérées par le Comité des ressources et systèmes informatiques; le soutien aux utilisateurs est assuré par le Centre des services d'informatique (AFC). Quelques départements bénéficient encore de services et d'un soutien décentralisés. La formation de nombreux agents pose toujours un problème en raison des maigres ressources disponibles. Elle se fera progressivement, à mesure de l'équipement de toute l'Organisation et en fonction des priorités par division.

144. Il est également essentiel de rassembler les réseaux de télécommunications (téléphone, télex et télécopie) au sein du Centre des services d'informatique afin de créer une Division de la technologie informatique, actuellement à l'étude. La gestion conjointe des télécommunications et des services d'informatique est une condition préalable à la mise en oeuvre d'un réseau intégré de communication.

145. Dans l'ensemble, les investissements passés et futurs reposaient, et reposent encore, sur les plans à moyen terme formulés par les départements et approuvés par le Comité des ressources et systèmes informatiques. A mesure du développement de l'informatique de bureau, l'Organisation adaptera sa politique de gestion des ressources informatiques afin de rentabiliser au maximum les ressources allouées.

*Lien avec les activités d'assistance technique menées dans les Etats Membres:*

146. L'amélioration du matériel informatique et des logiciels au Siège de la FAO permettra également à l'Organisation de mieux transmettre le volume croissant de conseils aux pays membres sur l'utilisation des techniques informatiques pour résoudre les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture. La FAO a mis au point une série de logiciels, par exemple pour le traitement des données, l'analyse ou la modélisation, qui sont largement utilisés dans les pays membres par les organismes spécialisés et les laboratoires. L'Organisation est particulièrement concernée par l'utilisation effective de ces applications pour l'information et le stockage des données, la recherche et la conception technique, ainsi que pour la formation et la vulgarisation. Dans chacun de ces cas, les divisions techniques concernées de l'Organisation devraient être à même d'aider les pays à choisir le matériel le plus approprié, en tenant compte des problèmes de compatibilité, et d'adapter les logiciels aux besoins locaux, tant par une assistance directe que par le biais de composantes de projets de terrain. La mise au point rapide de nouveaux outils dans le domaine de la technologie

informatique fait qu'il est essentiel que la FAO tienne ses connaissances à jour afin de maintenir la qualité de ses avis en matière d'application informatique et des logiciels qu'elle met au point ou dont elle assure la promotion.

## ● Le problème du "budget d'investissement"

147. Ainsi qu'il a été montré ci-dessus, la FAO a l'intention de tirer profit de l'évolution des technologies en achetant du matériel et des installations modernes. L'époque où la majorité du personnel de la FAO utilisait des machines à écrire, des calculatrices de bureau et de simples lignes téléphoniques n'est pas très éloignée, mais elle est bien révolue. Toutefois, pour profiter des avantages et des bienfaits présentés par les outils modernes, tels que les ordinateurs de bureau et les systèmes de télécommunication de pointe, l'Organisation doit réaliser des investissements onéreux, qui se chiffrent souvent à plusieurs millions de dollars.

148. En plus des dépenses entraînées par l'informatisation et les réseaux de télécommunications, la FAO doit acquérir ou remplacer régulièrement du matériel coûteux, par exemple pour les services d'impression ou le central téléphonique ainsi que remettre à neuf l'ensemble des bâtiments.

149. Cependant, la FAO fonctionne sur la base d'un budget biennal, et il n'est pas possible de reporter ou de cumuler les fonds à la fin de chaque exercice financier. Le Règlement financier de la FAO ne prévoit pas de dispositions visant à répartir le coût des achats importants et il ne tient pas compte de la dépréciation.

150. De fait, l'Organisation a été souvent confrontée par le passé à des dilemmes lors de l'achat de matériel onéreux. Pour des raisons évidentes, on hésitait à inclure ces achats dans les propositions de budget biennal, afin d'éviter de fortes variations sous la rubrique concernée ou de pénaliser excessivement des activités importantes. A l'époque des restrictions budgétaires, ce problème s'est encore accentué.

151. Ainsi, l'Organisation a souvent été contrainte de repousser, parfois indéfiniment, des travaux de rénovation importants ou des achats élevés. Ce procédé a des limites évidentes, et il ne permet pas en fait de réaliser des économies, car le matériel utilisé devient toujours plus périmé, les coûts de maintenance augmentent et les pannes sont fréquentes, avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne. Afin de parer à ces problèmes, la FAO a tenté chaque fois que possible de conclure des accords de location ou de crédit-bail. Néanmoins, cette approche présente également des inconvénients et elle n'est pas toujours réalisable ou intéressante sur le plan financier.

152. Ainsi que le recommande le rapport des conseils en gestion de 1989, on a donc suggéré que l'Organisation introduise le concept de budget d'investissement. On pourrait constituer un fonds d'équipement, des dispositions appropriées concernant l'affectation des ressources étant prises sous la supervision des organes concernés, tels que le Comité

financier; on définirait également des modalités adéquates pour que les ressources provenant du budget biennal et/ou de la reconstitution des réserves soient allouées de façon distincte. Le fonds pourrait aussi être approvisionné par le produit de ventes ou des dons et des contributions volontaires provenant des Etats Membres.

153. Cette proposition n'a pour l'instant pas été analysée en détail et elle est formulée ici afin de susciter des premières réactions lors de la Conférence. Si elle est jugée intéressante, une étude complète pourra être réalisée, qui examinera notamment les changements à apporter au Règlement financier; elle sera ensuite soumise à l'examen du Comité financier et du Conseil.

## PERSONNEL

154. Pour que le présent rapport à moyen terme soit traduit par des programmes et des activités effectifs, il doit également comprendre des éléments concernant la politique de la FAO en matière de personnel. Un certain nombre de problèmes graves sont apparus qui exige l'attention des organes directeurs de l'Organisation.

### ● Conditions d'emploi

155. La FAO emploie actuellement deux grandes catégories de personnel. Les conditions d'emploi des fonctionnaires du cadre organique et des directeurs sont définies au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies (exception faite de la Banque mondiale et du FMI). Les décisions sont prises par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur avis et recommandation de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Les conditions d'emploi des services généraux tiennent compte du marché du travail local dans chaque lieu d'affectation et relèvent également de la compétence de la CFPI.

156. L'Assemblée générale des Nations Unies et le CFPI réaffirment régulièrement que les organisations appartenant au système devraient recruter du personnel répondant à des critères élevés d'efficacité, de compétence et d'intégrité et provenant du plus grand nombre de pays possible. Jusqu'au milieu des années 70, du fait des conditions d'emploi offertes par le système des Nations Unies, rien ne s'opposait au respect de ces critères. La fonction publique internationale jouissait d'un haut prestige; par ailleurs, même si ce facteur n'était pas le seul à motiver le choix d'une "carrière internationale", la rémunération était satisfaisante. Au cours des années 80, les conditions de service des fonctionnaires du cadre organique se sont nettement dégradées: gels répétés et prolongés des rémunérations effectivement perçues et réductions successives des prestations de retraite. Alors qu'auparavant un candidat potentiel à un poste du cadre organique ne refusait que rarement l'offre d'emploi à cause de l'insuffisance de la rémunération, le service du recrutement de la FAO se heurte malheureusement régulièrement à cette situation. Il est devenu quasiment impossible d'attirer un nombre suffisant de candidats de valeur venant de certains pays afin de permettre une sélection correcte et de garantir une répartition géographique équitable.

157. La rémunération offerte actuellement, aussi bien au Siège que sur le terrain, est fortement dissuasive pour toute personne désireuse d'affronter l'incertitude liée à l'expatriation et les coûts qu'elle entraîne, sans compter les répercussions souvent négatives sur la scolarité des enfants et la perte des revenus professionnels du conjoint. Par ailleurs, le personnel déjà employé au Siège, par exemple, assiste à une baisse rapide de son niveau de vie par rapport à celui du pays d'accueil, ce qui a une influence évidemment néfaste sur son moral. Le fait que le salaire des fonctionnaires des services généraux excède toujours

plus celui des fonctionnaires du cadre organique illustre de manière frappante la gravité de la situation. Compte tenu du double système rappelé ci-dessus, le salaire du personnel des services généraux, en particulier au Siège, reflète bien la prospérité accrue du pays hôte et l'augmentation du coût de la vie. Cependant, le plafond imposé au salaire des fonctionnaires du cadre organique nie les mêmes avantages à cette catégorie. Ainsi, il devient courant de constater ce paradoxe: de nombreux superviseurs gagnent moins que ceux qu'ils supervisent.

158. A côté des aspects purement matériels, la série de mesures négatives de ces dernières années, affectant aussi bien les salaires que les pensions, a provoqué parmi le personnel une incertitude et un manque de confiance quant aux perspectives de carrière, d'où un profond découragement qui se traduit par un taux excessivement élevé de renouvellement du personnel.

159. A l'instar de nombreuses autres institutions spécialisées des Nations Unies, la FAO doit faire appel à des spécialistes et entrer en compétition avec d'autres employeurs pour les recruter. Actuellement, il s'avère quasiment impossible d'attirer des candidats présentant les qualifications souhaitées dans les disciplines où la concurrence est vive.

160. Les quelques experts en matière de développement indispensables à la FAO pour assurer le succès des opérations de terrain quittent de plus en plus fréquemment l'Organisation, attirés par les conditions beaucoup plus intéressantes qu'offrent les institutions financières internationales, les programmes d'aide bilatérale et les autres organisations axées sur le développement, telles que la CEE. Les problèmes évoqués ci-dessus pour trouver des experts qualifiés s'appliquent mutatis mutandis au recrutement des consultants.

161. Le Directeur général est convaincu que la FAO continue de fournir des services de qualité, grâce au dévouement sans faille d'un personnel expérimenté. Toutefois, on finira par s'apercevoir que cette politique erronée, qui consiste à réduire les coûts en diminuant sans cesse les salaires et les autres avantages, manque de vision à long terme, avec le risque d'une dégradation générale de la qualité des réalisations et des services de l'Organisation.

162. Que peuvent faire les organes directeurs de la FAO? Rien ne laisse présager qu'ils consentent à examiner la possibilité d'offrir aux fonctionnaires du cadre organique des conditions d'emploi spéciales, différentes de celles pratiquées actuellement. Cependant, il serait certainement utile que les organes directeurs de la FAO soulignent avec fermeté la nature et les exigences particulières de l'Organisation, ainsi que des autres institutions spécialisées, afin de sensibiliser les organes centraux chargés des questions de personnel. Face à un appel concerté, ces derniers prendraient sans doute conscience qu'il est urgent de résoudre ce problème, sinon la base même du concept de la fonction publique internationale disparaîtra complètement.

163. Dans le cadre restreint des mesures correctives qui sont du ressort des organes directeurs de la FAO et du Directeur général, on multipliera les efforts en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel.

## ● Formation et perfectionnement du personnel

164. La formation et le perfectionnement représentent des aspects importants de la politique en matière de personnel. Les possibilités de formation offertes par la FAO ne soutiennent pas la comparaison avec celles des grandes sociétés privées et de la fonction publique au sein des Nations Unies, où les cours de recyclage, les congés sabbatiques, la formation en cours d'emploi, etc., se généralisent. Malheureusement, les activités de formation du personnel tendent à être, et ont effectivement été, les premières visées par les mesures d'austérité. Par exemple, les cours de langue, qui sont essentiels dans une organisation internationale comme la FAO, ont dû être supprimés et bien qu'ils soient à présent progressivement remis en place, ils sont loin de répondre aux besoins réels et aux souhaits du personnel. Pour autant que le permettent les difficultés budgétaires que connaît la FAO, celle-ci doit rattraper son retard par rapport aux autres institutions dans le domaine de la formation du personnel.

## ● Recrutement de personnel féminin

165. Les organes directeurs de la FAO ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'accroître le pourcentage de femmes, notamment aux postes élevés (cadre organique et direction). Tout nouveau progrès dépend également des efforts déployés par les Etats Membres eux-mêmes pour soumettre des candidatures féminines aux postes vacants. De son côté, le Secrétariat s'appliquera à relever le pourcentage encore relativement faible de femmes appartenant au cadre organique, bien qu'il soit plus difficile de trouver des experts féminins en agriculture, en halieutique et en foresterie que dans certains autres domaines. Nombre de femmes pouvant aspirer à un poste du cadre organique hésitent par ailleurs à faire carrière dans les organisations internationales, du fait des changements possibles de lieu d'affectation.

## ● Représentation géographique

166. Des Etats Membres sont également vivement préoccupés par la sous-représentation chronique de certains pays parmi les effectifs de l'Organisation. Dans la plupart des cas, ce phénomène est directement lié au problème évoqué plus haut, à savoir le manque de compétitivité des conditions d'emploi. On s'efforcera autant que possible de parvenir à une représentation plus équilibrée des pays concernés, notamment en nommant des missions spéciales de recrutement et en prenant activement des contacts avec leurs représentations basées à Rome.

## INTRODUCTION

### DEUXIEME PARTIE

#### ACTIVITES INTERSECTORIELLES

## INTRODUCTION

1. La structure organisationnelle de la FAO repose nécessairement sur la répartition des tâches entre les différentes unités, par discipline ou cible géographique, ainsi qu'entre les unités fonctionnelles et les unités non organiques. Pour que la FAO soit effectivement un centre d'excellence, selon le vœu des organes directeurs, elle doit faire appel à des compétences dans divers domaines spécialisés (santé animale, évaluation des ressources halieutiques, ressources génétiques, pesticides, etc...), d'où la multiplication des divisions techniques, des services et des branches au Siège, auxquels s'ajoutent les équipes techniques dans les Bureaux régionaux. Le découpage géographique de la structure convient à la programmation et à la mise en oeuvre des activités décentralisées d'assistance technique aux niveaux régional et national, mais il ne garantit pas que les connaissances et les compétences acquises par l'ensemble de l'Organisation dans les principaux secteurs soit réellement mises en pratique. En conséquence, on ne distingue pas à première vue la place des priorités intersectorielles dans les réalisations fondamentales de la FAO, au niveau tant mondial que national.

2. La coordination entre les secteurs est assurée par le biais de diverses dispositions: comités interdépartementaux, groupes de travail interdivisionnaires, mécanismes adaptés de "points de convergence" et unités de coordination. Des échanges féconds entre les unités sont rendus possibles par l'adoption d'une approche intégrée lorsqu'il est nécessaire d'harmoniser plusieurs solutions techniques ou activités sectorielles afin de traiter des problèmes multidisciplinaires complexes, comme l'aménagement du littoral, l'agroforesterie, etc...

3. Des Etats Membres ont demandé à être informés des liens qui existent entre les programmes "sectoriels" (par exemple la production de cultures ou la santé animale) et les priorités "intersectorielles". On constate à cet égard que les programmes "sectoriels" sont imprégnés par des préoccupations "horizontales", telles que le développement durable, et ce, de manière croissante et sous des formes intangibles. Il faut garder à l'esprit le fait qu'à côté des principaux objectifs immédiats de nature "sectorielle" (par exemple l'aide aux services vétérinaires pour lutter contre une maladie donnée), de nombreuses activités de la FAO (telles que la formation ou la CTPD) intègrent des objectifs secondaires en prise avec les priorités intersectorielles. Pour démêler complètement l'ensemble de ces ramifications complexes, les documents de planification des programmes de la FAO devraient être surchargés d'explications.

4. Cependant, des priorités thématiques sont définies au cours des débats au sein du Conseil et de la Conférence, ainsi que par les autres instances de la FAO, et elles se traduisent fréquemment par la formulation de recommandations spécifiques, de résolutions ou de programmes d'action connexes. Par-delà la FAO, l'ensemble du système des Nations Unies soutient de nombreuses priorités. Il est impossible de présenter dans le présent

document toutes les priorités thématiques auxquelles les organes directeurs de la FAO attachent de l'importance. Il a l'intention de couvrir d'autres priorités, conformément à la demande et au souhait de la Conférence, dans les versions successives du plan à moyen terme.

5. La présente section examine les priorités intersectorielles suivantes:

- environnement et développement durable;
- avis en matière de politiques;
- rôle des femmes dans le développement;
- valorisation des ressources humaines; et
- coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD et CTPD).

6. Chacune des priorités thématiques énoncées ci-dessus est *sui generis*. Dans la plupart des cas, sinon tous, la FAO ne part pas de rien. La formation et les avis en matière de politiques, par exemple, sont des aspects fondamentaux des activités de la FAO depuis sa création. Mais l'Organisation est ouverte à l'évolution et aux nouvelles approches, et elle doit procéder constamment à des ajustements. Dans le vaste champ de chaque priorité thématique, il convient de distinguer une certaine hiérarchie des objectifs et des moyens d'action plus adaptés. Autant que possible, la présente section vise à fournir la définition adoptée par la FAO pour chaque thème, en mettant en lumière les dispositions organisationnelles en vigueur ou prévues et en présentant les vues actuelles sur les moyens de traiter chaque priorité intersectorielle à moyen terme.

7. Ces thèmes ont une incidence omniprésente sur la vaste gamme des activités techniques et économiques menées par la FAO. Le tableau qui suit illustre les programmes et les sous-programmes existants dans le cadre du deuxième chapitre budgétaire de la structure du programme de la FAO, qui comprend des composantes majeures ou mineures intéressant les priorités thématiques.

## PRIORITES THEMATIQUES

● = Contributions majeures; • = Contributions mineures (ou indirectes)

Sous-Programme	Environnement et développement durable	Avis en matière de politiques	Rôle des femmes dans le développement	Valorisation des ressources humaines	CEPD CTPD
<b>GRAND PROGRAMME 2.1, AGRICULTURE</b>					
<b>Programme 211, Ressources naturelles</b>					
- 2111, Evaluation et planification	●	•			
- 2112, Développement des systèmes de culture	•	•		●	
- 2113, Aménagement des sols et engrais	●	•		•	
- 2114, Mise en valeur et aménagement des eaux	•	•	•	•	
- 2115, Conservation et bonification	●	•			
- 2116, Sauvegarde du potentiel naturel	●	•			
<b>Programme 212, Cultures</b>					
- 2121, Conservation et gestion des ressources phytogénétiques	●				
- 2122, Conduite et diversification des cultures	•	•	•	●	•
- 2123, Production de semences et amélioration des plantes	•			•	
- 2124, Protection des cultures	●			•	●
- 2125, Génie agricole et prévention des pertes de produits alimentaires	•	•	•		
- 2126, Industries alimentaires et agricoles		•	•		•
<b>Programme 213, Elevage</b>					
- 2131, Ressources en pâturages, fourrage et aliments du bétail	•	•			•
- 2132, Santé animale	•	•			•
- 2133, Ressources génétiques	●				
- 2134, Développement laitier		•	•	●	•
- 2135, Développement du secteur des viandes		•		●	
- 2136, Production animale	•	●			
<b>Programme 214, Développement de la recherche et de la technologie</b>					
- 2141, Développement de la recherche		●		•	
- 2142, Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies	•			●	
- 2143, AGRIS, CARIS et activités de documentation sur le terrain	•		•	•	•
- 2144, Télédétection et agrométéorologie	●			●	

● = Contributions majeures, • = Contributions mineures (ou indirectes)

Sous-Programme	Environnement et développement durable	Avis en matière de politiques	Rôle des femmes dans le développement	Valorisation des ressources humaines	CEPD CTPD
- 2145, Environnement, énergie et développement durable	●				
<b>Programme 215, Développement rural</b>					
- 21511, Education, vulgarisation et formation agricoles		•		●	
- 21512, L'information au service du développement				●	
- 2152, Réforme agraire et colonisation rurale		●			●
- 2153, Institutions et emploi en milieu rural		•	•	●	
- 2154, Les femmes dans l'agriculture et le développement rural		•	●		
- 2155, Commercialisation		•	•	•	●
- 2156, Finances rurales et gestion des risques		•		•	●
<b>Programme 216, Nutrition</b>					
- 2161, Evaluation de l'alimentation et de la nutrition	•				
- 2162, Programmes nutritionnels		•	●	•	
- 2163, Contrôle des aliments et protection des consommateurs		●		•	•
- 2164, Politiques nutritionnelles au niveau des pays		•	•	•	
- 2165, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	●	•			
<b>Programme 217, Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture</b>					
- 2171, Traitement et analyse des statistiques	•	•	•	•	
- 2172, Situation et perspectives	•	•			•
- 2173, Système d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation	•	•	•	•	●
- 2174, Développement des statistiques		•		●	•
<b>Programme 218, Politiques alimentaires et agricoles</b>					
- 2181, Etudes prospectives mondiales	•	•			
- 2182, Analyse des politiques agricoles		●			●
- 2183, Politiques et commerce des produits		●			●
- 2184, Sécurité alimentaire mondiale	●	●	•		•
- 2185, Aide à la planification agricole		●		●	
<b>GRAND PROGRAMME 2.2, PECHES</b>					
- 2211, Information sur les sciences aquatiques et les pêches	•	•		•	
- 2212, Données et statistiques halieutiques	•	•		•	

● = Contributions majeures; ● = Contributions mineures (ou indirectes)

Sous-Programme	Environnement et développement durable	Avis en matière de politiques	Rôle des femmes dans le développement	Valorisation des ressources humaines	CEPD CTPD
- 2221, Ressources et environnement marins	●				
- 2222, Pêches continentales et aquaculture	●	●		●	●
- 2223, Production de poisson	●	●		●	●
- 2224, Utilisation et commercialisation du poisson	●	●		●	●
- 2231, Politiques de pêche et planification	●	●	●	●	
- 2232, Coordination et liaison internationales	●	●			●
<b>GRAND PROGRAMME 2.3, FORETS</b>					
- 2311, Développement et aménagement des forêts	●	●		●	
- 2312, Plantations, amélioration des arbres et ressources génétiques forestières	●	●		●	●
- 2313, Conservation et faune sauvage	●	●		●	●
- 2314, Systèmes forestiers pour la production d'aliments, de fourrage et de bois de feu	●	●			
- 2315, Programme d'action forestier tropical	●	●			
- 2321, Développement des industries forestières	●	●		●	
- 2322, Commerce et commercialisation des produits forestiers		●			
- 2323, Produits forestiers non ligneux et dendroénergie	●		●	●	
- 2331, Formation et institutions		●		●	
- 2332, Planification des investissements et statistiques		●			
- 2333, Politiques et information forestières		●			
- 2334, Développement de la foresterie communautaire		●	●	●	

## A. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### ● Contexte

8. Les années 80 ont été caractérisées par la prise de conscience à l'échelle mondiale de la dégradation de l'environnement et la préoccupation de parvenir à un développement durable. La nécessité de concilier les impératifs du développement avec ceux de la protection de l'environnement est exprimée dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, publié en 1987 et intitulé "Notre avenir à tous", et elle se reflète également dans la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser un "Sommet de la terre" - la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui se tiendra au Brésil en 1992.

9. Dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches, ces préoccupations ne sont pas nouvelles: la conservation des ressources naturelles figure parmi les objectifs spécifiques de l'Organisation énoncés dans l'Acte constitutif de la FAO. Elle a donc mené un certain nombre d'activités relatives à la conservation des sols, des eaux et des ressources génétiques, et ce, jusqu'en 1969; à partir de cette date, on a reconnu la nécessité d'adopter des approches intégrées et coordonnées et on a créé un groupe de travail interne sur les ressources naturelles et l'environnement. La participation active de la FAO à la préparation et au suivi de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue en 1972, a donné un nouvel élan aux activités de la FAO (par exemple, Charte mondiale des sols de 1981, Engagement international sur les ressources phytogénétiques de 1983, Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de 1985) ainsi qu'aux projets et programmes de terrain connexes.

10. L'examen des activités de la FAO a permis de dégager des préoccupations plus générales, du fait de l'ampleur mondiale qu'ont pris certains problèmes écologiques (changement climatique, désertification, déboisement, pollution des mers), ainsi que de la connaissance plus approfondie des causes de cette dégradation, telles que les disparités entre les modèles de développement actuels, les échanges, la consommation et les modes de vie. Un nouvel appel a été lancé à la FAO afin qu'elle traite globalement les problèmes d'environnement et de développement durable, en s'attachant non seulement à leurs aspects techniques mais aussi socio-économiques, en particulier par le biais de ses activités de terrain.

11. Lors de sa vingt-cinquième session, en novembre 1989, la Conférence de la FAO a adopté une importante résolution sur les *Activités de la FAO relatives au développement durable* (3/89). Cette résolution demandait à l'Organisation d'intensifier ses travaux interdisciplinaires en vue d'intégrer des considérations liées à l'environnement dans toutes

ses activités pertinentes; d'accorder une priorité accrue aux activités liées au développement durable et à la prévention de la dégradation de l'environnement dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts; de renforcer sa collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies dans ces domaines; et de collaborer étroitement à la préparation de la CNUED.

12. L'application de la Résolution 3/89 adoptée par la Conférence a conduit à l'élaboration plus détaillée des concepts et des objectifs relatifs au développement durable dans les domaines d'action de la FAO. L'Organisation a entrepris de redéfinir les priorités en mettant en place les dispositions organisationnelles nécessaires, elle a renforcé les liens interdisciplinaires dans le cadre du Programme ordinaire et rationalisé les programmes de terrain. L'impact de cette activité de longue haleine se fera sentir progressivement, d'autant plus qu'elle doit s'harmoniser étroitement avec la préparation et le suivi de la CNUED. La présente partie du Plan indique dans les grandes lignes l'état d'avancement et les perspectives d'avenir. Certains aspects du développement durable sont examinés dans les sections thématiques qui suivent et, de façon plus approfondie, dans la troisième partie.

### ● Développement durable - Une approche globale

13. Il est sans doute utile de rappeler la définition du développement durable dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil de la FAO en 1988:

*"Pour un développement durable, il faut aménager et conserver les ressources naturelles et orienter les changements techniques et institutionnels de manière à satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. Dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, il s'agit de conserver les terres, les eaux et le patrimoine zoogénétique et phytogénétique et d'utiliser des moyens sans danger pour l'environnement, techniquement bien adaptés, économiquement viables et socialement acceptables."*

### .... le concept d'ADRD ....

14. Afin d'aller au-delà des définitions et de traduire le concept de développement durable par des stratégies effectives et des activités concrètes, la FAO, avec le soutien et la collaboration du Gouvernement des Pays-Bas, a convoqué une Conférence sur l'agriculture et l'environnement qui s'est tenue du 15 au 19 avril 1991 à 's-Hertogenbosch (Den Bosch, en abrégé). La déclaration, dite Déclaration de Den Bosch, qui a été adoptée conjointement, définit les trois objectifs essentiels que doit viser la stratégie pour une agriculture et un développement rural durables (ADRD):

- *"la sécurité alimentaire, qui suppose un équilibre approprié et durable entre l'autosuffisance et l'autonomie;*
- *la création d'emplois et de revenus dans les zones rurales, en particulier pour éliminer la pauvreté;*
- *la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement."*

15. D'après cette déclaration, les objectifs de l'ADRD concernent particulièrement l'alimentation et les revenus, alors que la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement n'apparaissent que comme l'un des trois buts énumérés. En effet, on sait, pour reprendre les termes du Préambule de la Déclaration de Den Bosch:

*"en l'an 2025, le monde devra nourrir 3,2 milliards de personnes de plus avec une base de ressources naturelles qui est déjà gravement menacée par des pratiques agricoles non durables et par les pressions écologiques résultant d'autres activités humaines. Déjà aujourd'hui, des millions de gens, pris au piège de la pauvreté, se trouvent contraints de chercher leur subsistance aux dépens de ressources naturelles qui sont leur seul moyen de survie."*

16. Ainsi, l'ADRD part du raisonnement qu'à l'exception négligeable de ceux qui possèdent en réserve des terres arables non exploitées, les pays n'ont pas d'autre choix que d'intensifier l'agriculture jusqu'à ce que la population mondiale se stabilise et que la demande parvienne à un équilibre. Nombre de pays sont confrontés au problème de déterminer comment et où intensifier l'agriculture, sans épuiser la base de ressources et provoquer une dégradation de l'environnement.

17. Les objectifs essentiels de l'ADRD devraient être:

- a) accroître l'efficacité de l'ensemble du système agricole de production-traitement-commercialisation afin de limiter le gaspillage et la pollution;
- b) accroître la capacité d'adaptation de l'agriculture et minimiser les risques (écologiques et socio-économiques) posés par l'utilisation des ressources naturelles et des intrants tout au cours du processus; et
- c) favoriser la diversification des systèmes de production et de post-production ainsi que des sources de revenus connexes dans les zones rurales.

18. Pour remplir ces objectifs, un certain nombre de conditions préalables doivent être réunies, quelques-unes ne relevant pas du secteur agricole: mise en oeuvre de politiques démographiques appropriées; amélioration des termes de l'échange régissant le commerce des produits agricoles au niveau national et international; mesures en faveur de l'agriculture, secteur économique essentiel qui doit contribuer à la protection de l'environnement; et allocation de ressources financières adéquates. De manière plus générale, les politiques

doivent pleinement reconnaître l'importance d'accorder aux exploitants un statut social en accord avec leur rôle clé, car ils assurent en permanence un bon approvisionnement en produits essentiels, tout en préservant la base de ressources naturelles.

19. Le succès de la mise en oeuvre de la stratégie décrite ci-dessus exigera d'introduire des ajustements et des changements, inter alia, dans les politiques et les plans agricoles; d'impliquer plus largement les communautés rurales dans la prise de décision et dans la gestion des ressources naturelles, en leur donnant les moyens de participer; d'établir une relation durable entre les ressources naturelles et la population (par ex. par le zonage, la réforme agraire et en réalisant des investissements importants en vue de protéger, de restaurer et d'améliorer la base de ressources naturelles); et d'adapter la technologie aux impératifs d'un développement équilibré.

### ● **Rôle de la FAO et relations avec le système des Nations Unies et les entités extérieures au système des Nations Unies**

20. Comme les problèmes d'environnement et de développement durable touchent tous les secteurs, le soutien qu'offre la FAO en ce domaine s'apparente à l'ensemble de ses activités axées sur le développement. De même, les interactions entre l'environnement et l'agriculture, la forêt et les pêches sont si étroites qu'il est pratiquement impossible de distinguer le rôle de la FAO en matière de protection de l'environnement et son rôle en faveur de l'aménagement et du développement rationnels des secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.

21. Toute tentative de parvenir à un développement durable et de protéger l'environnement implique également d'étudier attentivement les interactions entre les secteurs ainsi qu'entre les générations; certaines des activités de développement menées actuellement dans un secteur peuvent non seulement affecter dès à présent la viabilité d'un autre secteur mais aussi s'opposer à long terme à la durabilité de l'ensemble des efforts en faveur du développement. La FAO a donc naturellement le souci permanent d'évaluer la compatibilité d'une part des différentes activités qui sont de son ressort, et d'autre part de ses activités et de celles des autres institutions.

22. Ce souci de complémentarité doit amener la FAO à participer plus activement aux initiatives du PNUE destinées à assurer le suivi et la surveillance de l'environnement à l'échelle mondiale. De même, la coopération de la FAO avec l'OMS (hygiène du milieu), avec l'OMM (changement climatique) et avec l'Unesco (recherche et éducation de base en matière d'environnement), revêt une importance croissante. La coopération de la FAO à des activités aussi diverses vise non seulement à garantir que les intérêts des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches soient reconnus mais aussi qu'ils soient représentés équitablement par rapport à ceux des domaines intéressant les autres institutions.

23. Il faut s'attendre à ce que l'Organisation exerce une influence croissante sur les politiques et les plans formulés par les organismes de développement lors de l'élaboration et de l'exécution de projets susceptibles de favoriser un développement durable. La plupart des organismes de développement internationaux ont créé des unités distinctes pour l'environnement et ont élaboré dans ce domaine des directives destinées aux projets. Dans le cadre de ses attributions, la FAO devra aider ces institutions à adopter une approche plus large face aux problèmes de durabilité (dont l'environnement n'est qu'une composante), et notamment à modifier de façon appropriée leurs critères et leurs méthodes de financement.

24. Il ne fait aucun doute que la préparation de la CNUED, à laquelle la FAO participe activement, permettra d'accroître au sein du système des Nations Unies la concertation et la coordination en matière de développement durable et d'environnement, dans le cadre de l'Ordre du jour N° 21 qui a été élaboré pour cette conférence. La CNUED examinera les domaines spécifiques suivants: agriculture durable, forêts et pêches, et il est donc probable qu'elle aura une influence sur le rôle futur et les programmes de la FAO; en outre, elle suscitera peut-être la création de nouveaux mécanismes de coopération entre les institutions internationales. Pour l'instant, le système de coordination en vigueur est exploité au maximum pour préparer la CNUED: réunions du Comité des institutions de développement international pour l'environnement (CIDIE), des experts de l'évaluation de l'environnement désignés par les gouvernements, du Groupe de la conservation des écosystèmes (GCE), ainsi que des groupes de travail interinstitutions du Secrétariat de la CNUED.

25. La coopération externe avec les ONG devrait également être intensifiée. De façon croissante, les ONG contribuent à susciter la prise de conscience de la population locale, influencent l'opinion publique et les politiques gouvernementales et favorisent la participation de la population à la base. Il est donc vital que la FAO renforce ses liens et sa coopération avec les ONG locales et internationales qui oeuvrent aussi bien dans le domaine de l'environnement que du développement, au profit de toutes les parties.

## ● Structure organisationnelle

26. Les mécanismes de coordination interne des activités de la FAO dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement comprennent un Comité de direction au niveau du Sous-Directeur général, qui est présidé par un Conseiller spécial du Directeur général/Sous-Directeur général pour l'environnement et le développement durable, un Groupe de travail interdépartemental au niveau de la direction des divisions et une série de groupes de travail et d'équipes spéciales *ad hoc* qui s'occupent de domaines essentiels tels que la diversité biologique, le changement climatique, la lutte contre la désertification, l'intégration des considérations d'environnement et de développement équilibré dans la formulation des politiques et la planification. En outre, il existe d'autres mécanismes étroitement liés entre eux, tels que le Groupe de travail interdépartemental sur la planification de l'utilisation des terres, composé de sous-groupes s'intéressant aux systèmes d'information géographique et aux modes de production mixtes, ainsi que le Groupe de travail interdépartemental sur l'énergie.

27. D'autres groupes de travail interdépartementaux et des comités internes de la FAO, qui coordonnent les activités de l'Organisation dans différents secteurs, prendront également en considération les problèmes de développement durable et de protection de l'environnement. Tel est le cas notamment du Groupe de travail sur la formation, qui s'attache à l'éducation et à la formation en matière d'environnement, ainsi que du Comité du Programme de terrain, qui met au point des procédures relatives à la protection de l'environnement et au développement durable pendant tout le cycle du projet.

28. Un appui global est assuré par le Centre de coordination des programmes concernant l'environnement et l'énergie de la Division du développement et de la recherche en technologie (AGRE), sous l'égide du Conseiller spécial du Directeur général/Sous-Directeur général pour l'environnement et le développement durable, Bureau du Directeur général.

## ● Approche à moyen terme

### *Implications du programme:*

29. Il est facile de faire apparaître les problèmes d'environnement et de développement durable dans l'ensemble des programmes de la FAO en allouant à chaque sous-programme pertinent des ressources destinées à des activités intersectorielles, sous l'égide des structures interdépartementales décrites plus haut. Généralement, un département ou une division technique joue le rôle de chef de file dans un domaine spécifique qui implique la contribution d'autres départements ou divisions. Ce système est complété par des dispositions centralisées concernant les activités intersectorielles dans les secteurs où il est impossible d'identifier un point de convergence ou une division principale. Les domaines qui devront être spécifiquement renforcés au cours de l'exercice 1992-93 sont les suivants: intégration des considérations d'environnement et de développement durable dans la formulation d'avis en matière de politiques et l'aide à la planification; diversité biologique; changement climatique; agroforesterie; désertification; aménagement intégré du littoral; et énergie. Ces initiatives, qui facilitent la coordination et rendent plus efficaces les activités intersectorielles, devraient se poursuivre au cours de l'exercice suivant.

30. En ce qui concerne le Programme de terrain, deux grands programmes existent déjà dans les secteurs des forêts et des pêches; il s'agit du Programme d'action forestier tropical (PAFT) et des plans d'action adoptés par la Conférence mondiale sur les pêches de 1984. Ces programmes comportent un certain nombre d'activités relatives à la gestion durable des ressources forestières et halieutiques, ainsi qu'aux aspects écologiques. L'adoption de critères visant à un développement équilibré à long terme amènera ces programmes à accorder une attention croissante à des aspects tels que l'intégration des pêches et de la foresterie dans le développement rural, l'aménagement du littoral, la diversité biologique, la lutte contre la pollution et les changements climatiques.

31. En ce qui concerne le domaine complexe de l'agriculture et du développement rural *per se*, les activités de terrain de la FAO n'entraient pas jusque-là dans un cadre général, contrairement à celles menées dans les secteurs de la foresterie ou des pêches. Toutefois, on a élaboré une série de Programmes d'action spéciaux dans certains domaines prioritaires (par exemple Programme engrais), associée à de nombreux autres projets de terrain qui répondent aux exigences particulières des pays membres. L'intensification des activités de la FAO dans le domaine de l'environnement et du développement durable, conformément à la Résolution 3/89 de la Conférence et aux recommandations spécifiques de la Conférence de Den Bosch, a entraîné la mise au point d'un Programme cadre de coopération internationale pour l'agriculture et le développement rural durables (PPCI/ADRD), qui devrait englober un certain nombre de Programmes d'action spéciaux existants et en intégrer de nouveaux, rationalisés de façon appropriée. Ce point devra être examiné lors de la vingt-sixième session de la Conférence de la FAO. La structure et le contenu du PPCI/ADRD devront être élaborés progressivement, avec la participation des organes directeurs de la FAO, des autres institutions susceptibles de collaborer à sa mise en oeuvre, ainsi que des mécanismes de consultation créés en vue de la préparation de la CNUED et de son *ordre du jour* N° 21.

32. A mesure de l'évolution du PPCI/ADRD aux côtés du PAFT et des programmes d'action des pêches, le problème du regroupement de ces trois grands programmes cadres dans les activités de terrain de la FAO se posera. Toutefois, plusieurs raisons justifient leur existence distincte. Premièrement, ces programmes cadres correspondent à des réalités institutionnelles au niveau national: il existe des structures distinctes pour l'agriculture, la foresterie et les pêches, qui sollicitent auprès de la FAO des services différents. Deuxièmement, les apports extérieurs de la FAO et des autres institutions doivent être coordonnés et intégrés au niveau national dans les programmes et projets élaborés par chaque pays. Les programmes de terrain de la FAO doivent donc rester souples. Les trois grands cadres qui ont été définis permettront de faire face à une demande relativement constante dans chaque domaine, tandis que les projets de terrain qui continueront pour l'essentiel à répondre à des exigences spécifiques et à combler certaines lacunes, ne peuvent pas être intégrés par avance dans des programmes cadres.

33. Néanmoins, il faudra établir des critères pratiques permettant de définir les domaines d'action respectifs et prévoir des mécanismes de liaison au sein des trois programmes cadres dans un certain nombre de secteurs susceptibles de présenter un intérêt commun, concernant par exemple les régions côtières, les bassins versants et les zones boisées, où l'agriculture et la foresterie revêtent la même importance.

#### *Domaines prioritaires:*

34. Dans le vaste champ des activités de soutien menées par la FAO en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, il est possible de mettre en lumière un certain nombre d'actions spécifiques à priorité élevée. Elles recoupent généralement les activités prioritaires décrites en détail dans d'autres section du Plan.

- a) collecte des données, échange et traitement de l'information en vue d'évaluer et de surveiller le développement équilibré de l'agriculture, de la foresterie et des pêches:  
Il s'agit non seulement de pallier les lacunes et d'améliorer les bases de données de la FAO dans certains domaines essentiels (par exemple, statistiques sur l'utilisation des pesticides, contribution de l'agriculture à l'effet de serre) mais aussi de mettre au point des méthodes et des systèmes permettant une analyse et une évaluation intégrées (par exemple systèmes d'information géographique, systèmes de surveillance par satellite, méthodes de comptabilité applicables à l'environnement, évaluation de l'impact sur l'environnement), ainsi que d'intensifier les activités de formation connexes.
- b) analyse des politiques, avis en matière de politiques et planification:  
La FAO tiendra compte des critères de durabilité lors de la formulation de ses avis en matière de politiques, et elle s'efforcera en particulier: d'intégrer les processus de formulation et de planification des politiques concernant les ressources naturelles à la planification socio-économique, notamment aux politiques de sécurité alimentaire; d'atténuer les conséquences négatives des ajustements structurels, de la libéralisation des échanges et des politiques en matière d'environnement sur le développement durable des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des pêches; de favoriser la décentralisation et une approche participative lors de la formulation des politiques et des plans de développement rural; et de faciliter l'adoption de moyens d'action favorisant un développement équilibré et la protection de l'environnement.
- c) mise au point de système de production intégrés et diversification des revenus ruraux:  
Le fait d'associer des activités diverses au sein d'une même unité de production ou de les répartir entre ces unités améliore, *ipso facto*, la viabilité de l'économie dans les zones rurales; à cet effet, il faut intégrer plus étroitement dans chaque zone agro-écologique la production végétale et animale, la gestion de la faune sauvage, la foresterie, l'aquaculture et les pêches; mettre au point des systèmes intégrés et viables de production-traitement-commercialisation, développer de petites industries agro-alimentaires en zone rurale et favoriser d'autres activités extra-agricoles. Dans ce domaine, la FAO aura pour rôle de rassembler, d'analyser et de diffuser l'expérience acquise localement ainsi que les résultats de la recherche, notamment par le biais de la CTPD.
- d) participation de la population et programmes de valorisation des ressources humaines:  
On rappelle ici ces aspects, car ils sont essentiels pour permettre aux communautés locales de gérer leurs ressources de manière appropriée et de protéger leur environnement.

e) évaluation approfondie et gestion des ressources naturelles à des fins multiples et durables:

Ce point comprend:

- l'évaluation globale des ressources en terres (zonage, planification de l'utilisation des terres, activités d'envergure en faveur de la conservation des sols et la bonification des terres, et gestion intégrée des ressources en sols);
- gestion globale des ressources en eau, notamment leur utilisation dans les systèmes de cultures sèches et irriguées, l'élevage, les pêches et l'aquaculture, ainsi que l'aménagement des bassins versants et le recyclage des eaux usées. A cet égard, la FAO participera activement à la Conférence sur l'eau et l'environnement, qui se tiendra à Dublin au début de l'année 1992;
- exploitation équilibrée des produits forestiers (bois d'oeuvre, bois de feu, aliments et autres biens) et rôle des forêts dans la régulation du cycle hydrologique et du climat;
- diversité biologique, notamment conservation *in situ* et *ex situ* et évaluation des diverses possibilités offertes dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.

f) meilleure utilisation possible des intrants fournis aux systèmes de production par des sources internes et externes:

Ce point comprend:

- les systèmes intégrés de nutrition des plantes, qui associent les substances nutritives biologiques et organiques pour les plantes aux engrais minéraux qui permettent de rentabiliser la production et d'accroître les revenus sans conséquence grave pour l'environnement;
- les systèmes intégrés de nutrition, dans le domaine tant de l'élevage que de l'aquaculture;
- les systèmes intégrés de lutte contre les ravageurs et les activités connexes visant à contrôler l'utilisation des pesticides et à éviter toute répercussion négative sur les échanges de produits agricoles;
- le développement et l'utilisation intégrés des sources d'énergie rurale, telles que la traction animale, l'énergie éolienne et solaire, la biomasse (notamment le recyclage des déchets), le bois de feu, ainsi que les sources "extérieures" comme les combustibles fossiles.

35. Dans tous les domaines évoqués ci-dessus, la tâche de la FAO consiste à recueillir, évaluer et diffuser l'information, à jouer un rôle de conseiller, à offrir une assistance technique et à contribuer le cas échéant à l'élaboration de mesures d'uniformisation (lois, normes).

## B. AVIS EN MATIERE DE POLITIQUES

### ● Rôle de la FAO

36. La FAO a pour mission de travailler avec les Gouvernements membres et de les aider à atteindre des objectifs communs, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. De ce fait, la quasi-totalité des programmes de la FAO comportent une composante d'avis en matière de politiques ou d'aide à la formulation des politiques. Des débats précédents sur le rôle de la FAO en matière de politiques ont reconnu l'omniprésence de ces activités dans les programmes menés par l'Organisation. En ce qui concerne la collaboration de la FAO avec les gouvernements, il est particulièrement difficile de faire la distinction entre ce qui relève des avis en matière de politiques ou autre et de la simple assistance.

### ● "Définition" du rôle de la FAO en matière de politiques

37. Des discussions antérieures ont introduit une distinction utile entre la fonction consultative de la FAO et ses activités d'avis en matière de politiques. La première fonction comprend les activités suivantes:

- a) rassemblement et analyse des données et de l'information de base;
- b) fourniture d'informations et avis techniques dans le cadre d'une politique donnée; et
- c) une vaste gamme d'activités qui peuvent être considérées comme relevant de la mise en oeuvre de politiques, plans et programmes déjà définis.

38. Dans le noyau restreint des activités d'avis en matière de politiques, on distingue les catégories suivantes:

- a) les études sectorielles, plans d'action ou études de questions de politique au plan mondial ou régional;
- b) les avis directs aux pays, régions ou sous-régions; et
- c) l'assistance en vue de renforcer la capacité d'analyse des politiques et de planification d'un pays, d'une région ou d'une sous-région.

39. Les réalisations de la FAO dans la première catégorie sont nombreuses. Les études effectuées au plan mondial permettent généralement d'établir un cadre d'action ou de définir des objectifs et des directives applicables dans chaque pays. Les études suivantes illustrent ce type d'activités: i) Plan indicatif provisoire pour le développement de l'agriculture (1969); ii) Politiques de prix agricoles (1985); iii) Plan d'action forestier tropical (1985); iv) Agriculture: Horizon 2000 (1977 et 1987); et v) des études régionales.

40. La demande des pays membres s'est le plus rapidement accrue dans la catégorie des avis directs. Dans cette catégorie également, les activités sont le plus largement partagées entre les diverses unités de l'Organisation, les distinctions entre les activités de politique et extrapolitique sont vagues, et la nature intersectorielle est la plus marquée. La liste ci-après illustre la diversité des activités d'avis directs en matière de politiques que mène la FAO, parfois en association avec d'autres institutions telles que la Banque mondiale:

- a) stratégies, politiques et plans sectoriels pour l'agriculture à l'intention de pays ou de sous-régions;
- b) stratégies et politiques de sécurité alimentaire, dans le cadre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA);
- c) avis sur les politiques nutritionnelles, formulation de programmes d'intervention nutritionnelle et élaboration de programmes de contrôle des aliments au niveau des pays;
- d) planification et avis sur les politiques de produits;
- e) avis en matière de développement rural et de réforme agraire, par exemple dans le cadre de missions de suivi de la CMRADR;
- f) politiques de prix et de commercialisation des produits et des intrants agricoles, y compris les politiques et plans de développement des agro-industries, du crédit et des services financiers; et
- g) questions de politique générale concernant l'éducation et la vulgarisation agricoles en tant que moyens de valorisation des ressources humaines pour le développement agricole et rural.

41. Dans les activités d'avis en matière de politiques menées par la FAO, il est nécessaire de tenir compte des questions d'environnement et de développement durable ainsi que du rôle essentiel que jouent les femmes, de leurs besoins spécifiques et des moyens de surmonter les difficultés qu'elles connaissent en tant que productrices et travailleuses agricoles comme en tant que gestionnaires de l'environnement et du foyer.

42. Les activités de conseils directs impliquent évidemment l'instauration d'un dialogue étroit entre la FAO et les gouvernements concernés. De fait, il faut collaborer avec les responsables nationaux au niveau approprié, ce qui ne diminue en rien l'objectivité et la

neutralité des avis donnés. En effet, c'est le caractère désintéressé de l'assistance fournie par les organisations internationales qui poussent sans aucun doute les gouvernements à solliciter l'avis de la FAO pour définir des orientations souvent difficiles.

43. La troisième catégorie comprend la formation à l'analyse des politiques et des projets de terrain qui appuient directement les unités chargées de l'analyse des politiques nationales. Les activités concernant la création de capacités d'analyse tendent à se concentrer davantage sur les politiques, au détriment de la planification sectorielle traditionnelle et la préparation et l'évaluation des projets. Les Etats Membres sont toujours plus conscients de l'importance des mesures d'incitation, qui remplacent les activités menées directement par les gouvernements pour mettre en oeuvre les plans sectoriels et atteindre les objectifs définis au niveau national.

44. La formulation d'avis en matière de politiques repose sur l'existence de données adéquates. La FAO est unanimement reconnue comme l'organisme central d'information sur l'alimentation et l'agriculture. Etant donné qu'il est vital de disposer en temps voulu d'informations et de données précises et pertinentes afin d'analyser, formuler et mettre en oeuvre des politiques effectives, les activités de la FAO dans ce domaine sont évoquées dans la présente section. Il est particulièrement utile d'adopter une approche intersectorielle en raison des changements importants que subissent les systèmes d'information de base de l'Organisation. Par ailleurs, la profonde restructuration politique et économique qui s'opère dans les anciennes économies dirigistes exerce une nouvelle pression sur les systèmes d'information, car la FAO s'efforce de fournir une assistance aux Etats Membres concernés par ces bouleversements.

### ● **Interaction avec les autres organisations du système des Nations Unies et les institutions extérieures au système**

45. Les problèmes de politique touchent tous les domaines et diverses préoccupations influencent le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que le développement agricole, ce qui a conduit de nombreuses organisations appartenant au système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci à participer à la formulation des politiques ou à fournir des avis dans les domaines du ressort de la FAO. Cette dernière a donc intérêt à collaborer avec des instances politiques aussi importantes que les groupes consultatifs de la Banque mondiale, les tables rondes du PNUD, particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les exemples suivants illustrent l'interaction significative qui existe entre les organisations et la coopération dans les activités d'avis en matière de politiques.

- a) en ce qui concerne les activités d'ajustement sectoriel et structurel, la FAO travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et les donateurs bilatéraux et les organismes d'aide, notamment au niveau des pays;

- b) la formulation des politiques de sécurité alimentaire, notamment la mise au point de programmes dans le cadre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire, implique une coopération étroite avec la Banque mondiale et le soutien des donateurs bilatéraux;
- c) des discussions formelles de haut niveau ont lieu entre la FAO et la Banque mondiale, le FMI et la Banque interaméricaine de développement, afin de renforcer la coopération interinstitutions dans les activités d'avis en matière de politiques;
- d) la FAO soutient les activités du GATT et participe activement aux Négociations d'Uruguay en vue de fournir une assistance technique aux pays en développement et de prendre part aux négociations sur les réglementations sanitaires et phytosanitaires;
- e) dans le domaine de la collecte et de la diffusion des données et de l'information, l'interaction avec les autres organisations permet de procéder à des échanges fructueux pour toutes les parties concernées et de coordonner les activités afin: i) de réduire les doubles emplois; ii) d'améliorer les outils de communication en vue d'accroître la rapidité et l'efficacité des échanges de l'information; et iii) de définir et d'appliquer des normes internationales; et
- f) enfin, le Programme de terrain de la FAO, qui comprend de nombreux projets d'avis en matière de politiques (notamment dans le domaine de la formation et de la création de capacités nationales) financés par le PNUD, fait apparaître de nombreuses interactions.

## ● Dispositions organisationnelles

46. Les activités d'avis en matière de politiques reposent sur des éléments de programme permanents qui appartiennent aux quatre départements techniques (Agriculture, Politiques économiques et sociales, Pêches et Forêts); elles ne peuvent donc pas réellement être considérées comme une nouvelle orientation. Les priorités relativement nouvelles envisagées à partir de 1992-93 visent à renforcer le rôle de la FAO, en particulier au niveau des pays, afin d'intégrer les problèmes d'environnement et de développement durable dans les activités d'avis et de planification des politiques menées par l'Organisation et d'assurer une meilleure coordination et intégration des diverses composantes.

47. La coordination et la coopération des activités d'avis en matière de politiques impliquent la création de groupes de coordination intersectoriels, dont les plus importants sont le Comité directeur pour les politiques d'ajustement sectoriel et structurel (SSAP), et l'Equipe spéciale centrale pour les SSAP. Ces mécanismes visent principalement à coordonner les activités au niveau des pays, mais la circulaire du Directeur général qui a créé

ces groupes les charge également de veiller à la cohérence des avis fournis par la FAO à tous les niveaux et de promouvoir la coordination parmi les autres groupes oeuvrant dans ce domaine. Les membres du Comité directeur et de l'Equipe spéciale centrale viennent généralement des unités techniques et opérationnelles qui contribuent aux activités d'avis en matière de politiques menées par la FAO.

48. Un nouveau sous-groupe a été créé dans le cadre du Groupe de travail interdépartemental sur l'environnement et le développement durable, afin d'intégrer ces considérations aux activités d'avis en matière de politiques. Ce sous-groupe vise notamment à soutenir les divers groupes de coordination afin de parvenir à mieux intégrer les problèmes d'environnement et de développement durable.

49. La circulaire 90/51 du Directeur général, qui a créé le Comité directeur et l'Equipe spéciale centrale pour les SSAP, recommandait également la création d'un système d'information sur les politiques nationales. Ce système, encore à l'étude, permettrait de classer les données disponibles relatives aux politiques et d'en faciliter l'accès par les personnes intéressées. Il fonctionnera naturellement en coordination avec le Centre mondial d'information agricole et pourra, dans une phase ultérieure, y être intégré.

50. En ce qui concerne le Centre mondial d'information agricole (CMIA), une équipe de concepteurs, composée de personnel provenant de AFC, ESS, ESC, FID et FOD, a été formée sous la direction de la Division des statistiques (ESS). Elle est chargée de mettre au point, de tester et de rendre opérationnel le nouveau système. Une équipe d'utilisateurs, composée de représentants des divisions ES, FI, FO et d'unités d'utilisateurs des données, assurera au jour le jour le soutien opérationnel de l'équipe de concepteurs.

51. Toutes ces initiatives qui visent à renforcer et à mieux intégrer les activités d'avis en matière de politiques, tiennent particulièrement compte des contributions apportées par les Bureaux régionaux et les bureaux dans les pays.

## ● Approche à moyen terme

52. A l'avenir, les activités d'avis en matière de politique que mène la FAO doivent s'inspirer des changements récents intervenus dans le monde, de leur appréhension et de leurs conséquences possibles sur les demandes adressées à l'Organisation à moyen terme, ainsi que le montre la première partie. L'une des grandes priorités concerne sans aucun doute l'amélioration du cadre d'analyse et de planification des politiques dans les Etats Membres. Ce cadre doit comprendre d'une part l'apport de statistiques et de données axées sur l'utilisateur, fiables et disponibles en temps voulu; et d'autre part, le renforcement de la capacité d'analyse de ces données et la mise en pratique de politiques et de plans rationnels.

53. La FAO restera donc fidèle à sa longue tradition, fondée sur l'avantage relatif que lui procure sa position de "courtier honnête": elle aidera les gouvernements intéressés à analyser les politiques et les plans existants, à formuler des politiques et plans sectoriels et

sous-sectoriels dans le domaine de l'agriculture et à accroître leur capacité de formulation et de planification des politiques. La formation demeurera une composante essentielle de l'assistance fournie par l'Organisation. Elle doit s'appuyer sur l'association bénéfique des activités de formation et de celles d'avis en matière de politiques dans les projets de terrain.

### **.... une approche prudente ....**

54. L'un des grands défis qu'affrontent aussi bien les Etats Membres qui tentent de mettre en oeuvre des politiques efficaces que la FAO lorsqu'elle donne des conseils sur les politiques, est la complexité et l'interdépendance des problèmes d'alimentation, d'agriculture et de développement global. Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle a souvent été ignorée par le passé, aux dépens des personnes affectées par les politiques et les programmes adoptés par les gouvernements. Il est aujourd'hui admis qu'il est inutile, et souvent inefficace, de concevoir des politiques et programmes indépendants pour remplir les objectifs définis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, d'environnement durable, de qualité et de sécurité des produits alimentaires, d'accroissement de la participation des femmes, d'amélioration des revenus, de développement rural, etc. Toutes les activités d'analyse et de conseils ne doivent pas pour autant couvrir l'ensemble des domaines, ce qui est une tâche impossible. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les avis donnés par la FAO, pour être efficaces, doivent permettre d'établir des liaisons et avoir des effets de ruissellement, même si l'objectif initial est restreint. Il est donc essentiel de poursuivre les activités menées en vue d'améliorer la communication à l'intérieur de l'Organisation et d'amener les efforts que mène la FAO dans toutes les disciplines à reposer pleinement sur les avis en matière de politiques.

### **.... une information de base appropriée ....**

55. Ainsi qu'il a été rappelé en détail plus haut, la possibilité d'accéder à des statistiques fiables est une condition préalable à la formulation et l'analyse de politiques et plans efficaces. Le rôle de la FAO, qui est de rassembler et de diffuser l'information sur l'alimentation et la nutrition, est exceptionnel. En plus d'être le centre mondial d'information, l'Organisation s'efforce d'améliorer la cohérence des données et de leur appliquer des normes de qualité. En définitive, elle dépend cependant des données fournies par les Etats Membres.

56. Au cours de l'exercice en cours, les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine de l'information ont essentiellement porté sur la mise au point du Centre mondial d'information agricole. Le système, qui devrait être opérationnel en 1992-93, présentera les avantages suivants:

- a) réduction de la demande auprès des bureaux nationaux du fait de la suppression des chevauchements et des doubles emplois;

- b) amélioration de la cohérence des données en appliquant des normes communes;
- c) amélioration de la qualité et de l'actualité des données grâce aux progrès des moyens de communication; et
- d) facilité d'accès par le biais d'outils de communication plus appropriés.

57. Une fois la conception et la mise en place du CMIA terminées, la FAO pourra consacrer ses efforts et ses ressources à d'autres priorités. Il est essentiel d'aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes de données pour que la qualité des données diffusées par la FAO soit meilleure.

#### **.... nécessité de faire appel à des ressources extrabudgétaires ....**

58. L'efficacité du rôle de la FAO en matière de politiques sera prouvée en dernier lieu par l'accroissement des capacités des Etats Membres dans les domaines suivants: analyse des problèmes; conception de politiques, programmes et plans appropriés; et mise en oeuvre de ces politiques, programmes et plans dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population. Dans une large mesure, le succès dépend donc de la capacité de l'Organisation à mener ses activités d'aide et d'avis dans les pays, avec leur participation.

59. Le rôle de la FAO en matière de politiques se traduit de diverses manières, aussi bien par des activités relativement simples que par des activités très complexes et onéreuses, telles que la réalisation d'un examen sectoriel de grande envergure. Le Programme ordinaire ne peut pas appuyer toutes les demandes d'assistance dans ce domaine. Le Programme de terrain, qui dépend largement de ressources extérieures, doit donc être en mesure d'y faire face. Cette logique s'applique également aux efforts déployés pour améliorer les systèmes de données dans les pays.

## C. LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT

### ● Le contexte de l'action de la FAO

60. Les organes directeurs de la FAO ont fait de l'intégration des femmes dans le développement (IFD) l'une des grandes priorités de l'Organisation. La FAO a donc reçu pour instructions de favoriser l'égalité de chances et de droits des femmes en milieu rural et d'aider celles-ci à réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'agents sociaux et économiques du développement, et ce dans tous les domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation. La FAO est donc déterminée à apporter son appui aux femmes en tant que productrices, travailleuses et gestionnaires des ressources dans les domaines de l'agriculture, des pêcheries et de la foresterie et comme responsables de la gestion du ménage rural et soutiens économiques. Cet appui revêtira de multiples formes: interaction avec les gouvernements des pays membres au niveau des politiques, pleine intégration des femmes en tant que participantes et bénéficiaires dans le cadre des principaux programmes et projets de la FAO et activités diverses orientées vers l'information.

61. Dans de nombreuses régions, les femmes sont majoritaires au sein de la population active qui assure la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires et elles tendent à assumer des responsabilités croissantes dans le secteur commercial; ce sont elles qui usent (et souvent par nécessité abusent) le plus des ressources naturelles; à l'échelon mondial, un tiers des foyers ont une femme à leur tête; enfin, les femmes génèrent des revenus qui jouent, dans les familles pauvres, un rôle crucial. En milieu rural, les femmes ont de multiples et sérieux handicaps. En règle générale, elles sont plus touchées que les hommes par la pauvreté et la malnutrition, leur santé est plus précaire et leur charge de travail plus considérable. Le taux élevé de natalité accroît leurs responsabilités tout en limitant leurs perspectives. Un accès limité et inégal aux ressources, à l'éducation, aux services et à la technologie a des effets négatifs sur leur productivité et leurs revenus. La détérioration de l'environnement affecte davantage les femmes qui par ailleurs participent peu et ne sont guère représentées dans les organes directeurs. Ces handicaps peuvent être éliminés ou réduits progressivement grâce à des politiques, programmes et projets multidisciplinaires et plurisectoriels. Les impératifs de l'IFD doivent être pris en compte dans tous les domaines d'activité technique de l'Organisation.

### .... résistance au changement ....

62. Dans les pays en développement, on a constaté d'une manière générale une réticence à prendre en compte, dans le cadre des politiques et programmes courants des principaux

ministères, les limitations auxquelles se heurtent les femmes et à y remédier. Les institutions nationales qui s'occupent des questions touchant les femmes ont centré leur attention sur la protection sociale de la femme dans le cadre du ménage et ne sont guère équipées pour fournir le soutien financier et technique requis. De ce fait, les ressources humaines et financières nécessaires pour répondre aux besoins des femmes font constamment défaut. Pour toutes ces raisons, aucune action n'a véritablement été engagée en vue d'améliorer la condition économique, sociale et politique de la femme. Les programmes d'ajustement structurel qui, généralement, ont des effets particulièrement négatifs sur les femmes en tant que responsables de la gestion du ménage et qui, dans une large mesure, sont exécutés sans tenir compte de leur rôle dans la production, renforcent la nécessité de s'attaquer plus résolument aux problèmes des femmes à l'échelon mondial.

#### **.... mais prise de conscience accrue ....**

63. Toutefois, la communauté internationale et les gouvernements des pays membres sont de plus en plus conscients de la nécessité de définir des orientations et des stratégies qui permettent de mieux intégrer les préoccupations des femmes dans l'ensemble des politiques, programmes et projets de développement agricole et rural. Pour la FAO, cette prise de conscience s'est traduite par un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement applicable à l'ensemble de l'Organisation et par la définition d'une série d'objectifs prioritaires que les divisions techniques compétentes devront s'efforcer d'atteindre.

#### **● Interaction avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des organismes extérieurs**

64. Le système des Nations Unies a créé plusieurs mécanismes chargés de coordonner les actions en matière d'IFD. Il faut mentionner, en premier lieu, des textes de portée mondiale comme les Stratégies prospectives d'action de Nairobi et le Plan à moyen terme à l'échelle du système. Ces instruments énoncent les politiques à suivre par le système des Nations Unies et assignent des responsabilités à chaque organisme conformément à son mandat spécifique. Ainsi, la FAO est appelée à apporter sa contribution dans les domaines suivants:

- Santé, nutrition et planification familiale
- Logement, colonisation, eau, énergie et transport
- Diffusion de l'information
- Coopération technique, formation et services consultatifs
- Science et technologie

65. La Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU supervise cette coordination interorganisations. La FAO prépare des communications destinées à être

incorporées dans les rapports d'ensemble et participe aux grandes réunions relatives à l'intégration des femmes dans le développement.

66. Sous l'impulsion de la FAO, l'Equipe spéciale du CAC pour le développement rural organise des consultations régulières sur les activités concernant la participation des femmes au développement agricole et rural.

67. Par ailleurs, la FAO coopère avec l'INSTRAW, le PNUD, le FNUAP, UNIFEM, le BNUS et l'OIT, en particulier à la mise au point d'études et de projets communs. L'Organisation collabore activement avec des organismes extérieurs au système des Nations Unies, notamment à l'occasion de réunions d'associations professionnelles organisées sous son patronage ainsi que dans le cadre des projets axés sur la participation populaire ou relatifs aux femmes qui sont exécutés par les ONG.

### ● **Plan d'action et arrangements organisationnels concernant l'intégration des femmes dans le développement**

68. Etabli à la demande de la Conférence de la FAO en 1987, approuvé à l'unanimité par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-quatorzième session en 1988 et adopté ultérieurement par la vingt-cinquième session de la Conférence en 1989, le Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement régit les activités présentes et futures de l'Organisation dans ce domaine. Le Plan est un document multidisciplinaire portant sur la période à moyen terme 1989-1995, qui propose un large éventail d'activités dans chacune des quatre sphères ci-après: condition juridique, sphère économique, sphère sociale et sphère des décisions.

69. En ce qui concerne la condition juridique des femmes, le Plan invite à améliorer les textes de loi touchant l'accès des femmes à la propriété foncière et au crédit ainsi que leur participation au sein des organismes de développement et des coopératives. Il indique que la FAO est en mesure de fournir des services de consultation et de formation aux pays qui se proposent d'harmoniser leur législation avec les normes mises au point par les organismes compétents des Nations Unies.

70. En ce qui concerne la sphère économique, les activités de la FAO visent à renforcer le rôle des femmes dans la production et la consommation en milieu rural, en leur facilitant l'accès aux ressources, au crédit et aux marchés et en assurant, d'une manière générale, de meilleurs rendements. Les activités de recherche-développement ainsi que l'introduction de techniques et de programmes de formation répondant aux besoins spécifiques des femmes devraient se traduire par une augmentation de la productivité.

71. Dans le domaine social, les activités ont pour but d'améliorer la santé et d'élever le niveau d'instruction des femmes en milieu rural, de moderniser la formation et les programmes d'études sanctionnés par un diplôme dans les domaines de l'agriculture et de l'économie familiale et de renforcer les programmes de vulgarisation. Par ailleurs, la FAO

attache une grande importance à l'intégration systématique des aspects démographiques et nutritionnels et d'autres composantes sociales dans les politiques sectorielles.

72. En ce qui concerne la prise des décisions, il s'agit essentiellement d'accroître la participation des femmes au sein des institutions nationales et des organisations populaires rurales. Pour ce faire, le Plan tend à promouvoir des politiques et programmes spécialement conçus pour préparer les femmes à assumer des responsabilités de direction et de gestion.

73. A la FAO, la coordination interdivisionnaire dans ce domaine est assurée par le Groupe de travail interdivisionnaire sur la participation des femmes au développement (IDWG/WID), qui relève du Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (ESHW). Le Groupe de travail assure la liaison entre les représentants des divisions et les groupes ou les personnes chargés de l'intégration des femmes dans le développement qui ont été désignés par les différentes divisions de la FAO.

### ● Approche à moyen terme

74. Lorsqu'elle a donné son aval au Plan, la Conférence a approuvé sept priorités en matière de programmes. Celles-ci ont été mises à jour et élargies comme suit:

#### *Formation en matière d'intégration des femmes dans le développement:*

75. Le but des activités de formation est de permettre au personnel de la FAO de mieux comprendre les questions relatives à l'IFD et d'appliquer l'analyse des spécificités de chaque sexe aux activités de développement dans leurs domaines techniques respectifs. Une telle approche devrait faciliter l'intégration de ces questions dans la planification, l'exécution, la surveillance et l'évaluation des politiques, programmes et projets. Dans un premier temps, une formation sera dispensée aux fonctionnaires de la FAO au Siège et dans les bureaux régionaux dans le cadre du Programme ordinaire. Par la suite, les fonctionnaires intéressés pourront recevoir une formation plus poussée dans des domaines tels que le crédit, la commercialisation, les techniques à appliquer après les récoltes et la recherche agricole. On continuera à incorporer et à revaloriser les questions relatives à l'intégration des femmes dans le cadre d'autres cours de formation. Il est envisagé d'organiser dans les pays membres des activités de formation à caractère "tripartite", c'est-à-dire associant les bureaux extérieurs de la FAO, le personnel affecté aux projets et les autorités gouvernementales compétentes, et ce à l'aide de fonds extrabudgétaires.

#### *Avis donné aux gouvernements des pays membres en matière de politiques:*

76. Les spécificités de chaque sexe devraient être prises systématiquement en compte dans le cadre d'études tendant à définir des politiques de services consultatifs et de diverses activités de suivi financées par la FAO, en particulier dans les domaines suivants:

- a) Agriculture, foresterie et pêcheries: examens, stratégies, politiques et plans sectoriels des différents pays ou sous-régions. On encouragera les gouvernements à accorder une attention particulière aux rôles, aux limitations et aux potentiels des femmes dans ces secteurs, en particulier dans ceux où leur participation est prédominante. Les recommandations formulées par les comités techniques du Conseil lors de leurs sessions de l'exercice biennal 1990-91 seront prises pleinement en considération;
- b) Sécurité alimentaire: stratégies et politiques; dans le cadre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA); les recommandations formulées par le CSA serviront de base en la matière;
- c) Nutrition: conseils touchant la planification et les politiques;
- d) Produits de base: conseils en matière de politiques et planification;
- e) Développement rural, réforme agraire et législation agraire: conseils et études, une attention particulière étant accordée à la propriété foncière; les études en cours sur la condition juridique des femmes en milieu rural devront déboucher sur des actions visant à des réformes juridiques, notamment dans le cadre des missions de suivi de la CMRADR;
- f) Prix des intrants agricoles et commercialisation des produits de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie: politiques en la matière et plans de développement, y compris de l'agro-industrie, et octroi de crédit et de services financiers;
- g) Politiques et programmes en matière d'ajustement structurel et d'environnement: on s'attachera à intégrer pleinement les préoccupations des femmes dans les politiques de stabilisation de l'économie, d'ajustement structurel et de développement agricole et rural, dont la portée va s'élargissant pour répondre aux besoins de l'être humain, protéger l'environnement et assurer un développement durable;
- h) Renforcement, au sein des ministères nationaux de la planification, de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, des services chargés de l'intégration des femmes dans le développement.

*Mise en oeuvre et surveillance des projets:*

77. La FAO entreprendra des projets spécialement conçus pour les femmes mais mettra surtout l'accent sur leur intégration, en tant que participantes et bénéficiaires, dans ses activités courantes. Les spécificités de chaque sexe seront prises systématiquement en compte dans la planification, l'exécution, la surveillance et l'évaluation des projets. Le système de codification que l'on met en place actuellement facilitera l'identification des projets qui

présentent un intérêt particulier pour les femmes des zones rurales. Dans un deuxième temps, on mobilisera les ressources et on obtiendra le concours d'experts pour ces projets afin de renforcer l'efficacité des grandes activités de la FAO qui ont trait à l'intégration des femmes.

78. Sur le terrain, la priorité sera accordée au développement et à la diffusion de techniques propres à alléger la tâche des femmes ainsi qu'à l'évaluation, partout où l'on envisage d'introduire de nouveaux intrants et de nouvelles techniques, des effets possibles de ces derniers sur la condition des femmes en milieu rural. On s'efforcera de réduire l'ampleur des tâches liées au captage de l'eau et à la collecte du bois de chauffage ainsi qu'à leur transport et à leur traitement, que ce soit à des fins commerciales ou de subsistance.

79. Par ailleurs, eu égard à la croissance du secteur tertiaire en milieu rural et au rôle prédominant qu'y jouent les femmes, on accordera la priorité aux produits et aux marchés nouveaux. On s'attachera également à améliorer les produits existants ainsi que les filières commerciales de façon à augmenter la valeur ajoutée et, partant, à assurer aux femmes en milieu rural des emplois mieux rémunérés et à accroître leur compétitivité. Dans les projets qui prévoient l'octroi de crédits aux producteurs ruraux et dont des femmes sont appelées à bénéficier, la FAO fera en sorte qu'une part plus importante des ressources financières soit allouée aux femmes et que des mécanismes soient mis en place pour surmonter les obstacles auxquels celles-ci risquent de se voir confrontées.

*Réorientation des programmes d'enseignement en matière d'économie familiale et d'agriculture:*

80. La FAO aidera à mettre au point des matériaux de formation pour les écoles et à revoir les programmes d'enseignement de l'économie familiale et de l'agriculture des établissements d'enseignement supérieur en vue d'y inclure les questions relatives à l'intégration des femmes dans le développement. De la sorte, les vulgarisateurs des deux sexes seront mieux équipés pour donner des conseils et assurer une formation appropriée aux agriculteurs, en particulier aux femmes.

*Préparation et diffusion de directives et manuels relatifs à l'intégration des femmes dans le développement:*

81. Des changements seront apportés aux modes de présentation des projets - objectifs, apports et produits - de façon à inclure des indicateurs précis et mesurables du progrès socio-économique et à permettre de mieux identifier les bénéficiaires. On poursuivra l'élaboration de directives et de guides relatifs à la formulation des projets, puis l'on récapitulera ces directives dans des manuels généraux où des approches concrètes, parfois nouvelles, seront formulées. Les directives porteront notamment sur les domaines suivants: indicateurs statistiques, population et développement, utilisation des engrais, horticulture, irrigation, protection des plantes, élevage et pêcheries.

*Indicateurs, collecte de données, analyse, communication et information:*

82. C'est à la FAO qu'il appartiendra au premier chef d'établir les indicateurs statistiques relatifs à la participation des femmes dans l'agriculture et le développement rural et d'incorporer les révisions nécessaires dans les recensements et les enquêtes. Des directives seront mises au point en vue d'obtenir les données requises pour procéder à une analyse par sexe à l'échelon local dans le cadre des projets, et l'on encouragera les pays à développer des bases de données aux fins de la formulation, de la surveillance et de l'évaluation des projets. La FAO renforcera sa propre base de données sur les femmes dans l'agriculture, fournira aux gouvernements des pays membres des indicateurs statistiques, procédera à l'analyse des données agricoles ventilées par sexe et fera des études sur les problèmes qui se posent aux femmes dans l'agriculture et le développement rural.

*Education de la population et intégration des femmes dans le développement:*

83. Dans le cadre des activités d'éducation de la population qui comportent expressément la composante IFD, la FAO cherchera à améliorer la condition économique, à accroître la capacité d'intervention et à relever la qualité de la vie des femmes rurales et de leur famille. Des formules nouvelles permettant d'inclure l'éducation de la population dans les grands secteurs techniques qui intéressent les femmes en milieu rural seront examinées. De même, on fera en sorte d'incorporer les questions de population dans les projets en cours, dans les études pilotes sur l'agriculture, les pêcheries et la foresterie, dans les matériaux de formation et les stages d'étude, ainsi que dans les directives destinées aux responsables de la planification des projets. En outre, on s'efforcera, à des fins de planification et de suivi, de rassembler davantage de données sur les relations qui existent entre les femmes et les facteurs démographiques dans le développement agricole.

*Développement durable, gestion des ressources naturelles et environnement:*

84. Conformément à la recommandation formulée par la Commission de la condition de la femme de l'ONU et adoptée ultérieurement par le Conseil économique et social, et dans le cadre du suivi de l'Assemblée mondiale du PNUE sur les femmes et l'environnement qui doit se tenir en novembre 1991, la FAO se penchera sur les problèmes d'IFD qui se posent dans le cadre du développement durable, de la gestion des ressources naturelles et des activités liées à la protection de l'environnement. A cette fin, la FAO:

- a) établira un document destiné à faire le point de la situation en ce qui concerne les femmes et l'environnement;
- b) encouragera la réalisation d'études touchant les effets de la détérioration de l'environnement sur les moyens d'existence des femmes, les techniques d'origine autochtone que possèdent les femmes, le rôle des femmes dans la gestion, et la dégradation des ressources, et d'autres sujets tels que la

conservation des sols, l'irrigation, la gestion des aires d'alimentation, la gestion des hauts-fonds et des ressources côtières, l'action phytosanitaire intégrée, la planification de l'utilisation des sols, la conservation des forêts et la foresterie communautaire;

- c) apportera son soutien aux réseaux dont l'action porte sur les femmes et l'environnement;
- d) incorporera les questions relatives aux femmes et à l'environnement dans les programmes d'enseignement des instituts de formation à l'économie familiale et à la vulgarisation;
- e) veillera à ce que, dans la conception et l'exécution des politiques, programmes et projets du développement, les rôles des femmes, ainsi que leur conception et leur connaissance de l'environnement, soient pris en considération.

85. Par ailleurs, afin de renforcer le soutien institutionnel, cinq priorités ont été retenues sur le plan administratif, qui sont les suivantes:

- susciter une plus grande prise de conscience des questions relatives à l'IFD à l'échelle de l'Organisation;
- accroître les effectifs féminins;
- renforcer, sur le plan interne, les actions relatives à l'IFD;
- augmenter les ressources budgétaires allouées au service chargé de la coordination;
- renforcer les relations extérieures.

## D. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

### ● Les rôles de la FAO

86. La valorisation du capital humain est un souci majeur de la FAO depuis sa création en 1945. Déjà le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation parle, notamment, d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie, d'améliorer la condition des populations rurales et d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition des produits alimentaires et agricoles. Une vision aussi large du développement va bien au-delà des aspects purement techniques de la mise en valeur et de la gestion des ressources naturelles pour l'agriculture, les pêches et la foresterie. Elle appelle une transformation de la vie et des activités rurales sur tous les plans: économique, social, culturel, institutionnel, environnemental, etc. Ce qui suppose des connaissances de base et des motivations de la part des populations rurales, qui doivent en outre pouvoir élever leur niveau de compétence et de savoir-faire techniques afin de participer pleinement au processus de développement dont elles sont un élément fondamental.

### .... un développement à visage humain ....

87. Dans les efforts déployés par la FAO en faveur du développement au sens large, valoriser le capital humain doit signifier faire en sorte que les populations rurales soient à même de prendre des décisions judicieuses, de les appliquer d'une manière efficace et d'en tirer des avantages. Il faudrait que tous - hommes, femmes et jeunes - dans les secteurs agricoles et en milieu rural, deviennent plus créatifs, plus productifs et parviennent à un degré plus élevé de bien-être. On considérera donc les populations rurales non pas uniquement comme de simples agents de production, mais comme les usagers et les bénéficiaires finaux du processus de développement. Cette conception de la valorisation du capital humain va bien au-delà de l'optique "besoins fondamentaux", où l'on se borne à considérer la fourniture de biens et services à des groupes de population défavorisés pour couvrir leurs besoins en nourriture, en logement, en vêtements, en soins de santé et en eau.

88. La valorisation du capital humain suppose aussi que les populations rurales participent activement à la conception et à la mise en oeuvre des politiques qui les concernent. Or elles ne peuvent être mobilisées que par l'intermédiaire d'organismes d'initiative locale fondés sur la communauté et sur l'adhésion personnelle. Ces organismes d'initiative locales sont des institutions volontaires, autonomes et administrées démocratiquement, qui comprennent les traditionnels conseils communautaires, les groupes informels, les coopératives et les organisations de travailleurs ruraux. Leur bon

fonctionnement suppose que les populations rurales puissent bénéficier d'une formation pratique.

89. S'il appartient bien entendu à chaque pays membre d'élaborer (en tenant dûment compte des facteurs culturels) sa politique nationale en matière de valorisation du capital humain dans les zones rurales, la FAO a un important rôle consultatif à jouer et peut servir de catalyseur dans différents domaines: éducation de type scolaire ou informel, participation populaire et infrastructures institutionnelles.

*Enseignement agricole de type scolaire:*

90. Activités de soutien de la FAO:
- a) avis sur les politiques et stratégies des écoles, collèges et universités d'agriculture (y compris la foresterie, l'halieutique et la science vétérinaire), en vue d'améliorer l'efficacité des systèmes d'enseignement agricole;
  - b) élargissement des possibilités de formation, notamment par la création d'institutions nouvelles ou la conception de programmes et projets de formation collective, bourses d'études et voyages d'étude.

*Enseignement agricole informel et éducation rurale:*

91. Grandes lignes d'action de la FAO:
- a) avis concernant la formulation de politiques et l'organisation et la gestion de programmes nationaux de vulgarisation agricole, avec formation de personnel;
  - b) méthodologies devant permettre d'atteindre à moindre coût un plus grand nombre d'agriculteurs: campagnes stratégiques de vulgarisation, emploi des agriculteurs formés comme formateurs à leur tour et soutien des médias locaux;
  - c) programmes sur mesure destinés à toucher plus largement et plus efficacement les femmes et les jeunes ruraux.

*Participation populaire:*

92. Un Plan d'action de la FAO pour la participation populaire a été élaboré pour être soumis au Conseil et à la Conférence en 1991. Ce plan, centré sur la valorisation des populations rurales à partir de leurs organisations, prévoit les activités suivantes:

- a) avis aux gouvernements et aux ONG concernant la formation de groupes locaux d'auto-assistance et le renforcement des organisations existantes, coopératives notamment, dans leur capacité de servir les intérêts de leurs membres;
- b) formulation de programmes nationaux de restructuration et de réforme institutionnelle, avec réorganisation des services de formation et répartition plus judicieuse du personnel formé;
- c) création de services et d'institutions agricoles d'appui aux groupements privés de producteurs;
- d) production et distribution de matériels pour les services consultatifs et la formation en matière de participation populaire.

*Utilisation de l'information et des médias:*

93. La ligne d'action de la FAO comprend la fourniture de services consultatifs et d'un soutien aux pays membres pour améliorer la circulation de l'information agricole vers les populations rurales, ainsi qu'un soutien médiatique aux programmes d'enseignement de type scolaire et d'éducation informelle dans le secteur agricole. La FAO a aussi une riche expérience de la communication au service du développement par différents médias (films vidéo, projections fixes, radio, etc.).

● **Interaction avec d'autres organisations et dispositions administratives**

94. La FAO collabore avec les institutions compétentes du système des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations extérieures au Système qui s'occupent de la valorisation du capital humain sous différents aspects. L'interaction de la FAO avec les autres institutions du système des Nations Unies dans ce domaine passe essentiellement par l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural. Pour l'éducation et la formation des populations rurales, la FAO, l'Unesco et l'OIT travaillent en étroite concertation par l'intermédiaire du Groupe de travail intersecrétariats sur l'éducation, la science et la formation agricoles. La FAO entretient des rapports étroits en ce qui concerne l'exécution du programme et des projets avec le PNUD, le FNUAP et l'UNIFEM, ainsi qu'avec des organisations extérieures au système. Le PNUD finance plus de 30 pour cent des projets FAO visant la valorisation du capital humain, et la contribution apportée par le FNUAP augmente régulièrement. Une collaboration existe avec plusieurs organismes régionaux professionnels et de formation extérieurs au système des Nations Unies, tels que les Associations de facultés et universités d'agriculture d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Proche-Orient, ou les centres de recherche comme le Centre régional de l'Asie du Sud-Est pour les hautes études et la recherche en agriculture (SEARCA), le Centre international pour l'agriculture installé aux

Pays-Bas, etc. Des consultations ont lieu régulièrement avec la Banque mondiale et les banques régionales sur les questions d'investissement liées à l'enseignement, à la vulgarisation et à la formation agricoles, ainsi qu'avec le PNUE, l'Unesco, l'OMS et d'autres organisations s'occupant d'éducation et de formation relatives à l'environnement. Il y a une étroite collaboration entre la FAO et des centres régionaux de développement rural tels que le Centre sur le développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique et le CDRIA, et les contacts ne cessent de se développer avec un nombre croissant d'ONG.

95. A la FAO, deux divisions s'occupent directement de la valorisation du capital humain: la Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire (ESH) et la Division des politiques alimentaires et de la nutrition (ESN). Dans la première, deux services se consacrent entièrement à plusieurs aspects de la valorisation du capital humain, parmi lesquels l'emploi des jeunes ruraux: il s'agit du Service de l'éducation et de la vulgarisation agricoles (ESHE) et du Service de la promotion des femmes dans la production agricole et dans le développement rural (ESHW). Pratiquement chaque division technique a ses spécialistes de l'information et un point focal pour la formation. La coordination interne est assurée par le Groupe de travail interdépartemental sur la formation.

### ● Approche à moyen terme

96. Un certain nombre d'études fécondes et de discussions tenues à un niveau élevé ont récemment contribué à affiner l'approche à moyen terme de la FAO concernant la valorisation du capital humain:

- a) les études réalisées en vue ou sur les recommandations de la Consultation mondiale d'experts de 1990 sur la vulgarisation agricole et de plusieurs consultations régionales sur le même sujet;
- b) les tables rondes régionales consacrées aux *stratégies d'éducation et de vulgarisation agricoles* et la Consultation d'experts sur les *différentes options stratégiques pour l'enseignement supérieur agricole*;
- c) l'examen par le Comité de l'agriculture d'aspects fondamentaux de la valorisation du capital humain (questions féminines, participation populaire, etc.);
- d) Le troisième Rapport sur l'état d'avancement du Programme d'action de la CMRADR, préparé pour la vingt-sixième session de la Conférence.

97. Globalement, les défis à relever à moyen terme en ce qui concerne la valorisation du capital humain peuvent être résumés comme suit:

- a) bien que des avancées considérables aient été enregistrées d'une manière générale (voir le Rapport du PNUD sur le développement humain, 1990)

et en particulier dans l'agriculture et le secteur rural, le facteur "ressources humaines" restera une contrainte sérieuse pour le développement économique, en raison de la persistance de la pauvreté rurale;

- b) les problèmes de valorisation du capital humain varient considérablement selon les groupes de pays - développés, en transition, qui commencent à s'industrialiser, moyennement développés, ou parmi les moins développés - et ils sont également très différents d'un pays à l'autre à l'intérieur de chaque groupe. Les différences sont manifestes lorsque l'on considère la priorité explicitement accordée à la valorisation du capital humain dans les politiques nationales, et aussi les capacités institutionnelles;
- c) Alors que de manière générale, la demande de services de formation est et va rester forte, les années 80 ont été marquées par une diminution des ressources affectées à la valorisation du capital humain, tant à l'échelon national qu'à l'échelon national, et les restrictions budgétaires vont probablement continuer, en particulier sur le continent africain.

98. Face à ces défis et compte tenu de l'expérience des années 80, l'approche à moyen terme de la FAO en ce qui concerne la valorisation du capital humain devra rester pluridirectionnelle et être en quelque sorte "taillée sur mesure" pour répondre aux besoins spécifiques locaux.

#### **.... des impératifs fondamentaux ....**

99. La FAO aidera les gouvernements à faire en sorte que plusieurs conditions premières soient remplies:

- a) augmentation du nombre de participants et bénéficiaires des programmes visant la valorisation du capital humain;
- b) pertinence et utilité directes pour la population rurale de l'enseignement dispensé par les systèmes de formation et d'éducation;
- c) meilleur rapport coût-efficacité des approches/méthodes employées et de la gestion globale;
- d) allocation de ressources suffisantes à des institutions ayant fait leurs preuves en matière de valorisation du capital humain, telles que les écoles d'agriculture, les services de vulgarisation agricole et les coopératives.

100. Concrètement, cela se traduit par plusieurs types d'action que la FAO mènera de concert avec les gouvernements, et selon les demandes:

- a) constitution, dans les pays où il y a encore pénurie de personnel qualifié, d'une réserve de professionnels (suffisamment nombreux et de bon niveau), dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, des pêches et du développement rural;
- b) réforme des programmes d'enseignement et des plans d'étude pour y intégrer les domaines d'intérêt nouveaux qui interviennent dans le développement, à savoir:
  - la gestion de l'environnement et l'agriculture durable;
  - les facteurs socio-économiques en agriculture et dans le développement agricole et rural;
  - le rôle des femmes dans le développement agricole et rural;
  - les facteurs démographiques dans le développement agricole et rural;
  - les applications de la haute technologie dans l'agriculture, la foresterie et les pêches;
- c) réalisation d'analyses faisant le point sur certaines questions, notamment celles qui viennent d'être énumérées en b);
- d) en Afrique et dans les pays les moins avancés d'autres continents, multiplication et augmentation de la capacité des institutions de vulgarisation et d'enseignement informel agricoles;
- e) dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, qui sont dans une étape de transition, réorientation de la vulgarisation agricole et des services similaires de consultation ou d'enseignement informel qui, abandonnant leur "dirigisme" antérieur, devront acquérir un caractère plus "participatoire". Un déplacement des priorités devra également être opéré pour qu'au lieu de privilégier exclusivement le transfert des technologies ou la production végétale, on commence aussi à se soucier d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des entreprises agricoles;
- f) dans les pays ayant des services de vulgarisation bien implantés et à la couverture géographique satisfaisante, on devra chercher à intégrer un plus large éventail de matières fonctionnelles, telles que la gestion des exploitations agricoles, la consultation en marketing, ou encore la protection et la gestion de l'environnement;
- g) élaboration de méthodes d'approche peu coûteuses mais pédagogiquement bien fondées de vulgarisation agricole, faisant appel chaque fois que possible à l'appui des médias et aux applications du micro-ordinateur;

- h) sensibilisation du public au rôle des organisations populaires dans le développement agricole et rural et création d'un cadre juridique et politique favorisant la participation populaire;
- i) décentralisation des instances de décision et promotion du dialogue et de la collaboration technique entre les autorités, les organismes de développement et les organisations populaires;
- j) suivi et évaluation de la participation populaire.

101. Par ces activités d'information et de communication en faveur de la valorisation du capital humain, la FAO cherchera en particulier:

- a) à mieux faire connaître et à diffuser plus largement des matériels d'information particulièrement pertinents pour la valorisation du capital humain dans les zones rurales, tels que la série FAO: "Apprentissage agricole";
- b) à aider les pays membres pour la traduction de ces matériels d'information dans les langues locales;
- c) à favoriser la création ou le renforcement d'unités chargées de la communication en faveur du développement dans les organismes de vulgarisation agricole et les établissements d'enseignement agricole;
- d) à susciter l'emploi de méthodes novatrices, notamment de l'"enseignement à distance".

#### .... un rôle d'instigation ....

102. La FAO préconisera avec insistance un soutien politique et financier plus important aux programmes visant la valorisation du capital humain. Les gouvernements seront encouragés à augmenter les ressources que leur pays consacre aux programmes intéressant directement la valorisation du capital humain dans les campagnes (par exemple à relever le budget de la vulgarisation agricole, qui actuellement représente seulement en moyenne 0,2 pour cent du produit intérieur brut agricole, pour le porter à 0,5 pour cent). La FAO, pour sa part, cherchera à mobiliser des concours extérieurs et des investissements en faveur des programmes visant la valorisation du capital humain. Elle contribuera aussi à instaurer une coopération entre secteur public et secteur privé dans ce domaine, en mobilisant notamment les ONG.

103. Ce travail nécessitera l'appui d'activités traditionnelles de la FAO (études, réunions et publications). Par exemple, la FAO continuera à réaliser des études, notamment des études

de cas approfondies, en collaboration avec les pays membres, pour faire apparaître les retombées économiques et sociales des ressources investies dans la valorisation du capital humain en général et dans tel ou tel programme en particulier. Elle continuera en outre à favoriser les échanges d'expériences par des réunions multinationales - consultations d'experts, tables rondes, ateliers, colloques - et aussi par des voyages d'étude. Elle mettra en oeuvre un programme dynamique de publications techniques et professionnelles sur les aspects pratiques et les questions d'organisation de la valorisation du capital humain dans des contextes régionaux ou locaux particuliers.

104. Les objectifs des Etats Membres sont ambitieux: accroître la pertinence et l'utilité des programmes de valorisation du capital humain dans les zones rurales et augmenter le nombre de leurs bénéficiaires implique de gros besoins d'assistance technique pour former des formateurs en nombre suffisant et développer les infrastructures (création ou renforcement des institutions nécessaires). Le PNUD, ainsi que les donateurs qui alimentent des fonds fiduciaires, ont toujours considéré avec sympathie les objectifs de valorisation du capital humain des Etats Membres, et se sont montrés réceptifs aux réalisations incontestables de la FAO dans ce domaine. Des apports extrabudgétaires réguliers seront absolument nécessaires dans les années 90, où les réalités de la valorisation du capital humain seront encore plus complexes.

## E. COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (CEPD ET CTPD)

105. La coopération entre les pays en développement, qu'elle soit économique ou technique, est un élément clef de leur recherche de l'autosuffisance collective et représente une contribution essentielle aux indispensables transformations structurelles qu'implique un processus équilibré et équitable de développement économique mondial. Elle vise dans les deux cas à accroître la capacité créatrice des pays en développement et à trouver des solutions à leurs problèmes qui soient conformes à leurs valeurs et à leurs aspirations. En ce qui concerne la coopération technique, ces approches sont indissociables de la notion de "Nouvelles dimensions". Loin de s'opposer aux formes traditionnelles de coopération entre pays développés et pays en développement, la CEPD et la CTPD doivent les compléter.

### ● CEPD et CTPD dans le cadre de la FAO

106. Il n'existe pas toujours de ligne de démarcation bien tranchée entre CEPD et CTPD. La CEPD implique la mise en place par les pays en développement de mécanismes institutionnels en vue de la mise en oeuvre de grandes orientations, de programmes et de projets destinés à renforcer leur autosuffisance collective. Les systèmes d'intégration économique, les marchés communs, les unions douanières, les groupements de pays partageant des intérêts communs à l'égard de produits spécifiques, les autorités chargées de l'exploitation de ressources communes et autres systèmes de coopération régionale et sous-régionale sont autant d'exemples de mécanismes institutionnels. Dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture, ils peuvent déboucher sur l'élaboration ou la production en coopération de produits et d'intrants agricoles, ainsi que sur des initiatives en matière de commerce agricole, de sécurité alimentaire et d'harmonisation des politiques pour une réalisation plus efficace des objectifs communs.

107. La CTPD est la volonté commune des pays en développement de partager les connaissances techniques, les savoir-faire et l'expérience à l'avantage de tous. Elle les aide à acquérir, à adapter, à transférer et à mettre en commun les connaissances et l'expérience techniques. La FAO, qui est d'abord une Organisation technique, est généralement mieux placée pour appuyer la coopération technique que la coopération économique entre pays en développement. Il n'en existe pas moins des complémentarités non négligeables entre les deux, la CTPD pouvant souvent offrir des perspectives de CEPD tandis que, inversement, les établissements créés pour promouvoir la CEPD ménagent fréquemment un cadre à la CTPD.

108. L'appui de la FAO à la CEPD et à la CTPD est bien plus ancien que l'intérêt porté à ces deux secteurs dans les enceintes internationales (organismes régionaux dans le domaine

des pêches, programme de lutte contre le criquet pèlerin, groupements de produits etc.). Cet appui ne se résume pas à une suite d'activités plus ou moins discontinues; d'une manière générale, il imprègne toutes les politiques et tous les programmes de l'Organisation. La FAO s'est tout particulièrement attachée aux secteurs dans lesquels l'action collective pouvait laisser espérer des avantages économiques et sociaux plus importants. Les activités ont surtout concerné l'appui au développement des bassins fluviaux, les systèmes d'intégration, les groupements créés pour commercialiser certains produits, les centres régionaux et sous-régionaux, les liens institutionnels mis en place au moyen de réseaux, de collaborations en matière de formation et de recherche, les programmes interpays pour la lutte contre les zoonoses, le développement des pâturages, l'éradication des ravageurs et des maladies des cultures, les ressources génétiques, etc. Dans le domaine des pêches, le soutien apporté a pour but l'harmonisation des politiques et des systèmes de gestion en vue de l'identification, de l'évaluation et de l'exploitation des ressources halieutiques marines et continentales. Les premiers rôles doivent revenir aux pays en développement, la FAO se contentant du rôle de catalyseur et de promoteur.

### ● **Arrangements en vue de l'organisation et coordination extérieure**

109. Historiquement, il existait deux points focaux distincts pour la CEPD et la CTPD avec, respectivement, la Division de l'analyse des politiques et la Division du développement des programmes de terrain, la chose s'expliquant surtout par la différence de conception, d'orientation, de mécanisme de mise en oeuvre et de rattachement interinstitutions (avec compte rendu des problèmes de CEPD à la CNUCED et des problèmes de CTPD au PNUD). Il n'en reste pas moins que l'action des points focaux a été coordonnée et harmonisée moyennant un processus permanent de contacts et de consultation.

110. Les attributions des points focaux de la CEPD et de la CTPD ont été fusionnées en une seule unité relevant du Département du développement avec un point focal pour l'une et l'autre activités dans chaque division technique et chaque bureau régional. L'unité servant de point focal sera associée aux processus de préparation et d'évaluation des projets de coopération technique, y compris les projets régionaux et sous-régionaux.

### ● **Approche à moyen terme de la CEPD**

111. La réunion d'experts consacrée à la CEPD dans l'alimentation et l'agriculture: intégration régionale/sous-régionale et rôle de la FAO, organisée du 12 au 14 décembre 1988, a contribué à modeler l'approche de la FAO à l'égard de la CEPD pour le moyen terme. Cette réunion d'experts a mis en évidence les quatre secteurs ci-après, qui pourraient constituer à moyen terme des priorités pour les activités de CEPD:

- a) gestion des ressources physiques communes;

- b) gestion de la recherche agricole et diffusion de la technologie;
- c) appui sélectif aux groupements d'intégration;
- d) promotion des activités interpays.

*La CEPD et la gestion des ressources naturelles communes:*

112. La CEPD présente des avantages évidents lorsque les pays possèdent en commun certaines ressources ou qu'ils doivent affronter ensemble des problèmes communs. On en voudra pour exemples les problèmes de la désertification en Afrique subsaharienne, la gestion des ressources foncières et des ressources en eau au Proche-Orient et le déboisement en Amérique centrale. Après avoir exploré des terrains d'entente incontestés sur le plan opérationnel, la FAO peut ensuite faciliter la conclusion d'accords officiels entre les pays concernés. Ces activités, qui ne constituent d'ailleurs pas une innovation pour la FAO, connaîtront un nouveau développement. Le Traité de coopération de l'Amazone est un exemple récent auquel la FAO attachera toute l'importance qu'il mérite. Les huit pays qui participent au Traité ont adopté une déclaration commune sur l'Amazone qui reflète leur profond attachement à la conservation et à la gestion durable des forêts et autres ressources naturelles du Bassin, au profit des communautés locales.

*Recherche et technologie agricoles:*

113. La FAO a intensifié l'assistance qu'elle apporte aux centres régionaux, que ce soit en matière de fixation des priorités de la recherche agricole, moyennant l'analyse systématique des avantages et des coûts, ou de création d'institutions. Ceux des réseaux de CTPD dont l'action aura été couronnée de succès recevront une aide qui leur permettra d'évoluer vers des activités de CEPD de caractère général. Dans le domaine de la technologie appliquée, la FAO aidera les pays à exploiter en commun leurs connaissances et à identifier des programmes intéressants sur le plan économique. On recherchera les moyens les plus appropriés de diffuser ces technologies.

*Commerce des produits de base:*

114. Les activités de CEPD dans le domaine du commerce des produits de base continuent à retenir l'attention et seront promises à un nouveau développement. Le Comité des produits (CP) et ses onze groupes intergouvernementaux de produits continueront à centraliser l'action relative aux produits concernés, et notamment ceux qui comportent des groupes subsidiaires permanents réunissant les pays producteurs. L'entrée en vigueur de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base serait de nature à renforcer le rôle dévolu aux groupes intergouvernementaux de produits lorsqu'il s'agit de promouvoir la CEPD.

115. D'autres séminaires/ateliers régionaux devraient favoriser la diffusion de l'information sur les possibilités et les contraintes que comporte l'expansion du commerce intra et interrégional entre pays en développement dans le cas de certains produits et, dans la mesure du possible, permettre de promouvoir des efforts communs de commercialisation. A condition de disposer des ressources nécessaires, ce type d'activité recèle un potentiel de développement considérable, comme c'est le cas également des conférences régionales sur les perspectives des produits, lesquelles permettent d'étudier les débouchés qui s'offrent à court terme pour les différents produits agricoles.

*Sécurité alimentaire:*

116. Il existe à l'évidence un potentiel de développement de la coopération interpays dans le domaine de la formation des personnels nationaux en matière d'information et de systèmes d'alerte rapide, ainsi que de partage des expériences d'utilisation des techniques et technologies de rechange pour la surveillance de la sécurité alimentaire. Les divers systèmes sous-régionaux d'information et d'alerte rapide mis en place en Afrique avec l'assistance de la FAO (SADCC, IGADD et CILSS) devraient renforcer la coopération dans ce domaine entre les différents Etats Membres. Les activités conduites au titre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA), évoquées plus haut à la section "Avis en matière de politiques", visent également à formuler des orientations et des plans d'action régionaux et sous-régionaux en matière de sécurité alimentaire (SADCC, CILSS, IGADD).

*Appui et avis sélectifs en vue des arrangements d'intégration:*

117. Les systèmes de coopération régionale et sous-régionale, et notamment les organismes d'intégration, sont pour la FAO le moyen naturel d'appuyer la CEPD dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Parmi les organismes avec lesquels la FAO collabore étroitement, on peut citer:

- a) dans la **région de l'Afrique**: le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats d'Afrique orientale et australe (ZEP), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC);
- b) En **Asie**: l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC);
- c) En **Amérique latine et dans les Caraïbes**: l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), le

Système économique latino-américain (SELA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM);

- d) et dans la **Région du Proche-Orient**: La Ligue des Etats arabes (LEA), l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et le Conseil de l'Unité économique arabe (CUEA).

118. D'une manière générale, la collaboration implique la formulation de stratégies de développement agricole et d'une planification agricole dans le cadre de la coopération régionale, l'identification des mécanismes et procédures d'expansion du commerce agricole intrarégional et, comme on l'a dit plus haut, l'assistance en matière de conception et de mise en oeuvre des systèmes de sécurité alimentaire régionaux, sous-régionaux et nationaux. Dans la mesure où le mouvement vers l'intégration régionale ne cesse de se renforcer dans toutes les régions, le champ d'application de l'assistance de la FAO ne pourra que s'élargir.

### ● Approche à moyen terme de la CTPD

119. Jusqu'ici, l'appui fourni par la FAO à la CTPD a principalement porté sur les grands secteurs que sont la mise en valeur des terres et des eaux, la production laitière et animale, la production végétale et la protection des cultures, les pêches, les forêts, la nutrition et le développement rural. A ses propres yeux, l'Organisation ne doit pas seulement jouer un rôle de catalyseur et de soutien mais elle doit aussi, autant que possible, faire preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation lorsqu'il s'agit d'élaborer de nouveaux concepts et de nouvelles approches. Pour cela, la FAO a fait appel à divers moyens: consultations inter pays, ateliers de formation, séminaires et voyages d'étude destinés à promouvoir l'échange d'expériences et de connaissances techniques, expansion des systèmes d'information en vue de diffuser les données sur la CTPD et appui aux organisations et aux réseaux régionaux.

#### .... réseaux ....

120. Un facteur favorable sur lequel on peut compter est le nombre croissant des réseaux en exploitation ainsi que les organismes régionaux et sous-régionaux créés avec l'appui de la FAO au cours de la dernière décennie (associations régionales de crédit et associations régionales de commercialisation des produits alimentaires par exemple) qui se contentent désormais d'une assistance extérieure minimum, encore qu'essentielle, pour conduire leurs activités de CTPD aux multiples aspects. Les commissions régionales statutaires de la FAO ont également servi de tremplin aux activités opérationnelles de CTPD, le cas le plus exemplaire étant à cet égard la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA), avec ses fonds en monnaies nationales.

121. Un nouveau type d'assistance relevant du Programme de coopération technique, destiné à la coopération inter pays, a été mis en place en vue des projets susceptibles de

catalyser la CEPD et la CTPD, encore que des fonds du Programme de coopération technique aient été précédemment utilisés pour des activités de CTPD.

122. L'approche à moyen terme de la FAO privilégiera les secteurs clefs qui correspondent aux besoins prioritaires des pays en développement, offrent des perspectives d'action efficace et autorisent une identification sans ambiguïté des avantages revenant à chacun des pays participants:

*Base d'information pour la CTPD:*

123. Des programmes de CTPD systématiques et bien organisés supposent nécessairement une base d'information rigoureuse sur les capacités et les besoins des pays en développement. Une assistance continuera à être apportée aux pays membres pour les aider à dresser des inventaires dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches, ainsi qu'à diffuser l'information correspondante. Dans certains pays, ces efforts se sont accompagnés d'exercices généraux de programmation. Il s'agit de mécanismes qui permettent d'identifier, après une préparation rigoureuse et un dialogue direct, des activités de CTPD qui mettent en correspondance les capacités et les besoins des pays participants et, ultérieurement, de leur donner une suite sous forme de collaborations concrètes. Les possibilités qui s'offrent d'organiser des exercices sectoriels de programmation de CTPD en matière d'alimentation et d'agriculture dans certains pays continueront à être explorées, l'assistance de la FAO concernant surtout la documentation et l'appui technique.

*Formation:*

124. Pour la formation interpays, la FAO privilégie le recours aux établissements du tiers monde. Un projet de formation régional en matière de CTPD, mis en oeuvre en Turquie, en est un exemple caractéristique. Ce projet est également exemplaire du point de vue du partage des coûts de la CTPD, le gouvernement turc prenant à sa charge l'ensemble des dépenses locales, y compris le vivre, le couvert et les transports intérieurs, tandis que la FAO se chargeait des avis techniques, des voyages internationaux et du matériel indispensable.

125. Les ateliers techniques et la formation de groupe, qui comptent parmi les modes traditionnels de promotion de la CTPD, privilégieront la diffusion des technologies performantes auprès des petits agriculteurs, des femmes et autres catégories défavorisées. Parmi ces technologies, on peut citer le fumage du poisson, la conservation de la viande à moindre coût, l'utilisation du biogaz pour les ménages ruraux, la démonstration de blocs d'engrais, les petites fromageries en région montagneuse et les coopératives laitières en zone rurale.

### *Réseaux:*

126. L'approche par réseau témoigne de la conviction que les initiatives de CTPD ne doivent pas se résumer à un ensemble d'activités au coup par coup mais qu'elles doivent s'inscrire dans un tissu institutionnel solide, à l'intérieur duquel le dialogue et la coopération entre groupes d'institutions ou de pays peut se poursuivre sur une base durable et permanente.

127. Dans les domaines de sa compétence, la FAO s'est servie des réseaux pour favoriser la recherche et la collaboration technique, valoriser les capacités nationales de recherche, et faciliter l'échange d'informations et le transfert des technologies. L'approche par réseaux revêt diverses formes selon les problèmes à résoudre, les capacités des établissements concernés et le mécanisme de financement. La consolidation des réseaux existants et le développement de nouveaux réseaux dans les secteurs clefs prioritaires constitueront un important objectif pour le moyen terme. Les accords de jumelage entre organismes et établissements apparentés seront encouragés, chaque fois que possible, en vue de renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion, de former leur personnel ou d'améliorer leurs méthodes opérationnelles.

### **.... l'Afrique au premier plan ....**

128. Les activités de CTPD sont largement fonction des capacités des pays coopérants en matière de moyens de finance, d'établissements et de personnel technique. L'ampleur et la nature de ces activités présentent des différences d'une région à l'autre. En dépit du grand nombre d'organismes intergouvernementaux régionaux/sous-régionaux et de groupements d'intégration que compte l'Afrique, les efforts de CTPD dans cette région se sont heurtés à de graves contraintes financières et techniques. Bien que ces contraintes ne soient pas le lot de la seule CTPD, on s'attachera à identifier et à mettre en oeuvre des activités viables de CTPD, sur une base sélective.

### *Evaluation et diffusion des enseignements de l'expérience:*

129. L'expérience qu'aura valu à la FAO le soutien qu'elle apporte aux activités de CTPD continuera à être évaluée et analysée en vue d'en tirer les enseignements et de les diffuser en vue d'une application ultérieure. Une lettre d'information paraîtra deux fois par an pour sensibiliser les personnels de la FAO et informer les pouvoirs publics des approches et des possibilités novatrices qui se présentent dans le domaine de la CEPD et de la CTPD et de diffuser des informations sur les activités terminées ou à l'étude.

*Catalyser l'appui financier:*

130. Le manque de moyens de finance, notamment pour couvrir les coûts externes, est l'une des principales contraintes auxquelles se heurtent les efforts de CTPD. On continuera à s'attacher à rechercher des ressources extrabudgétaires. L'appui fourni par les donateurs du Fonds fiduciaire à de nombreuses activités conduites en collaboration au titre de projets sous-régionaux/régionaux a largement contribué à leur succès. Un projet du Fonds fiduciaire FAO/Japon pour la formation de vulgarisateurs agricoles d'Amérique latine et des Caraïbes au Centre de formation brésilien sur le stockage est un exemple caractéristique qui démontre le potentiel que représente l'appui des donateurs à la CTPD.

131. Tout en explorant les possibilités de CTPD qu'offrent les projets financés par le PNUD au titre des chiffres indicatifs de planification par pays et interpays, on continuera à fournir une assistance en vue de mettre à profit les autres ressources du PNUD (Ressources spéciales du Programme par exemple).

*Arrangements administratifs au niveau national:*

132. En dernière analyse, c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il appartient de conduire et de diriger le processus de coopération économique et technique. Outre les contraintes financières, l'inadaptation des structures administratives, et notamment l'absence dans de nombreux pays de points focaux puissants et efficaces aux niveaux national et sectoriel, continue à entraver la croissance de la CTPD. Ces unités sont nécessaires pour rappeler aux ministères, accaparés par leurs nombreuses attributions et préoccupations, le rôle potentiel que peut jouer la CTPD pour réaliser les objectifs du développement agricole, ainsi que la nécessité d'une recherche permanente des occasions de CTPD. La formation de personnel national aux approches, à la méthodologie et aux procédures de la CTPD pourrait puissamment contribuer au développement des activités de CTPD. Il s'agit là d'une tâche en vue de laquelle la FAO, en coopération avec le PNUD et les autres organisations du système des Nations Unies qui se consacrent au développement, a un rôle d'appui à jouer.

## INTRODUCTION

Les activités techniques et économiques de la FAO au titre du Programme ordinaire ont été regroupées au sein du principal chapitre budgétaire du Programme de travail et budgétaire pour l'exercice biennal, le Chapitre 2. Cette ligne de démarcation au niveau de l'importance "continue" d'opérations techniques et économiques de la FAO est sans doute de type conventionnel mais il en est pas moins nécessaire. Ces opérations comportent aussi des activités de terrain (financées à la fois par le budget ordinaire - au titre du PCT - et par des ressources extrabudgétaires) et, par exemple, les activités de soutien à l'investissement inscrites au Chapitre 3. Ces activités sont classées en fonction de priorités thématiques et de programmation généralement quinquennale qui segmentent suit ses propres procédures de prise de décision. Le Chapitre 2 couvre la plupart des opérations de portée mondiale et régionale. Il constitue à plusieurs égards la clé de voûte de ce continuum se déroulant l'action au niveau des pays.

### TROISIEME PARTIE

## PRIORITES DU PROGRAMME ET DIMENSIONS REGIONALES

Les priorités du programme sont définies par les organes directeurs, les publications périodiques, etc.) ainsi qu'un nombre variable d'activités répondant aux directives de ces organes directeurs. Ces dernières découlent des multiples requêtes et recommandations faites par les organes directeurs et consultants de la FAO qui ont toujours tendance à demander un accroissement d'activités (avec bien entendu les réorientations nécessaires) plutôt que des compressions.

La FAO pourrait à juste titre se vanter d'avoir été la première institution du système des Nations Unies à adopter dès les années soixante-dix le principe du budget-programme pour la présentation des projets de budget à ses organes directeurs. Depuis lors, ce système a été progressivement développé et amélioré tant sur le plan de la présentation que du fond. La structure utilisée pour la présentation des activités dans le cadre du Chapitre 2, distinguant initialement trois grands programmes concernant l'agriculture, les forêts et les pêches, qui ont été subdivisés à leur tour en un certain nombre de programmes techniques, huit pour l'agriculture, trois pour les forêts et autant pour les pêches. Ces derniers programmes comprennent divers sous-programmes correspondant dans la plupart des cas à des secteurs clés (comme l'analyse des politiques agricoles), à de grands thèmes (par ex. les institutions rurales ou l'emploi) ou à des sous-secteurs d'activités économiques (par ex. la commercialisation). Tous ces programmes relèvent du mandat de la FAO et répondent à ce que les Etats Membres attendent de l'Organisation.

La structure du programme est constamment réexaminée afin qu'elle réponde à l'évolution internationale et aux demandes d'assistance adressées à la FAO. Les divers

## INTRODUCTION

1. Les activités techniques et économiques de la FAO au titre du Programme ordinaire sont regroupées au sein du principal chapitre budgétaire du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal, le Chapitre 2. Cette ligne de démarcation au niveau de l'important "continuum" d'opérations techniques et économiques de la FAO est sans doute de type conventionnel mais n'en est pas moins nécessaire. Ces opérations comportent aussi des activités de terrain (financées à la fois par le Budget ordinaire - au titre du PCT - et par des ressources extrabudgétaires) et, par exemple, les activités de soutien à l'investissement inscrites au Chapitre 3. Ce "continuum" fait l'objet de priorités thématiques et de programmation généralement cohérentes, tandis que chaque segment suit ses propres procédures de prise de décision. Le Chapitre 2 couvre la plupart des opérations de portée mondiale et régionale. Il constitue à plusieurs égards la clé de voûte de ce continuum tout en assurant l'action au niveau des pays.

2. Le Chapitre budgétaire 2 couvre l'ensemble des programmes techniques et économiques de la FAO, concernant l'agriculture, les forêts et les pêches. Il recouvre également une gamme d'activités permanentes et pratiquement incompressibles (par ex. les statistiques, les activités des organes statutaires et des groupes d'experts, les publications périodiques, etc.) ainsi qu'un nombre variable d'activités répondant aux directives des organes directeurs. Ces dernières découlent des multiples requêtes et recommandations faites par les organes directeurs et consultatifs de la FAO qui ont toujours tendance à demander un surcroît d'activités (avec bien entendu les réorientations nécessaires) plutôt que des compressions.

3. La FAO pourrait à juste titre se targuer d'avoir été la première institution du système des Nations Unies à adopter dès les années soixante-dix le principe du budget-programme pour la présentation des projets de budget à ses organes directeurs. Depuis lors, ce système a été progressivement développé et amélioré tant sur le plan de la présentation que du fond. La structure utilisée pour la présentation des activités dans le cadre du Chapitre 2, distingue actuellement trois grands programmes concernant l'agriculture, les forêts et les pêches, qui sont subdivisés à leur tour en un certain nombre de programmes techniques, huit pour l'agriculture, trois pour les forêts et autant les pêches. Ces derniers programmes comprennent divers sous-programmes correspondant dans la plupart des cas à des secteurs clé (comme l'analyse des politiques agricoles), à de grands thèmes (par ex. les institutions rurales et l'emploi) ou à des sous-secteurs d'activité économique (par ex. la commercialisation). Tous ces programmes relèvent du mandat de la FAO et répondent à ce que les Etats Membres attendent de l'Organisation.

4. La structure du programme est constamment réexaminée afin qu'elle réponde à la situation extérieure et aux demandes d'assistance adressées à la FAO. Les divers

changements introduits au fil des ans, notamment au niveau des sous-programmes et, plus fréquemment, au plan des éléments de programme, en sont la preuve.

5. La structure du programme est familière aux organes directeurs de la FAO. Cette structure étant nécessairement le fruit d'un compromis au niveau de la présentation, la perfection est impossible. La structure actuelle s'est avérée utile pour cerner la dynamique de l'action de la FAO au titre du Programme ordinaire, tout en restant suffisamment intelligible. Elle semble être restée valable; toutefois, certains changements - actuellement imprévisibles - pourraient s'avérer nécessaires à moyen terme.

6. Cette partie du Plan à Moyen Terme fournit, programme par programme, une synthèse des points suivants:

- les principaux problèmes traités, tels qu'ils se présentent actuellement;
- les objectifs proposés pour la FAO, à la lumière des besoins d'assistance correspondants;
- une explication de la raison d'être de l'action de la FAO et, le cas échéant, des dispositions organisationnelles actuelles (*grands axes du programme*);
- les priorités relatives proposées pour le moyen terme; et
- une indication des principaux liens de coopération instaurés avec d'autres institutions et partenaires de développement (*coopération extérieure*).

7. Les dimensions régionales des programmes techniques de la FAO font l'objet d'une section séparée à la fin de cette partie.

## GRAND PROGRAMME 2.1 - AGRICULTURE

### ● Perspectives, problèmes et ouvertures

#### .... les pressions exercées sur la base de ressources ....

8. Les pressions exercées sur les ressources naturelles des pays en développement vont certainement s'aggraver du fait de la croissance démographique et de la nécessité pressante d'améliorer le niveau de vie. Pour faire face à ces pressions, il s'agira de mettre au point des pratiques, des systèmes et des stratégies de production agricole convenant à des régions disposant de ressources différentes, et de tenir compte des contraintes au niveau de l'environnement et de la durabilité. En outre, il existe à long terme le risque d'un changement climatique. Bien que plusieurs décennies puissent s'écouler avant que l'on ne constate des effets sensibles sur l'agriculture, il faudra apporter des réponses à court et moyen terme. Une étude de la FAO, *Agriculture: Horizon 2000*, a montré que pour maintenir l'autosuffisance alimentaire globale à peu près aux niveaux actuels, il faudra dans les années quatre-vingt-dix mettre en culture quelque 50 millions d'ha supplémentaires dans les pays en développement (à l'exclusion de la Chine). De plus, l'irrigation devra être fortement développée pour couvrir 165 millions d'ha au lieu des 110 millions d'ha actuels, tout comme il faudra augmenter l'intensité moyenne d'exploitation, ainsi que l'usage des engrais et des pesticides.

9. Cependant, de nombreux pays en développement consacrent cependant d'ores et déjà toute la terre disponible aux cultures annuelles. Ainsi, non seulement les possibilités d'agrandir les superficies cultivées sont limitées, mais les terres restantes sont destinées à d'autres usages tels que le pâturage ou la foresterie, ou présentent des problèmes particuliers d'aménagement, d'infrastructure et de conservation.

10. Dans les régions arides et semi-arides en particulier, la production agricole, la sécurité alimentaire et donc la qualité de vie elle-même, sont tributaires de la disponibilité et de la sécurité des ressources en eau - qu'il s'agisse d'eaux pluviales, d'eaux de surface, d'eaux souterraines ou de réserves artificielles. Si les conséquences de la sécheresse et de la désertification ont éveillé l'attention générale, les stratégies et plans d'action internationaux et nationaux pour l'amélioration de l'environnement et le développement durable, n'ont pas tenu suffisamment compte du problème des pénuries endémiques d'eau et des variations climatiques. Les eaux disponibles à un coût raisonnable pour la production alimentaire et d'autres activités qui en dépendent, sont de plus en plus limitées. D'où la difficulté de lancer

des programmes d'irrigation à grande échelle et de promouvoir d'autres pratiques comportant un important apport d'intrants, qui répondent aux normes en matière d'environnement.

#### **.... les problèmes de l'environnement ....**

11. Dans les pays développés, les problèmes de l'environnement concernant l'agriculture sont imputables avant tout aux méthodes d'exploitation intensive, même si certains pays en développement se heurtent à des problèmes similaires. L'épandage massif d'engrais et certains types d'élevage intensif ont provoqué une pollution du sol et des eaux qui pourrait être très dangereuse pour la santé. La monoculture, par exemple, a entraîné un usage massif de pesticides et donc une augmentation de la concentration de pesticides dans la chaîne alimentaire, la prolifération de ravageurs résistant aux pesticides et l'élimination des prédateurs naturels. Du point de vue social, l'agriculture moderne a eu tendance à détruire ou à détériorer à la fois la variété et la beauté du paysage et l'habitat de la faune. Dans les pays développés, il est probable que la sensibilisation croissante de l'opinion publique à l'égard des répercussions pour la santé et de la qualité de l'environnement, ainsi que le ralentissement de la production aboutiront à une agriculture plus durable du point de vue de l'environnement.

12. Par contre, les principaux problèmes des pays en développement en matière d'environnement sont imputables à l'agriculture extensive. Avec les systèmes de production actuels, de vastes superficies sont mal utilisées et surexploitées. Sur les terres non irriguées, les périodes de jachère sont désormais trop courtes et les terres marginales sont cultivées pour faire face à des besoins alimentaires pressants. Sur les terres irriguées, l'usage inapproprié et la mauvaise gestion des eaux ont entraîné des phénomènes de salinité, de sodicité et d'engorgement. Le résultat évident est que la production est inférieure au potentiel et on constate une dégradation générale des terres. Des pratiques agricoles plus durables sont donc nécessaires pour corriger ces tendances. En particulier, il convient de tirer le meilleur parti des connaissances des exploitants locaux. Une parfaite compréhension des interactions entre les systèmes d'agriculture familiale et leur contexte social et économique est également essentielle à cet égard.

13. Pour conclure, la rationalisation de l'usage des ressources, tenant compte des potentialités et des besoins dans un souci de durabilité, est une condition essentielle pour le développement futur de l'agriculture. L'utilisation rationnelle et durable des ressources reste l'objectif final des Etats Membres, tant sur le plan individuel que collectif.

#### **.... pour une production agricole durable ....**

14. L'augmentation considérable de la production agricole dans de nombreux pays développés au cours des cent dernières années peut être attribuée à un ensemble de facteurs: utilisation accrue d'intrants extérieurs, nouveaux modes de cultures et usage de variétés

répondant positivement à l'intensification des intrants. Des systèmes de production agricole très intensifs ont été mis au point et ont eu des effets secondaires tels que la pollution du sol et des eaux, les atteintes à la santé de l'homme, etc. Ces systèmes produisant un excédent de produits agricoles par rapport aux besoins de la population, une réduction de l'intensité pourrait dans certains cas s'avérer nécessaire pour limiter les problèmes écologiques et assurer la durabilité à long terme des systèmes agricoles.

15. Par contre, dans de nombreux pays en développement il est urgent d'augmenter la production pour répondre aux besoins. La pression démographique en est la raison essentielle et donne lieu à des pressions supplémentaires, provoquées par exemple par les animaux domestiques, sur le couvert végétal. Il est nécessaire d'adopter des pratiques agricoles appropriées aux différentes zones agro-écologiques pour augmenter la production et éviter des effets écologiques graves et irréversibles.

16. La communauté scientifique cherche aussi à établir des zones protégées *in situ* pour préserver la biodiversité végétale et la faune sauvage, dans une perspective à moyen et long terme, car l'érosion génétique constitue un problème majeur. La mutation naturelle de la biomasse pourrait s'avérer importante dans le cadre d'un changement climatique éventuel et d'autres aspects concernant l'environnement.

#### .... des approches plus intégrées ....

17. Le couvert artificiel de plantes annuelles ou vivaces mis en place par l'homme pour répondre aux besoins d'alimentation humaine et animale et aux autres besoins devra être analysé de nouveau non seulement au niveau de l'exploitation, mais aussi dans une optique plus large, considérant les exigences de l'environnement, comme par exemple la capacité des graminacées et des légumineuses à assurer conjointement un juste équilibre entre émission et absorption de gaz carbonique. L'intégration de la production et de la transformation en milieu rural peut s'avérer un moyen efficace d'améliorer les revenus et les possibilités d'emploi, ce qui en retour permettra de limiter l'exode des populations rurales vers les villes. La conduite intégrée des cultures devrait donc être élaborée au niveau des exploitations, des communautés, des régions et des pays et il conviendrait d'adopter des stratégies permettant d'assurer un meilleur rapport entre les ressources naturelles disponibles, les contraintes socio-économiques et les intrants technologiques.

18. C'est essentiellement dans les pays en développement - mais aussi dans les pays développés - que les stratégies et les plans d'action nationaux pour une amélioration de l'environnement et un développement agricole durable, doivent suivre une approche globale, qui comprendrait des études sur l'intégralité de la chaîne agricole - du matériel génétique à l'industrie alimentaire et aux consommateurs - en passant par les banques de gènes, l'amélioration végétale (sélection et biotechnologie), les applications agronomiques des intrants, l'utilisation des semences, les correctifs, les engrais, les pesticides, l'énergie et les machines, les types de cultures (irriguées et pluviales), ainsi que le nettoyage après-récolte, le séchage, la première transformation (agro-industrie) et la transformation complète

(industrie alimentaire). La tâche est complexe et considérable, surtout dans le cadre de l'agroforesterie (agrosylvopastorale).

19. Les changements de pratiques culturales, comme le raccourcissement des périodes de jachère et des rotations, le remplacement des cultures mixtes par la monoculture à grande échelle de variétés génétiquement uniformes, ont souvent pour effet d'aggraver le problème des ravageurs. Dans bien des cas, la solution a alors consisté à introduire et/ou à intensifier l'utilisation des pesticides, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans les premiers, l'usage des pesticides s'est stabilisé à un niveau élevé et les politiques nationales visent bien souvent désormais à le limiter. Dans les pays en développement, l'utilisation des pesticides est encore en pleine expansion. La lutte contre les ravageurs doit être rationnelle et tenir compte des effets possibles sur l'environnement et la santé publique. A cet effet, il conviendrait de recourir dans la mesure du possible à des méthodes de lutte non chimiques. Les mécanismes institutionnels sont insuffisants, surtout dans les pays en développement, pour assurer une surveillance réelle de l'emploi des pesticides.

#### **.... de la production à la transformation ....**

20. Il est essentiel, pour atteindre les objectifs nationaux d'augmentation de la production végétale et animale, d'améliorer l'accès des exploitants aux outils et moyens de production appropriés. Les pénuries alimentaires chroniques sont aggravées par les pertes après récolte qui tendent à être plus fortes dans les régions où les besoins de produits alimentaires se font sentir avec le plus d'acuité. Des pertes alimentaires, d'ampleur variable, se produisent et doivent donc être limitées à tous les stades des opérations d'après-récolte, qui vont de la récolte en soi, à la manipulation, au stockage, à la transformation et à la commercialisation jusqu'à la livraison au consommateur.

21. La transformation agro-industrielle est un élément clé du flux constant de produits qui va de l'exploitation au consommateur. Il s'agit d'un élément particulièrement important lorsque les produits agricoles sont périssables, et doivent être stabilisés pour assurer les approvisionnements tout au long de l'année. Ce n'est dans bien des cas que par la valeur ajoutée dans les produits finis, dans les secteurs aussi bien alimentaires que non alimentaires, que l'on exploite tout le potentiel des produits agricoles. De plus, pour que les cultures de base traditionnelles, telles que le sorgho, le mil, les racines et tubercules, puissent conserver leur part de marché face aux céréales importées comme le blé et le riz, il s'agira d'apporter une plus grande attention aux technologies permettant d'utiliser les produits de base de façon plus efficace en respectant les préférences du consommateur. Dans la plupart des pays en développement, 10 à 20 pour cent seulement de la production agricole fait l'objet d'une transformation contre 80 pour cent dans les pays développés. Les industries agro-alimentaires emploient une main d'oeuvre relativement nombreuse et constituent donc en puissance une source d'emplois en milieu rural.

### **.... la production animale ....**

22. La disponibilité et le coût du fourrage resteront les facteurs essentiels du développement de l'élevage, qu'il soit extensif ou intensif. La pénurie de fourrage ou sa mauvaise qualité constituent pour la plupart des pays en développement un obstacle majeur. Dans les régions développées et en développement, le coût du fourrage est l'une des principales composantes, voire la principale, du coût total de la production animale intensive (jusqu'à 60-70 pour cent). Tout accroissement de la disponibilité et réduction du prix du fourrage ont donc des répercussions remarquables sur la production et la distribution des produits animaux.

23. Les difficultés de change de nombreux pays en développement ont entraîné une compression des importations d'aliments pour animaux, notamment pour les non-ruminants (porcins et volailles), ces importations pèsent désormais lourdement sur la balance des paiements. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place d'autres systèmes durables d'alimentation animale qui utilisent au mieux les ressources fourragères nationales sans préjudice pour l'environnement (systèmes basés par exemple sur des succédanés de céréales ou sur une meilleure intégration entre les cultures et l'élevage).

24. Le développement durable de l'élevage requiert une utilisation correcte des ressources génétiques animales pour qu'elles soient adaptées aux ressources fourragères, aux conditions sanitaires et aux caractéristiques écologiques locales. Le matériel génétique de races locales est nécessaire pour garantir une bonne adaptation aux contraintes de l'environnement tandis que le matériel génétique provenant de races étrangères hautement productives peut être utilisé pour diverses espèces, après amélioration de l'exploitation et de la disponibilité de fourrage. Les modifications écologiques et génétiques doivent donc aller de pair.

### **.... la santé animale ....**

25. La protection de la santé animale et la lutte contre les maladies des animaux sont des éléments essentiels de l'élevage. Cependant, malgré de considérables progrès techniques dans les domaines du diagnostic, de la prophylaxie et de la lutte contre les maladies animales, l'état de santé généralement précaire des animaux dans les pays en développement cause de lourdes pertes économiques et reste l'un des principaux obstacles à l'amélioration de la production animale.

26. Les services vétérinaires présentent encore de graves faiblesses dans de nombreux pays en développement, à savoir: infrastructures vétérinaires insuffisantes; programmes de lutte contre les maladies, législation vétérinaire et services d'information inadéquats; et carences au niveau des investissements, des laboratoires, du transport, des communications, des produits et des équipements vétérinaires. La gestion des services vétérinaires publics

s'avère onéreuse, ce qui constitue un autre obstacle sérieux puisque les fonds publics sont insuffisants et que la concurrence est rude pour obtenir des crédits.

27. De nombreuses personnes sont atteintes de maladies transmises par les animaux, notamment dans les zones rurales des pays en développement, et les consommateurs de produits d'origine animale courent des risques du point de vue de la santé.

#### **.... les secteurs du lait et de la viande ....**

28. Dans la plupart des pays en développement, les petits éleveurs n'ont qu'un accès limité aux marchés et il s'avère nécessaire, afin d'optimiser leurs revenus, d'organiser le ramassage du lait, son traitement et sa commercialisation.

29. Si les négociations que le GATT conduit actuellement aboutissent, les disponibilités de produits laitiers subventionnés tels que le lait en poudre et le beurre fondu liquide, pourraient diminuer et par conséquent les prix internationaux de ces denrées augmenteraient. Cela favorise le développement dans le tiers monde d'industries laitières basées sur la production locale de lait, avec des retombées bénéfiques sur l'emploi et les revenus.

30. La situation de la production et de la consommation de viande dans le monde en développement va de l'autosuffisance, voire de l'excédent de production, à une faible production et à des infrastructures médiocres pour l'abattage, le transport et la commercialisation de la viande. Les principales carences sont les suivantes: utilisation inadéquate de la viande et des sous-produits d'abattoir, en raison de la faiblesse des capacités techniques de manipulation et de transformation de la viande et des installations et équipements; pertes après récolte de protéines précieuses par détérioration des produits.

#### **.... l'importance de la recherche ....**

31. La mise au point et l'adoption constantes de nouvelles technologies améliorées, dont la plupart dérivent de la recherche organisée, sont essentielles pour le développement de l'agriculture. Malgré les grands progrès réalisés dans de nombreux pays, la recherche est encore loin d'y être bien organisée. Il est en effet nécessaire aujourd'hui d'avoir connaissance des progrès multiples et rapides effectués dans le monde entier et d'assurer le transfert des nouvelles technologies améliorées mises au point hors des systèmes nationaux. La FAO est dans certains domaines à même de promouvoir un rapide progrès technologique au profit de ses Etats Membres en développement, à savoir: l'échange d'informations scientifiques, les techniques nucléaires, la télédétection, la biotechnologie et l'énergie.

## .... et de l'information ....

32. Comme on l'a vu dans la Première partie, la recherche et le développement agricoles sont à la fois utilisateurs et sources d'informations scientifiques et techniques qui doivent être accessibles aux scientifiques et aux actifs intéressés. Cette masse d'informations s'est accrue à un tel rythme qu'aucun pays ou organisation n'est en mesure de l'exploiter isolément. L'on a de plus en plus souvent recours aux technologies modernes d'informatique et de communication pour l'organiser et y avoir aisément accès. Cependant, comme l'accès aux publications et aux documents reste difficile et complexe, les pays en développement ne peuvent tirer pleinement profit des connaissances disponibles. Les systèmes coopératifs internationaux d'information de la FAO, AGRIS (Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles) et CARIS (Système d'information sur les recherches agronomiques en cours), constituent de précieux outils multilingues pour accéder à ces informations.

## .... quatre secteurs clés ....

33. Le nucléaire et les techniques connexes peuvent être précieux pour comprendre et résoudre un certain nombre de problèmes de production agricole, ainsi que pour contrôler l'efficacité de la reproduction et diagnostiquer les maladies animales. Les indicateurs isotopiques constituent l'une des méthodes les plus précises pour étudier les relations entre le sol, les plantes et les animaux, ce qui permettra d'utiliser les intrants agricoles de façon plus efficace. De même, les radiations se sont avérées un moyen extrêmement efficace d'améliorer la diversité génétique et certains traits génétiques tels que la résistance aux maladies, la floraison précoce, etc. En outre, pour la lutte contre les insectes, la stérilisation par radiation s'avère dans certains cas supérieure aux méthodes chimiques.

34. La télédétection offre de nombreuses possibilités de répondre aux besoins nationaux, régionaux, internationaux et mondiaux en matière d'informations sur les ressources terrestres. Dans les pays membres, la planification dépend dans une large mesure de la disponibilité et de la qualité des données de base concernant les ressources naturelles. L'application des techniques de télédétection permet à la fois de réduire sensiblement la nécessité de procéder à des relevés sur le terrain et d'accélérer l'élaboration d'inventaires des ressources naturelles.

35. De plus, les satellites météorologiques peuvent être employés non seulement pour la météorologie opérationnelle, mais aussi pour des études de simulation climatique et de surveillance de l'état de l'environnement aux niveaux régional et national. Cette surveillance est l'un des objectifs du système ARTEMIS récemment lancé par la FAO. Ce système utilise les données fournies par les satellites METEOSAT et NOAA-AVHRR pour observer le développement de la végétation et les conditions de croissance en Afrique et en Asie, et ce dans le cadre du Système mondial d'alerte rapide de la FAO. Il s'agit également de mieux comprendre les interactions entre le temps et le climat, et l'agriculture, afin d'améliorer la planification, la surveillance et la prévision en matière de production agricole et de lutte

contre les ravageurs et les maladies. Les activités agrométéorologiques de la FAO visent donc essentiellement à améliorer la connaissance des relations quantitatives entre temps/climat et production agricole.

36. Les nouvelles biotechnologies, ingénierie génétique comprise, offrent des possibilités d'augmenter la productivité agricole et animale. Ce potentiel ne peut toutefois être pleinement exploité que lorsque les infrastructures sont suffisamment développées et que les ressources naturelles et le niveau des intrants est optimal. Les ruraux pauvres vivant dans des environnements à haut risque pour la production ne sont guère susceptibles d'en bénéficier. Il faudrait promouvoir la recherche biotechnologique visant à surmonter les difficultés de production propres à ces environnements.

#### **.... l'énergie rurale, un secteur négligé ....**

37. La plupart des pays sont encore actuellement dénués de structures durables pour la fourniture à long terme d'énergie rurale. Dans de nombreux pays en développement, l'énergie nécessaire pour les activités de subsistance et rémunératrices dans les zones rurales provient essentiellement du bois de feu, des résidus agricoles et de la traction animale. Dans les pays industrialisés, l'usage massif de combustibles fossiles non renouvelables est de plus en plus souvent considéré comme lié avec la pollution atmosphérique et hydrique et autres problèmes écologiques. A moyen et long terme, les pays industrialisés devront impérativement adopter une politique de conservation de l'énergie à grande échelle et mettre au point de nouvelles sources d'énergie renouvelables, tandis que les pays en développement seront appelés à utiliser plus efficacement les sources d'énergie renouvelables tout en utilisant judicieusement les combustibles fossiles, notamment dans les zones rurales. Il s'agit donc d'apporter aux Etats Membres l'aide dont ils ont besoin en matière de politiques d'énergie rurale, de planification et d'élaboration des technologies.

#### **.... l'ampleur de la pauvreté et de la famine ....**

38. En dépit des efforts déployés par de nombreux Etats Membres pour parvenir à une croissance économique équitable, de récentes études font apparaître une augmentation du nombre des ruraux pauvres, qui reste élevé par rapport à la population rurale totale (plus de 30 pour cent au Proche-Orient, environ 50 pour cent en Asie, plus de 50 pour cent en Amérique latine et plus de 60 pour cent en Afrique). Cette situation déplorable est imputable en partie à des politiques et des programmes inappropriés ainsi qu'à la faiblesse du soutien politique fourni aux programmes de lutte contre la pauvreté. L'adoption de stratégies globales de développement rural reste donc essentielle pour tous les pays: il s'agit en effet à la fois de qualifier les ressources humaines, d'améliorer les conditions de vie, d'atténuer le fossé entre zones rurales et urbaines, et entre régions, et de tenir compte des contraintes de l'environnement.

39. Alors que les disponibilités alimentaires sont suffisantes au niveau mondial, en raison de l'inégalité de la répartition et de l'accès à la nourriture, de nombreux hommes sont mal nourris ou sous-alimentés. Les estimations actuelles indiquent que 15 à 23 pour cent de la population totale des pays en développement ne disposent même pas du minimum alimentaire qui leur permettrait de mener une vie active et saine. Le nombre absolu de personnes souffrant de malnutrition ou de carences alimentaires est appelé à augmenter dans l'avenir immédiat, parce que la croissance démographique se poursuit.

40. L'incidence de la sous-alimentation et de la malnutrition dans les groupes vulnérables, et parmi les nourrissons et les enfants, est particulièrement élevée. On estime qu'au plan mondial, environ 330 millions d'enfants de moins de cinq ans ont une taille ou un poids insuffisant, ou minés par la famine et la malnutrition. L'impact des carences alimentaires dans les familles à faible revenu est aggravé par la mauvaise qualité et le caractère malsain des rares denrées disponibles. Les tendances à long terme font ressortir une amélioration de la situation dans le sud-est asiatique depuis les années soixante-dix et la détérioration générale en Afrique alors qu'en Amérique latine aucune progression notable n'a été enregistrée. Les problèmes économiques, les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et la pression démographique dans de nombreux pays, contribueront sans doute à prolonger ces tendances à moyen terme.

#### .... l'impact des déséquilibres structurels ....

41. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays en développement ont été confrontés à des déséquilibres internes et externes insoutenables qui continueront à poser de terribles problèmes de politiques alimentaires et agricoles, tant au niveau national qu'international. Les principaux facteurs sont: le déséquilibre général des finances publiques et des opérations courantes, et les sérieux problèmes d'investissement qui en découlent; une dette extérieure considérable et des sorties nettes de capitaux de nombreux pays débiteurs; la lenteur des réactions des économies nationales aux programmes d'ajustement structurel et les effets négatifs sur la situation nutritionnelle, la protection sociale et le commerce; la croissance insuffisante des secteurs alimentaires et agricoles; le lent développement des marchés internationaux de matières premières ajouté au protectionnisme; et la persistance de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

42. Les efforts de stabilisation économique et les réformes politiques structurelles entrepris devraient se poursuivre, aux niveaux général et sectoriel, souvent en coordination étroite avec le FMI et la Banque mondiale. Les économies nationales réagissent souvent aux programmes d'ajustement structurel avec lenteur, mais généralement de façon positive, d'où des répercussions négatives dans le domaine social, notamment sur l'état nutritionnel de certaines couches de population. Les politiques nationales devraient donc assurer un juste équilibre entre les besoins de l'homme et les contraintes économiques liées à la dette extérieure et à l'application de mesures d'ajustement structurel, ainsi que l'amélioration de l'état nutritionnel.

43. Les responsables des politiques doivent s'attacher à lever les obstacles auxquels se heurte le développement agricole et rural, et qui contribuent à perpétuer les problèmes de la pauvreté et de la malnutrition. Ainsi, les gouvernements des Etats Membres devront également étudier et réviser le cas échéant leurs politiques et stratégies de développement afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de stimuler une croissance équitable et durable au sein même du secteur agricole et entre les zones rurales et urbaines. Ils devront également traduire ces politiques et stratégies en plans, programmes et projets concrets susceptibles d'attirer les investissements privés et publics de sources intérieures et extérieures. De nouvelles approches novatrices sont nécessaires dans bien des pays pour réduire l'insécurité alimentaire, notamment en luttant contre la pauvreté rurale, en améliorant l'accès à la nourriture au niveau des ménages et en stabilisant les disponibilités alimentaires, ainsi qu'en promouvant l'autosuffisance en cas de fortes compressions des dépenses publiques.

#### .... sécurité alimentaire et nutrition améliorée ....

44. Les organes directeurs de la FAO mettent de plus en plus l'accent sur l'élaboration et le renforcement de politiques et programmes de sécurité alimentaire. Le concept même de sécurité alimentaire en a donc été élargi et comporte désormais également un meilleur accès aux denrées alimentaires ainsi qu'une plus grande disponibilité et régularité des approvisionnements. La formulation de politiques globales de sécurité alimentaire conformes à ce concept reste hautement prioritaire pour de nombreux pays en développement.

45. Dans les zones rurales des pays en développement, le régime alimentaire est peu varié et de mauvaise qualité, d'où la forte incidence de la sous-alimentation et des carences de micronutriments, notamment en vitamine A, fer et iode. La carence en vitamine A est l'une des principales causes de cécité infantile; la carence en iode est un important facteur de risque pour le développement physique et mental d'environ un milliard de personnes; enfin, la carence en fer est la principale cause de mortalité et de maladie chez les mères et les enfants. Il existe des techniques de prévention de ces carences mais les programmes d'éradication doivent être appliqués avec plus de vigueur.

46. Le manque de connaissances appropriées en matière de nutrition et les pratiques diététiques inadéquates font obstacle à l'amélioration de la nutrition. Dans les populations rurales et urbaines de nombreux pays en développement, la tendance constante à abandonner l'allaitement au sein et l'adoption de mauvaises pratiques de sevrage contribuent considérablement à la mortalité et à la malnutrition infantiles. De même, dans les sociétés développées et dans certaines tranches de la population des pays en développement, les mauvaises habitudes de consommation contribuent à répandre des maladies non transmissibles liées au régime alimentaire.

### .... l'urbanisation ....

47. La croissance urbaine sans précédent que l'on constate dans l'ensemble du monde en développement, est trop forte par rapport aux biens, services et emplois disponibles. Les besoins alimentaires des populations urbaines sont non seulement en rapide augmentation, mais ils portent sur des denrées plus variées, de meilleure qualité, plus saines et plus faciles à utiliser. Dans de nombreux pays en développement, la consommation de produits alimentaires locaux traditionnels est en régression face aux nouveaux aliments plus commodes préférés par les consommateurs des villes. Cette modification des habitudes alimentaires peut entraîner des difficultés d'ordre nutritionnel pour les pauvres des villes et les chômeurs, d'où la nécessité de fournir parfois des denrées à des prix subventionnés ou bien des aides alimentaires. En raison de la croissance de la demande dans les villes, la vente de nourriture en plein air est en pleine expansion. Bien qu'elle fournisse un emploi à des millions de personnes, notamment des femmes, la prolifération illégale des vendeurs ambulants pose un sérieux problème du point de vue des fraudes et contaminations éventuelles.

### .... le contrôle des aliments ....

48. Le contrôle de la qualité des aliments, sur le plan nutritionnel et sanitaire, doit être assuré par les pouvoirs publics et les industries alimentaires. Dans de nombreux pays, et notamment dans le tiers monde, les infrastructures et les procédures nécessaires pour effectuer ces contrôles font encore défaut. Il est donc urgent de fournir une aide technique, entre autres par la formation de personnel, pour résoudre le problème de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires. Les services consultatifs scientifiques et l'aide de la FAO pour le contrôle des aliments devront être intensifiés.

49. La contamination des aliments peut poser des problèmes de sécurité alimentaire à la fois dans l'immédiat et à long terme. Différents produits chimiques industriels, les mycotoxines, les radionucléides, les micro-organismes pathogènes et les pourritures, les métaux lourds et l'usage excessif de produits agrochimiques comme les pesticides, continuent à poser de sérieux problèmes pour le commerce intérieur et international, ainsi que pour la sécurité et le bien-être des consommateurs. Les additifs alimentaires, les médicaments vétérinaires et autres produits chimiques sont utilisés de plus en plus fréquemment dans la production et la transformation de divers produits alimentaires. Il s'agit d'établir des niveaux sans danger d'utilisation au niveau international des produits chimiques dans l'alimentation afin de protéger les consommateurs. De même, il est nécessaire de limiter la présence des agents contaminants dans les aliments. Pour ce faire, il convient de recourir à des experts pour tout ce qui concerne l'utilisation sans danger des produits chimiques utilisés.

#### .... les services ruraux ....

50. Afin de développer la production alimentaire et agricole, la recherche agricole nationale et internationale a formulé un grand nombre de recommandations d'ordre technologique; les services publics et privés pour la fourniture des intrants agricoles se sont améliorés ces derniers temps tout comme les politiques et les programmes de crédit rural et de commercialisation. De plus, des études ont indiqué que les investissements publics dans les services de vulgarisation destinés aux exploitants ont donné de bons résultats. Malgré ces facteurs favorables à un développement rural équilibré, il reste de graves problèmes à résoudre en matière d'éducation et de vulgarisation agricole.

51. L'usage approprié des méthodes et techniques de communication peut faciliter le dialogue avec les ruraux, encourager leur participation et améliorer la portée et l'impact des activités de vulgarisation et de formation. La pénurie d'agents de développement qualifiés, le grand nombre de personnes à atteindre, l'isolement de nombreuses zones rurales, l'analphabétisme, la diversité des langues locales figurent parmi les problèmes que la communication pourra contribuer à résoudre. Etant devenues plus abordables et largement disponibles, les techniques de communication peuvent être utilisées dans les zones rurales des pays en développement. Elles peuvent être appliquées systématiquement pour la diffusion des connaissances et la promotion des idées et des innovations en matière de développement. La FAO qui a fait oeuvre de précurseur dans le domaine des communications au service du développement rural, continue d'y jouer un rôle de pointe comme le montrent les demandes d'assistance de plus en plus nombreuses qui lui sont adressées pour la mise au point et l'application de programmes de communication rurale.

#### .... la réforme agraire ....

52. En matière de réforme agraire et de colonisation rurale, on constate essentiellement, d'une part, qu'il existe toujours des inégalités au niveau de la propriété des terres, et d'autre part, que les superficies arables disponibles par habitant sont de plus en plus faibles tout comme les terres sous cultures permanentes (0,62 ha en 1985 et 0,56 ha seulement en 1988). En Afrique, le régime foncier est généralement encore celui de la propriété collective par clan ou tribu. On constate néanmoins une certaine évolution de ce système ancien. La transformation et l'adaptation des biens collectifs en Afrique ne manqueront pas de poser bien des problèmes à l'avenir.

53. Les pays qui se sont engagés sur la voie de la distribution des terres et des réformes foncières n'ont obtenu que des résultats limités à cause de l'opposition des propriétaires, des erreurs commises au stade de la conception, des financements et des cadres institutionnels insuffisants et des services de soutien inefficaces. L'accès aux ressources productives, aux intrants et aux services nécessite, pour assurer la participation des bénéficiaires potentiels au processus d'identification, de formulation et de mise en oeuvre de ces programmes, des instruments juridiques et opérationnels qui dans bien des cas font encore défaut.

54. A moyen terme, cette situation requiert un surcroît d'assistance pour la mise en place de structures institutionnelles foncières de type classique, en ce qui concerne l'enregistrement, le cadastre, le remembrement, l'évaluation, l'imposition, etc. Il faudra transmettre les enseignements tirés, concernant le type de régime foncier le plus adapté à des environnements marginaux. Dans tout plan de développement, la propriété, le transfert et l'exploitation des terres forestières fragiles, des sols arides et des collines représentent une variable d'importance critique. Les principes de la CMRADR - à savoir, équité d'accès, fourniture de services institutionnels et aide aux ruraux pauvres - restent applicables aux politiques de développement rural.

#### **.... commercialisation et politiques de crédit ....**

55. Les politiques de commercialisation agricole évoluent graduellement dans de nombreux pays en développement, en raison essentiellement des mesures d'ajustement structurel. Ces politiques prévoient la promotion du secteur privé et la réorganisation des fonctions des organismes semi-publics commerciaux, ainsi que l'introduction de régimes de prix plus libéraux. Cependant, cette réforme politique s'est heurtée à divers obstacles dont les causes restent à identifier. Il est également important d'assurer l'accès égal et sans discrimination des petits exploitants aux services commerciaux, notamment pour ceux qui proviennent des régions les plus reculées, qui pourraient ne pas être aussi bien servis par le secteur privé qu'ils l'ont été précédemment par les organismes semi-publics. De même, dans la plupart des pays en développement, les services commerciaux sont très sollicités en raison d'un phénomène d'urbanisation croissante qui amène les consommateurs à exiger de plus en plus de produits de meilleure qualité. Des réseaux commerciaux améliorés et plus rentables, associant producteurs et consommateurs, demandent des investissements dans des infrastructures telles que les installations de stockage et les marchés ruraux et urbains, ainsi que, pour les exploitants, de meilleures informations commerciales et une aide afin qu'ils puissent répondre aux besoins du marché et en tirer de justes bénéfices.

56. Dans la plupart des pays en développement, les termes de l'échange généralement peu favorables aux agriculteurs ainsi que la nécessité d'assurer la protection de l'environnement et une agriculture durable dans toutes les régions agricoles, confèrent des responsabilités particulières aux institutions de financement rurales. Celles-ci doivent améliorer leur efficacité pour réduire les dépenses de fonctionnement. Elles sont également appelées à jouer un rôle actif pour contrôler les effets négatifs de certains investissements sur l'environnement et encourager les investissements respectueux de l'environnement. Ce sont des tâches difficiles, qui demanderont une réorientation des investissements à court, moyen et long terme, et des politiques de crédit, avec des conséquences sensibles sur la collecte des fonds, les modalités de crédit et la formation du personnel. Un certain nombre de mesures peuvent être prises pour améliorer l'accès des petits exploitants, des paysans sans terre et des artisans pêcheurs au crédit: assouplissement des garanties nécessaires pour obtenir un prêt bancaire, application des dispositions obligeant les banques commerciales à accorder du crédit aux groupements ruraux; octroi de crédit hors du système bancaire officiel. Pour être viable, tout système doit nécessairement avoir un taux de recouvrement des prêts élevé.

#### .... le commerce international ....

57. Les relations commerciales internationales se sont détériorées, de même que les efforts déployés pour promouvoir la stabilité et le développement des marchés internationaux, d'où un protectionisme accru sur les marchés intérieurs, une augmentation spectaculaire des subventions à l'exportation et la quasi-disparition des réglementations dans les accords commerciaux internationaux. Le manque de coopération entre exportateurs et importateurs et les politiques nationales inappropriées ont abouti à des excédents de production de diverses denrées, dont celles exportées par les pays en développement. Bien que la valeur unitaire à l'exportation de certaines denrées soit moins instable que pendant les années soixante-dix, cette évolution traduit dans bien des cas la baisse des cours internationaux. Si les pays en développement ont bénéficié vers la fin des années 80 d'un certain redressement de leur balance commerciale pour les produits agricoles, cette amélioration correspondait souvent à une réduction de la capacité de financement des importations plutôt qu'une expansion rémunératrice des exportations.

58. L'intérêt des consommateurs pour la qualité et la sécurité des denrées provenant du marché international se confirmera dans la plupart des pays, tout comme la sensibilisation à la contamination de l'environnement. Si la nécessité de protéger les consommateurs de tout risque et fraude alimentaires est incontestable, il est néanmoins tout à fait possible que les réglementations dans ce domaine soient appliquées de façon inéquitable ou discriminatoire. L'adoption de pratiques inéquitables ou discriminatoires revient à dresser des barrières techniques non tarifaires, qui entravent le commerce international des denrées alimentaires au lieu de le faciliter. Même lorsque ces barrières sont justifiées, les pays exportateurs se heurtent à l'incroyable gamme de réglementations, normes et certificats exigés par les pays importateurs qui n'ont pas les programmes indispensables de contrôle et de certification de la qualité des produits alimentaires exportés. La pression en faveur de telles mesures est appelée à rester forte à moyen terme et l'influence politique des mouvements de consommateurs devrait augmenter. La perspective de l'établissement de barrières commerciales techniques non tarifaires sans justification scientifique menace les nombreux pays pour lesquels l'exportation de denrées alimentaires constitue une source de devises. L'harmonisation des règles nationales en matière de commerce de produits alimentaires devrait faciliter le commerce et les recettes correspondantes des pays exportateurs. Les travaux de la Commission du Codex Alimentarius, notamment la coopération avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), devront être poursuivis énergiquement.

#### .... des pays en transition ....

59. L'évolution du rôle du secteur public et du secteur privé et la réorientation des politiques pour faire face aux contraintes macro-économiques, ont eu et continuent d'avoir un impact considérable sur l'alimentation et l'agriculture et sur les économies rurales.

Parallèlement à cette évolution, bon nombre de pays sortant d'un régime d'économie planifiée au niveau central, pays d'Europe de l'Est pour la plupart, mais aussi d'Asie et d'Afrique, entreprennent actuellement de profondes réformes de leurs régimes politiques et économiques, y compris dans le secteur agricole. Si l'on ignore encore, dans bien des cas, l'ampleur de ces réformes, elles devraient néanmoins avoir de profondes implications sur l'organisation de l'agriculture dans ces pays, et donc sur le rôle consultatif et l'assistance technique de la FAO. Plus généralement, dans le monde, le nouveau rôle des organismes d'Etat vis-à-vis des entreprises privées et l'orientation des politiques pour faire face aux contraintes extérieures, ont eu et continueront d'avoir un impact considérable sur les structures agraires. De nouveaux rapports s'instaurent également ou sont à l'étude au niveau des groupements de pays, y compris en Europe de l'Ouest, en Amérique, en Afrique et sur le pourtour du Pacifique. Dans l'ensemble, ces changements pourraient, selon l'articulation des politiques à venir, avoir un important impact, notamment sur l'économie agricole mondiale à moyen terme.

#### .... capacités nationales en évolution ....

60. L'importance relative des grands problèmes auxquels se heurtent les Etats Membres, leur capacité de les surmonter, et donc leurs besoins d'assistance extérieure ont changé. Un certain nombre de pays en développement ont renforcé sensiblement leurs institutions et infrastructures agricoles, et leurs économies se sont considérablement élargies et diversifiées. Pour eux, l'assistance technique générale de la FAO s'avère moins nécessaire, mais ils doivent par contre être aidés dans la formulation des politiques et demandent une assistance technique sophistiquée dans des domaines précis. Toutefois, les pays qui n'ont pas encore réussi à faire les progrès nécessaires sont nombreux et leurs perspectives économiques restent faibles, en raison d'obstacles institutionnels persistants, aggravés dans certains cas par une lourde dette extérieure. Plus précisément, les pays les moins avancés exigent une attention toute particulière, dans le cadre du Programme d'action pour les années 90 approuvé par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui s'est tenue en septembre 1990. Ces pays ainsi que les autres nations à faible revenu attendent de la FAO à la fois une assistance technique et des avis politiques généraux et spécialisés, souvent dans le contexte d'efforts constants d'ajustement structurel. Ainsi, la FAO doit répondre à des besoins de plus en plus variés en matière de développement et cette tendance est appelée à se confirmer, voire à se renforcer.

61. Il est généralement admis que l'action gouvernementale ne suffit pas à assurer à elle seule le développement rural et que les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé en général ont un rôle important à jouer à cet égard et la capacité croissante de le faire. En élargissant la portée de leurs activités en faveur du développement, les ONG peuvent prendre part aux programmes et projets de développement. Pour la FAO, comme pour d'autres institutions de développement, il s'agit de tirer profit des capacités spécifiques des ONG, de leur savoir-faire, de leur dynamisme et de leurs ressources financières, dans un objectif de développement commun.

### **.... des données à jour et précises ....**

62. La capacité des gouvernements à formuler des politiques souples et judicieuses en matière de développement alimentaire et agricole, dépend étroitement de la disponibilité de données et d'informations actualisées, précises et pertinentes. Les institutions du secteur public et privé ont souvent besoin des mêmes données et informations, pour être en mesure de répondre rapidement et efficacement à l'évolution du marché et des politiques. Les politiques et les décisions sont élaborées sur la base de prévisions actuelles des besoins futurs qui sont elles-mêmes tirées de l'observation et de l'analyse du passé. D'où la nécessité non seulement de disposer de données historiques, mais aussi d'analyser les facteurs affectant la production, la consommation et les marchés alimentaires, nationaux et internationaux.

63. Les besoins d'informations alimentaires et agricoles vont de la détection rapide des crises imminentes aux données nécessaires pour la formulation de plans de développement et de sécurité alimentaire à long terme. En raison de l'importance de l'agriculture en tant que source de revenus, d'emplois et de devises pour de nombreux pays, des informations fiables et des prévisions concernant les marchés s'avèrent extrêmement précieuses. Considérant l'interdépendance des secteurs agricoles nationaux avec les autres secteurs du pays, ainsi qu'avec le secteur agricole des autres pays, les informations et l'analyse du contexte économique général mondial et du système politique restent hautement prioritaires.

### **.... les politiques nationales ....**

64. Il s'agit en priorité d'apporter aux Etats Membres une assistance directe pour la révision des politiques nationales, le contrôle de leur efficacité et leur transformation en plans et programmes judicieux. Cette assistance comporte le renforcement des capacités nationales d'analyse politique et de planification. Notamment, une attention particulière devra être accordée à l'analyse des relations intersectorielles, des liens entre politique agricole et politique macro-économique, ainsi qu'au développement agricole et rural durable.

### **.... la nécessité d'une formation ....**

65. Pour renforcer la capacité des pays en développement en matière d'analyse et de planification des politiques, il s'agira essentiellement de continuer à assurer une formation concernant les concepts et les techniques relatifs aux divers aspects de l'analyse des politiques alimentaires et agricoles, de l'analyse et de la planification du secteur agricole, y compris la planification décentralisée et l'analyse des investissements. Les besoins en ressources humaines qualifiées dans le domaine de la nutrition dans les pays en développement vont probablement augmenter rapidement pour suivre la mise en oeuvre d'activités nationales.

66. Vu la complexité croissante du processus de décisions, l'on attend beaucoup du programme d'information et d'analyse de la FAO. La capacité du programme de répondre

à ces attentes, est limitée par la dépendance à l'égard des institutions nationales de statistique et d'analyse, dont bon nombre ne sont pas en mesure de fournir des données fiables en temps voulu. Bien que plusieurs pays aient renforcé leurs capacités dans ce domaine, il s'agit là du principal obstacle rencontré pour améliorer les données et informations fournies par la FAO.

67. Si de nombreuses constantes plaident pour une continuité dans les activités de la FAO pour répondre aux besoins des pays membres en matière de données, d'informations et d'analyses, par contre de nouvelles conditions, de nouveaux problèmes et de nouvelles idées militent pour la souplesse et l'adaptation. De plus, l'évolution rapide des techniques de collecte, traitement, stockage et transfert des données offre la possibilité d'améliorer l'efficacité avec laquelle la FAO fournit ces services et d'en offrir de nouveaux.

68. A la lumière des problèmes et des perspectives ainsi évoqués, les objectifs et les priorités proposés pour les huit programmes qui constituent le Grand Programme 2.1, Agriculture, sont indiqués ci-après:

● **Programme 2.1.1, Ressources naturelles<sup>1</sup>**

□ **Objectifs**

*Objectif général:*

69. L'objectif général des Etats Membres concernant le Programme Ressources naturelles, est d'assurer une utilisation plus productive et plus efficace de la terre, de la main-d'oeuvre, de l'eau et des intrants agricoles, afin de répondre aux besoins présents et futurs d'alimentation et d'agriculture, et ce de façon durable.

70. La réalisation de cet objectif général requiert plusieurs actions essentielles: quantifier les ressources potentielles en terres et en eau au niveau national et sous-régional; élaborer des systèmes de culture; mettre en place des systèmes équilibrés pour la nutrition du sol et des plantes; optimiser l'utilisation des eaux pour l'irrigation; interrompre et renverser la tendance à la dégradation des terres; et promouvoir des pratiques d'utilisation des terres durables.

---

<sup>1</sup> La Deuxième partie ci-dessus couvre également divers aspects relatifs à l'environnement et au développement durable.

*Objectifs spécifiques:*

71. Vu les demandes d'assistance et d'action de catalyseur de la FAO dans ce domaine, les objectifs spécifiques du programme sont donc:

- a) d'élaborer de nouvelles politiques d'utilisation des terres reposant entre autres sur la collecte et l'analyse systématiques d'informations concernant les ressources en terres et en eau et les besoins des cultures, et sur l'introduction de ces informations dans des bases de données et des systèmes d'information géographique;
- b) d'étudier les obstacles socio-économiques et techniques auxquels se heurtent les systèmes de culture existants et de proposer aux petits exploitants des technologies améliorées et éprouvées pour qu'ils puissent augmenter durablement leur production et leur productivité;
- c) d'aider les Etats Membres à utiliser le plus efficacement possible les ressources en eaux actuellement disponibles et à exploiter de nouvelles sources à la lumière des exigences futures, des ressources potentielles et des facteurs économiques; en outre, de formuler des politiques et stratégies nationales judicieuses en matière d'utilisation des engrais, de nutrition végétale et de conservation de la productivité du sol;
- d) de continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'arrêt et le renversement de la tendance actuelle à la dégradation des terres, y compris pour ce qui est de la fertilité des sols et des ressources en eaux, avec pour objectif associé d'améliorer l'aspect sanitaire des projets de mise en valeur des sols et des eaux;
- e) de promouvoir des systèmes intégrés de nutrition végétale qui utilisent de façon efficace et équilibrée des sources d'éléments nutritifs internes et externes;
- f) d'analyser les possibilités de développement sur une base interdisciplinaire afin de sauvegarder les ressources naturelles potentielles des Etats Membres.

**Grands axes du Programme**

72. Parmi les principales activités du Programme Ressources naturelles, il s'agit de fournir aux Etats Membres les connaissances et méthodes améliorées qui leur permettront d'utiliser de façon plus efficace et durable leurs terres, leurs eaux et autres intrants de production. Ces activités comprennent, entre autres, la mise au point de systèmes informatisés pour la gestion des données sur les ressources ainsi que l'analyse et la diffusion de ces données pour la formulation d'une politique agricole.

73. Une nouvelle orientation du programme consiste à offrir un centre interdisciplinaire et à permettre une contribution visible de la FAO au développement durable. Il s'agit donc d'assurer la collecte, l'analyse, la conception et la diffusion d'informations sur des systèmes de production durable pour aider les Etats Membres à introduire des mesures correctrices et à répondre aux effets négatifs éventuels du changement climatique sur l'agriculture, les forêts et les pêches.

74. Le programme est divisé en six sous-programmes: évaluation et planification des ressources naturelles, développement des systèmes de culture, aménagement des sols et engrais, mise en valeur et aménagement des eaux, conservation et bonification, et soutien des ressources potentielles. Tous les sous-programmes et leurs objectifs respectifs présentent la même importance pour les Etats Membres.

75. Tandis que trois sous-programmes sont orientés vers des aspects et des techniques spécifiques de la gestion des ressources naturelles, le Sous-Programme 2.1.1.1 concerne l'évaluation des potentiels physiques et les deux autres placent la question des ressources naturelles dans la perspective plus large des systèmes de culture prédominants et améliorés et des politiques nationales de durabilité. Ce programme est en étroite relation avec d'autres programmes techniques de la FAO, notamment les Programmes 2.1.2 Cultures, 2.1.3 Elevage, et 2.3.1. Ressources forestières et environnement.

76. L'importance des ressources extrabudgétaires que le programme a toujours réussi à mobiliser, et qui représentent plusieurs fois l'allocation au titre du Programme ordinaire, est la preuve de la prédominance des actions de terrain. Deux programmes d'action spéciale déjà anciens - le Programme Engrais et le Programme international d'approvisionnement en engrais (PIAE) - sont en rapport direct avec ce programme. Du point de vue de l'orientation régionale, on constate une concentration d'activités en Afrique en raison des nombreux problèmes que posent l'utilisation des ressources naturelles et les pressions actuelles imputables à la désertification et la croissance démographique rapide dans ce continent.

77. Le renversement de la tendance à la dégradation des terres dans le cadre des politiques et programmes nationaux de conservation des sols et des eaux, a pour condition préalable la démonstration et l'application générale de pratiques de conservation judicieuses et compatibles avec les conditions socio-économiques locales. En effet, la nécessité de répondre aux problèmes de plus en plus graves de dégradation des terres a été largement reconnue au cours de ces dernières années par les spécialistes internationaux de la conservation des sols. Les principaux agents de changement ont été les écologistes, les organismes d'aide et les spécialistes de la conservation des sols qui mettent actuellement au point de nouvelles approches et des techniques mieux adaptées aux besoins des utilisateurs de la terre dans les pays en développement. Selon cette nouvelle approche, l'accent est mis sur la prévention plutôt que sur le traitement, sur la réduction des pertes de productivité plutôt que des pertes de sol, et sur l'aménagement conjoint des terres et des eaux.

78. Le Programme international pour le développement durable de la productivité du sol qui est sur le point d'être lancé, servira de cadre aux stratégies nationales de conservation et de régénération de la fertilité et de la productivité du sol. A long terme, il complétera les

deux Programmes d'action spéciaux susmentionnés. Il est également envisagé de renforcer l'action entreprise au titre du Développement des systèmes de culture et de mettre l'accent sur les questions micro-économiques et sur la promotion de la participation active des exploitants au développement technologique pour la mise en place de systèmes de culture efficaces et respectueux de l'environnement.

79. Le programme intéresse notablement un certain nombre de thèmes prioritaires de la FAO, par exemple la formation, notamment par de nombreuses activités de démonstration sur le terrain ou de formation au développement des systèmes de culture ou d'utilisation de systèmes informatisés; et encore les femmes dans le développement, vu la nécessité d'obtenir l'appui des femmes rurales pour une gestion sûre et durable de ressources rares comme l'eau et les engrais.

□ **Principales priorités**

80. Une évaluation détaillée des ressources en eau, notamment au niveau national et sous-régional, sera entreprise avec une certaine priorité, afin de contribuer à la formulation de politiques et de stratégies de mise en valeur et d'aménagement des eaux.

**.... le zonage agro-écologique ....**

81. Les importants travaux de la FAO en matière de cartographie des sols, d'évaluation des terres, d'évaluation des cultures et de la capacité de la charge démographique par zones agro-écologiques (ZAE) tâches pour lesquelles l'Organisation possède des avantages uniques pour assurer une couverture universelle, devront être poursuivis, notamment à l'échelon national. Une priorité relative sera accordée aux méthodes permettant d'intégrer les aspects écologiques et économiques avec l'évaluation des ressources naturelles. Une vaste application des récents travaux sur la méthodologie de planification de l'utilisation des terres sous l'égide du Groupe de travail interdépartemental sur la planification de l'utilisation des terres, complètera cette action. Le Système d'information géographique de la FAO sera utilisé, comme par le passé, en coopération avec les Etats Membres et les organisations concernées. Même s'il doit encore être perfectionné, il est de plus en plus souvent utilisé pour l'évaluation des ressources potentielles en terres et en eaux, et la formation relative aux applications des ZAE.

82. A ce jour, les informations sur les ressources en eau potentielles, nécessaires pour le développement d'une agriculture irriguée dans les zones arides et semi-arides, ont concerné essentiellement les disponibilités d'eaux souterraines et d'eaux de pluie. Toutefois, grâce aux techniques modernes telles que le SIG et l'interprétation des images satellite, il sera possible de procéder à une évaluation plus précise des eaux de surface potentielles d'un petit bassin, qui sont jusqu'à présent sous-utilisées dans bien des pays.

83. Le soutien extrabudgétaire a toujours été important dans le secteur de l'évaluation des ressources potentielles aux niveaux tant national que régional (sols et eaux), ce qui traduit bien les exigences des Etats Membres en matière d'assistance extérieure. A moyen terme, les progrès méthodologiques concernant l'application des Systèmes d'information géographique et l'évaluation des potentiels par zone agro-écologique, devraient donner lieu à de nouveaux projets non seulement aux niveaux régional et national comme d'habitude, mais aussi à l'intérieur même des pays en tant qu'élément important de la planification de l'utilisation des terres. Le soutien extrabudgétaire s'avérera essentiel à cet égard, alors que le Programme ordinaire continuera à couvrir les activités conceptuelles et méthodologiques.

#### .... les systèmes de culture ....

84. L'introduction d'une composante "systèmes de culture" dans certains efforts de développement, est assez récente. Jusqu'à présent, les travaux se sont concentrés sur l'identification de programmes de recherche prometteurs, à moyen terme, visant à accroître la productivité d'un système de culture donné. Les travaux de Développement des systèmes de culture (DSC) entrepris par la FAO iront dans ce sens. Des équipes multidisciplinaires travaillant au niveau local et national devraient collaborer étroitement avec la population rurale concernée, par le biais de programmes souples, afin de faciliter l'introduction de systèmes améliorés et de contribuer à la mise au point de messages de vulgarisation plus appropriés, de services de soutien plus efficaces et de politiques agricoles adéquates. Les systèmes améliorés se baseraient sur les stratégies, les techniques et les pratiques des meilleurs exploitants et introduiraient de nouvelles technologies économiquement viables adaptées aux conditions locales, après les avoir dûment testées sur le terrain. Une priorité relative sera accordée au renforcement des services de soutien, au développement institutionnel, à la mise au point de matériel de formation et au perfectionnement des techniques d'analyse et de planification. Une analyse économique de base réalisée directement sur le terrain devrait également permettre d'améliorer la formulation des investissements dans la production agricole, grâce à une meilleure connaissance des micro-effets des politiques nationales dans le domaine fiscal, financier et agricole.

85. Si le Programme ordinaire a financé jusqu'à présent une grande partie des travaux d'application, l'accent qui sera mis sur le développement des systèmes de culture exigera un complément suffisant de ressources extrabudgétaires pour lancer un nombre croissant de projets, puisque les Etats Membres comprennent mieux que le développement des systèmes de culture permettra d'améliorer l'agriculture de façon durable.

86. Pour ce qui est de l'aménagement des sols et engrais, la mise au point de systèmes de nutrition végétale bien équilibrés et efficaces sera fonction de divers facteurs. En premier lieu, la prise de conscience croissante du fait que de nombreuses zones agricoles sont appauvries par l'exploitation constante des éléments nutritifs sans reconstitution convenable. Ensuite, la promotion de Systèmes intégrés de nutrition végétale (SINV), comprenant les engrais minéraux, la fixation biologique de l'azote et le recyclage des matières organiques, destinés à des systèmes de culture complets. Troisièmement, l'utilisation plus efficace et plus

économique des engrais minéraux, sur la base de stratégies judicieuses de nutrition végétale intégrée et de politiques nationales en matière d'engrais. Enfin, la préservation et l'amélioration des conditions physiques et biologiques des sols grâce à des pratiques de labour améliorées et à l'exploitation des résidus végétaux. La FAO est particulièrement bien placée pour assurer les activités de promotion et d'assistance technique correspondantes.

#### **.... mettre l'accent sur les SINV ....**

87. Une priorité relative sera accordée à la mise au point, à la promotion et à l'application des systèmes intégrés de nutrition végétale (SINV) ainsi qu'à l'usage plus efficace et mieux équilibré des engrais minéraux. Dans le cadre du Programme international d'approvisionnement en engrais, une aide sous forme d'engrais continuera d'être apportée aux pays qui en ont besoin dans la mesure des fonds disponibles, selon l'importance des contributions futures. Pour ce qui concerne les sols, les problèmes d'ordre physique et chimique, y compris l'acidité et les carences en éléments micronutritifs, seront traités essentiellement en réseau. Les consultations sur le Programme engrais de la FAO, les sessions du Comité consultatif FAO/Industrie des engrais et de son sous-comité technique et les groupes de travail continueront de fournir des éléments et des conseils sur les approches possibles et les solutions à apporter aux problèmes d'ordre technique.

88. Pour ce qui est de l'utilisation des engrais, les avis aux gouvernements concernant les stratégies, les programmes et les politiques, y compris les actions incitatives appropriées, seront renforcés. Il s'agira donc en priorité d'améliorer la disponibilité des intrants par de meilleurs systèmes d'approvisionnement, de distribution et de fixation des prix et par la réduction du coût des intrants grâce à une plus grande efficacité des organismes commerciaux.

89. Les travaux de la FAO en matière de mise en valeur et d'aménagement des eaux comportent plusieurs actions séparées ou combinées: des avis concernant le développement, l'amélioration et la modernisation de l'irrigation; l'amélioration des techniques d'aménagement des eaux et de leur efficacité; la composante énergie des méthodes et pratiques d'irrigation; l'utilisation des eaux usées et la mise au point de mesures pour augmenter la production tout en respectant l'environnement, y compris la lutte contre les vecteurs de maladies.

#### **.... la gestion de l'irrigation ....**

90. Les travaux en matière de gestion de l'irrigation porteront en priorité sur l'amélioration et la réadaptation des périmètres existants. Toutes les activités futures devront être fortement orientées sur la formation. La coordination entre les diverses unités de la FAO sera assurée - notamment pour ce qui est des activités relatives à la formation, à la participation des femmes dans l'agriculture irriguée, à la mobilisation et la participation des

exploitants - ainsi qu'avec un grand nombre d'institutions et d'organismes nationaux et internationaux. Un soutien extrabudgétaire constant est essentiel pour la gestion de l'irrigation, domaine dans lequel la proportion d'activités de terrain par rapport au Programme ordinaire a toujours été élevée.

91. Un élément clé de la conservation et de la bonification, est la participation communautaire. Une priorité relative sera accordée à de nouvelles méthodes visant à assurer une réelle participation des communautés d'exploitants selon le principe que les pratiques de bonification permettent d'améliorer la production lorsque les exploitants sont considérés comme un élément de la solution et non pas du problème. Les principales activités de développement entreprises sous l'égide du Groupe de travail interdépartemental sur l'énergie et l'environnement, seront poursuivies.

92. L'utilisation accrue et sans danger des eaux marginales et la réduction des atteintes à la santé dans les zones irriguées, font partie intégrante des efforts de conservation et de bonification. L'utilisation accrue des eaux de qualité marginale et l'irrigation excessive ont aggravé les problèmes de salinisation. Une priorité relative sera donc accordée à la bonification des terres salines et à l'utilisation des eaux marginales et des eaux usées. Toutefois, les progrès ne seront tangibles que si les ressources du Programme ordinaire sont complétées par une participation financière suffisante des donateurs en faveur de projets spécifiques à réaliser dans les Etats Membres.

#### .... l'élément analytique ....

93. Pour ce qui est des travaux d'analyse concernant les ressources potentielles, les principales activités à moyen terme sont l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources potentielles en terres et en eaux et, grâce à l'identification de systèmes viables, l'aide aux Etats Membres en matière de planification et de prévention. La FAO a, à cet égard, un rôle de premier plan à jouer en raison de son expérience en matière de zonage agro-écologique et d'évaluation des terres en fonction de leurs utilisateurs. Des tâches spécifiques seront confiées à des groupes de travail interdivisionnaires de courte durée qui se chargeront ensuite de diffuser les concepts et les problèmes éventuels. Si le Programme ordinaire peut, dans une certaine mesure, assurer certaines activités conceptuelles clé, le soutien des donateurs est néanmoins souhaitable pour le financement d'activités supplémentaires, et ce au titre de l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un développement durable. La formulation d'une stratégie et la mise en oeuvre d'un programme interinstitutionnel sur les eaux et le développement agricole durable pour les années 90, seront entreprises en tant que prolongement du Plan d'action de Mar del Plata.

□ **Coopération extérieure**

94. Le programme prévoit une liaison étroite avec d'autres organisations internationales, notamment:

- a) l'utilisation du SIG en coopération avec la Banque mondiale, le PNUE et l'ISRIC (Fonds international de référence et d'information pédologique);
- b) des travaux sur les problèmes des sols en coordination avec ceux de l'*International Board for Soil Research and Management (IBSRAM)* et le *Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT)*;
- c) dans le domaine des engrais et de la nutrition végétale, la FAO entretiendra des relations avec un certain nombre d'organisations internationales. Le groupe de travail mixte FAO/ONUDI sur les engrais poursuivra son étude de la situation mondiale actuelle de l'offre et de la demande d'engrais et l'élaboration de prévisions à moyen terme. Les résultats de ses travaux seront régulièrement communiqués aux membres de la Commission des engrais;
- d) le Comité consultatif d'experts FAO/Industrie des engrais (CCIE) continuera d'effectuer des études et de conseiller la FAO pour la planification et la mise en oeuvre de son Programme engrais;
- e) une coopération en matière d'amélioration de l'irrigation avec l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID, Washington); l'*Overseas Development Administration (ODA, Londres)*; l'Institut international de bonification et d'amélioration des terres (ILRI, Wageningen); l'Institut international de gestion de l'irrigation (IIMI, Sri Lanka); le Comité interafricain d'études hydrauliques (CIEH, Burkina Faso); et la Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID, New Delhi). Dans le cadre du système des Nations Unies, la FAO assumera les importantes responsabilités qui lui ont été confiées pour le suivi du Plan d'action de Mar del Plata;
- f) les aspects sanitaires et écologiques de la mise en valeur des terres reposeront sur les travaux du Groupe d'experts FAO/OMS/PNUE/HABITAT sur la gestion de l'environnement; et
- g) pour ce qui concerne le changement climatique, la FAO continuera à participer activement, dans le cadre du système des Nations Unies, au Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique (IPCC).
- h) pour ce qui concerne les systèmes de culture, la FAO travaillera avec l'Institut national de la recherche agronomique, Département des systèmes

agraires (INRA-DSA, France), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD, France), le Réseau ouest-africain de recherche sur les systèmes agraires, l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) et l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA).

## ● Programme 2.1.2, Cultures

### □ Objectifs

#### *Objectif général:*

95. L'objectif général des Etats Membres concernant la production agricole et la protection des cultures est d'assurer que la production (agricole alimentaire, fourragère et autres) réponde aux besoins croissants des populations. Il s'agit pour ce faire de conserver, d'évaluer, d'améliorer et d'exploiter pleinement la diversité biologique végétale ainsi que d'améliorer les pratiques agronomiques qui concernent aussi bien la production des principales cultures que la valeur agricole des cultures sous-utilisées.

96. Le Programme Cultures de la FAO est complexe: il fournit aux gouvernements des Etats Membres des informations, des orientations politiques et une assistance technique pour atteindre l'objectif susmentionné. Il porte sur les principaux aspects des pratiques agricoles et de la production alimentaire, y compris l'amélioration des variétés et des semences, la conservation des ressources génétiques, la réduction des pertes avant et après récolte, la transformation, la conservation et le génie agricole.

#### *Objectifs spécifiques:*

97. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- a) promouvoir les capacités nationales pour la conservation, l'amélioration et l'exploitation de la diversité génétique végétale, par la collecte, la caractérisation, la documentation, l'échange de matériel génétique, les programmes de sélection et les activités de recherche connexes, la multiplication (semences et plants);
- b) promouvoir la collaboration internationale et les systèmes d'information appropriés concernant la conservation et l'utilisation rationnelle des

ressources phylogénétiques ainsi que l'identification de systèmes de production agricole durables;

- c) promouvoir la mise au point et l'adoption de biotechnologies végétales modernes pour la conservation du matériel génétique, l'amélioration des plantes, la multiplication des végétaux, la production agricole et l'industrie alimentaire, par des échanges et une collaboration entre laboratoires, centres internationaux et institutions des pays en développement;
- d) promouvoir l'étude et l'analyse des chaînes de culture pour la consommation domestique, des activités orientées vers l'exportation et des denrées importantes pour les pays en développement bénéficiant d'avantages de production relatifs;
- e) promouvoir des pratiques agricoles novatrices, notamment dans le cadre de la conduite intégrée des cultures, sur la base d'une bonne combinaison entre ressources naturelles, paramètres socio-économiques et intrants technologiques;
- f) prévenir et réduire les pertes de produits agricoles imputables aux ravageurs dans les Etats Membres, en freinant la prolifération des ravageurs et en favorisant la lutte intégrée contre eux; limiter les effets négatifs des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et coordonner la lutte contre les migrateurs nuisibles;
- g) assurer aux exploitants l'accès aux intrants appropriés, aux services consultatifs et aux mesures incitatives dans le contexte de systèmes de culture intégrés; et
- h) fournir aux Etats Membres une aide concrète dans la lutte contre les pertes aux divers stades du système alimentaire après récolte et pour le développement de petites agro-industries dynamiques.

**Grands axes du Programme**

98. Le programme comporte six Sous-Programmes: *Conservation et gestion des ressources phylogénétiques; Conduite et diversification des cultures; Production de semences et amélioration végétale; Protection des cultures; Génie agricole et prévention des pertes alimentaires;* enfin, *Industries alimentaires et agricoles.* Ces sous-programmes revêtent une importance pour tous les Etats Membres.

99. Tout en conservant sa forte orientation vers le terrain, le programme renforcera les activités en "amont" afin de fournir un cadre pour des stratégies internationales et nationales de sélection végétale et de biotechnologie. Des activités en "aval" seront mises en route

essentiellement pour apporter une aide aux exploitants dans la conduite intégrée des cultures, l'agroforesterie et autres systèmes de culture.

100. La FAO a dans le passé fortement encouragé la sélection des végétaux cultivés et continuera de le faire. Toutefois, l'amélioration du matériel génétique, qui a fourni aux exploitants de nouvelles variétés, ne répond qu'à une partie des besoins en matière de production durable. Pour tirer pleinement profit du potentiel des nouvelles variétés, il s'agit de compléter leur diffusion par des pratiques culturelles appropriées. Les activités concernant la conduite des cultures porteront essentiellement sur la mise au point de technologies appropriées - biotechnologies comprises - et leur application à des systèmes de production agricole.

101. Les travaux concernant le génie agricole reposent essentiellement sur l'échange d'informations. Les bénéficiaires finals étant les exploitants des Etats Membres, le programme transmet les informations par le biais des institutions existantes responsables de l'éducation, de la recherche, de la vulgarisation et autres services d'appui au génie agricole.

102. Pour ce qui concerne les industries agro-alimentaires, il s'agit principalement de perfectionner les technologies traditionnelles pour améliorer la durée de conservation et la valeur marchande des produits alimentaires traditionnels et leur acceptation par les consommateurs, et pour promouvoir des produits à valeur ajoutée exportables. Une vaste gamme de denrées sont concernées: céréales, oléagineux, plantes-racines et tubercules, fruits, légumes et produits de cultures de rente telles que le cacao, le café, le sucre et le thé, et de nombreuses fibres naturelles comme la soie, la laine, le coton et le jute. L'accent est mis tout particulièrement sur le développement du secteur privé et de l'entreprise, vu l'importance croissante de ce secteur dans le processus de développement.

103. Le programme comporte une forte composante d'assistance technique, car il bénéficie d'importantes ressources extrabudgétaires, notamment pour les Sous-Programmes 2.1.2.2, 2.1.2.3 et 2.1.2.4 et pour la prévention des pertes alimentaires. La plupart des ressources extrabudgétaires sont destinées à des programmes d'Etats Membres d'Afrique, mais d'importantes activités seront aussi conduites dans d'autres régions. Les activités de terrain menées en Afrique concernent essentiellement les problèmes de production; dans les autres régions, elles visent plutôt à assurer la durabilité de systèmes de production agricole intensive.

#### Principales priorités

##### *La conduite intégrée des cultures (CIC):*

104. L'accent sera mis sur la conduite intégrée des cultures (CIC). Le concept de CIC englobe tous les éléments d'un système de production ainsi que les activités de gestion connexes, notamment certains aspects comme la lutte intégrée contre les ravageurs, la gestion intégrée des éléments nutritifs, l'aménagement intégré des eaux, etc. L'objectif est

d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, de limiter les risques pour l'environnement et de maximiser la production. Chaque système repose sur certains facteurs naturels, socio-économiques et technologiques spécifiques du lieu concerné, ainsi que sur l'interaction de ces facteurs. La CIC apporte un cadre d'analyse à divers niveaux grâce à l'intégration des sciences naturelles et sociales et des intrants technologiques pour une approche dynamique à la stabilité agricole et la durabilité écologique.

105. L'approche CIC est prioritaire pour ce qui est des légumes, des céréales, des légumineuses, des cultures arboricoles polyvalentes, des plantes-racines et des tubercules, des cultures de rente annuelles et vivaces, des légumineuses fourragères et des arbustes fourragers.

#### *La protection des plantes:*

106. En matière de protection végétale, les activités passeront progressivement de la mise en oeuvre de projets à la collecte, l'analyse et la distribution aux Etats Membres d'informations sur la protection des plantes. Il s'agit non pas de supprimer l'assistance technique mais de renforcer graduellement la fonction informationnelle.

107. Pour ce qui est du contrôle phytosanitaire, la priorité sera accordée à l'harmonisation des principes régissant le contrôle phytosanitaire, à l'évaluation du risque constitué par les ravageurs et aux procédures de lutte. Dans le cadre des Négociations d'Uruguay du GATT, on a reconnu l'importance de ces éléments pour réduire les barrières commerciales dressées par l'application irrationnelle et injustifiée des procédures de contrôle phytosanitaire. L'accent sera mis également sur l'échange d'informations. On envisage de doter la Convention internationale pour la protection des végétaux, pendant l'exercice biennal 1992-93 d'un secrétariat qui travaillera en coopération étroite avec les organisations régionales compétentes. Les demandes d'assistance technique dans ce domaine vont sans doute augmenter progressivement.

#### **.... code de conduite ....**

108. L'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides conservera sa place primordiale. La révision et la mise à jour de directives sur certains aspects particuliers du Code seront poursuivies, mais ces activités seront progressivement réduites à moyen terme. Des normes de qualité concernant les pesticides seront régulièrement publiées tandis que les échanges permanents d'informations en coopération avec le PNUE permettront d'aider les pays membres à prendre des décisions sur les pesticides dont l'utilisation est interdite ou rigoureusement réglementée (Procédure d'information et de consentement préalables).

109. Il existe de nouvelles possibilités d'échange d'informations concernant les utilisations déclarées des pesticides; toutefois, considérant les tâches prévues dans d'autres domaines,

il est peu probable que l'Organisation accorde à moyen terme une haute priorité à ce secteur. L'application du Code fera l'objet d'une analyse régulière et l'on recherchera à cet effet des ressources extrabudgétaires. Il s'agit pour la FAO d'une activité à long terme qui devrait se prolonger pendant 10 à 15 ans.

110. Pour ce qui est des résidus de pesticides dans les aliments et dans l'environnement, la coopération avec l'OMS se poursuivra par le biais de réunions conjointes sur les résidus de pesticides qui fournissent les données techniques nécessaires au Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Ces travaux acquerront de l'importance, les niveaux adoptés par le Codex jouant un rôle normatif dans le commerce international. Les travaux sur les limites maximales des résidus vont donc sans doute se développer au cours des années à venir et des fonds extrabudgétaires seront nécessaires pour fournir l'assistance voulue aux pays membres.

111. Il existe, dans de nombreux pays en développement, des stocks considérables de pesticides dépassés et périmés. A moyen terme, il va être nécessaire de fournir une assistance technique pour les éliminer. Il s'agit là d'un domaine d'activité dans lequel la FAO, ainsi que d'autres organisations comme le PNUE et des organismes d'aide bilatérale, peuvent jouer un rôle important.

112. En règle générale, la gestion des pesticides acquiert de l'importance parallèlement à l'intensification des cultures dans toutes les régions. L'Organisation poursuivra la collecte et l'analyse des informations sur les ravageurs, ce qui requiert une approche internationale coordonnée. Elle préparera des études sur le problème des ravageurs et l'accent sera mis sur les cas évidents d'usage erroné ou excessif de pesticides. Il sera nécessaire d'intensifier les travaux sur certains aspects importants, tels que la lutte contre les mauvaises herbes, la lutte contre *Striga* et la fourniture de matériel de plantation certifié. L'Organisation sera appelée à apporter une assistance technique aux pays afin de les aider à élaborer des programmes appropriés de lutte contre les ravageurs, et à préparer, mettre en oeuvre et évaluer des projets d'assistance technique.

113. Le nombre de ces projets est actuellement en rapide augmentation et l'intérêt international pour la lutte intégrée contre les ravageurs se développe. Pour suivre cette évolution, des fonds fiduciaires vont probablement s'avérer nécessaires à moyen terme.

114. Le programme continuera d'assurer la coordination de la lutte contre les migrateurs nuisibles sous la conduite du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, qui regroupe tous les pays de la région frappée par ce fléau. Les principales activités seront comme auparavant la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur le criquet pèlerin et d'autres migrateurs nuisibles. L'analyse des données a notamment un caractère prévisionnel en liaison étroite avec les travaux de télédétection. Le programme encouragera, entre autres, la recherche sur les migrateurs nuisibles afin de mieux en connaître les processus biologiques et donc de lutter plus efficacement contre ces ravageurs, et de limiter l'usage des pesticides à grande échelle. On sait que la FAO joue un rôle de premier plan en matière d'assistance technique aux gouvernements membres dans les interventions d'urgence.

115. L'accent sera mis sur les services nationaux de protection des plantes dont la faiblesse est chronique. Plusieurs études ont été réalisées sur les infrastructures pour la protection végétale, notamment en Afrique, et devraient faire l'objet d'une mise à jour régulière, ce qui permettrait d'orienter l'assistance technique en faveur des pays de la région. L'Organisation devra également à moyen terme assurer la coordination des infrastructures pour la protection végétale.

*Ressources phytogénétiques et semences:*

116. Les activités concernant les ressources phytogénétiques, conformément à l'Engagement international, viseront à développer et à mettre en oeuvre le système mondial, et en particulier, à préparer un Plan d'action mondial. La Commission des ressources phytogénétiques sera dotée d'un secrétariat. Le suivi des recommandations et des décisions de la Commission comprendra la promotion de réseaux mondiaux et régionaux de collections *ex situ* sous les auspices de la FAO et de zones de conservation *in situ* en collaboration avec d'autres organisations concernées, notamment le CIRP. Un rapport périodique sur la *Situation des ressources phytogénétiques* dans le monde sera préparé sur la base des données du Système mondial d'information et d'alerte rapide et il s'agira en priorité d'élaborer des instruments internationaux, tels que le Code de conduite sur les biotechnologies qui porte sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques et l'application du principe des droits de l'exploitant.

117. Le Programme de développement et d'amélioration des semences (SIDP) fournira une assistance pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes et de projets touchant les semences dans tous les domaines de la technologie des semences, avec pour objectif final d'améliorer la production alimentaire. Il s'agira en particulier d'étudier les progrès réalisés, par exemple l'application accrue des biotechnologies modernes dans la production de semences et notamment la reproduction asexuée des plantes cultivées. Il est essentiel d'assurer une plus vaste diffusion des informations concernant les disponibilités de cultivars améliorés et d'intensifier la recherche de technologies adaptées aux activités de production de semences au niveau de l'exploitation. Il conviendrait d'encourager une participation plus active du secteur privé.

*Production agricole:*

118. Vu la grande variété des cultures couvertes par le programme, on pourra trouver ci-après une présentation sommaire des priorités à moyen terme relatives aux principales cultures, ou groupes de cultures:

- a) riz:
  - utilisation (transformation) de l'intégralité de la biomasse végétale (prospérité/croissance du riz) et promotion de l'utilisation des engrais biologiques en Afrique;

- promotion d'une nouvelle approche pour la mise au point de riz hybrides (système double) dans plusieurs pays ayant de solides programmes classiques de sélection, notamment en Asie. D'autres technologies "d'amont" pour l'optimisation de la production rizicole dans le cadre de systèmes durables seront mises au point pour les "environnements méditerranéens" au moyen de réseaux.
- b) **légumineuses vivrières:**
- appui aux réseaux régionaux et mondiaux concernant les légumineuses vivrières (soja compris) pour améliorer l'alimentation locale et la durabilité des systèmes de production des céréales et des plantes-racines. Il s'agira également de promouvoir la sélection en vue d'améliorer la fixation biologique de l'azote des légumineuses vivrières.
- c) **céréales secondaires:**
- promotion de cultivars de maïs résistant au virus du maïs en Afrique, et promotion de stratégies de sélection pour une résistance durable à d'autres maladies et ravageurs;
- d) **manioc:**
- promotion de recherches stratégiques portant sur les possibilités de manipulation génétique du manioc en vue d'en retarder la détérioration après récolte. Parallèlement, promotion de la transformation au niveau des villages et campagnes de production du manioc;
- e) **l'horticulture au service de l'amélioration nutritionnelle:**
- promotion de la production horticole de subsistance qui permettra à la population rurale produisant des fourrages de disposer tout au long de l'année d'aliments frais, riches en vitamines, suffisamment abondants et variés;
  - une attention particulière sera portée aux cultures horticoles tropicales (bananes plantains, arbres à pain, courges, légumineuses, etc.) et aux fruits traditionnels (jak, carambola, annona, baobab, jujube, naranjilla, etc.), grâce à l'élaboration de directives et de programmes horticoles intégrés d'intervention et de diversification;

f) **l'horticulture en tant que source de revenus:**

- appui à l'intensification et à la spécialisation de la production horticole (légumes sous serre, vergers commerciaux mécanisés, fleurs coupées et plantes d'ornement, champignons, herbes et condiments, etc.);
- programmes de collaboration interpayes pour le transfert des technologies de production horticole spécialisée, y compris les cultures sous serre, la production irriguée et les cultures hors sol. Une attention particulière sera également accordée aux techniques de mise au point et de multiplication des variétés légumières;
- diffusion d'informations et de directives pour améliorer la multiplication des végétaux (y compris les applications des biotechnologies), et pour établir et exploiter des vergers ou des plantations modernes, en vue de mettre en place une industrie horticole durable et d'améliorer la compétitivité sur les marchés internationaux (noix, fruits tropicaux secondaires prometteurs, fruits des zones tempérées, etc.);
- activités horticoles spécialisées destinées aux femmes et génératrices de revenus pour les familles, à savoir: cultures de champignons, arbres fruitiers, potagers et pépinières de plantes ornementales, production et traitement des herbes, etc.);

g) **cultures industrielles:**

- mise en place de systèmes de cultures vivaces mixtes économiquement avantageux, en vue de remplacer la végétation locale d'origine par des espèces très proches;
- diversification des cultures, notamment par l'utilisation de palmiers sous-exploités et les cultures fournissant des huiles essentielles dans les régions reculées; promotion d'une industrie agro-alimentaire rurale basée sur la distillation, dispersée et à petite échelle, des huiles essentielles;
- développement intégré des cultures cotonnières et oléagineuses, en vue de lancer trois programmes de coopération régionale en Amérique centrale, dans le sud-est asiatique et en Afrique orientale, pour le coton, de groupes régionaux sur les oléagineux dans toutes les régions et de projets régionaux pour l'amélioration du sésame.

### *Sélection et biotechnologies:*

119. La sélection végétale restant un des moyens les plus efficaces d'améliorer le rendement des cultures, on continuera de mettre l'accent sur la promotion et le soutien de la manipulation génétique. Les biotechnologies modernes fournissent aux sélectionneurs de nouveaux instruments pour atteindre leurs objectifs plus efficacement et permet - ou permettra bientôt - dans bien des cas de lever des obstacles qui étaient auparavant insurmontables. Les activités porteront essentiellement sur le renforcement des capacités des programmes nationaux; dans de nombreux cas, des initiatives seront prises en collaboration avec des centres de recherche internationaux. Certaines activités de sélection seront appuyées et développées:

- a) la sélection pour l'adaptation à différents facteurs climatiques tels que la chaleur, le froid, l'humidité excessive et la sécheresse;
- b) l'exploitation du potentiel hétérotique, notamment pour ce qui est du riz;
- c) la sélection en fonction de la tolérance aux situations difficiles concernant les minéraux (carences et excès/toxicités);
- d) la sélection en vue d'une résistance durable aux maladies et aux ravageurs; et
- e) la sélection de légumineuses vivrières dotées d'une meilleure capacité de fixation biologique.

### *Génie agricole et transformation agricole rurale:*

120. Outre les activités d'échange d'informations, il s'agira de fournir une assistance en matière de gestion des intrants dans les programmes de mécanisation agricole, des installations de stockage et des dépendances, afin de garantir l'application de technologies toujours plus sophistiquées en harmonie avec les objectifs de développement et les systèmes de culture des pays. La formulation de stratégies nationales de génie agricole reposera sur des études de cas réalisées dans le cadre de projets nationaux et restera étroitement liée aux politiques nationales de développement de chaque pays membre.

121. Les travaux de la FAO sur les industries agro-alimentaires porteront sur deux domaines d'égale importance: la mise au point de technologies de transformation agricole destinées aux zones rurales; et la recherche adaptative dans des domaines à fort impact économique et nutritionnel pour les pays à faibles revenus. Il s'agira en priorité d'améliorer et d'adapter les technologies d'après récolte au niveau des exploitations et des villages, pour la conservation des aliments et la prévention de la détérioration des produits agricoles, ainsi que pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. Pour aider les Etats Membres à planifier et mettre en oeuvre des programmes nationaux en matière de pertes alimentaires,

le secteur privé sera encouragé à assumer de plus grandes responsabilités, de façon à collaborer de manière plus équilibrée avec le secteur public.

□ Coopération extérieure

122. Le Programme Cultures prévoit une liaison étroite avec d'autres organisations internationales, notamment:

- a) avec le CIRP, pour la mise en oeuvre du Mémoire d'entente sur les ressources phylogénétiques;
- b) avec DANIDA, ASDI et d'autres partenaires, notamment pour l'application continue du Programme de développement et d'amélioration des semences;
- c) avec des universités et des laboratoires internationaux tels que Gand, ILTAB, Wageningen, etc., en matière de biotechnologies végétales;
- d) avec des CIRA, tels que le CIAT, le CIMMYT, le CIP, l'IITA, l'ICARDA, l'ICRISAT, l'IRRI, l'INIBAP etc., en matière d'amélioration végétale et de recherche agronomique, notamment pour renforcer les capacités des systèmes nationaux de recherche et le transfert de technologies à l'intention des exploitants;
- e) avec le CIRAF en matière de recherche et de développement de l'agroforesterie;
- f) avec l'Unesco en matière de biotechnologies végétales et le FBA;
- g) avec d'autres bases de données internationales en matière de ressources phylogénétiques et de technologies agricoles;
- h) avec le CIHEAM sur les exigences de l'agriculture méditerranéenne et l'échange d'information;
- i) avec des organisations régionales de lutte contre les ravageurs;
- j) avec l'ONUDI et l'OIT pour ce qui concerne les agro-industries;
- k) avec le Programme de lutte contre les drogues des Nations Unies, dans le cadre du Plan d'action contre l'abus des drogues.

● **Programme 2.1.3, Elevage**

□ **Objectifs**

*Objectif général:*

123. L'objectif général des Etats Membres est de développer une production animale durable, y compris sur les pâturages extensifs, afin d'assurer l'utilisation productive des résidus végétaux et la conservation de la fertilité dans les systèmes de culture mixtes, et de promouvoir des activités génératrices de revenus, notamment à valeur ajoutée, pour répondre à la demande croissante de produits animaux.

*Objectifs spécifiques:*

124. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:
- a) aider les Etats Membres à aménager les pâturages naturels et prévenir la dégradation de l'environnement due au surpâturage;
  - b) augmenter les disponibilités d'aliments pour le bétail, au coût le plus bas possible;
  - c) améliorer les avantages actuels et à long terme des ressources génétiques animales;
  - d) améliorer les systèmes de production animale et mettre au point, évaluer et promouvoir des stratégies pour la mise en place de systèmes d'élevage durable;
  - e) promouvoir des méthodes rentables pour le contrôle sanitaire du bétail, afin de protéger l'homme contre les maladies transmissibles par les animaux et pour limiter l'impact négatif des maladies animales sur le commerce international;
  - f) contribuer à améliorer la viabilité économique du secteur de la viande et du lait dans les Etats Membres afin de répondre aux besoins actuels et futurs de viande, de lait et de produits laitiers.

□ Grands axes du Programme

*La production animale:*

125. L'objectif principal est de promouvoir une utilisation accrue et améliorée des aliments pour animaux, notamment au niveau des petits exploitants, en mettant l'accent sur les aliments produits à l'exploitation même. A cet effet, le programme distingue plusieurs groupes de pays présentant des conditions écologiques et des systèmes de production similaires, à savoir: la région semi-aride d'Amérique du sud; les régions subhumides d'Afrique orientale; les pays du Maghreb; les zones tropicales humides et à mousson du sud-est asiatique; la région himalayenne; le haut-plateau andin et la région aride de Patagonie. Les légumineuses fourragères fixant l'azote et les arbres fourragers sont essentiels dans toutes les régions. Le programme met l'accent sur l'adaptation des systèmes d'exploitation locaux à l'évolution et l'utilisation judicieuse des connaissances techniques locales.

126. Les travaux de la FAO en matière de conservation des ressources génétiques animales comprennent la classification et la description des races de bétail du monde, l'élaboration de stratégies pour l'utilisation des races, la conservation *in situ* et l'amélioration des meilleures races et la préservation *ex situ* des races menacées.

127. L'aide à la planification, la formation et la promotion de la CTPD par la création de réseaux constituent également d'importants éléments du programme.

*La santé animale:*

128. L'action de la FAO en matière de santé animale consiste essentiellement à fournir une aide d'urgence aux pays membres en cas de menace ou de déclaration effective de maladies, et à organiser des programmes à plus long terme de lutte contre les maladies. L'accent est également mis sur le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, à tous les niveaux: depuis les infrastructures nationales jusqu'à la base en milieu rural.

*Les secteurs du lait et de la viande:*

129. Le programme de développement du secteur laitier de la FAO aide les gouvernements à assurer aux populations urbaines un approvisionnement en lait et produits laitiers sains et à mettre en place au niveau des villages des installations adéquates et durables de traitement du lait utilisant les excédents de lait des zones reculées. Ce volet du programme est étroitement lié aux activités générales de développement de l'élevage ainsi qu'au développement et aux services ruraux, grâce à l'organisation des petits producteurs laitiers, sur la base d'unités de production villageoises.

130. Le programme de développement du secteur de la viande de la FAO s'appuie également sur de petites et moyennes unités. Le programme encourage la mise en place d'installations appropriées pour l'abattage et le commerce de la viande et, le cas échéant, pour la transformation, et prévoit une formation en matière de technologie et d'hygiène dans ce domaine.

□ **Principales priorités**

*La production animale:*

131. Dans les zones arides et semi-arides, l'accent sera mis sur l'amélioration de la conservation du fourrage, des arbres fourragers et des pâturages. Dans les zones humides et subhumides, il s'agira essentiellement d'obtenir des aliments pour animaux de haute qualité adaptés aux systèmes locaux de production, souvent des légumineuses fixant l'azote, pour compléter les rares pâturages et les aliments grossiers qui sont à la base de l'alimentation du bétail. La production de semences fourragères est un élément essentiel. Des réseaux ou des groupes de travail régionaux continueront d'assurer la liaison entre les institutions nationales et entre les pays dont les systèmes écologiques sont similaires.

132. Une importante priorité à moyen terme est le lancement d'un programme global concernant les ressources génétiques animales, au niveau mondial, régional et national. Alors que la coordination générale sera assurée grâce au Programme ordinaire, les activités régionales et nationales dépendront largement des financements extrabudgétaires. L'on encouragera la présentation de descriptions de races pour alimenter la banque de données mondiale de la FAO. La FAO publiera périodiquement une liste des races et espèces menacées du monde entier afin de signaler tout risque d'érosion des ressources génétiques. Les banques régionales de gènes appuyées par la FAO serviront de centres aux activités de cryoconservation des races. Des projets concernant l'amélioration génétique et l'utilisation des races, et portant sur des races importantes mais sous-utilisées, seront appuyés au niveau national. Il s'agira de préparer les instruments juridiques qui doivent régir l'utilisation et la conservation des ressources animales génétiques.

133. La création de réseaux régionaux et sous-régionaux permettra de renforcer les liens au titre de la CTPD et l'échange d'expériences pour tous les facteurs de durabilité de l'élevage.

*La santé animale:*

134. Sous différentes formes d'assistance internationale, la priorité sera accordée à l'organisation, à la gestion, au développement des services vétérinaires et de leur personnel, ainsi qu'à l'aspect économique et législatif des services de santé animale et à leurs systèmes d'information.

## .... les cas d'urgence ....

135. En cas d'urgence, lors d'épizooties et de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, l'assistance consistera à assurer une structure d'appui en mesure de fournir des services techniques, des vaccins, des diagnostics et toute autre forme d'aide nécessaire. Citons comme exemple caractéristique la campagne contre la lucilie bouchère du Nouveau Monde qui se déroule actuellement en deux phases: une campagne d'éradication en Afrique du Nord grâce à la technique de l'insecte stérile et des programmes de surveillance intensive post-éradication pour s'assurer de l'élimination effective de la lucilie bouchère.

136. Les maladies animales non infectieuses continueront de retenir l'attention en ce qui concerne la nutrition, la reproduction et l'hygiène de la production animale. Les activités de la FAO devront concerner non seulement les services vétérinaires nationaux, mais aussi les exploitants/sélectionneurs et les producteurs. Vu le rôle essentiel des femmes rurales dans l'hygiène de la production animale, notamment la réduction de la mortalité des animaux nouveau-nés, la préparation et distribution de matériel de vulgarisation sera relativement prioritaire.

137. Pour ce qui est des maladies infectieuses, aussi bien virales que bactériennes, l'assistance restera orientée sur le renforcement des capacités nationales de diagnostic et l'amélioration de la production et du contrôle des vaccins dans les pays en développement. Parmi les nombreuses maladies existantes, priorité sera donnée à l'éradication de la peste bovine à l'échelle mondiale.

138. L'assistance pour la lutte contre les maladies parasitaires restera centrée en priorité sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent ainsi que sur les principales maladies helminthiques, au moyen de nouvelles méthodes de diagnostic et méthodes de lutte plus avantageuses. Les programmes de lutte contre les maladies transmises par les insectes continueront de porter en priorité sur la tsé-tsé et la trypanosomiase en Afrique, avec application de nouvelles méthodes rationnelles.

139. Bien qu'il s'agisse d'une activité moins prioritaire, un soutien continuera d'être accordé pour la mise au point de nouvelles méthodes de diagnostic et de production de vaccins basées sur les biotechnologies. Des réseaux appuyés par la FAO et regroupant des laboratoires internationaux spécialisés dans certaines maladies et des centres apportant leur collaboration en matière de santé animale, pourront fournir aux pays membres des conseils et des services techniques.

### *Les secteurs du lait et de la viande:*

140. Dans le domaine général du développement du secteur laitier, la priorité sera accordée au lancement de projets modèles de développement intégré du secteur, au niveau national et sous-régional. Il faudra obtenir des ressources extrabudgétaires pour l'organisation d'ateliers régionaux sur le traitement du lait au niveau des villages.

141. Dans le cadre du programme de développement du secteur de la viande, priorité relative sera donnée à l'amélioration des méthodes d'abattage. Selon les conditions locales, il s'agira de projets soit d'abattoirs rudimentaires, soit de petits abattoirs ayant une capacité journalière de traitement plus importante et offrant de meilleures conditions d'hygiène. Priorité sera également donnée à la mise au point de méthodes simples de conservation de la viande sans recourir au froid, par exemple le séchage de la viande en système ouvert et fermé, la réduction de la teneur en eau par réchauffement et fumage et la mise en boîte de la viande grâce à de nouvelles sources d'énergie, comme l'énergie solaire.

142. Pour ce qui est du contrôle de la viande, la priorité ira exclusivement à la formation d'inspecteurs et au perfectionnement des vétérinaires chargés de l'hygiène des viandes.

**Coopération extérieure**

*La production animale:*

143. La coopération avec les organisations internationales (par ex. le PNUE, l'Unesco-MAB, le CIPEA, le CIAT, le CATIE) sera poursuivie et intensifiée. Cette coopération devra également s'élargir à certaines organisations non gouvernementales (par ex. BAIF - Inde, CIPAV - Colombie).

144. Une étroite coopération se poursuivra avec des institutions financières et des organismes de planification du développement, afin de lier les réalisations du programme aux propositions d'investissement concernant l'élevage.

*La santé animale:*

145. Les programmes de santé animale seront appliqués en coopération et en coordination avec les organisations internationales concernées (comme l'OIE, l'OMS, l'Association mondiale vétérinaire, l'OPS, l'OUA, etc.).

*Les secteurs du lait et de la viande:*

146. Les activités de la FAO comportent des relations étroites avec plusieurs organisations internationales telles que la Banque mondiale, le FIDA, la CEE, l'IDS, l'ONUDI, l'OMS et le PAM.

● **Programme 2.1.4, Développement de la recherche et de la technologie<sup>2</sup>**

□ **Objectif**

*Objectif général:*

147. L'objectif général des Etats Membres en ce qui concerne la recherche et la technologie est d'atteindre l'autosuffisance pour mettre en oeuvre des politiques et créer des capacités nationales de développement de transfert et d'application de la recherche et de la technologie.

*Objectifs spécifiques:*

148. Dans le secteur qui relève du programme de la FAO pour le développement de la recherche et de la technologie, les objectifs spécifiques sont les suivants:

- a) renforcer les capacités nationales des pays en développement, en accordant une attention particulière aux politiques et à la planification de la recherche agricole, à l'organisation et à la gestion des systèmes et des programmes de recherche ainsi qu'à l'évaluation, à l'adaptation et à l'adoption de technologies traditionnelles ou nouvelles pour un développement agricole durable;
- b) soutenir les activités internationales de recherche, en particulier celles relevant du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) qui est coparrainé par la FAO; favoriser le transfert de technologies de production mises au point par les divers centres de recherche agricole aux pays et aux exploitants agricoles;
- c) promouvoir le partage volontaire de l'information parmi les Etats Membres en les aidant à exploiter et utiliser les sources d'information agricole, y compris en leur donnant accès aux publications et aux documents provenant des activités de la FAO;

---

<sup>2</sup> La coordination des activités de la FAO en matière d'environnement et de développement durable constitue l'une des composantes principales du Programme 2.1.4. Ce thème ayant été traité de manière exhaustive dans la Deuxième Partie, afin d'éviter le double emploi on ne se référera pas ici à l'activité du Sous-Programme 2.1.4.5 concernant l'environnement et le développement durable.

- d) assister les Etats Membres dans l'application des techniques nucléaires et des biotechnologies associées, en vue de les aider à résoudre des problèmes liés à l'alimentation et à l'agriculture, tels que l'aménagement des sols et des eaux, la sélection végétale, la production et la santé animales, la lutte contre les insectes, l'utilisation des produits agrochimiques, la conservation des produits alimentaires; les aider également à appliquer les directives et les protocoles établis au niveau international qui portent sur l'irradiation des produits alimentaires;
- e) promouvoir l'application de la télédétection en agriculture, en foresterie, dans les pêches et pour la protection de l'environnement;
- f) élargir les applications de l'agrométéorologie à la prévision, la surveillance et la planification des récoltes et à la lutte contre les ravageurs et les maladies; aider les pays à échanger des données agrométéorologiques et des services spécialisés;
- g) aider les pays en développement à satisfaire leurs besoins énergétiques dans l'agriculture, la foresterie et les pêches et pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales grâce à l'élaboration et à l'utilisation des technologies énergétiques à petite et moyenne échelle.

**Orientation du programme**

149. Le développement de la recherche et de la technologie concerne la plupart des activités de l'Organisation. Ce programme assure la coordination de ces activités et comprend, en outre, la liaison et la collaboration en matière de recherche, de science et de technologie pour le développement, l'information agricole et l'information sur les recherches agricoles en cours, les applications du nucléaire dans l'agriculture, la télédétection, l'agrométéorologie, l'environnement, le développement durable et l'énergie rurale dans une gamme très étendue d'institutions et d'organisations, tant dans le cadre du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci.

150. Une nouvelle impulsion a été donnée au programme dans le domaine de la coordination et du soutien fourni aux actions internationales pour l'environnement et le développement durable (voir Partie II du présent document).

151. Le programme comprend cinq sous-programmes techniques: développement de la recherche; applications agricoles des isotopes et des biotechnologies; AGRIS et CARIS; télédétection et agrométéorologie; environnement, énergie et développement durable. Les Etats Membres ont reconnu l'importance fondamentale de tous les sous-programmes et des objectifs correspondants.

152. Ces sous-programmes traitent chacun d'aspects spécifiques du développement de la recherche et de la technologie mais ils fournissent tous des services aux grands programmes de la FAO - agriculture, pêches et forêts - au Siège comme sur le terrain. Les ressources extrabudgétaires qui ont été mobilisées - en particulier pour les activités de télédétection et d'agrométéorologie, pour l'environnement, l'énergie et les applications des isotopes et des biotechnologies - témoignent du rôle de pointe de l'Organisation dans ces secteurs.

#### **.... biotechnologies ....**

153. Les biotechnologies constituent un défi pour nombre de pays en développement, en matière d'élaboration de politiques, des normes de sécurité biologique et d'accès aux nouvelles recherches, au développement et aux applications. Le programme continuera d'aider les pays membres à intégrer les biotechnologies dans la recherche et dans les politiques de développement technologique, dans la planification et dans le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que dans la mise en valeur des ressources humaines et les directives pour l'évaluation écologique et socioéconomique des incidences des biotechnologies. Par l'intermédiaire du sous-groupe sur les biotechnologies du Groupe de travail interdépartemental sur la science et la technique au service du développement, le programme coordonne les activités de toutes les divisions techniques de la FAO dans ce domaine.

#### **Priorités principales**

154. Dans le secteur du développement de la recherche, ce programme continuera de s'occuper essentiellement des aspects institutionnels généraux de la recherche, tandis que nombre d'autres sous-programmes spécialisés seront consacrés aux aspects techniques de la recherche. On continuera à travailler au renforcement des capacités de gestion de la recherche par le biais de cours de formation nationaux et régionaux et d'ateliers pour directeurs de recherche, responsables de programmes et chercheurs confirmés. Pour ces activités de formation, on cherchera à organiser des formes de coparrainage avec les organismes donateurs intéressés et avec les organisations et les institutions régionales et internationales.

#### **.... missions d'évaluation de la recherche ....**

155. Des demandes de services consultatifs concernant la recherche agricole nationale devraient continuer à être présentées à l'Organisation à moyen terme. Le programme continuera d'organiser des missions d'évaluation à cette fin. Vu la complexité croissante des systèmes de recherche, on s'efforcera, lorsque cela sera nécessaire, d'obtenir la participation d'institutions spécialisées à ces missions d'évaluation.

156. En prévision de la diffusion des méthodes et des technologies agricoles avancées et de l'intérêt croissant pour le développement durable, il faudra accorder davantage d'attention à l'évaluation et au transfert des technologies. Dans ce domaine, les activités doivent viser à renforcer les capacités des pays en développement en matière d'évaluation, d'adaptation et de transfert aux agriculteurs de technologies traditionnelles et nouvelles, compte dûment tenu du rôle des femmes.

157. Il est prévu que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) se développera, à moyen terme, avec l'adjonction de plusieurs centres de recherche, ce qui augmentera les responsabilités du GCRAI et de son Comité consultatif technique (CCT). La FAO, qui coparraine le GCRAI et accueille le Secrétariat du CCT, devra renforcer son soutien à ces efforts internationaux de recherche agricole, en accordant une attention prioritaire au transfert des résultats de ces recherches aux niveaux national et local.

158. Le programme poursuivra la coordination des systèmes coopératifs internationaux d'information de la FAO: les réseaux AGRIS (Système international d'information pour les sciences et les technologies agricoles) et CARIS (Système d'information sur les recherches agricoles en cours). On donnera la priorité aux projets de terrain qui visent à établir et/ou à renforcer, aux niveaux national et régional, des systèmes et des services de documentation et d'information agricoles. L'assistance englobera, graduellement l'utilisation des micro-ordinateurs, des disques compacts et des techniques modernes de télécommunication.

#### .... techniques nucléaires ....

159. La stratégie à moyen terme tendant à accroître les applications des techniques nucléaires l'alimentation et à l'agriculture, comportera l'utilisation de rayons et d'isotopes pour identifier des génotypes de végétaux cultivés appropriés, accroître la productivité des cultures avec un apport minimum d'eau et d'engrais, améliorer le rendement des arbres fixateurs d'azote et les relations eau-éléments nutritifs dans les systèmes de culture mixte des zones arides et semi-arides, augmenter la productivité des cultures dans les sols salins et réduire la pollution de l'environnement due aux pertes gazeuses des engrais et à leur pénétration dans les nappes phréatiques. Ces techniques seront également utilisées pour formuler des pesticides à action contrôlée et sans danger pour l'environnement et pour surveiller les effets des pesticides, des autres produits agrochimiques et de leur résidus sur les aliments et l'environnement. On fournira également une aide pour renforcer, au niveau des pays, la capacité des instituts de sélection végétale d'utiliser les radiations, en vue de provoquer des variations génétiques et de sélectionner des variétés adaptées à de plus faibles niveaux d'intrants agricoles.

### .... en particulier lutte contre les insectes nuisibles ....

160. Un important secteur d'activité sera constitué par le développement des infrastructures régionales pour l'élevage et la stérilisation par irradiation de mouches méditerranéennes, dans le bassin méditerranéen et en Amérique latine, et des mouches tsé-tsé en Afrique. On s'efforcera également d'améliorer la technique de l'insecte stérile en mettant au point le sexage génétique et des formules de pesticides à diffusion contrôlée écologiquement acceptables et en encourageant l'application d'irradiations qui provoquent la stérilité  $F_1$  pour la lutte contre les principaux insectes nuisibles aux cultures (par exemple, teigne des choux, ver rose de la capsule ou pyrale du maïs).

161. Il est également prévu d'améliorer la capacité des organismes nationaux de recherche zootechnique en ce qui concerne l'utilisation du dosage radio-immunologique (RIA) et de la méthode immuno-enzymatique de dosage des anticorps (ELISA), méthodes permettant de doser les hormones de la reproduction et du métabolisme en vue d'améliorer la productivité animale et de diagnostiquer et étudier les maladies animales (fièvre aphteuse, trypanosomiase africaine, brucellose, peste bovine, etc.); les travaux passeront graduellement des ruminants au petit bétail et aux poissons.

162. Le programme continuera de prêter son assistance à la mise au point de directives et de protocoles au niveau international, concernant l'irradiation des produits alimentaires, pour promouvoir l'harmonisation des normes nationales et faciliter le commerce des aliments irradiés; il continuera, en outre, à étudier des méthodes fiables de détection des aliments irradiés et à fournir son aide par l'application de doses stérilisantes en vue de la conservation des produits alimentaires.

163. Un certain nombre de réseaux de recherche complètent et soutiennent l'activité du programme sur l'application des techniques nucléaires à l'agriculture. Le nombre de ces réseaux (programmes coordonnés de recherche), qui sont actuellement plus de 40, devrait continuer d'augmenter, renforçant ainsi le soutien apporté aux institutions nationales de recherche agricole pour appliquer les technologies nucléaires aux problèmes prioritaires.

### .... rôle de premier plan de la FAO dans la télédétection ....

164. La FAO renforce systématiquement sa capacité en matière de télédétection, afin d'aider les pays en développement à sélectionner, tester, introduire et intégrer les nouvelles données et techniques de la télédétection. A moyen terme, elle cherchera en priorité à servir de catalyseur dans les domaines suivants: assurer l'indépendance des pays en développement en ce qui concerne l'application de la télédétection à la sécurité alimentaire; la prévision, la surveillance et l'évaluation des calamités naturelles; la planification de l'utilisation optimale des terres; l'amélioration des statistiques agricoles et la surveillance des ressources forestières, herbagères et hydriques. Ces résultats seront atteints par le biais de services consultatifs, par la formation et par des études pilotes. Ces dernières facilitent la mise au

point et l'essai des technologies appropriées et constituent un des moyens les plus efficaces de transfert de technologies. Le renforcement des réseaux régionaux et sous-régionaux de télédétection bénéficiera également de la priorité.

165. On continuera de fournir au Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO (SMIAR) des informations à jour et fiables sur le développement de la végétation, les précipitations et sur les autres aspects de l'environnement, obtenues à partir de données agrométéorologiques et de la télédétection. Le programme continuera de collecter des données de référence sur les applications de la télédétection à l'agriculture, aux forêts et aux pêches, de manière à constituer une base de données globale. La mise en oeuvre de cette stratégie à moyen terme devrait bénéficier de fonds extrabudgétaires considérables.

166. En plus du suivi déjà cité, des cultures et des conditions météorologiques, les travaux d'agrométéorologie donneront, pendant cette période, priorité au rapport entre les cultures et la production agricole, et le temps et les situations climatiques, compte tenu aussi des incidences du changement climatique afin de réduire les incertitudes de la production agricole.

167. Dans son activité sur l'énergie, le programme mettra l'accent sur la planification zonale décentralisée de l'énergie qui comporte l'intégration des aspects concernant l'énergie, l'environnement et l'agriculture. On soutiendra des mécanismes institutionnels à l'échelon national, local et de district, en vue de regrouper les activités concernant l'énergie rurale. Il s'agit d'une approche multidisciplinaire qui comporte une concertation entre planificateurs, scientifiques, techniciens, économistes et sociologues.

168. La plupart des pays ont entrepris l'étude de solutions techniques pour fournir de l'énergie à des communautés rurales nombreuses et dispersées, notamment des programmes d'électrification et des plans de reboisement. Ils n'ont obtenu, jusqu'ici, que des résultats limités parce que les programmes ont été réalisés de manière isolée et non pas dans un cadre national. Le programme soutiendra donc l'action au niveau national en vue de mettre au point des politiques énergétiques générales avec sélection de technologies appropriées et établissement de mécanismes de coordination intersectorielle.

#### Coopération extérieure

169. Dans le secteur de la recherche, la collaboration se poursuivra avec le GCRAI, le CCT et avec les divers centres internationaux de recherche agronomique (CIRA). A l'égard du SIRAN, la collaboration comportera également des missions mixtes d'évaluation de la recherche et le coparrainage d'activités de formation sur la gestion de la recherche. Les liaisons seront maintenues avec les organismes des Nations Unies, telles que le Centre pour la science et la technique au service du développement et l'Equipe spéciale compétente du CAC. Le programme coopère également avec la CEE, l'OCDE, l'IICA et le Centre technique pour la coopération agricole et rurale (CTA) dans le domaine de la recherche agricole, des transferts de technologies et de la formation à la gestion de la recherche. Parmi les autres organismes avec lesquels on prévoit de collaborer, citons l'ICARDA, l'IFARD,

le CRDI, le CIRAD, le Ministère italien des affaires étrangères et l'ATSAF en Allemagne. Le soutien et la coopération ont été particulièrement intenses en Afrique avec la collaboration avec l'OMVS, OMVG, CILSS/INSAH, OUA/STRC/SAFGRAD, UDEAC, CEG/IRAZ et IFARD-Afrique et l'assistance à ces organisations.

170. Le sous-programme sur l'application agricole des isotopes et des biotechnologies est mis en oeuvre conjointement par la FAO et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut signaler aussi la collaboration étroite avec d'autres organisations des Nations Unies telles que l'OMS et le GCRAI ainsi qu'avec l'EUCARPIA, l'ESNA, la SABRAO et le Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments (ICGFI). En outre, les programmes sont souvent réalisés en Afrique en étroite coopération avec l'OUA.

171. La FAO, étant responsable au sein du système des Nations Unies de l'application de la télédétection aux ressources naturelles renouvelables, continuera d'entretenir des contacts et de collaborer avec diverses organisations et des programmes des Nations Unies, (OSAD, DTCD, Unesco, OMM, PNUE-GEMS/GRID, CESAP et ECA). La coopération avec l'Agence spatiale européenne devrait s'élargir. Des centres régionaux et nationaux de télédétection, comme le Centre régional de télédétection pour l'Afrique orientale et australe et le Centre pour l'Afrique occidentale, collaborent à l'organisation des cours de formation et à l'exécution des études pilotes. On maintiendra également des contacts étroits avec des organismes internationaux tels que l'Union géographique internationale (UGI), l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (ISPRS).

172. La FAO poursuivra également sa collaboration avec les autres institutions des Nations Unies en matière d'agrométéorologie, en particulier par l'intermédiaire de la Commission pour la météorologie agricole (CAGM) de l'OMM et du Groupe inter-institutions sur la biométéorologie agricole auquel participent la FAO elle-même, l'OMM, l'Unesco et le PNUE. On poursuivra aussi les liaisons avec divers groupes intergouvernementaux s'intéressant à l'agrométéorologie, notamment SADCC, IGADD et CILSS.

173. Dans le domaine de l'énergie, le programme coopère étroitement avec le PNUD, l'ESCAP, la Banque mondiale, l'ONUDI, l'Unesco, le PNUE et l'UNITAR. La FAO continuera de participer activement à l'Equipe spéciale du CAC sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à collaborer avec le DIESA, le DIEC et d'autres organismes pour le suivi du Plan de Nairobi à ce sujet. Les contacts se poursuivront avec les organismes multilatéraux et bilatéraux, tels que l'Institut de Stockholm pour l'environnement, le Centre pour l'énergie de DANIDA, l'ENEA, le GTZ et l'AFME, en ce qui concerne les tendances et les priorités en matière d'énergie dans les pays en développement. On poursuivra également la coopération pour l'échange d'informations avec des ONG, telles que l'Institut TATA pour la recherche énergétique (Inde), les universités de diverses régions et les entreprises privées qui commercialisent des produits et des services dans le secteur de l'énergie.

## ● Programme 2.1.5, Développement rural<sup>3</sup>

### □ Objectifs

#### *Objectif général:*

174. L'objectif général des Etats Membres en ce qui concerne le développement rural est d'assurer des services adéquats aux communautés agricoles, notamment des mécanismes institutionnels, et la participation active des exploitants agricoles, hommes ou femmes. Il faut, en somme, poursuivre une approche "équilibrée" afin de faire disparaître tout élément défavorable contre les zones rurales qui subsisterait.

#### *Objectifs spécifiques:*

175. Les objectifs spécifiques à moyen terme du programme sont les suivants:

- a) chercher à améliorer les services d'éducation agricole en élevant les compétences techniques et de gestion;
- b) aider les Etats Membres à réorienter les programmes des institutions de formation agricole, pour répondre aux besoins des petits exploitants et tenir compte des questions d'environnement et de durabilité;
- c) encourager la création d'emplois pour les jeunes ruraux;
- d) aider les gouvernements à améliorer les régimes fonciers et la planification de la colonisation rurale et à créer des institutions pour le cadastre et le remembrement des terres;
- e) promouvoir la participation des populations locales en les intéressant à l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets, conformément au Plan d'action de la FAO pour la participation populaire;
- f) promouvoir des systèmes efficaces de services aux petits exploitants, l'emploi non agricole dans les zones rurales ainsi que la constitution de coopératives et d'autres organisations rurales;

---

<sup>3</sup> Les questions concernant la valorisation des ressources humaines et l'intégration des femmes dans le développement sont traitées plus longuement dans la Deuxième partie.

- g) donner des avis politiques pour intégrer dans les activités principales les questions des femmes dans le développement (WID), en constituant des unités spécialisées capables de concevoir et de mettre en œuvre des programmes pour les femmes; rassembler des informations et effectuer des analyses complémentaires;
- h) renforcer les capacités nationales de réaliser des programmes de communication rurale en tant que base de changement et d'innovation; améliorer la qualité et la portée des activités de formation;
- i) orienter les Etats Membres vers des systèmes de commercialisation améliorée des produits et des intrants agricoles, comprenant des infrastructures et des services tels que l'information sur les marchés et la vulgarisation en matière de commercialisation;
- j) améliorer l'efficacité des organismes publics de commercialisation et examiner leur rôle en liaison avec la libéralisation des politiques commerciales;
- k) renforcer les institutions financières rurales pour favoriser l'accès des populations rurales, producteurs directs ou autres, à des services adaptés d'épargne et de crédit; encourager les investissements en faveur d'une agriculture durable;
- l) conseiller des plans d'assurance viables pour les récoltes et le bétail.

**Orientation du programme**

176. Le programme aborde les aspects clé des politiques du développement rural par le biais de sous-programmes spécialisés: a) éducation, vulgarisation et formation agricoles; b) information au service du développement; c) réforme agraire et colonisation rurale; d) institutions et emploi en milieu rural; e) les femmes dans l'agriculture et le développement rural; f) commercialisation; g) finances rurales. Le programme assure aussi une coordination à l'intérieur de la FAO des thèmes prioritaires, tels que le développement des ressources humaines et l'intégration des femmes dans le développement.

177. Compte tenu de l'expérience passée, chaque sous-programme continuera de fournir une assistance aux Etats Membres par le biais d'activités ordinaires ou de terrain qui se soutiennent mutuellement. Un certain nombre d'éléments nouveaux sont ajoutés ou renforcés: considérations écologiques, développement durable, ajustement structurel et réforme des régimes fonciers, mesures basées sur les lois de marché, diversification de l'emploi, activités génératrices de revenus et gestion des risques.

178. Dans le domaine de la vulgarisation et de la formation agricoles, on adoptera des méthodes de vulgarisation participatives peu coûteuses (notamment la constitution de groupes

d'agriculteurs), telles que des campagnes de vulgarisation stratégiques, ou les guides de formation et de vulgarisation adaptés à la situation locale. En outre, on mettra particulièrement l'accent sur l'intégration des facteurs démographiques dans la vulgarisation agricole (à la fois pour les adultes et les jeunes, des deux sexes), sur la gestion saine des ressources et des exploitations et sur les services essentiels de soutien (y compris la commercialisation, l'approvisionnement en intrants et les finances rurales). A moyen terme, l'action restera axée sur les régions en développement mais on ne négligera pas pour autant les besoins des pays d'Europe de l'Est.

179. Afin de promouvoir la participation populaire et de réduire les dépenses publiques, on s'efforcera de faire participer des ONG à l'élaboration et à l'exécution des projets. On soutiendra également la constitution de petits groupes autonomes de ruraux pauvres qui encourageront leurs membres à entreprendre ensemble des activités rémunératrices.

#### □ Priorités principales

180. On étudiera les divers moyens possibles de réorienter les programmes socio-économiques en faveur de la population rurale. On continuera de fournir des avis politiques en matière de stratégies de développement rural global, dans le cadre du suivi du programme d'action de la CMRADR, et on élaborera des programmes détaillés en fonction des situations spécifiques des pays, dans le cadre de projets de terrain.

181. Le programme aidera en priorité les Etats Membres à mettre en oeuvre le Plan d'action pour la participation populaire, une fois que le Conseil et la Conférence l'auront adopté. Les expériences antérieures en la matière montrent bien que la participation des ruraux pauvres est assurée au mieux par le biais de structures sociales contrôlées directement par eux, c'est-à-dire par des petits groupes informels, des coopératives, des ONG et des organisations de travailleurs ruraux.

182. Le programme continuera à promouvoir la création d'emplois rémunérateurs pour les groupes marginaux et à conduire des recherches sur les incidences que les technologies et les émigrations ont sur l'emploi et sur les paysans sans terre. La coordination avec d'autres services de la FAO sera nécessaire pour étudier les possibilités de diversification de l'emploi et enquêter sur les conditions socio-économiques des groupes défavorisés.

183. Afin de renforcer et d'élever le niveau des services techniques de vulgarisation agricole et autres et de réduire le coût élevé de la formation en cours d'emploi du personnel de vulgarisation, on accordera la priorité au renforcement des écoles, collèges et facultés universitaires d'agronomie. Au cours de la période considérée ici, un examen global sera entrepris et on organisera des consultations sur les options stratégiques des établissements d'enseignement agricole après l'an 2000.

184. En ce qui concerne les problèmes agraires, considérés comme une priorité fondamentale, les leçons tirées de l'expérience dans le domaine de la propriété foncière et de la réforme agraire, jointes aux connaissances et aux informations provenant d'importants

centres de recherche, serviront à rédiger des manuels techniques pour aider les Etats Membres à élaborer leur politique agraire. La transformation des modèles de propriété foncière collective en modèles de tenue privée représente une deuxième priorité. Les transformations comportent le démembrement des fermes d'Etat, la division des parts dans les exploitations collectives et les coopératives, l'attribution de droits sur les ressources gérées en commun et l'utilisation de ressources rurales nationalisées par des usagers privés (individus ou personnes légales, comme des coopératives, des associations, etc.). Pour répondre aux pays qui demandent des avis techniques, il faudra tenir compte des résultats positifs obtenus par la longue expérience des modèles de propriété collective. Des ateliers régionaux seront organisés en vue d'ouvrir un dialogue entre les responsables politiques et les scientifiques et aussi les représentants des ONG.

185. En ce qui concerne la communication au service du développement, la priorité principale est dans la conception et le soutien de projets de terrain qui établissent des programmes de communication rurale pour l'information, la motivation et la formation des populations rurales; il faut aussi fournir un soutien en matière de communication aux grands programmes de la FAO dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches, de l'intégration des femmes dans le développement, de la démographie, de la nutrition, etc.

186. On fournit donc en permanence des services techniques/consultatifs et une formation dans des domaines tels que la planification de la communication, la radio rurale, les techniques de communication personnelle, les moyens audiovisuels peu coûteux, l'utilisation des médias traditionnels/populaires et les campagnes de communication multimédias. On effectuera, avec une priorité moins élevée, des recherches appliquées sur les systèmes de communication traditionnels, les valeurs socio-culturelles et les idées du public rural, en tant que base pour la planification et l'exécution de programmes efficaces de communication participative.

187. Les ressources du Programme ordinaire continueront de financer le personnel de base au Siège tandis que la plupart des activités de terrain relatives à la communication au service du développement seront couvertes par des ressources extrabudgétaires. L'appui aux activités de la FAO en matière de population sera financé par le FNUAP.

#### .... vers des marchés efficients ....

188. Pour ce qui est de la commercialisation, il faudra accorder la priorité aux politiques pratiques de commercialisation concernant la participation du secteur privé, le rôle futur des organismes commerciaux semi-publics ainsi que l'analyse des réformes politiques et leur impact sur les exploitants, les consommateurs et l'efficacité de la commercialisation. Les questions de la commercialisation seront également abordées dans le cadre du Programme d'action spéciale de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires et pour la sécurité alimentaire. La formation à la commercialisation s'élargira graduellement, parallèlement à l'amélioration des moyens de formation à la commercialisation et aux activités commerciales agricoles. On accordera aussi une plus grande attention au

développement des infrastructures commerciales. Les diverses associations régionales de commercialisation des produits alimentaires continueront de recevoir un soutien afin d'améliorer le fonctionnement des systèmes commerciaux dans le contexte de la libéralisation des marchés.

189. On fournira en priorité des avis aux banques rurales et aux organes d'encadrement sur les questions de taux d'intérêt, de mobilisation de l'épargne intérieure, de réduction des coûts de fonctionnement, etc. A cet égard, on encouragera la diffusion - surtout en Afrique - de systèmes informatisés peu coûteux pour le traitement des opérations d'épargne et de prêts et les rapports correspondants. Il est souhaitable que ce moyen qui a déjà fait ses preuves pour atteindre les secteurs ruraux les plus pauvres, reçoive un soutien extrabudgétaire important.

190. Les associations régionales de crédit agricole (RACA) parrainées par la FAO sont déjà bien établies et sur le point de devenir des réseaux autonomes; elles ont par conséquent moins besoin de soutien du programme ordinaire. Elles constituent un moyen de liaison, offrant un bon rapport coût-efficacité, avec un grand nombre d'organismes d'épargne et de crédit qui desservent directement la population rurale. Par le truchement du Programme de développement du crédit agricole (SACRED), les donateurs peuvent soutenir directement les RACA et leurs membres.

#### Coopération extérieure

191. Des activités conjointes avec la Banque mondiale, le FNUAP et l'UNIFEM, seront encouragées en liaison avec des projets et activités concernant la vulgarisation agricole, l'éducation, la participation populaire, la colonisation, l'ajustement structurel et le renforcement du rôle de la femme dans le développement rural. Des échanges sur des questions techniques se poursuivent activement avec l'Unesco, l'OIT, le PNUE, l'ONUDI et l'OMS.

192. Le programme continuera d'offrir des avis, une assistance technique et du savoir-faire aux projets de développement rural du PAM.

193. L'Equipe spéciale du CCT sur le développement rural restera le principal moyen d'examiner et de promouvoir des activités concertées des organismes compétents des Nations Unies.

194. On maintiendra des relations étroites avec l'Association des instituts de commercialisation des produits alimentaires de l'Asie et du Pacifique (AFMA), l'Association de commercialisation des produits agricoles et alimentaires au Proche-Orient et en Afrique du Nord (AFMANENA), et l'Association des instituts de commercialisation des produits alimentaires de l'Afrique australe (AFMESA). La FAO coopère aussi étroitement avec le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement (ICPE) et avec l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV).

195. La FAO entretient des relations de soutien réciproque avec le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit (WOCCU), la Confédération internationale de crédit agricole (CICA) et les RACA mentionnées plus haut.

### ● Programme 2.1.6, Nutrition

196. A la fin de 1992, la FAO et l'OMS coparraineront la première Conférence internationale sur la nutrition, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales/régionales des Nations Unies, qui s'occupent de diverses questions relatives à la nutrition, à l'alimentation, à l'agriculture et à la politique sanitaire. Cette conférence intergouvernementale amènera tous les pays à prendre davantage conscience des problèmes nutritionnels et fera ressortir la nécessité de redoubler d'efforts pour résoudre ces problèmes. Le programme d'action qui sera adopté aura certainement de profondes répercussions sur l'activité à moyen et à long terme de la FAO. Les objectifs et les priorités proposés, indiqués ci-dessous, seront amplement étudiés au cours de cette Conférence internationale.

#### □ Objectifs

##### *Objectif général:*

197. L'objectif général des Etats Membres en matière de nutrition est d'assurer une nutrition convenable à tous les secteurs de la population, grâce à des politiques et programmes efficaces, de donner aux consommateurs des informations sur le bon choix des aliments et d'utiliser au mieux les ressources alimentaires disponibles. Au niveau international, les Etats Membres ont besoin de normes, de codes de conduite et d'autres recommandations visant à harmoniser les règlements et les conditions d'homologation.

##### *Objectifs spécifiques:*

198. Sur la base des besoins d'assistance et de coopération de la FAO, les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- a) aider les Etats Membres à identifier, surveiller et évaluer les problèmes nutritionnels et à formuler des politiques et des programmes efficaces pour lutter contre la faim et la malnutrition;

- b) soutenir les efforts des gouvernements pour évaluer les effets sur la nutrition des politiques générales et des activités de développement connexes;
- c) assister les Etats Membres dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes intégrés de nutrition et des programmes visant des carences en micro-éléments;
- d) fournir une assistance technique aux programmes d'aide alimentaire et d'alimentation collective (alimentation scolaire, groupes vulnérables, etc.) et aux programmes de réhabilitation après urgence;
- e) renforcer les capacités des services gouvernementaux, d'assurer au public une éducation nutritionnelle par l'intermédiaire des médias et d'autres moyens éducatifs;
- f) aider les Etats Membres à renforcer les infrastructures nationales de contrôle alimentaire et à encourager la consommation d'aliments sains et de qualité;
- g) participer à l'évaluation des additifs alimentaires et des contaminants ainsi qu'à l'établissement de spécifications et de niveaux maxima tolérés dans les divers produits alimentaires;
- h) surveiller les niveaux des contaminants présents dans les principaux produits alimentaires, évaluer leurs tendances et leurs effets sur le commerce international;
- i) aider les Etats Membres à instituer des contrôles de qualité et des systèmes de certification des produits alimentaires pour l'importation et l'exportation;
- j) promouvoir de meilleures méthodes de manipulation des aliments vendus sur la voie publique;
- k) élaborer des normes et des codes de conduite internationaux et encourager, en collaboration avec le GATT, l'harmonisation des normes, des règlements et des homologations.

□ **Orientation du programme**

199. Le programme Nutrition de la FAO est articulé en cinq sous-programmes techniques: évaluer et surveiller les problèmes nutritionnels et mettre au point des politiques appropriées; exécuter des programmes d'intervention intégrés et éducatifs; pour améliorer l'accès à des aliments sains et de bonne qualité; élaborer et appliquer des normes réglementant la qualité

et la sécurité des aliments et pour harmoniser les normes, règlements et homologations des produits alimentaires et agricoles.

200. Ce programme comporte également une forte composante de "propagande", car il vise à sensibiliser les milieux politiques et le public à l'amélioration de la nutrition et de l'accès aux aliments et à faire ressortir la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques ayant un impact positif sur la nutrition. Les programmes de nutrition communautaire sont également basés sur la participation populaire et se proposent d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et sont complétés par des activités éducatives réalisées par le biais des médias.

201. Le programme continuera de donner des avis au Programme alimentaire mondial afin que l'aide alimentaire et les programmes d'alimentation collective soient conçus pour atteindre les groupes les plus vulnérables; le soutien technique à la nutrition scolaire, à l'alimentation de groupes vulnérables et aux secours alimentaires d'urgence se poursuivra. On accordera davantage d'importance à la récupération des populations après les urgences.

202. Le programme fournit un apport notable à un certain nombre de thèmes prioritaires de la FAO, notamment: avis politiques destinés à faire bénéficier les politiques nationales de l'expérience et des informations de l'Organisation concernant la nutrition, l'alimentation et l'agriculture; intégration des femmes dans le développement par le biais de la production et de la commercialisation des aliments, des soins familiaux et de la nutrition; valorisation des ressources humaines grâce à la formation du personnel nécessaire pour améliorer la nutrition, le contrôle des aliments et l'éducation des consommateurs. On tiendra également compte des problèmes de l'environnement et de l'importance d'un développement agricole et rural durable dans les activités visant à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des générations présentes et à venir.

#### Priorités principales

203. La FAO encouragera les évaluations scientifiques et les options politiques permettant d'assurer que la quantité et les types d'aliments disponibles assurent en permanence un régime alimentaire adéquat à toute la population; elle favorisera l'élaboration et l'application de normes propres à empêcher des aliments dangereux d'arriver aux consommateurs. Il faudra prendre particulièrement en compte les problèmes des populations rurales, telles que les petits agriculteurs, les paysans sans terre et des groupes urbains les plus pauvres.

204. On renforcera constamment la capacité des institutions d'identifier les besoins critiques d'information liés à la nutrition, les techniques améliorées de collecte des données et leur analyse et application dans la planification, ainsi que l'analyse des aspects qualitatifs de la demande de produits alimentaires. On fournira des informations sur l'alimentation et la nutrition et on suivra l'évolution des situations nutritionnelles en collaboration avec d'autres organisations.

205. L'analyse des situations nutritionnelles sera liée à des programmes d'intervention spécifiques, dont des programmes d'action sociale, axés, en particulier, sur la participation communautaire et sur l'intégration des femmes dans le développement. Jusqu'à ce que les revenus des populations pauvres s'améliorent suffisamment, des programmes d'intervention nutritionnelle directe en faveur des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables accompagnés d'une assistance de la FAO resteront nécessaires.

206. Les composantes nutritionnelles des systèmes d'information alimentaire et d'alerte rapide seront encore développées, en coopération avec le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR). Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire de la FAO, des objectifs nutritionnels seront insérés dans les examens des politiques et les programmes d'action concernant la sécurité alimentaire au niveau national.

207. Les programmes nutritionnels ciblés et bénéficiant d'un appui extérieur peuvent donner des résultats. Cependant, pour obtenir des améliorations durables il faut avant tout chercher à créer sur place des ressources communautaires qui permettent d'affronter des problèmes alimentaires et nutritionnels. On poursuivra donc avec vigueur l'intégration d'éléments de nutrition communautaire dans les programmes de développement à grande échelle.

208. L'éducation nutritionnelle du public constitue une intervention particulièrement rentable, car elle peut contribuer à améliorer la situation nutritionnelle sur une base d'autosuffisance. La promotion de cultures traditionnelles peu coûteuses mais précieuses du point de vue nutritionnel relève de ce type de communication.

209. On affrontera également en priorité les carences en micronutriments, qui sont très fréquentes, en mettant l'accent sur les mesures préventives, c'est-à-dire les interventions basées sur l'agriculture qui sont exécutées par les gouvernements pour compléter les mesures à court terme de caractère sanitaire. Il faudra encourager une solution à long terme, consistant à accroître les disponibilités et la consommation de produits alimentaires riches en carotène et en vitamine A, ainsi que d'autres actions visant à promouvoir des aliments enrichis en vitamines, en iode et en fer.

210. Il faudra poursuivre la formation du personnel à la gestion des programmes d'alimentation collective et d'autres programmes de nutrition communautaire. On mettra l'accent, en particulier, sur l'examen et la révision des programmes d'étude ainsi que sur l'introduction de nouveaux concepts comme population, environnement et sécurité alimentaire. Le périodique "Alimentation, nutrition et agriculture", qui reste le principal moyen pour échanger des expériences entre le personnel spécialisé et les fonctionnaires des programmes, continuera de paraître trois fois par an.

211. Dans le domaine du contrôle de la qualité des aliments et de la protection des consommateurs, on mettra l'accent sur la promotion de programmes garantissant la qualité à tous les stades de la chaîne alimentaire; sur l'évaluation de l'étendue et de l'emplacement géographique des grands problèmes de contamination des aliments et, en particulier, ceux qui

dérivent de l'environnement; sur la création des infrastructures nécessaires, à l'échelon national, pour contrôler la qualité et la sécurité des produits alimentaires et pour établir des systèmes de certificats d'exportation. On s'efforcera plus énergiquement d'harmoniser les normes et règlements internationaux concernant les produits alimentaires et agricoles.

212. Dans le domaine de l'analyse des additifs alimentaires, la FAO, qui jouit en la matière d'avantages exceptionnels devra poursuivre son rôle déjà bien connu en l'élargissant à d'autres produits chimiques qui n'ont pas encore été étudiés.

213. Le renforcement des institutions pour le contrôle des aliments a bénéficié habituellement d'un soutien extrabudgétaire considérable, tant au niveau des pays que des régions, qui correspondait aux demandes d'assistance extérieure des Etats Membres. On envisage, à moyen terme, d'élargir ces activités en prospectant de nouvelles sources de fonds extrabudgétaires et en suscitant de nouveaux types de projets qui assurent la qualité, tout le long de la chaîne de production alimentaire.

214. La coopération entre pays sera encouragée au niveau régional dans le cadre de la CTPD et grâce à la promotion de l'interaction entre les offices nationaux de contrôle alimentaire. On accordera un soutien aux meilleurs centres régionaux, notamment aux centres collaborant avec la FAO, pour les activités de contrôle des résidus de pesticides, des métaux lourds et des mycotoxines, ainsi que l'inspection et la certification des produits d'exportation. Ces centres seront mis à même de jouer un rôle effectif dans la formation du personnel technique et de donner des avis techniques aux pays membres dans les diverses régions.

215. Le Comité de l'agriculture et la Conférence de la FAO, à sa vingt-cinquième session, ont apporté leur ferme soutien à la Commission du Codex Alimentarius. On continuera de chercher un appui direct en faveur du programme du Codex, sous forme d'arrangements avec les gouvernements hôtes concernant les réunions, et on cherchera à élargir cet appui aux réunions qui sont financées actuellement par le Programme ordinaire.

#### Coopération extérieure

216. Les travaux concernant la surveillance et l'évaluation de la nutrition, ainsi que l'analyse politique et la conception et exécution des programmes, comportent une coopération avec le CAC/SCN, l'OMS, le FISE, la Banque mondiale, l'IFPRI et d'autres organisations internationales. Il est prévu de resserrer la collaboration avec les ONG, en particulier celles qui opèrent sur le terrain. La collaboration avec des institutions internationales comme l'UNU se poursuivra pour l'organisation de consultations d'experts sur des sujets techniques particuliers.

217. En ce qui concerne les programmes relatifs aux carences en micronutriments, la collaboration est assurée avec le Groupe international de consultation sur la vitamine A (IVACG), le Groupe international de consultation sur l'anémie nutritionnelle (INACG), l'Institut international de science et technologie (ISTI), l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (USAID), l'OMS et le FISE.

218. La collaboration sera poursuivie avec l'Académie pour le développement éducationnel (AED), Washington, le *Réseau pour l'éducation nutritionnelle en Afrique* (RENA) et l'Unesco, pour des programmes d'éducation nutritionnelle du public.

219. La FAO coopère depuis longtemps avec l'OMS sur toutes les questions liées à la sécurité alimentaire et aux contrôles de qualité. Cette coopération prend la forme d'activités institutionnelles conjointes, comme le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et des contaminants, et au moyen d'autres arrangements appropriés.

220. Il existe également des liens étroits avec le PNUE dans le cadre du Programme international conjoint FAO/OMS/PNUE de surveillance de la contamination des denrées alimentaires et d'autres programmes d'assistance technique, pour la prévention et le contrôle des contaminants de l'environnement. La coopération avec l'AIEA, et d'autres organisations internationales s'intéressant à la sécurité des radiations, vise à mettre au point de nouvelles normes de sécurité sur les radiations dans les aliments et l'environnement.

221. Le Programme du Codex Alimentarius est le résultat d'une longue coopération entre la FAO et l'OMS, l'OMS couvrant environ 18 pour cent du coût total. La collaboration se poursuit aussi avec le GATT, sous forme d'échanges d'informations et sur l'harmonisation des règlements nationaux.

222. La FAO participera à la réalisation des objectifs nutritionnels indiqués dans l'Annexe du Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement des enfants pendant les années 90, qui a été adopté par le Sommet mondial pour l'enfance. La collaboration avec les autres organisations des Nations Unies et les ONG tiendra une place primordiale dans l'action entreprise par la FAO à la suite de ce Sommet.

● **Programme 2.1.7, Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture<sup>4</sup>**

□ **Objectifs**

*Objectif général:*

223. L'objectif général des Etats Membres est d'obtenir les informations valables et à jour, basées sur des statistiques et des analyses, qui sont nécessaires pour élaborer et exécuter des politiques alimentaires et agricoles adéquates et durables.

*Objectifs spécifiques:*

224. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- a) mettre en oeuvre un système statistique spécialisé et complet, le Centre mondial d'information agricole (CMIA), fondé sur une technologie informatique avancée et sur un nouvel environnement comprenant, à la fois, des systèmes statistiques et d'information, et qui contribue à améliorer la gestion des données ainsi que la cohérence, la qualité et l'actualité des informations diffusées;
- b) aider les bureaux nationaux de statistique à mettre en place et à exploiter des systèmes efficaces de collecte de statistiques de base sur l'alimentation et l'agriculture;
- c) poursuivre l'amélioration qualitative des données des pays et de la FAO, en mettant l'accent sur la surveillance des superficies cultivées, en améliorant au niveau national les méthodes de collecte des données sur la production, les terres, les besoins, les prix, les comptes économiques de l'agriculture et de la consommation d'aliments ainsi que sur les statistiques, relativement "nouvelles" concernant l'environnement et les rôle des femmes dans l'agriculture;

---

<sup>4</sup> Ce programme appuie les travaux de la FAO en matière d'analyse des politiques agricoles et d'aide à la planification dans le cadre du Programme 2.1.8 et, plus généralement, en matière d'avis politiques qui sont couverts par la Deuxième partie.

- d) promouvoir l'utilisation de techniques avancées, comme la télédétection, dans les activités statistiques sur l'agriculture dans les pays en développement;
- e) mettre à la disposition des gouvernements et du grand public des évaluations claires, régulières et à jour de la situation de l'alimentation et de l'agriculture au niveaux mondial, régional et national;
- f) établir des évaluations régulières de la situation et des perspectives des produits agricoles et des échanges de ces produits ainsi que des prévisions basées sur des informations, collectées et analysées, au sujet des principaux produits;
- g) fournir aux gouvernements et aux donateurs des analyses de la situation alimentaire et des avis en temps utiles au sujet des crises alimentaires prévisibles.

□ **Orientation du programme**

225. Ce programme se situera au centre de l'activité d'analyse de la FAO. Il comprend la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques agricoles aboutissant au CMIA; l'examen de la situation et des perspectives mondiales de l'alimentation et de l'agriculture; l'analyse de la situation, des perspectives et des problèmes des échanges internationaux de produits de base; la préparation de l'Enquête mondiale sur l'alimentation; le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR); l'assistance donnée aux pays pour renforcer leur propre système d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation; le soutien technique aux divisions agricoles mixtes et aux bureaux régionaux dans leur travail d'analyse des politiques agricoles, de planification et de formation. Le programme est géré par la Division des statistiques (ESS), la Division des produits et du commerce international (ESC) et par la Division de l'analyse des politiques (ESP).

226. En premier lieu, le programme a une orientation mondiale et globale. L'importance croissante accordée ces dernières années aux politiques des pays développés sera encore accentuée afin d'étudier en profondeur l'évolution des économies, auparavant centralisées, d'Europe centrale et orientale. Ces activités seront utiles à ces pays mais aussi aux pays en développement qui s'efforcent de libéraliser leur économie et à comprendre les changements politiques qui interviennent dans des pays parfois importants comme partenaires de développement et de commerce.

227. Dans le domaine des statistiques nationales et des systèmes d'information et d'alerte rapide, on accordera naturellement la priorité aux pays les moins avancés et aux autres pays vulnérables à déficit alimentaire, qui ont particulièrement besoin de ce type d'assistance.

228. Alors qu'une bonne part des travaux concernant la collecte, le traitement, l'analyse et la communication d'une vaste gamme de statistiques et d'autres informations relèvent du

Programme ordinaire, ce programme devrait continuer de bénéficier de fonds extrabudgétaires importants, en particulier pour l'établissement et le renforcement des systèmes d'information et d'alerte rapide pour l'alimentation, ainsi que pour l'amélioration des systèmes statistiques nationaux.

229. Comme des informations et des analyses statistiques fiables sont nécessaires pour mieux connaître des questions telles que l'intégration des femmes dans le développement, la mise en valeur des ressources humaines, le développement durable et la protection de l'environnement, on pourrait affirmer que le Programme 2.1.7 fournit les bases requises pour affronter nombre de thèmes prioritaires de la FAO.

**Priorités principales**

230. La mise au point et la promotion de concepts, définitions, classifications et méthodes statistiques normalisés, sont une des principales priorités à moyen terme. Au niveau des pays, la FAO s'efforcera de favoriser l'uniformisation dans ce domaine par le biais de son programme pour le *Recensement mondial de l'agriculture*, qui a lieu tous les dix ans, ainsi que des publications de la collection "Développement statistique". Le CMIA participera également à cet important effort. Bien que le Centre s'intéresse, avant tout, aux bases de données statistiques du Siège, il assure aussi l'établissement et l'application de normes statistiques, condition préalable à une meilleure gestion des données. A cette fin, des méthodes et des techniques plus efficaces de collecte des données continueront d'être identifiées et diffusées au moyen de cours de formation et de publications techniques, destinées en particulier aux pays en développement.

231. Le soutien donné aux systèmes nationaux de collecte des données se poursuivra au moyen de projets de terrain, soit entièrement consacrés aux statistiques, soit comportant une composante statistique. Afin de permettre aux pays de fournir les données relatives à l'agriculture, utilisées dans leurs propres décisions politiques qui pourraient répondre à des besoins internationaux, ces projets de terrain tendront à doter les pays d'une capacité permanente de rassembler des données agricoles, au lieu de se limiter à des opérations isolées de collecte de données. En outre, le savoir-faire acquis grâce à la mise en place du CMIA sera adapté, dans la mesure du possible, aux situations locales et transféré aux bureaux nationaux de statistique.

232. La coordination entre les données de télédétection et les statistiques agricoles, en particulier dans les pays en développement qui ont des capacités insuffisantes dans ce domaine, devrait permettre d'améliorer sensiblement les méthodes d'estimation de l'utilisation des terres et des superficies cultivées. Cette approche sous-entend le renforcement du dialogue et de la collaboration en matière d'attribution, d'interprétation et d'analyse des images de télédétection. En outre, il sera nécessaire de constituer des archives regroupant les images photographiques de télédétection, afin de compléter les collections statistiques existantes déjà au niveau national.

233. On accordera une priorité plus élevée, en ce qui concerne la couverture statistique, à la collecte et au traitement des données relatives à la consommation alimentaire en vue d'évaluer les niveaux de distribution et de consommation des produits alimentaires ainsi que les insuffisances alimentaires. On s'efforcera également d'utiliser les données des enquêtes sur les ménages, pour la mise au point d'indices socio-économiques. Il faudra aussi prêter attention aux données sur les flux commerciaux afin de faciliter l'analyse des échanges de produits agricoles entre pays et groupes de pays. Pour cela, il sera nécessaire d'établir un fichier commercial de base informatisé contenant les données d'exportations par destination et les données d'importations par origine.

#### .... plusieurs piliers: CMIA; ....

234. L'intégration, dans le cadre du CMIA, de tous les systèmes statistiques intéressant l'ensemble de l'Organisation devrait être terminée au cours de l'exercice 1992-93. Cela éliminera les doubles emplois et les redondances d'informations, libérera des ressources pour de nouveaux domaines prioritaires, améliorera la cohérence des informations diffusées et facilitera l'accès aux données grâce aux méthodes modernes de communication. On disposera aussi d'indicateurs des sources des données et de qualité. En outre, le CMIA sera élargi pour inclure des textes. L'établissement de statistiques sous une forme lisible mécaniquement, qui n'existent actuellement que pour le commerce extérieur, sera étendue à tous les autres domaines, réduisant ainsi le travail de rédaction des rapports nationaux et accélérant l'acquisition des données.

235. On s'efforcera en outre de collecter des statistiques agricoles de sources locales par l'intermédiaire des experts de terrain, des représentants de la FAO et des fonctionnaires du Siège voyageant dans les pays membres. Accessoirement le dialogue s'intensifiera avec les bureaux nationaux de statistique au sujet de la mise à jour et de l'harmonisation des statistiques, en vue d'améliorer le contenu et l'exactitude des bases de données.

#### .... SIG; ....

236. L'intégration de données, dont des informations physiques, biologiques, sociales et économiques, accompagnées de références géographiques dans le Système d'information géographique (SIG), permettra d'élargir l'utilisation des bases de données existantes et de les relier à des modèles de simulation et des progiciels statistiques. L'utilisation combinée des bases de données SIG et FAO renforcera considérablement la capacité de l'Organisation d'aider les pays membres dans des secteurs très divers: enquêtes intégrées pour l'évaluation des ressources naturelles, planification de l'utilisation des terres et des eaux, planification de l'aquaculture, évaluation des conséquences sur l'environnement, aménagement intégré des bassins versants et des côtes, enfin gestion des ressources biologiques de haute mer.

#### .... SOFA; ....

237. Les documents sur la situation et les perspectives qui constituent le rapport "Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture" (SOFA), continueront d'être préparés à l'intention des organes directeurs de la FAO, d'autres institutions et du public en général. On s'efforcera, en particulier, d'adopter des méthodes modernes de traitement et de présentation des informations et des statistiques afin d'obtenir un texte actuel et facilement lisible. Dans la mesure du possible, l'information sera fournie aux usagers sous une forme lisible à la machine.

#### .... Rapport et perspectives sur les produits; ....

238. La collecte, l'analyse et la diffusion et d'informations relatives aux produits agricoles et à leur commerce se poursuivront par produit et pour l'ensemble des produits en collaboration avec les Etats Membres qui font partie de divers comités permanents de la FAO et des groupes intergouvernementaux et en collaboration avec d'autres organisations s'occupant de produits. Cette approche permet d'aborder les problèmes concernant à la fois les produits et leur commerce, grâce à la collecte et à l'analyse d'informations. Il s'agit d'une approche souple qui permettra d'intégrer les nouveaux problèmes de l'agriculture mondiale qui apparaissent dans les évaluations relatives aux produits et à leur commerce, et de les traiter dans le Rapport et perspectives sur les produits. Ces questions concernent la libéralisation des échanges, les modifications survenues dans des groupements économiques régionaux, les efforts des pays en développement pour diversifier et accroître les exportations agricoles et l'incidence des nouvelles mesures en faveur de l'agriculture durable.

#### .... et SMIAR ....

239. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation (SMIAR) continuera de renforcer son réseau de collecte d'informations, y compris d'informations provenant du terrain, et d'améliorer ses analyses de l'état des cultures en utilisant les données fournies par l'agrométéorologie et la télédétection; le SMIAR continuera également d'élargir l'application des technologies modernes pour l'analyse et la diffusion de l'information. On cherchera notamment à renforcer les systèmes d'alerte rapide nationaux et régionaux. La gamme de denrées alimentaires couvertes, essentiellement les céréales à l'origine, sera élargie. Des indicateurs supplémentaires seront mis au point pour faire apparaître les difficultés de ravitaillement à prévoir prochainement afin d'améliorer la précision des évaluations des pénuries alimentaires et de l'alerte rapide.

**Coopération extérieure**

240. La FAO collabore en permanence avec les services statistiques d'autres institutions des Nations Unies pour échanger des informations, notamment sur les améliorations méthodologiques. Cette collaboration est particulièrement importante pour harmoniser les indicateurs socio-économiques efficaces et les données relatives à la production agricole, à l'environnement, au rôle des femmes dans le développement agricole, etc.

241. Les évaluations de la SOFA sont établies à partir d'une vaste gamme d'informations d'autres institutions des Nations Unies, d'autres organismes internationaux et d'institutions gouvernementales.

242. Les évaluations habituelles concernant la situation et les perspectives des produits alimentaires et agricoles nécessitent également une large collaboration avec les Etats Membres, les organismes internationaux spécialisés dans les produits, les agences d'aide et d'autres organisations internationales, telles que la Banque mondiale, le FMI et le GATT qui ont des responsabilités particulières en la matière. Au niveau des pays, la coopération se poursuit avec les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi qu'avec les représentants locaux d'autres organisations et des ONG.

243. La FAO se doit de participer activement aux rencontres internationales portant sur des problèmes politiques qui intéressent la situation alimentaire et agricole et la sécurité alimentaire. Elle dispose donc d'un vaste réseau de collaboration qui continuera de se développer mais doit constamment être suivi et adapté en fonction de l'évolution de la situation alimentaire et des questions urgentes.

● **Programme 2.1.8, Politiques alimentaires et agricoles<sup>5</sup>**

**Objectifs**

*Objectif général:*

244. L'objectif général des Etats Membres est d'améliorer l'établissement de leurs politiques et plans d'alimentation et de développement, agricole et rural, dans le cadre de la politique nationale et compte tenu des perspectives régionales et mondiales.

---

<sup>5</sup> Cette question doit aussi être examinée en liaison avec la priorité générale accordée aux avis en matière de politiques, qui sont traités dans la Deuxième partie.

*Objectifs spécifiques:*

245. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- a) suivre l'évolution mondiale et régionale et mettre à jour périodiquement les évaluations des perspectives à moyen et à long terme, constituant ainsi un cadre pour identifier et évaluer les initiatives de politique alimentaire et agricole nécessaires au niveau national;
- b) analyser la situation de l'agriculture vis-à-vis des autres secteurs de l'économie, compte tenu des nouvelles réalités nationales et internationales, étudier les liaisons "en aval" et "en amont" avec les autres secteurs de l'économie et chercher de quelle manière les politiques doivent être modifiées afin de faire face à la conjoncture économique générale;
- c) aider les gouvernements à élaborer des politiques et des stratégies agricoles et à les traduire en plans, programmes et projets, en analysant les incidences des programmes d'ajustement économique sur les résultats des divers secteurs et la sécurité alimentaire et en s'assurant que les exigences du développement agricole et rural durable sont prises en compte;
- d) améliorer, par des programmes complets de formation, la capacité des gouvernements en matière d'analyse et de planification de la politique agricole;
- e) donner des avis aux gouvernements sur l'évolution des politiques des produits et du commerce sur les marchés internationaux, analyser les problèmes et les questions en essayant de trouver des solutions et, au niveau national, aider les gouvernements à évaluer et planifier leurs politiques de produits et de commerce;
- f) aider les gouvernements à mettre en oeuvre des politiques et des programmes de sécurité alimentaire, aux niveaux national, régional et international, conformément au concept élargi de sécurité alimentaire.

**Orientation du programme**

246. Le programme est articulé en cinq sous-programmes techniques: *études prospectives mondiales, analyse des politiques agricoles, politiques et commerce des produits, sécurité alimentaire mondiale, avis en matière de politique agricole et aide à la planification*. Ainsi qu'il a été indiqué dans la Deuxième partie, le programme a recours à un certain nombre de mécanismes de coordination. En particulier, les activités concernant les politiques nationales sont coordonnées par le Comité directeur, récemment créé, et seront facilitées par un système d'information spécialisé. Des mécanismes de consultation ont été établis avec d'autres programmes de la FAO, notamment 2.1.7 (*Information et analyse en matière d'alimentation*

et d'agriculture), 2.1.6 (Nutrition), 2.1.1 (Ressources nationales) et 2.1.5 (Développement rural). Ces mécanismes permettent d'effectuer les analyses multisectorielles et de prendre en compte les grands thèmes de politiques approuvés par les organes directeurs de la FAO.

247. Ce sont les gouvernements eux-mêmes qui donnent des orientations au programme et discutent les questions et les problèmes qui doivent être approfondis et analysés afin de chercher des solutions, dans le cadre des comités permanents (par exemple, le Comité des produits et son réseau de groupes intergouvernementaux, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale), de consultations d'experts et d'ateliers nationaux et régionaux. Ainsi, on peut considérer comme une "valeur ajoutée" à ce programme, sa contribution à l'action politique concertée par le truchement des consultations, au niveau national, régional et mondial.

#### □ Priorités principales

248. Le programme devra maintenir une base d'activités analytiques. Par conséquent, un certain nombre d'études prospectives générales continueront d'être effectuées pour servir de cadre à des décisions politiques. Il reste essentiel, par ailleurs, d'assurer le suivi de l'action internationale, comme cela est fait dans le rapport sur l'ajustement agricole international, qui est présenté à la Conférence de la FAO tous les quatre ans, et par le Conseil de la FAO et ses Comités, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Comité des produits.

249. La mise en place d'un cadre global pour les décisions, requièrera des évaluations à moyen et à long terme, comme *Agriculture: Horizon 2000* (AT 2000), étude qui sera mise à jour en 1993, la *Stratégie à long terme pour le secteur alimentaire et agricole* (CL 98/13), préparée en 1990 dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la Quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et les *Projections de la FAO pour les produits agricoles*, qui seront mises à jour en 1992, ou les études régionales. A cet égard, il serait inutile d'essayer d'établir un calendrier définitif pour la période 1992-97. Cependant, ces évaluations et ces études garderont toute leur importance pendant cette période.

250. Vu la priorité élevée donnée à l'analyse des politiques agricoles et à l'aide à la planification, il sera également nécessaire d'étudier les questions d'ajustement structurel et d'environnement et de développement durable. En particulier, ce programme continuera à répondre aux demandes d'assistance pour l'élaboration de politiques, la planification et la stratégie par secteur et sous-secteur, la planification décentralisée, et l'identification, l'élaboration, le suivi et l'évaluation de projets. Il analysera également les interactions entre l'agriculture et l'environnement et étudiera les interventions politiques nécessaires pour instaurer un juste équilibre entre croissance agricole, protection des ressources naturelles et environnements humain et naturel.

251. Le travail d'analyse des politiques et l'aide à la planification continueront d'être associés à des efforts considérables dans le domaine de la formation. Au niveau national et sous-régional, la formation sera assurée par des agents d'organisations gouvernementales,

semi-publiques et, dans certains cas, privées. Priorité sera accordée à l'amélioration des techniques d'analyse de l'impact des politiques, à l'analyse et à la planification par secteur et sous-secteur (à cette fin, le Système micro-informatique pour la formation et l'aide à la planification agricole et démographique (CAPPA), sera diffusé plus largement), à la planification décentralisée accompagnée de directives méthodologiques à jour, et à la planification des investissements. On accordera également beaucoup d'importance à l'intégration des considérations écologiques dans la planification des politiques, et dans l'analyse des projets, à la transformation des produits agricoles et à ses implications concernant les politiques et les programmes ainsi qu'à l'intégration renforcée de ces activités avec les autres activités de formation de la FAO.

252. On continuera de prêter attention, mais avec une priorité moins élevée, au financement du développement agricole, avec analyse des flux de ressources intérieures, des niveaux des dépenses publiques pour l'agriculture et de l'aide extérieure.

253. En matière de politiques des produits et du commerce, les activités resteront axées sur la croissance et la stabilité des marchés internationaux des produits agricoles grâce aux consultations entre producteurs et consommateurs, placées essentiellement sous les auspices du Comité des produits et de son réseau de groupes intergouvernementaux. On aidera aussi, en priorité, les Etats Membres à mettre en oeuvre les accords éventuellement réalisés à la suite d'initiatives internationales, comme les Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et le Fonds commun pour les produits de base.

254. L'amélioration des politiques de produits et de commerce, l'identification des problèmes et la recherche de solutions resteront fondées sur des principes solides. Mais l'action devra aussi être souple, car les problèmes n'ont pas toujours un caractère mondial. Au niveau international, on doit s'efforcer de chercher des solutions basées sur un consensus, en utilisant la capacité reconnue de la FAO de parvenir à un consensus. La transparence et le dialogue sont aussi indispensables tout au long des processus d'analyse et de planification concernant les politiques de produits et de commerce.

255. Sous la direction du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les activités inspirées du concept élargi de sécurité alimentaire continueront de se développer. On travaillera en priorité à aider les gouvernements à élaborer et à exécuter des politiques et des programmes détaillés de sécurité alimentaire, en accordant une attention particulière à l'accès aux aliments ainsi qu'au ravitaillement adéquat et régulier.

256. Les activités en matière de politique alimentaire et agricole relèvent pour une bonne part du Programme ordinaire, mais elles ont aussi bénéficié de ressources extrabudgétaires, en particulier dans le cas du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA). A l'avenir, on devra, autant que possible, satisfaire les requêtes, probablement de plus en plus nombreuses, émanant des pays membres en vue d'obtenir de l'assistance dans le cadre du Programme 2.1.8, en donnant la préférence à l'assistance prioritaire à court terme et au dialogue au niveau officiel élevé.

□ Coopération extérieure

257. Il existe plusieurs organisations, certaines spécialisées dans les politiques agricoles et alimentaires et d'autres dans l'assistance générale au développement, qui entreprennent des activités liées à ce programme. Par exemple, les travaux concernant les avis sur les politiques nationales et sur les politiques de produits et de commerce, nécessitent une collaboration étroite avec la CNUCED, le GATT, le CCI, le PAM, l'OMS, la Banque mondiale et le FMI. Le programme est aussi en rapport avec des questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies, comme la suite à donner aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique, les communications à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et, fort probablement, l'action consécutive ainsi que la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de développement (SID). Cette coopération sert les intérêts de tous, car ces organisations aident la FAO à exécuter une partie de ses travaux et elles demandent à la FAO des apports utiles à leurs activités. Il existe des accords de coopération analogues au niveau régional et national.

## GRAND PROGRAMME 2.2 - PECHES

### ● Perspectives, problèmes et ouvertures

258. En ce début de décennie, la demande mondiale de poisson croît plus rapidement que l'offre et l'on prévoit que cet écart ne fera que se creuser. Compte tenu du rythme de croissance de la population mondiale, la demande projetée dépassera de loin, en l'an 2000, le chiffre annuel actuel de 100 millions de tonnes. Pour maintenir au même niveau la consommation par habitant, il faudra accroître la production d'environ 1,1 pour cent par an. La demande fait pression sur les flottilles de pêche pour qu'elles intensifient la production; or, 95 pour cent des captures maritimes proviennent des zones économiques exclusives, et en particulier des eaux littorales proches des côtes et, pratiquement partout, les ressources marines côtières sont désormais pleinement exploitées ou sinon surexploitées. La dégradation écologique des terres et des eaux, conséquence de la croissance démographique et urbaine, du développement industriel et de pratiques irrationnelles appliquées à l'agriculture, à la foresterie et aux écosystèmes aquatiques, met en péril non seulement la qualité de l'environnement, mais aussi la bonne santé et la diversité des ressources aquatiques. Toutes ces pressions croissantes suscitent de graves préoccupations quant au futur des ressources aquatiques vivantes.

259. Depuis 1985, les captures ont augmenté de 10 millions de tonnes, dont 7 millions du fait des pays en développement. Cet accroissement s'est toutefois accompagné d'une aggravation du gaspillage et il faudrait chercher à mieux utiliser le poisson par un meilleur emploi des captures accessoires de la pêche, la réduction des pertes après capture et l'exploitation économique d'espèces non traditionnelles. L'augmentation des captures des pays en développement traduit leur désir de s'assurer une part plus grande des ressources vivantes de leurs zones économiques étendues, ce qui nécessite des investissements considérables dans les flottilles et les installations à terre. Elle met aussi en évidence la nécessité d'associer plus largement les pays en développement à la rapide expansion du commerce international du poisson et autres produits de la pêche, ce qui veut dire qu'il faudra les aider à améliorer le contrôle de la qualité et à introduire des procédés de transformation ajoutant à la valeur des produits. Pour optimiser la contribution du secteur des pêches à l'économie et au développement social des pays concernés, il faut que tous les procédés de production et de transformation après capture répondent à des considérations d'efficacité. Il importe de maintenir le cap donné sur la stratégie d'aménagement et de mise en valeur des pêches de la Conférence mondiale des pêches de 1984, à savoir lutter contre la pauvreté et pour l'équité, ce qui implique qu'il faut donner la priorité aux pêcheurs artisanaux et assurer l'approvisionnement en poisson des consommateurs quel que soit leur niveau de revenu. Les résultats dépendront pour beaucoup de la participation et des performances du secteur privé, notamment des communautés de pêche, élément dynamique

de l'exploitation et de l'utilisation des pêcheries, ainsi que du soutien apporté par les institutions publiques chargées de la promotion, de la recherche et du contrôle.

#### **.... pêches artisanales ....**

260. Il est significatif de constater qu'une forte proportion des captures destinées à la consommation humaine est prise par les pêcheurs artisanaux, spécialement ceux des pays en développement. Dans certains de ces pays, il est à peu près sûr que la course aux produits forestiers se traduira par une raréfaction des types de bois que demande la construction de bateaux, et par la complète disparition des arbres de grande dimension qui servent, dans certaines parties du globe, à fabriquer des pirogues monoxyles. A mesure que ces ressources diminueront, les pêcheurs, dont beaucoup exercent à un niveau de subsistance tout au plus, pourraient se trouver confrontés à des coûts prohibitifs, à moins que l'on ne trouve des matériaux de remplacement et des méthodes économiques de construction de bateaux. A long terme, les perspectives ne sont pas plus souriantes car certaines des solutions envisageables, par exemple, la construction de nouveaux ports de pêche et de points de débarquement abrités, risquent de conduire à des problèmes sociaux encore plus grands de transplantation.

261. Tout ceci a amené à développer une pêche artisanale de type plus avancé qui, pour être efficace, nécessitera le respect rigoureux des zones de pêche traditionnellement attribuées au secteur des petits métiers et, dans certains pays, le déplacement des flottilles semi-industrielles et industrielles. Pour aller plus au large, les pêcheurs ont besoin de nouveaux engins et de nouvelles embarcations et, même si la technologie existe, ils n'obtiennent pas toujours facilement du crédit et les conflits avec les flottilles semi-industrielles ne sont pas faciles à résoudre.

262. La dérive des populations vers les zones côtières et les effets des activités humaines sur les écosystèmes du plateau et des côtes se sont intensifiés et, probablement, ne pourront que s'accélérer dans un avenir immédiat, le changement de climat introduisant éventuellement un facteur de complication. Il faut entreprendre un travail d'analyse pour décrire les effets qu'ont sur les stocks l'enrichissement en nutriments, la pollution et la perte d'habitats critiques; mettre au point des stratégies pour la remise en état des habitats et la reconstitution des espèces appauvries; introduire des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement.

#### **.... la pêche hauturière ....**

263. La plupart des ressources de la haute mer passent une des phases de leur cycle biologique à l'intérieur de la limite des 200 milles nautiques (ZEE). Elles sont donc tributaires des mesures d'aménagement aussi bien internationales que nationales. Quatre cents espèces environ peuvent être considérées comme océaniques, et un petit nombre d'entre elles sont exploitées. Quelques thonidés sont surexploités; beaucoup d'espèces de baleines de grande taille se sont raréfiées et, certaines sont menacées d'extinction. Plusieurs espèces de

l'Antarctique et les requins en général sont aussi surexploités. Les données biologiques disponibles sont généralement insuffisantes, sauf peut-être en ce qui concerne les grands thonidés et quelques baleines. L'aménagement et/ou la conservation de certaines ressources de haute mer exploitées sont actuellement incomplètement couverts par les conventions internationales et commissions des pêches. Même quand ils le sont, comme c'est le cas pour certains thonidés ou baleines, il existe de gros problèmes de surveillance et de contrôle. Certaines commissions ne disposent pas des données de base nécessaires pour identifier les besoins de conservation.

264. La nécessité de constituer une base commune de données sur la pêche hauturière est apparue de plus en plus évidente surtout, tout récemment, avec le problème de la pêche aux grands filets pélagiques dérivants. Les stocks se trouvant à l'intérieur des zones économiques exclusives de deux ou plusieurs Etats côtiers, ou à la fois à l'intérieur des zones économiques exclusives et dans des zones adjacentes ou extérieures, ainsi que les espèces de grands migrateurs continueront de poser des problèmes particuliers d'aménagement.

265. La croissance des débarquements de poisson provenant des eaux intérieures semble s'être ralentie ces cinq dernières années, après une longue progression régulière des captures. L'expansion globale de ce secteur n'a été, au cours de cette période, que de quelque 10 pour cent, sauf dans quelques zones, l'Afrique par exemple avec 18 pour cent, et l'Asie avec 14 pour cent. L'aquaculture a progressé d'environ 60 pour cent au cours des cinq dernières années, l'essentiel de cet essor étant concentré en Asie. Quoiqu'insignifiante à l'échelle mondiale, l'expansion de ce secteur en Amérique latine (83 pour cent) et en Afrique (100 pour cent) au cours de la même période témoigne de l'intérêt prodigieux que l'aquaculture a suscité récemment dans ces continents.

266. L'aménagement des pêcheries repose sur l'administration attentive des conditions d'accès aux stocks et sur la législation régissant la sélectivité et l'utilisation des engins et méthodes de pêche. Dans le cas de la pêche artisanale, il englobe aussi la protection des zones réservées à ce secteur et la prise en compte de considérations socio-économiques dans les décisions d'aménagement. La participation des femmes et des jeunes à la pêche artisanale et à l'aquaculture restera un atout majeur dans l'activité économique des communautés de pêche.

#### .... les promesses de l'aquaculture ....

267. Dans certaines régions, en particulier en Afrique et en Amérique latine, les efforts déployés pour diffuser l'aquaculture en milieu rural n'ont eu qu'un succès limité. Les résultats que l'on peut obtenir au moyen des systèmes de vulgarisation dépendent de la répartition de la population. Les différences existant au niveau des marchés locaux, des habitudes alimentaires, des caractéristiques sociales des groupes en cause (droits de propriété sur la terre, l'eau ou la production) peuvent influencer considérablement sur la réussite (ou l'échec) de l'introduction de l'aquaculture rurale. La tendance à adopter une approche séparée à l'égard de la vulgarisation aquacole a désormais montré qu'elle pouvait être limitative et

l'on s'efforce maintenant de mieux intégrer cette technologie dans la gestion générale du développement rural.

268. Un autre problème général du sous-secteur de l'aquaculture vient de ce que, au cours des dix dernières années, le gros de l'effort a porté sur la promotion de la production, tandis que la commercialisation des produits aquacoles a été beaucoup moins bien suivie par les organismes de développement ou par les gouvernements. A l'avenir, les systèmes de production piscicole devront prendre en compte l'utilisation rationnelle de la production et sa commercialisation efficace.

269. Une fois implantée, la production aquacole a visiblement tendance, dans les pays en développement, à s'intensifier progressivement. Cette intensification est due à une meilleure compréhension des techniques d'élevage associant plusieurs espèces et généralement, à une utilisation accrue d'aliments, d'engrais et d'énergie. Portées à l'extrême, les pratiques de production intensive ont, en l'absence de réglementations appropriées, favorisé la propagation de maladies et la dégradation de l'environnement, ce qui a mis le secteur en crise.

270. La durabilité des pêches et de l'aquaculture dépend du maintien d'une eau de bonne qualité et quantité. Les pêches continentales de captures, en particulier, dépendent de la conservation d'un environnement aquatique intégral et diversifié. En dehors des questions d'environnement, la durabilité suppose aussi l'application de pratiques halieutiques rationnelles dans le cas des pêches de captures et, dans l'aquaculture, de précautions raisonnables pour éviter que la culture elle-même n'ait des effets indésirables. Le fait que beaucoup des processus de régulation des pêches intérieures échappent au contrôle des aménageurs signifie que la stratégie de développement du secteur doit faire partie intégrante de la planification d'ensemble du bassin hydrographique, du lac ou de la zone côtière. L'aménagement des pêches a donc pris un caractère fortement conservateur qui privilégie la prévention de toute ultérieure dégradation de l'environnement aquatique, la remise en état des eaux déjà dégradées et l'atténuation des effets dommageables.

#### .... nécessité de coopérer ....

271. L'un des principaux résultats de la Conférence mondiale des pêches organisée par la FAO en 1984 est qu'elle a obligé les responsables des politiques et les décideurs à prendre davantage conscience de l'importance et des potentialités du secteur des pêches. Ainsi qu'on l'a rappelé dans la première partie, les problèmes liés à l'utilisation et à la conservation des ressources aquatiques ont une portée mondiale, régionale et sous-régionale qui confère un caractère particulièrement important à la coordination des activités, spécialement quand il s'agit d'aménager et d'exploiter des stocks de poissons se trouvant dans les zones économiques exclusives de deux ou de plusieurs Etats côtiers; ou à la fois à l'intérieur des zones économiques exclusives et dans des zones limitrophes et plus lointaines. La collaboration entre pays en développement et pays développés et entre les pays en développement eux-mêmes peut aussi être un moyen très efficace de transférer des

techniques, d'échanger des informations, d'harmoniser les politiques et de trouver des fonds pour le développement.

272. Les tendances et perspectives des pêches mondiales ayant pris l'allure que nous venons de décrire, les besoins d'information, de données et de statistiques halieutiques se sont eux aussi modifiés. D'une part, on a de plus en plus besoin de connaître l'incidence de la pêche sur la durabilité des ressources vivantes de la haute mer; d'autre part, compte tenu de la contribution croissante de l'aquaculture à la production ichthyque, on a besoin, pour ce secteur, de statistiques distinctes et plus précises. Il faut donc améliorer en permanence la qualité de l'information et des statistiques mondiales concernant les pêches et les compléter, notamment en ce qui concerne la production et le commerce des produits halieutiques.

273. La FAO représente, aux yeux de la communauté internationale, le chef de file des organisations internationales s'occupant de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources aquatiques vivantes dans trois domaines de responsabilité principale. Le premier concerne la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements, de données et de statistiques concernant tous les aspects de la pêche; le deuxième concerne l'analyse des politiques et la fourniture aux pays membres d'avis en matière de politiques ainsi que de l'assistance technique dont ils ont besoin pour parvenir à aménager et à développer par eux-mêmes leurs pêcheries. Le troisième consiste à offrir des mécanismes internationaux, comme le Comité des pêches et les organes régionaux des pêches de la FAO, pour promouvoir la collaboration entre pays. Au cours des dix dernières années, la FAO a pris un certain nombre de mesures importantes pour mobiliser le potentiel de développement du secteur des pêches, et assurer la durabilité des pêches mondiales, mais aussi pour combattre la dégradation de l'environnement. Elle a notamment convoqué la Conférence mondiale de 1984 sur l'aménagement et le développement des pêches, qui a approuvé une Stratégie d'aménagement et de développement des pêches, assortie de Programmes d'action. Le Comité des pêches, à sa dix-neuvième session en avril 1991, a réaffirmé la validité de la stratégie et a reconnu à l'unanimité que les programmes d'action continuent d'offrir un cadre international et des directives valables pour l'aménagement et le développement des pêches.

#### Objectifs

274. A sa dix-neuvième session, le Comité des pêches a approuvé, pour le Grand Programme concernant les pêches, les objectifs à moyen terme ci-après:

- aider à renforcer l'autosuffisance nationale des pays en développement pour leur permettre de mieux gérer et développer leurs pêches, d'assurer la conservation des écosystèmes aquatiques et de prévenir la dégradation de l'environnement;
- favoriser la pleine participation et le partage équitable des bénéfices entre tous ceux qui tirent leur subsistance d'activités liées à la pêche, en particulier les communautés d'artisans-pêcheurs et les petits pisciculteurs des pays en développement, de manière à maximiser la contribution du secteur des pêches au développement rural;
- aider les pays en développement à accroître la productivité de leurs pêches grâce à la réduction des captures accessoires et des pertes consécutives à la capture, au développement de produits provenant de ressources sous-utilisées et à la réduction des coûts de production;
- aider les pays en développement à accroître leur participation au commerce international du poisson et des produits de la pêche;
- aider à accélérer le développement durable de l'aquaculture.

**Portée du programme**

275. Le Comité des pêches, à sa dix-neuvième session, a réaffirmé l'opinion que, pour assurer l'exploitation durable des ressources halieutiques, la FAO devait réagir à l'évolution récente des pêches mondiales en proposant une base plus rationnelle pour le développement des pêches de capture et de l'aquaculture, en luttant contre la dégradation de l'environnement et en améliorant les pratiques d'utilisation du poisson. Il a reconnu aussi que les décisions en matière d'aménagement devaient être prises sur la base de données scientifiques fiables et de recherches sur les aspects biologiques, écologiques, économiques et sociaux de la pêche.

276. Il a reconnu aussi que la FAO doit redoubler d'effort en vue de promouvoir le commerce international du poisson et des produits de la pêche, essentiellement par la mise en place de services d'information sur la commercialisation du poisson, la fourniture d'avis techniques et la promotion d'un commerce équitable.

277. Pour la formulation et la mise en oeuvre des programmes halieutiques à moyen terme, la Stratégie et les Programmes d'action de la Conférence mondiale des pêches continueront de fournir, comme l'a recommandé le Comité, un cadre d'ensemble et des orientations.

278. L'intégration déjà étroite qui existe entre les activités du Programme ordinaire et celles du Programme de terrain sera maintenue sur l'ensemble de la période de planification. On sait de source sûre qu'une majorité de pays a donné une priorité plus élevée au secteur des pêches dans les plans nationaux de développement économique et social. Il est donc à prévoir que les activités de terrain prendront de l'extension, spécialement dans les domaines de l'aquaculture, de la recherche, de la planification et de l'aménagement des pêches.

279. Le Grand Programme s'articule en trois programmes techniques qui sont les suivants:

- a) le programme relatif à l'*Information halieutique* recouvre la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de renseignements, de données et de statistiques sur les pêches. A moyen terme, les tâches principales consisteront à améliorer l'information touchant le développement durable des pêches, la protection de l'environnement, les biotechnologies et l'aquaculture, et à constituer des bases de données statistiques sur les captures en haute mer et dans les zones économiques exclusives, les eaux intérieures et l'aquaculture. Le programme se divise en deux sous-programmes techniques, dont un concernant les sciences aquatiques et l'information sur les pêches, l'autre les données et les statistiques halieutiques.
- b) Le programme relatif à l'*Exploitation et à l'utilisation des pêcheries* est le plus important des trois. Il porte sur le suivi et la mise en valeur rationnelle des pêches de capture, dans les eaux tant maritimes que continentales, l'aquaculture, le développement des techniques de pêche et de technologies visant à une utilisation correcte des ressources halieutiques, le rôle des pêches dans la lutte contre la sous-alimentation, la promotion du commerce international du poisson et des produits de la pêche. Le programme comprend quatre sous-programmes: *Ressources marines et environnement*, *Pêches continentales et aquaculture*, *Production halieutique* et *Utilisation et commercialisation du poisson*. Le programme s'emploie activement à promouvoir et soutenir la formation afin de renforcer les compétences du personnel des pays membres en développement dans le domaine de l'aménagement et de la mise en valeur des pêches.
- c) Le programme sur la *Politique halieutique* est conçu pour renforcer les capacités nationales de formulation des politiques halieutiques, de planification et de création d'institutions, et pour promouvoir la collaboration internationale dans le domaine de l'aménagement et du développement des pêches. La formation est aussi un élément important de ce programme. Le programme se compose de deux sous-programmes; l'un porte sur les avis en matière de politiques et le renforcement des institutions, et englobe la formation et la recherche. L'autre assure le soutien administratif du Comité des pêches et des organes régionaux des

pêches de la FAO, ainsi que la liaison avec les autres organisations internationales s'occupant des pêches et des affaires maritimes.

□ **Principales priorités**

*Orientations générales:*

280. Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus et pour mettre au point les programmes et activités relevant du Programme ordinaire et du Programme de terrain, on s'inspirera des orientations générales ci-après:

- a) l'aménagement est la condition essentielle d'un développement rationnel et durable des pêches. Les décisions d'aménagement doivent être prises sur la base de données scientifiques fiables et de travaux de recherche portant sur les aspects biologiques, écologiques, économiques et sociaux des pêches;
- b) les mesures de conservation et de développement doivent être complémentaires; l'établissement d'une base économique solide pour les pêches doit par conséquent tenir compte de la conservation des ressources;
- c) les activités doivent tenir compte des relations réciproques qui existent entre les ressources halieutiques et d'autres aspects des politiques nationales tels que la sécurité alimentaire et la nutrition, l'utilisation des eaux et des terres, les aspirations socio-économiques des communautés rurales;
- d) les politiques halieutiques doivent tenir compte des liens qui existent entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement et s'attaquera à ces problèmes;
- e) la collaboration entre pays et la coopération économique et technique entre pays en développement doivent rester la pierre de touche d'une mise en valeur durable des pêches mondiales;
- f) il restera nécessaire de rassembler, d'analyser et de diffuser des renseignements, des données et des statistiques sur les pêches, ainsi que des connaissances concernant les méthodes et techniques employées pour l'aménagement et le développement des pêches;
- g) les organes régionaux des pêches de la FAO devront rester des vecteurs de coopération internationale.

### *Information sur les pêches:*

281. Les réalisations de la FAO en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de renseignements, de données et de statistiques sur les pêches doivent être renforcées et pour cela un effort spécial doit être fait en vue de mieux couvrir certains domaines: aquaculture, utilisation durable des ressources halieutiques, particulièrement celles de la haute mer, protection de l'environnement et diverses autres questions présentant un intérêt croissant pour les pays en développement. Priorité sera donnée à l'enrichissement de la "mémoire collective" représentée par les rapports de projets, les missions, les consultations d'experts, etc.

282. Dans le domaine des statistiques des pêches, pour faire face à l'évolution et la progression des besoins, on perfectionnera les données tant régionales que mondiales. On y inclura des données sur les captures hauturières ventilées par types d'engins; la production aquacole; la production des eaux intérieures, la pêche de loisir, la production et le commerce d'espèces menacées; enfin, des données économiques.

283. La FAO réservera une priorité élevée au renforcement de la coopération avec les Etats Membres en vue d'accélérer la mise en place de capacités nationales de collecte, de compilation et d'analyse des données et statistiques halieutiques, et de développer la coordination entre la FAO et d'autres organisations. Il faudra notamment, en coordination avec les organes régionaux des pêches de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, obtenir une même qualité de données que celles qui sont rassemblées par l'intermédiaire du Groupe de travail de coordination des statistiques des pêches de l'Atlantique et auprès de l'industrie et d'organismes scientifiques.

284. Ce travail d'amélioration se fera conjointement avec le projet de Centre mondial d'information sur l'agriculture (CMIA), ce qui devrait permettre d'obtenir des produits informatisés de meilleure qualité, plus flexibles, plus sélectifs et plus actuels.

### *Exploitation et utilisation des ressources halieutiques:*

#### **.... l'environnement au premier plan ....**

285. Avec la priorité élevée accordée par l'Organisation à l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes et à la prévention de la dégradation de l'environnement, la Division des ressources halieutiques et de l'environnement devra porter une plus grande attention à la collecte et à l'analyse de renseignements sur les modifications de la biodiversité des écosystèmes des eaux douces et marines résultant de la pêche et d'autres activités humaines; à la mise au point de méthodes d'évaluation des charges contaminantes accumulées dans les eaux fluviales, lacustres et côtières à l'échelle des bassins versants. Les informations ainsi obtenues contribueront à mettre en lumière les incidences potentielles d'utilisations inappropriées des terres et des eaux sur les pêcheries des eaux douces et des

eaux littorales, ainsi que sur l'aquaculture. Ces travaux devront être coordonnés avec ceux d'autres Divisions, notamment AGL, AGP, AGR et FOR, par l'intermédiaire du Groupe de travail interdépartemental sur l'environnement et le développement durable et du Groupe de travail interdépartemental sur la planification de l'utilisation des terres.

286. Comme dans les autres secteurs d'activités du Programme de terrain de la FAO, les évaluations d'impact écologique continueront de faire partie de l'élaboration des projets consacrés aux pêches. A ce sujet, le groupe de travail informel récemment constitué au sein de la Division des industries halieutiques aura son rôle à jouer et examinera les futures activités et projets concernant le développement de la pêche artisanale du point de vue de la durabilité.

287. Les activités relatives à la pollution des eaux intérieures et à la protection de l'environnement devront être intensifiées, notamment dans le cadre des travaux des organes régionaux des pêches de la FAO s'occupant des pêches en eaux douces, comme le CPCA, la COPESCAL, la CECPI et la CIPP. Les effets d'activités humaines autres que la pêche (comme l'exploitation forestière, la régulation des niveaux hydrologiques) sur les bassins fluviaux et leurs ressources aquatiques vivantes, suscitent, en Europe et en Amérique latine, un regain d'intérêt. La FAO continuera de collaborer avec les pays du Traité amazonien pour mettre au point des pratiques halieutiques écologiquement valables pour ce bassin hydrographique. L'adoption du Code d'usages de la CECPI concernant les introductions et transferts d'organismes marins et des eaux douces, conçu pour atténuer les risques de tels transferts pour l'environnement et la santé, sera encouragée par les autres organes régionaux des pêches.

288. L'application à l'aquaculture et aux pêches continentales de la technique du Système d'information géographique (SIG) se poursuivra, en coopération avec le service central responsable de la mise en place du SIG. Dans un contexte où les questions relatives au changement du climat et à l'aménagement des pêches littorales hauturières trouvent un écho plus grand, il semble que le système SIG pourrait s'appliquer à la planification et à la surveillance de ces pêcheries. Cela permettrait à la FAO d'entreprendre des évaluations des incidences humaines et naturelles sur les bassins versants et les plateaux continentaux.

#### **.... un aménagement rationnel ....**

289. Un des principaux obstacles à l'exploitation durable des ressources halieutiques marines provient de l'absence de mécanismes appropriés pour utiliser rationnellement ces ressources. Pour ce qui concerne la haute mer, l'absence de méthode efficace permettant aux parties intéressées de se mettre d'accord sur la répartition des droits de pêche laisse place à une concurrence effrénée qui est une menace pour la base de ressources. Le problème des grands filets pélagiques dérivants en est un exemple. Mais même pour les zones économiques exclusives, sur lesquelles les Etats côtiers ont un droit de juridiction, il faut concevoir des mécanismes de répartition des ressources garantissant une utilisation durable. Il semble donc

nécessaire que la FAO donne la priorité à la mise au point de mesures visant à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources vivantes de la haute mer.

290. Pour ce qui concerne l'aquaculture, les activités de la FAO concernant l'aide à la planification, les maladies des poissons, l'élaboration d'aliments et de systèmes d'alimentation pour les poissons, la diversité biologique et génétique et la commercialisation, devront faire une place prioritaire à la pisciculture intégrée et aux petites stations d'élevage.

291. Dans le domaine de la technologie halieutique, une priorité accrue devra être réservée à l'utilisation de matériaux susceptibles de remplacer, dans la construction des bateaux de pêche, le bois qui se fait rare. Il faudra aussi se pencher de plus près sur l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche utilisés pour des espèces déterminées, décourager les méthodes de pêche qui détruisent les habitats naturels et préserver l'équilibre des écosystèmes aquatiques. A cet égard, des directives concernant les pratiques de pêche seront élaborées en vue d'aider à l'aménagement rationnel des ressources vivantes marines, y compris celles de la haute mer.

292. La conception des bateaux de pêche sera améliorée pour tenir compte des recommandations pressantes de la communauté internationale, mieux avertie des questions de sécurité en mer. Il est prévu aussi, quoique avec un moindre degré de priorité, de continuer à promouvoir l'optimisation de la consommation d'énergie au moyen de directives concernant la conception et les spécifications des bateaux, des engins et des méthodes de pêche.

293. Cette dernière activité fait partie intégrante de l'approche globale au transfert de technologies et, dans ce domaine, le Département des pêches coopérera avec le Département des politiques économiques et sociales pour établir des normes et directives en matière de planification de l'utilisation du personnel dans le secteur des pêches. Il est prévu de renforcer les programmes de formation et les services de vulgarisation des Etats Membres. Dans un même ordre d'idée, on continuera d'appliquer l'approche intégrée au développement de la pêche artisanale à des questions telles que le suivi et l'évaluation, l'octroi de facilités de crédit aux pêcheurs et la participation des femmes et des jeunes.

294. Le programme relatif à l'exploitation et à l'utilisation des ressources halieutiques mettra à profit deux initiatives, qui atteindront sous peu leur plein régime opérationnel. Il s'agit de l'*Utilisation en commun de navires pour la recherche, le développement et la formation* et du *Centre de services consultatifs sur la technologie de la pêche et l'aquaculture*, qui bénéficieront d'un soutien du PNUD jusqu'à la fin de 1991.

295. Dans le domaine de la transformation, de la distribution et du commerce du poisson, priorité sera donnée à la garantie de la qualité car la CEE devrait adopter en 1993 une législation sanitaire concernant le poisson et que, sur le marché des Etats-Unis, le système d'inspection obligatoire du poisson va être modifié. Le commerce international du poisson occupant une place croissante dans les économies nationales, il faudra continuer d'assurer la formation et les activités consultatives, à l'intention spécialement des pays en développement, et la FAO devra exercer une vigilance permanente à l'égard de l'accès aux marchés.

## .... information sur les marchés ....

296. Le réseau mondial des services consultatifs techniques et d'information sur la commercialisation du poisson, qui bénéficie d'une aide de la FAO, continuera de répondre aux besoins de l'industrie halieutique des pays en développement. GLOBEFISH, la banque de données installée au Siège, restera le pivot du réseau. Il est à noter qu'INFOFISH, qui est devenu en 1987 une organisation intergouvernementale, obtient de bons résultats et fait beaucoup pour les Etats Membres de l'Asie et du Pacifique. Il est envisagé de faire du réseau l'organe principal d'exécution d'un certain nombre de projets d'assistance technique concernant les produits halieutiques, qui seront financés par le Fonds commun pour les produits de base.

297. L'écart entre l'offre et la demande de poisson ne fait que croître et les groupes à faible revenu ne sont déjà plus en mesure d'accéder au poisson et aux produits de la pêche. Priorité sera donnée aux considérations nutritionnelles dans les projets de développement des pêches qui devront soit, directement, utiliser le poisson pour lutter contre la sous-alimentation, soit, indirectement, utiliser les profits tirés de la pêche pour améliorer la sécurité alimentaire des communautés de pêcheurs.

298. La commercialisation intérieure jouera encore un rôle critique dans la pleine utilisation des produits halieutiques et des mesures doivent être prises pour prévenir les pertes matérielles et économiques. Les pays doivent prendre, par exemple, des mesures pour améliorer la logistique et les opérations de commercialisation, notamment pour ce qui concerne l'approvisionnement en poisson des grands centres urbains. On s'efforcera en priorité d'accroître les bénéfices des femmes rurales là où ce sont elles qui, traditionnellement, assurent l'approvisionnement en poisson des centres urbains.

299. Un soutien technique continuera d'être fourni au Comité de la Commission du Codex Alimentarius qui s'occupe du poisson et des produits de la pêche, spécialement pour la mise au point de codes d'usage et de normes pour la transformation et la manutention des produits halieutiques.

### *Politiques de pêche:*

300. On peut s'attendre à un afflux croissant de demandes, aussi les activités relatives à la fourniture d'avis aux gouvernements des Etats Membres pour la formulation de politiques, plans et programmes nationaux de développement, d'aménagement des pêches et d'investissement conserveront toute leur importance.

301. Les pays continueront d'avoir besoin de services consultatifs sur les systèmes d'aménagement des pêches, notamment pour le suivi, le contrôle et la surveillance des opérations de pêche des flottilles tant nationales qu'étrangères. La formation aux concepts et techniques de planification et de mise en oeuvre des projets de développement,

d'aménagement et d'investissement concernant les pêches se poursuivra, avec des programmes et des matériels pédagogiques améliorés. Il faudra aussi poursuivre les études consacrées aux problèmes spéciaux du développement et de l'aménagement des pêches artisanales, en particulier pour ce qui concerne les aspects socio-économiques de la pêche artisanale et des communautés de pêcheurs et le renforcement du rôle des femmes dans le développement de la pêche. Priorité sera donnée, en matière de politiques, aux pays touchant le nouveau concept d'aménagement intégré des zones côtières dans l'optique de l'exploitation durable des pêcheries et de la protection de l'environnement.

302. Il est reconnu que les organes régionaux des pêches de la FAO sont des instances qui se prêtent utilement aux échanges entre Etats Membres d'expériences et d'information concernant le développement et l'aménagement des pêches. Ces organes fournissent aussi à la FAO des directives concernant son travail dans le domaine des pêches. Enfin, un certain nombre d'organisations internationales se sont créées récemment ou sont en voie d'être créées pour s'occuper des affaires maritimes et des pêches. Par exemple, on s'intéresse à la création d'un nouvel organe d'aménagement des thonidés pour l'océan Indien. La FAO doit maintenir son soutien à la coopération entre pays et oeuvrer en faveur d'une action concertée et d'une coordination renforcée.

### .... la recherche halieutique ....

303. La capacité de la recherche halieutique est, d'une manière générale, encore insuffisante. Les résultats de la recherche ne sont pas suffisamment exploités, aux niveaux tant national que régional, pour planifier et mettre en oeuvre le développement et l'aménagement des pêches. Dans beaucoup, sinon la plupart des pays, la coordination entre la planification de la recherche scientifique et ses utilisateurs est toujours un problème. A moyen terme, le Département des pêches accordera une priorité relative au renforcement des capacités nationales de recherche et cherchera à stimuler la mise en route de programmes régionaux de recherche.

#### Coopération extérieure

304. Les liens de coopération, par programme et par domaine technique, peuvent être décrits comme suit:

#### *Information sur les pêches:*

305. Le Système d'information sur les sciences aquatiques et les pêches (ASFIS) sera entretenu, conjointement avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Bureau des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer, et avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les partenaires nationaux du système.

306. On s'efforcera aussi de travailler en coordination avec le Groupe de travail sur les statistiques des pêches pour l'Atlantique et avec les organisations régionales des océans Indien et Pacifique, par exemple, avec l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud et avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC).

*Exploitation et utilisation des ressources halieutiques:*

307. L'expansion du programme SIG se poursuivra mais, dans une grande mesure, en fonction du degré de soutien extérieur qui pourra être mobilisé. Les programmes concernant la planification et l'aménagement des zones côtières nécessitent la coopération de plusieurs autres institutions.

308. La FAO continuera de contribuer étroitement, avec d'autres organisations des Nations Unies comme le PNUE et par l'intermédiaire du Groupe mixte d'experts OMI/FAO/Unesco/OMM/AIEA/ONU/PNUE chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP), notamment avec le Groupe de travail du GESAMP sur les incidences écologiques de l'aquaculture côtière à la mise en oeuvre de programmes régionaux concernant l'environnement.

309. La coopération interinstitutions joue un rôle essentiel dans les questions d'environnement, notamment dans les cas où des conventions concernant d'autres secteurs que la pêche ont en fait une incidence sur celui-ci (OIT, OMI et OMS). Dans un certain nombre de cas, un financement mixte a été organisé pour des activités en rapport avec la pêche (PNUE). Sur les questions de sécurité, l'Organisation continuera de travailler en liaison étroite avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et avec l'Organisation internationale du travail (OIT).

310. La composante "industries" du programme continuera d'inclure des activités menées conjointement avec d'autres institutions comme le PAM et l'ONUDI et avec des organismes intergouvernementaux tels que l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et INFOFISH.

*Politique de pêche:*

311. Ce programme est largement relié aux activités d'autres organisations internationales et régionales, entre autres:

- a) le système FIPIS fonctionne en coopération avec la Banque mondiale, avec la BASD et d'autres banques régionales, et avec des donateurs bilatéraux;
- b) des activités concernant les questions socio-économiques, la recherche et les études sur la gestion des ressources sont menées conjointement avec l'ICLARM et avec d'autres instituts de recherche;

- c) la coopération avec des ONG internationales et nationales pour ce qui concerne le développement des communautés vivant de la pêche et les organisations de pêcheurs;
- d) la coopération avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer, ainsi qu'avec les organisations internationales s'occupant des pêches, dans le cadre d'activités concernant la pêche hauturière.

## GRAND PROGRAMME 2.3 - FORETS

### ● Perspectives, problèmes et ouvertures

312. A l'orée des années 90, le couvert forestier représente encore, dans les pays développés et en développement respectivement, 25,6 et 29 pour cent des superficies en terres. Mais la dégradation des ressources forestières dans ces deux zones et leur mise en valeur durable suscitent de grandes préoccupations. A ces préoccupations correspond une toute nouvelle compréhension du rôle joué par les forêts dans le développement et, en particulier, de sa contribution à la stabilité de l'environnement et au bien-être des populations rurales. C'est pourquoi la période actuelle se caractérise surtout par une révision complète du rôle des forêts dans le développement et par la réorientation des politiques et stratégies forestières.

#### .... caractéristiques principales ....

313. Il convient de rappeler, en y insistant, certaines caractéristiques fondamentales de l'économie forestière mondiale. La production et la consommation des principaux produits industriels dérivés du bois continueront d'être essentiellement concentrées dans les pays développés. L'utilisation du bois comme combustible représente 80 pour cent de la consommation totale de bois rond des pays en développement et 16 pour cent de leur consommation énergétique totale. En 1989, le commerce mondial des produits forestiers a représenté 95 milliards de dollars E.-U. Les pays en développement en ont exporté pour 13,4 milliards de dollars E.-U. et importé pour 15,5 milliards de dollars E.-U. A quelques grandes exceptions près, ces pays sont devenus davantage tributaires des importations de produits industriels en provenance des pays développés. L'allure générale des prix des produits forestiers a été marquée par un léger fléchissement en valeur réelle ces vingt dernières années, et par une baisse des termes de l'échange pour les exportateurs des pays en développement. Néanmoins, l'importance économique du secteur forestier reste inchangée, notamment pour les pays en développement dont les besoins de produits dérivés du bois ne font que croître.

#### .... montée des préoccupations ....

314. Les responsables des politiques sont en conséquence bien conscients de ce que la poussée démographique, la persistance de la misère rurale et la colonisation anarchique des

terres forestières sont à l'origine de la dégradation alarmante et de la destruction des ressources forestières des pays tropicaux. Le rythme accéléré des déboisements a de graves conséquences écologiques et socio-économiques, qui s'étendent bien au-delà du contexte local et même du secteur forestier proprement dit. Mais en même temps, une meilleure prise de conscience de la dépendance cruciale des populations rurales à l'égard des forêts et des arbres, ainsi que des produits et des avantages qu'ils fournissent constitue un fait positif.

315. La montée des préoccupations mondiales devant l'étendue de la dégradation des forêts tropicales et les faiblesses des programmes forestiers mis en oeuvre jusqu'ici confirme qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles politiques et de nouvelles stratégies pour conserver efficacement les ressources forestières, assurer leur exploitation durable et accroître leur contribution au bien-être des communautés locales. C'est pour cela que le Programme d'action forestier tropical (PAFT) a été lancé. Un autre sujet de préoccupation provient du dépérissement des forêts sous l'effet de la pollution atmosphérique qui sévit dans les pays développés, de la perte de la diversité biologique et des possibles effets du réchauffement de la planète.

316. L'évolution générale de la foresterie dans les années quatre-vingt-dix sera encore déterminée par la pression démographique et écologique. En l'an 2000, le monde en développement comptera environ un milliard d'habitants de plus. Il est concrètement démontré que cet accroissement massif de la population se traduira par une ultérieure conversion des terres forestières en terres agricoles. D'après l'étude FAO "Agriculture: Horizon 2000", l'avancée de la frontière agricole pourrait engloutir 10 millions d'hectares par an. La misère rurale généralisée et l'insécurité alimentaire resteront, avec les questions d'environnement et de développement rural, extrêmement préoccupantes. La population du monde développé restera stable et, compte tenu du caractère clairsemé des populations rurales et de la forte productivité agricole, il faudra surtout se préoccuper de trouver des systèmes efficaces d'aménagement des terres qui mettent mieux à profit les multiples fonctions économiques et écologiques de la forêt. Dans cet ensemble très varié de situations, le secteur forestier doit faire face aux impératifs conjugués et potentiellement contradictoires de la croissance économique, de la participation populaire et de la stabilité de l'environnement.

#### **.... rôle économique et social des forêts ....**

317. Si l'on veut accroître la contribution des forêts à la croissance économique, il faut élargir la gamme des produits ligneux et non ligneux et mettre au point des procédés industriels permettant l'utilisation la plus complète possible de ces produits. La croissance de la consommation des produits dérivés du bois devrait se situer autour de trois pour cent à l'échelle mondiale, mais pourrait atteindre 4 à 6 pour cent dans les pays en développement. Le bois de feu continuera aussi, sans doute, à être une importante source d'énergie dans les pays en développement. Il existe certaines possibilités de renforcer la base économique des activités forestières mais, pour cela, il faut que le secteur privé joue un rôle plus grand et que l'on veuille de plus près à la commercialisation des produits forestiers. Les politiques de prix, en particulier les prix du bois sur pied, et les politiques fiscales devraient encourager

les investissements publics et privés destinés à maintenir ou augmenter la productivité des forêts et des arbres pour suivre le rythme de la demande.

318. L'augmentation de la productivité des forêts peut contribuer au bien-être des populations rurales en expansion et, par la création de revenus supplémentaires et de possibilités d'emplois, les inciter à participer activement à des entreprises rurales fondées sur la forêt. En particulier, le fait d'assurer aux paysans sans terre et autres ruraux pauvres des possibilités d'existence durables ne représentera pas seulement une contribution importante à la lutte contre la pauvreté mais atténuera, naturellement, diverses causes de pression qui conduisent à la destruction des forêts. Il sera indispensable de garantir la participation équitable des femmes aux avantages de la foresterie. En outre, en associant les collectivités locales à la conception et à la conduite d'activités forestières, on favorisera la participation aux décisions, réalisera un flux équitable d'avantages pour les usagers, une intégration plus efficace de ces activités dans les systèmes locaux de production et, en fin de compte, une durabilité accrue.

319. Quoiqu'essentielle, la contribution de la foresterie à la protection de l'environnement et au développement durable ne peut se concevoir isolément. Elle doit être complétée par des politiques tendant à ralentir la croissance démographique et à offrir aux ruraux pauvres des activités rémunératrices. La foresterie devrait jouer un rôle particulièrement actif dans les nombreuses zones du monde en développement dotées de peu de ressources en contribuant à créer des revenus et à mettre en place un environnement économique dans lequel il est plus profitable de conserver des ressources que de les détruire. Des efforts conjugués de caractère interdisciplinaire, associés en particulier avec l'agriculture, devront être faits pour utiliser de façon à la fois productive et durable les ressources naturelles. En même temps, la conservation de la biodiversité doit faire, autant que possible, partie intégrante de l'aménagement des forêts naturelles. Pour toutes ces mesures et d'autres encore, il faudra trouver des mécanismes permettant d'en partager les coûts et les responsabilités. D'autre part, il faudra suivre avec vigilance l'interaction complexe qui s'exerce entre les forêts et l'environnement mondial.

#### .... différents intervenants ....

320. Une grande partie de la superficie forestière se trouve sous le contrôle, ou la forte influence, d'organismes publics. C'est pourquoi les grands défis que soulève la foresterie appellent un profond remaniement des politiques, des stratégies et des instruments institutionnels des gouvernements. Les capacités nationales de planification et de formulation des politiques forestières devront être considérablement renforcées. Un dialogue régulier avec les autres secteurs et avec les autorités chargées de la planification générale est indispensable pour arriver à une utilisation cohérente et stable des terres et à la pleine concrétisation du potentiel forestier. Le secteur privé et les organisations locales devraient occuper une place de premier plan dans les activités forestières. Il faudra, au préalable, améliorer sensiblement les ressources humaines, en mettant l'accent sur des approches participatives et sur le renforcement des compétences techniques et économiques. Pour trouver des solutions

techniques efficaces, il faudra aussi redoubler d'efforts au niveau de la recherche appliquée et du transfert de technologie.

### .... rôle de la FAO ....

321. La FAO est généralement considérée, parmi les organisations internationales, comme le chef de file pour les questions concernant les forêts et cela dans trois principaux domaines de responsabilité: premièrement, la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements couvrant tous les aspects des forêts et de l'industrie forestière; deuxièmement, la fourniture aux Etats Membres d'une assistance technique en matière de foresterie; troisièmement, en tant que tribune d'un dialogue sur les questions de politiques. La FAO a pris, ces dix dernières années, un certain nombre d'initiatives tendant à concrétiser le potentiel de développement des forêts dans le contexte plus large du développement rural. Parmi ses initiatives plus importantes, elle a:

- a) lancé le PAFT, action internationale concertée visant à conserver et gérer les ressources forestières tropicales;
- b) encouragé la participation active des hommes, des femmes et des groupements locaux aux activités forestières;
- c) souligné les diverses contributions - écologiques, productives et économiques - de la forêt à la sécurité alimentaire et le rôle joué par les arbres, en dehors de la forêt, dans la stabilité de l'environnement et le développement rural;
- d) développé le rôle de la foresterie dans la création de revenus en dehors des exploitations et l'industrialisation des campagnes.

#### Objectifs

322. A sa dixième session (septembre 1990), le Comité des forêts (COFO) a fixé, pour le Grand Programme Forêts, les objectifs à moyen terme suivants:

- contribuer à renforcer la productivité et l'utilisation durable des forêts et des arbres et maximiser leur contribution au développement rural et socio-économique;
- promouvoir la conservation des écosystèmes forestiers et l'intégration des forêts et des arbres dans les systèmes d'utilisation des terres de manière à maintenir la productivité des ressources en terres et en eaux et renforcer les valeurs écologiques;
- aider à accroître la valeur des produits forestiers - ligneux et autres - de manière à pouvoir faire face à l'évolution des besoins de produits tirés de la forêt et des arbres;
- appuyer la pleine participation de tous et le partage équitable des bénéfices entre tous ceux qui vivent des activités forestières, en particulier en tant que moyen d'existence extra-agricole pour les groupes les plus vulnérables;
- faciliter l'adaptation des politiques forestières, le renforcement du dispositif institutionnel et des moyens de planification du secteur, ainsi que la promotion des ressources humaines et des capacités de recherche, afin de maximiser la contribution des forêts au développement.

323. Le COFO a suggéré en outre que priorité soit accordée aux activités ci-après: élaboration des politiques forestières, PAFT, développement des bases de données et des statistiques forestières, études prospectives, développement des marchés, intégration de considérations socio-économiques et écologiques dans la foresterie polyvalente, rôle des femmes dans la foresterie.

**Portée du programme**

324. Le Grand Programme de la FAO concernant les forêts réservera une pleine attention aux importantes interactions qui existent entre la foresterie et d'autres aspects du développement rural. En particulier, les liens avec les autres programmes de l'Organisation et avec les activités recoupant plusieurs programmes seront activement développés et maintenus dans des domaines tels que la planification de l'utilisation des terres et les Systèmes d'information géographique, la conservation *in situ* des ressources génétiques, la gestion participative des ressources naturelles communes, les avis en matière de politiques et la planification du développement.

325. Le PAFT devrait rester le cadre stratégique et, pour les pays en développement, le moyen principal d'atteindre leurs objectifs nationaux. Le PAFT lui-même est une entreprise

collective en évolution qui rassemble les pays tropicaux et la communauté internationale et fait appel à l'étroite coopération et à un effort partagé des institutions techniques et financières oeuvrant dans le domaine de la foresterie. Le rôle de la FAO consiste à fournir des avis techniques et une assistance pour la mise au point et l'application d'approches exhaustives et d'initiatives concrètes visant à la conservation et à la gestion durable des ressources forestières tropicales. Il consiste aussi à mobiliser un soutien et une coopération internationale en faveur des pays qui exécutent des plans nationaux PAFT. Le PAFT reçoit un soutien technique de chacun des trois programmes forestiers, qui consacrent à cette tâche une part importante de leurs activités et de leurs ressources.

326. Les activités de terrain, qui sont étroitement complémentaires des activités du Programme ordinaire, devraient se développer considérablement durant la période couverte par le plan. Les pays en développement attribuent une priorité plus élevée à la mise en valeur des forêts et il est visible que la communauté des donateurs et les institutions de financement sont de plus en plus décidées à soutenir la coopération technique.

327. Le Grand Programme se subdivise en trois programmes, comme suit:

328. Le programme sur les *Ressources forestières et l'environnement* porte sur les activités fondamentales de prospection, conservation, aménagement et création de ressources forestières et de faune sauvage aux fins de développement et de conservation. Une part appréciable (plus de dix fois les crédits du programme ordinaire), des fonds extrabudgétaires utilisés pour l'assistance technique dans le domaine des forêts est allouée à ce programme.

329. Le programme se divise en cinq sous-programmes techniques, dont l'un est consacré à la coordination du PAFT. Deux sous-programmes concernent d'une part l'évaluation, l'aménagement et la protection des forêts, et d'autre part, l'aménagement et la conservation des ressources génétiques forestières; les deux autres traitent de la fonction écologique des forêts et des arbres et de l'aménagement de la vie sauvage. Ces activités contribuent donc, de manière appréciable aux priorités générales de l'Organisation en matière de développement durable et de biodiversité, et, dans une moindre mesure, à l'utilisation des biotechnologies.

330. Le Programme *Produits forestiers*, se rapporte à tous les types d'industries du bois, qu'il s'agisse de matière première ou de produits finis et quelles que soient la dimension des opérations et la taille de l'entreprise. Il couvre les produits traditionnels dérivés du bois tels que les sciages, les panneaux, la pâte et le papier et la transformation chimique du bois, mais aussi les produits non ligneux. Les considérations écologiques font partie intégrante de toutes les activités. Les produits non ligneux, l'énergie, le commerce et la commercialisation en sont les aspects essentiels.

331. Le programme regroupe trois sous-programmes: *Développement des industries forestières*, *Commerce et commercialisation des produits forestiers* et *Produits forestiers non ligneux et dendroénergie*. On s'efforcera de valoriser les ressources humaines grâce à la diffusion de l'information, à la préparation de matériels pédagogiques et à l'organisation de cours de formation.

332. Le Programme *Institutions et investissement forestiers* a pour objet le renforcement des ressources institutionnelles et humaines et la fourniture aux administrations forestières nationales d'avis en matière de politiques et de planification. Ce programme englobe d'importantes activités sur les politiques, les institutions, la recherche et la formation forestières, l'économie et les statistiques, la planification sectorielle et la foresterie communautaire. Ses grandes orientations ont trait aux avantages sociaux des activités forestières et à la participation populaire.

333. Le programme se compose de quatre sous-programmes. L'un est consacré au renforcement institutionnel, notamment par la formation et la recherche; un autre est consacré aux analyses et aux statistiques internationales et apporte un soutien à la planification sectorielle. Un troisième sous-programme concerne l'analyse des politiques et les avis en la matière ainsi que les services à assurer aux organes statutaires. Le quatrième sous-programme a pour but de promouvoir la mise au point d'approches participatives, notamment par le biais de la foresterie communautaire.

□ **Principales priorités**

*Orientations générales:*

334. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les programmes et activités relevant tant du Programme ordinaire que du Programme de terrain seront élaborées en tenant compte des orientations générales ci-après:

- a) les actions de conservation et de développement doivent être complémentaires. C'est ainsi que la mise en place d'une solide base économique pour la foresterie doivent se conjuguer judicieusement avec la conservation des ressources;
- b) toutes les activités et tous les projets doivent tenir compte de l'interaction complexe qui met en relation les forêts, les arbres et la vie sauvage avec la sécurité alimentaire et la nutrition, les systèmes agronomiques et les utilisations des terres, et prendre en considération le tissu socio-économique des sociétés rurales;
- c) une attention plus systématique devra être réservée aux produits non ligneux tirés de la forêt et des arbres qui peuvent alimenter des activités rémunératrices et renforcer la base économique;
- d) il faut prendre conscience du potentiel exceptionnel des forêts et des arbres à l'égard du double problème de la pauvreté rurale et de la dégradation de l'environnement;

- e) il faudra prendre systématiquement en compte les étroites interactions qui existent entre la foresterie et d'autres secteurs économiques.

*Ressources forestières et environnement:*

335. La nécessité de gérer de manière durable la plupart des forêts naturelles accessibles qui restent et les plantations forestières de plus en plus étendues est une idée qui gagne du terrain. Toutefois, il faudra redoubler d'efforts pour convaincre les propriétaires, qu'il s'agisse de l'Etat, de la commune, des collectivités locales, sociétés privées ou particuliers, qu'ils ont intérêt à soumettre les ressources forestières à un aménagement durable et à recourir aux avis des techniciens. Les domaines prioritaires concerneront spécifiquement les forêts de pluie tropicales et les terres boisées des tropiques arides, ainsi que d'autres zones forestières jusqu'ici négligées comme les forêts ripicoles et les forêts de marécages, ainsi que celles qui donnent des produits forestiers autres que le bois, comme le rotin et le bambou.

**.... un suivi constant ....**

336. Dans le domaine de l'évaluation des ressources forestières, le suivi - qui s'oppose à l'inventaire ponctuel - recevra, à divers niveaux, la priorité. Aux niveaux régional et mondial, la série d'évaluations des ressources forestières tropicales/mondiales réalisée en 1980 et 1990 sera transformée en un système de suivi permanent, dont les résultats d'ensemble seront publiés à intervalle de cinq ans. Au niveau national et infranational, il faudra élaborer des matériaux de référence et de formation, qui permettront d'évaluer l'évolution de la situation, notamment pour ce qui concerne l'application de technologies modernes comme les ordinateurs, la télédétection et les systèmes d'information géographique.

337. Les plantations forestières, et les plantations d'arbres d'une manière générale, sont des activités permanentes en matière de foresterie, que ce soit à des fins productives ou écologiques. On continuera d'élaborer des directives visant à assortir les espèces et provenances avec les emplacements, et de suivre de près tout ce qui concerne l'établissement et l'aménagement des plantations, notamment sur les terres dégradées. On mettra aussi l'accent sur les plantations à cycle court et de forte densité pour la production de bois et de fourrage.

338. En ce qui concerne l'amélioration des essences et la conservation des ressources génétiques forestières, on continuera de donner la priorité au soutien des institutions nationales chargées de la collecte, de la caractérisation, de l'amélioration, des échanges, de la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières, particulièrement des essences polyvalentes des tropiques arides et sub-humides. Ce travail se fera en liaison avec le Groupe d'experts de la FAO sur les ressources génétiques forestières et avec la Commission internationale du peuplier.

## .... protection des forêts ....

339. Concernant la protection des ressources forestières, une priorité relative sera accordée aux questions ci-après: prévention et lutte contre les incendies de forêts et feux de brousse; lutte contre certains ravageurs et maladies des forêts. La FAO prendra la part qui lui revient dans les études et le débat international sur les relations qui existent entre les forêts et le changement du climat, entre le dépérissement des forêts et la pollution atmosphérique.

340. Le programme continuera d'englober le travail théorique concernant la place des forêts et des arbres dans des systèmes diversifiés et durables d'économie de montagne, et plus spécialement la quantification des avantages économiques et financiers, la participation des communautés vivant en altitude et la conception de mécanismes institutionnels appropriés. Il desservira le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne, de la Commission européenne des forêts, auquel participent activement des représentants de pays non européens. Les réseaux régionaux et sous-régionaux travaillant sur l'aménagement des bassins versants en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes sont un moyen pour la FAO d'encourager des activités de CTPD.

341. Etant donné la contribution de la vie sauvage à la sécurité alimentaire et au développement rural, priorité sera donnée à l'élaboration de directives pour l'aménagement de la vie sauvage et des zones protégées, une importance particulière étant réservée à la participation des populations locales; au rassemblement de statistiques sur la vie sauvage et ses produits dérivés; à la diffusion de méthodes d'élevage du gibier, sur parcours et en exploitations, et à leurs résultats économiques. Les activités restant en cours sont: trois bulletins régionaux de la FAO sur l'aménagement de la faune sauvage et des zones protégées; des réseaux régionaux et des séminaires, et la desserte du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et les parcs nationaux, de la Commission africaine des forêts et de la vie sauvage.

342. Dans le domaine de la foresterie des zones arides et de la lutte contre la désertification, les activités de promotion des essences/genres d'arbres indigènes polyvalents sous-utilisés s'intensifieront. Les transferts de connaissances se poursuivront sous la forme de directives et de cours de formation sur les brise-vents, rideaux d'arbres et haies vives. Un soutien sera assuré aux réseaux sous-régionaux et régionaux de foresterie en zone aride à l'oeuvre dans la région méditerranéenne, dans l'Afrique au sud du Sahara et en Amérique latine.

343. L'intégration des arbres et des arbustes dans les systèmes agronomiques aide à restaurer la fertilité du sol, à enrayer l'érosion éolienne et hydraulique, à obtenir un supplément de combustible et de fourrage et à diversifier les revenus. Le programme, en coopération avec le Grand Programme Agriculture, favorisera les transferts de connaissances dans ce domaine au moyen de réseaux régionaux et de publications traitant de réussites agroforestières, ainsi que de travaux sur l'évaluation des terres pour l'agroforesterie, l'amélioration des jachères forestières et l'agroforesterie périurbaine.

### *Produits forestiers:*

344. La formation sera au centre de ce sous-programme et couvrira diverses disciplines allant de la planification et de l'exécution des opérations d'exploitation et des industries forestières, à la réalisation d'activités de planification des marchés et de commercialisation en passant par l'amélioration des méthodes d'exploitation et la mécanisation. Etant donné les difficultés qu'ont les industries de transformation à se procurer des matières premières, on étudiera l'évolution de l'offre et de l'utilisation de matières premières de remplacement. On suivra de près les nouvelles techniques de transformation, en veillant particulièrement aux questions d'environnement et aux biotechnologies. Il est certain que l'accent portera nettement moins sur les activités traditionnelles de récolte et de transport du bois et sur les grandes industries, et beaucoup plus sur les petites entreprises et les questions d'environnement.

345. En ce qui concerne les systèmes de récolte du bois, on continuera de diffuser des techniques de base et des techniques intermédiaires, et les questions socio-économiques et écologiques seront au premier plan. Concernant la récolte, les activités seront axées sur la planification et la gestion des opérations à petite échelle; la meilleure utilisation de quelques produits forestiers non ligneux; l'utilisation des résidus et la promotion de méthodes durables d'exploitation des forêts tropicales naturelles. On continuera de rassembler, d'analyser et de diffuser, dans le cadre de séminaires, d'ateliers de formation et au moyen de publications, des informations sur l'exploitation des forêts. Les activités de formation et les institutions s'occupant, à l'échelon local et sous-régional, des questions d'exploitation forestière recevront un soutien, et les échanges d'informations et d'expertises seront encouragés.

346. Pour favoriser le développement des petites industries forestières, on préparera des études de cas fournissant des exemples pratiques de la manière dont ce type d'industrie s'est développé dans des régions et dans des circonstances analogues, et décrivant les solutions disponibles pour résoudre des problèmes concrets. On s'efforcera surtout de préparer des plans de développement et des études de faisabilité pour l'implantation de ces industries, en couvrant des questions tels que la technologie, la commercialisation, les ressources financières et humaines.

### **.... élargir la gamme de produits ....**

347. Les produits forestiers non ligneux tels que les laques et résines, les plantes médicinales et les huiles essentielles et les plantes sauvages vivrières recevront une priorité plus élevée. Le programme assurera aux gouvernements des Etats Membres des services consultatifs concernant les méthodes d'identification de produits prometteurs, les analyses de viabilité, l'évaluation des techniques de transformation et de conditionnement et le développement des marchés. La mise au point de ce type de produit nécessitera une approche pluridisciplinaire. On entretiendra des bases de données sur toute une gamme de produits d'origine végétale et animale, qui seront accessibles aux organisations intéressées. Un soutien

sera fourni en vue de renforcer les institutions travaillant sur les produits forestiers non ligneux.

348. Le potentiel énergétique de la biomasse ligneuse restera un important domaine d'activités, parmi lesquelles la formation et la fourniture de données utilisables pour la planification joueront un rôle essentiel. On encouragera une utilisation plus efficace de la dendro-énergie par les ménages ruraux et urbains et par les industries.

349. Dans le domaine du commerce international des produits forestiers tropicaux, la FAO participera activement à la collecte et à la diffusion de données statistiques et d'informations concernant les conditions et les perspectives des marchés. L'information concernant le marché des produits non ligneux sera également développée.

#### *Institutions et investissements forestiers:*

350. Le renforcement des capacités nationales chargées de la formulation des politiques et de la planification, et l'amélioration des ressources institutionnelles et humaines disponibles pour mettre en oeuvre les politiques et programmes forestiers continueront de recevoir une priorité élevée. L'analyse permanente des implications politiques et institutionnelles des nouvelles fonctions de la forêt permettra de dispenser des avis. On se servira des instruments institutionnels pour fournir des incitations et favoriser une participation active et durable des populations rurales, des organisations locales et du secteur privé. Pour cela, il faudra aussi soutenir les institutions nationales de recherche, de formation et d'éducation, le plus souvent en recourant à la CTPD sous-régionale, régionale et interrégionale. Le programme restera placé sous la conduite du Comité consultatif de l'enseignement forestier.

351. Le travail d'analyse des politiques restera axé sur l'adaptation des politiques forestières en fonction de l'évolution des contextes nationaux et internationaux. Des études régionales des politiques forestières appliquées en Asie, en Afrique et en Amérique latine fourniront à cet égard d'utiles indications. Elles compléteront le travail déjà fait pour l'Europe et le Moyen-Orient. De nouvelles directives concernant l'évaluation de l'impact - économique, social, institutionnel et écologique - des projets forestiers seront élaborées et testées, en collaboration avec la Banque mondiale et le PNUE.

352. L'élaboration de politiques et de plans de portée internationale et nationale nécessitera une solide base d'informations ainsi qu'une analyse de la situation et des perspectives du secteur forestier. La FAO conservera un rôle capital en matière de collecte et de diffusion des statistiques forestières, dans le cadre du programme CMIA. Priorité sera donnée également à la préparation d'une grande étude prospective mondiale de l'offre et de la demande de produits forestiers fondée sur l'évaluation des ressources forestières faite en 1990 et sur la cinquième étude sur les tendances du bois en Europe. Cette étude prospective aura pour but de quantifier les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la mise en valeur des forêts.

#### .... auto-assistance et foresterie ....

353. Une priorité élevée continuera d'être attribuée à la mise au point et à la diffusion de connaissances et d'instruments visant à favoriser une participation accrue des populations rurales à des activités forestières d'auto-assistance. On mettra davantage l'accent sur les questions d'équité et plus spécialement sur les ruraux pauvres, notamment les femmes, et leur participation au niveau des ménages et de la communauté. On s'efforcera d'appliquer à la foresterie le concept de planification décentralisée, et de mieux comprendre le type de soutien que demande l'aménagement local ou mixte des ressources forestières et des arbres. Le programme spécial sur les forêts, les arbres et l'homme - que soutiennent plusieurs donateurs - continuera d'encourager la diffusion d'approches participatives.

354. Unasylva, revue trimestrielle de la FAO, se concentrera de plus en plus sur les problèmes essentiels de la foresterie et des industries forestières situées dans le contexte plus large du développement rural.

#### Coopération extérieure

355. Les liens de coopération sont indiqués par programme et par domaine technique:

##### *Ressources forestières et environnement:*

- a) exécution du PAFT, avec le PNUD, la Banque mondiale, les Banques régionales de développement et d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux;
- b) évaluations des ressources forestières mondiales, avec la CEE et le PNUE;
- c) conservation *in situ* des ressources phytogénétiques, avec le PNUE, l'Unesco, l'UICN et le GCRAI, dans le cadre du Groupe de conservation des écosystèmes;
- d) formation et études sur la prévention des incendies et la lutte contre les feux des forêts, avec la CEE, l'OMM et le CIHEAM;
- e) aménagement des forêts naturelles, avec l'Unesco et l'ITTO;
- f) aménagement des bassins versants et des écosystèmes de montagnes avec l'ICIMOD et l'IUFRO;
- g) aménagement de la vie sauvage et des zones protégées, avec le PNUE, l'UICN, le WWF et le réseau Amérique latine et Caraïbes opérant dans ce domaine;

- h) foresterie de zone aride et rôle de la foresterie dans la lutte contre la désertification, avec le CILSS, l'IGADD, la SADCC et le CIHEAM;
- i) agroforesterie, avec le CATIE, le CIRAF et l'ATIBT.

*Produits forestiers:*

356. La FAO travaille en liaison avec d'autres organisations internationales telles que l'OAB, le GATT, l'OIT, le CCI, l'ITTO, l'OCDE, la CNUCED et l'ONUDI.

357. La coopération porte notamment sur les domaines ci-après:

- a) exploitation forestière et transport du bois, par l'intermédiaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières;
- b) information sur le commerce et les marchés avec l'ITTO et l'OAB;
- c) renforcement, avec l'OIT, de la préparation de la main-d'oeuvre employée dans les opérations forestières;
- d) préparation d'études de viabilité, évaluation des procédés de transformation et utilisation de nouvelles matières premières, avec l'ONUDI;
- e) développement de la dendroénergie, avec l'ESMAP et la Banque mondiale; formation à la fabrication du charbon de bois, avec la SADCC; promotion de systèmes appropriés de conversion du bois de feu, en particulier, production d'énergie et électrification des communautés rurales, avec la CEE.

*Institutions et investissement forestiers:*

358. La coopération porte sur les questions suivantes:

- a) renforcement des capacités nationales de recherche forestière, avec l'IUFRO et le GCRAI;
- b) informations de base concernant le secteur forestier, aux fins de publication et d'analyse, avec le Service statistique de l'ONU, la CEE, la CEA, la CESAP, la CEDEAO, l'Unesco, la CNUCED, l'ONUDI, la Banque mondiale et l'Institut mondial pour les ressources;
- c) statistiques sur le bois de feu et l'énergie, avec l'ESMAP et la Banque mondiale;

- d) études analytiques des perspectives du secteur forestier, avec la CEE, l'IUFRO et la Banque mondiale;
- e) groupe de travail mixte FAO/CEE sur l'économie et les statistiques forestières, avec la CEE;
- f) connaissances indigènes en matière d'aménagement des arbres, avec l'Unesco;
- g) populations et environnement, avec l'UNRISD;
- h) rôle des femmes dans le développement, avec la Banque mondiale;
- i) foresterie communautaire et organisations de travailleurs ruraux, avec l'OIT;
- j) planification de l'utilisation des terres et démographie, avec le FNUAP;
- k) approches participatives, suivi et évaluation, avec le FIDA;
- l) directives pour l'évaluation de l'impact des projets forestiers, avec le PNUE et la Banque mondiale.

## LES DIMENSIONS REGIONALES

359. La FAO fournit des services à 157 Etats Membres. Cette quasi-universalité est l'un des atouts majeurs de l'Organisation mais elle entraîne également la prise en compte d'une mosaïque de richesses naturelles, d'exigences et d'intérêts très divers dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts, et même de différentes conceptions de la coopération internationale. Il existe dans chaque région où travaille la FAO des éléments communs qui contribuent à façonner ses approches vis-à-vis des problèmes régionaux et sous-régionaux; ils sont résumés ci-dessous. Afin d'éviter les doubles emplois, les activités à moyen terme proposées sont limitées aux structures régionales de la FAO (Bureaux régionaux et Divisions mixtes FAO/Commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies).

### ● Afrique

#### *Le cadre régional:*

360. La région Afrique se heurte à de graves problèmes pour réaliser ses objectifs économiques et sociaux. En particulier, le secteur agricole continue d'être confronté à des obstacles tels que l'incertitude croissante du climat, l'accroissement de la pression démographique, la dégradation des sols, l'amenuisement du couvert végétal, diverses catastrophes naturelles et d'autres graves problèmes comme les infestations de criquets pèlerins, la sécheresse, les troubles politiques, la persistance de termes de l'échange international défavorables, le poids du service de la dette et l'insuffisance de l'aide au développement.

361. Dans toute la région, l'agriculture doit affronter un bon nombre de défis redoutables:

- a) la mauvaise qualité généralisée des sols représente une contrainte majeure, même si de vastes ressources en terres se prêtent à l'expansion de l'agriculture. On manque toutefois de renseignements détaillés et fiables sur leur nature et leur distribution;
- b) le développement de l'irrigation, qui aurait pu résoudre le problème de l'irrégularité des précipitations et des sécheresses périodiques, est entravé par les coûts d'investissements élevés et le manque de main-d'oeuvre permettant d'organiser et de gérer efficacement des projets d'irrigation. Seulement 3 pour cent, sinon moins, des terres agricoles d'Afrique subsaharienne bénéficient d'une forme d'irrigation;

- c) les rendements agricoles sont généralement faibles en raison, d'une part, de la perte croissante de fertilité et de la dégradation des sols et, de l'autre, du bas niveau des techniques appliquées par les agriculteurs qui ont peu ou pas accès aux intrants tels que les semences améliorées, les engrais, les pesticides, l'eau d'irrigation, les machines, etc. En outre, les services de recherche et de vulgarisation portant sur les cultures vivrières, notamment celles de base comme le sorgho, le mil et les racines et tubercules sont encore relativement inadéquats;
- d) la production animale est beaucoup trop faible pour satisfaire la demande. Les infestations de mouche tsé-tsé couvrent encore environ 10 millions de km<sup>2</sup> dans 37 pays. D'autres contraintes importantes dont souffre la production animale sont les pratiques d'élevage médiocres, la mauvaise alimentation du bétail et les maladies dues aux parasites et aux tiques ainsi que la peste porcine africaine. Les attaques imprévues de ravageurs tels que la lucilie bouchère exigent une assistance extérieure prompt et massive;
- e) les activités agro-industrielles sont fortement dépendantes de l'extérieur. Celles qui se sont créées jusqu'à présent dans la région ont, pour la plupart, concerné la transformation primaire de produits de cultures de rente destinés à l'exportation et la production de biens à partir de matières premières en grande partie importées. De même, les technologies et pratiquement toutes les machines et le matériel utilisés sont importés. A cela s'ajoutent les faibles taux d'utilisation de la capacité installée, dus à la pénurie de pièces détachées et au manque d'entretien et de capacités de gestion, et les goulets d'étranglement qui paralysent les systèmes de transport et de communication;
- f) outre les difficultés de production, les zones rurales souffrent du chômage, de l'insuffisance des services éducatifs, sociaux et culturels et, d'une manière plus générale, du manque d'activités techniques et économiques qui provoque un exode rural d'une ampleur alarmante. Il existe également des problèmes de développement rural propres à l'Afrique tels que les questions complexes de colonisation agricole et de régime foncier, la réhabilitation des zones touchées par la sécheresse, l'importance des populations de réfugiés, l'organisation et/ou le développement des zones où l'onchocercose a été enrayée et de celles qui viennent d'être libérées de diverses maladies humaines et animales;
- g) la situation nutritionnelle demeure dans l'ensemble tout à fait mauvaise. Outre les problèmes bien connus d'approvisionnements alimentaires irréguliers, de déséquilibre nutritionnel, de calamités provoquées par l'homme et de troubles intérieurs, de nombreux pays ont mis en oeuvre des processus d'ajustement structurel qui ont souvent abouti à une diminution des subventions gouvernementales, à une baisse généralisée du pouvoir

d'achat et à l'affaiblissement des services sociaux. Ce sont les groupes à faible revenu qui en ont souffert le plus;

- h) la production halieutique n'a guère évolué durant la dernière décennie. Les principaux facteurs négatifs qui l'affectent sont la faible priorité qui lui est accordée, le manque d'appui, l'insuffisance des ressources allouées, la pénurie de main-d'oeuvre bien formée et expérimentée, le bas niveau technique et l'incidence élevée des pertes après capture. Le secteur de la pêche souffre de l'absence de politiques, stratégies et programmes dynamiques tant au niveau national que régional;
- i) la désertification dans les zones semi-arides et subhumides et la destruction des forêts denses tropicales demeurent deux des principaux problèmes de la région. En fait, plus d'un tiers du continent africain est à présent menacé de désertification. On estime que 5 à 7 millions d'hectares deviennent improductifs chaque année. Alors que l'Afrique possède quelque 235 millions d'hectares de forêts tropicales denses, au moins 265 000 hectares sont détruits chaque année sans être ni remplacés ni reconstitués;
- j) dans tous les secteurs, la formulation et la planification des politiques sont entravées par le manque généralisé de données fiables, détaillées et récentes, la méconnaissance des systèmes agricoles traditionnels et le manque de personnel de formation.

#### *Orientation de l'action de la FAO:*

362. A moyen terme, la FAO continuera de répondre aux besoins pressants de ses Etats Membres africains et d'appuyer leurs efforts visant à: attaquer les problèmes liés à l'environnement et à l'aménagement des ressources pour réaliser un développement durable, ajuster et réformer les politiques et programmes nationaux aux fins de développement global et sectoriel, renforcer la base technique, infrastructurelle et institutionnelle pour assurer le développement rural. Dans le cadre de cet effort, la FAO accordera son appui à l'Organisation de l'unité africaine et aux groupements économiques régionaux et sous-régionaux ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales, renforçant par là la coopération économique et technique entre pays africains.

363. Dans le domaine des ressources naturelles, cette assistance revêtira de multiples formes: formulation de projets, services consultatifs, réseaux de coopération technique, diffusion d'informations visant à améliorer l'aménagement des terres et des eaux et emploi efficace des engrais. Des inventaires et des évaluations des ressources en sols et des programmes de conservation des sols seront entrepris dans le cadre du Programme international pour la conservation et la restauration des terres agricoles africaines (ISCRA) qui a été approuvé par la Conférence régionale pour l'Afrique.

364. En ce qui concerne la production agricole, on donnera la priorité à la lutte intégrée contre les ravageurs, la lutte contre le striga et l'utilisation rationnelle des pesticides. On continuera à appuyer la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine et d'autres programmes visant à enrayer les maladies animales. La trypanosomiase, la péripneumonie contagieuse des bovins, les maladies dues aux tiques, les vers, la fièvre aphteuse, les dermatoses et la peste porcine africaine bénéficieront d'une attention spéciale. On poursuivra l'objectif prioritaire de réorganiser les services de santé animale grâce à des fonds renouvelables de développement de l'élevage.

365. Il faudra renforcer les capacités de recherche dans la région et les adapter aux besoins. L'aide de la FAO visera à adapter les nouvelles technologies de manière à répondre aux nécessités des petits exploitants tout en respectant les objectifs de conservation et de réhabilitation.

366. On appuiera la coopération entre associations paysannes, groupements de base et organisations populaires informels conformément aux principes de la CMRADR. L'accent portera sur l'accès des petits exploitants, des agricultrices et des jeunes ruraux aux ressources financières et autres, et sur des aspects tels que les activités rémunératrices, l'approvisionnement régulier en intrants, les débouchés, la formation et les compétences en matière de gestion. Les organisations non gouvernementales resteront des partenaires importants.

367. Les activités liées à la nutrition comprendront un ensemble de programmes portant sur: l'organisation de la formation sur le tas pour les planificateurs en matière d'alimentation et de nutrition, l'appui à la recherche dans les institutions et universités nationales, le soutien technique aux Etats Membres pour la mise au point de normes alimentaires et d'infrastructures de contrôle de la qualité des aliments, l'établissement de réseaux de coopération technique concernant les normes alimentaires et le contrôle de la qualité des aliments, et la mise au point d'aliments de sevrage locaux.

368. Il faudra assurer un appui continu à la collecte de données agricoles et aux systèmes d'analyse en mettant l'accent sur les systèmes de prévision et d'alerte rapide, et la promotion d'ateliers pour utilisateurs/producteurs ainsi que d'autres mécanismes. La Commission des statistiques agricoles pour l'Afrique se réunira tous les deux ans pour permettre aux Etats Membres d'échanger des expériences sur les méthodes de recensement et d'enquête et de planifier de concert l'établissement de systèmes efficaces de collecte de statistiques agricoles.

369. Une attention permanente sera accordée au renforcement des capacités d'analyse et de planification des politiques agricoles au moyen d'avis de politique, de la formation et de la création de compétences et d'outils en matière de planification. L'aide sera axée sur la capacité institutionnelle des pays d'évaluer l'impact des programmes d'ajustement structurel (PAS) et de concevoir, mettre en oeuvre et suivre des projets et programmes sectoriels pour accompagner les PAS. Le réseau de coopération technique pour la gestion des projets agricoles (AGPROMAN) servira de véhicule aux programmes de développement agricole et rural amélioré. Pour répondre au besoin pressant d'établir des liens de coopération économique et technique entre pays africains que manifestent le projet de création d'une

Communauté économique africaine (CEA) et les activités connexes, on fournira un appui à la mise en place de cet organisme sous forme d'aide à l'OUA et aux organisations communautaires sous-régionales s'occupant d'alimentation et d'agriculture. En outre, un soutien continuera d'être apporté à l'OUA aux fins de la conception et de la mise en oeuvre d'un programme agricole africain commun.

370. Dans le secteur halieutique, on continuera à accorder la priorité aux activités des organismes intergouvernementaux, sous-régionaux, régionaux et continentaux s'intéressant aux pêches. Les activités porteront sur: les systèmes et méthodologies améliorées de collecte et analyse des données; la diffusion d'informations sur les structures de formation, éducation et recherche existant en matière de pêches; la promotion du rôle des pêches dans la lutte contre la sous-alimentation/malnutrition ainsi que de la coopération régionale dans la technologie des pêches; l'amélioration de la situation socio-économique des artisans pêcheurs et de leurs familles; l'échange d'informations et d'expériences sur les pêches par l'intermédiaire des services d'information commerciale et de conseils techniques pour les produits de la pêche en Afrique (INFOPECHE); enfin, la promotion de la CTPD en matière d'aquaculture en raison de l'immense contribution que cette dernière peut apporter au développement.

371. Dans le secteur des forêts, on donnera la priorité à trois aspects clés: systèmes agroforestiers intégrés; promotion de la participation populaire à l'aménagement des forêts; et promotion de réseaux régionaux d'information. La mise en oeuvre du Plan d'action forestier tropical (PAFT) continuera d'occuper une place prédominante dans le programme de développement forestier pour la région. Les activités nationales et régionales du PAFT renforceront les capacités institutionnelles de la région. Elles seront exécutées en liaison avec le Programme international pour la conservation et la restauration des terres agricoles africaines (ISCRAL).

## ● Asie et Pacifique

### *Le cadre régional:*

372. La région Asie et Pacifique représente 53 pour cent de la population mondiale, plus de 70 pour cent des ménages ruraux et environ 75 pour cent des personnes souffrant de malnutrition dans le monde mais seulement 27 pour cent des terres agricoles. En raison de la croissance démographique continue et de la nécessité d'améliorer les faibles niveaux des revenus, les pressions exercées par le développement s'intensifient et, souvent, infligent de graves dommages à l'environnement et aux ressources de base. Dans l'ensemble, les pays en développement de la région ont accru leur production agricole et certains d'entre eux ont réalisé des taux de croissance relativement élevés. Cependant, les résultats ne sont pas uniformes et plusieurs pays sont loin d'avoir atteint des niveaux d'autonomie et de nutrition suffisants.

373. Dans de nombreux pays, les possibilités de développement durable sont limitées en raison notamment de la forte pression sur les terres, de la dégradation des ressources naturelles, du taux élevé de déboisement et de la négligence des questions écologiques dans les processus de développement. De fait, l'intensification de la production sur les terres agricoles existantes a eu des répercussions écologiques négatives telles que le gaspillage des ressources en eau, l'augmentation de l'engorgement et de la salinité, et l'appauvrissement des sols dont les éléments nutritifs ne sont pas suffisamment reconstitués. En outre, dans de nombreux pays, les terres fertiles sont menacées par l'expansion urbaine. Il conviendra de réexaminer les pratiques culturales intensives appliquées dans l'ensemble de la région.

374. Compte tenu de la pénurie de terres à mettre en culture, on devra encore accroître la productivité et l'intensité d'exploitation pour satisfaire la demande croissante de vivres. Les rendements moyens relativement faibles des cultures céréalières dans de nombreux pays amènent à recourir à des techniques de production améliorées et à des intrants aptes à élever la productivité, tels que les variétés à haut rendement et les semences hybrides. Dans maints pays, le niveau technique de la production, la manutention et la transformation des fruits et légumes est faible et il est nécessaire d'effectuer des échanges de matériel génétique, de semences de qualité et de matériel végétal à l'intérieur de la région et avec les autres régions. Il faudra renforcer la lutte intégrée contre les ravageurs, l'utilisation sans danger des pesticides et le contrôle sanitaire. Les pertes après récolte de céréales et d'autres produits réduisent notablement tant la disponibilité nette de produits que les revenus ruraux. Grâce à la diversification accrue des cultures et à l'intensification de l'exploitation, l'utilisation d'outils et de machines a également augmenté mais il reste des obstacles dus au manque d'instruments/techniques appropriés, de machines adaptées et de main-d'oeuvre qualifiée.

375. Un autre problème urgent est la faible productivité de l'élevage dans les pays en développement de la région. Les causes principales sont la qualité médiocre des aliments pour animaux disponibles, les pratiques d'alimentation incorrectes, le faible potentiel génétique des espèces indigènes et l'état sanitaire des animaux. Les maladies endémiques affectent la productivité de l'élevage et constituent un obstacle au commerce du bétail et des produits dérivés.

376. Les pays en développement de la région souhaitent vivement exploiter le potentiel des nouvelles techniques, en particulier les biotechnologies, mais en sont empêchés par le manque d'information, d'infrastructures adéquates de recherche et développement et de main-d'oeuvre qualifiée. La FAO devra à la fois exploiter les occasions et répondre aux défis en établissant des programmes visant à exploiter les biotechnologies modernes et à combler l'écart entre pays développés et en développement. De nombreux pays producteurs de riz de la région ont également besoin d'aide en matière de transfert de technologie pour la production de riz hybride.

377. La région souffre de graves problèmes de pauvreté rurale. Des améliorations s'imposent en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation des orientations et du rythme du développement rural; il faut notamment disposer de données plus complètes et plus fiables, dont des indicateurs socio-économiques permettant de mesurer les progrès accomplis sous l'angle aussi bien de l'équité que de la croissance. Comme dans d'autres régions,

beaucoup de pays souffrent de l'insuffisance des services de vulgarisation et des moyens de formation agricole, notamment pour les jeunes et les femmes, de la faiblesse des liens entre formation agricole, vulgarisation et recherche et du manque d'accès des petits exploitants et des agriculteurs marginaux au crédit et aux débouchés.

378. De graves problèmes nutritionnels sont inextricablement liés à la pauvreté rurale: sous-alimentation due à des apports insuffisants et au manque de connaissances nutritionnelles. Dans maints pays le contrôle de la sécurité et de la qualité des vivres est insuffisant, d'où des pertes d'aliments considérables et des difficultés dans le commerce des produits alimentaires.

379. En ce qui concerne les pêches, les stocks de poissons de la plupart des eaux côtières de la Région Asie et Pacifique sont fortement exploités. Les habitats productifs sont souvent dégradés par les méthodes non autorisées de pêche et par la pollution, ce qui a non seulement des retombées sur la viabilité durable des pêches mais aussi des conséquences socio-économiques graves, à savoir l'appauvrissement rural et les conflits entre la grande pêche et la pêche artisanale.

380. Malgré son essor considérable, le développement de l'aquaculture souffre en général de la pénurie de frai de poisson et d'aliments pour poissons, de l'incidence des maladies et du manque de compétences techniques. Les régions de développement intensif rencontrent des problèmes de gestion de l'eau et d'apparition imprévue de maladies. Il faudra également apporter d'importantes améliorations à l'information sur les effets socio-économiques du développement de l'aquaculture et sur la commercialisation de ses produits. De même, l'exportation des crustacés, importante source de devises pour les pays en développement, est limitée par la qualité irrégulière des produits.

381. Le déboisement en zones tropicales est devenu, en 1980-90, un problème critique dans divers pays en développement de la région. D'après des évaluations antérieures des ressources forestières, les forêts tropicales disparaissaient au rythme d'environ 2 millions d'hectares (0,6 pour cent) par an en 1970-80. Selon les estimations actuelles, le déboisement a atteint environ 4,7 millions d'hectares (près de 1,2 pour cent) par an en raison, notamment, de la croissance démographique et de la pauvreté. Les pertes sont essentiellement enregistrées en Inde, en Indonésie, aux Philippines, au Myanmar et en Thaïlande. C'est pourquoi arrêter le déboisement et reconstituer les ressources forestières est désormais un des grands problèmes de la région.

#### *Orientation de l'action de la FAO:*

382. La Conférence régionale et les autres organes de la FAO ont fourni des directives détaillées quant à l'orientation de l'action de la FAO dans la région. Une grande importance est attachée à l'action consécutive à la Conférence sur l'environnement et le développement durable (1992), à la Conférence internationale sur la nutrition, aux négociations commerciales multilatérales et à la mise en oeuvre du Plan d'action forestier tropical. Les besoins

régionaux sur lesquels la FAO devra concentrer son action à moyen terme peuvent être identifiés au moyen des dénominateurs communs suivants:

- a) renforcer les capacités nationales d'utiliser les terres, l'eau et les ressources agricoles, y compris les facteurs de production, de manière rationnelle, durable et respectueuse de l'environnement;
- b) formuler et mettre en oeuvre des politiques visant à prévenir les gaspillages de produits alimentaires et à promouvoir le développement agroindustriel et la mécanisation en milieu rural afin d'augmenter les revenus ruraux;
- c) encourager le commerce des animaux sur pied et des produits animaux et agrandir les zones exemptes de maladies dans la région;
- d) améliorer l'équité en relevant les revenus et les niveaux de vie des ruraux pauvres en général, et des femmes en particulier, au moyen de mesures d'appui appropriées, de la conception et du transfert de nouvelles techniques et de réformes institutionnelles;
- e) réduire au minimum la sous-alimentation dans les pays à déficit vivrier, diminuer la malnutrition et assurer l'équilibre nutritionnel au moyen de directives nutritionnelles ainsi que de normes alimentaires et de normes de sécurité pour la consommation locale et le commerce;
- f) renforcer la sécurité alimentaire et améliorer la commercialisation des produits alimentaires, notamment par le biais de la surveillance et de l'analyse de la situation alimentaire et agricole;
- g) améliorer les capacités d'évaluation et de gestion des stocks de poissons et développer la production aquacole compte dûment tenu de son impact écologique et socio-économique;
- h) freiner le déboisement et atténuer la pression sur les ressources forestières naturelles en encourageant les agriculteurs à pratiquer l'arboriculture;
- i) réorienter les institutions qui dispensent une formation et mènent des recherches en matière de forêts et assurer la participation active des organisations non gouvernementales au développement forestier.

383. Les politiques de développement agricole et rural (y compris les aspects touchant les forêts et les pêches) seront suivies par la Conférence régionale et les commissions techniques régionales de la FAO. Des questions plus spécifiques seront examinées par divers réseaux spécialisés, établis et desservis par le bureau régional (RAPA). En outre, on cherchera à s'assurer la coopération et la participation des pays membres au moyen de consultations d'experts/séminaires/ateliers régionaux et de la formation dans divers programmes sectoriels. Les recommandations des différentes sessions seront portées à l'attention des autorités

nationales aux fins de mise en oeuvre. On continuera à tenir des réunions mixtes avec d'autres organismes des Nations Unies et intergouvernementaux en vue de favoriser les échanges d'opinions/informations et les débats sur des questions de politique touchant le développement agricole et rural.

384. Sur la base des résultats positifs obtenus précédemment, les consultations sur l'action consécutive à la CMRADR se poursuivront, et l'accent sera mis sur les stratégies de développement agricole et rural durable. On continuera de donner une haute priorité à l'appui aux programmes de développement en faveur des petits exploitants, notamment les projets de développement rural, et à la promotion des coopératives agricoles par le biais de réseaux régionaux. Un objectif prioritaire à moyen terme sera la mise à jour des bases de données concernant le rôle des femmes dans le développement agricole et rural.

385. Pour préparer la CIN on tiendra des réunions à l'échelon national, sous-régional et régional pour sensibiliser les Etats Membres et examiner des documents d'évaluation nutritionnelle afin de convenir des thèmes à débattre et de formuler des stratégies et des plans d'action à présenter à cette Conférence. Les programmes et stratégies recommandés par la CIN bénéficieront d'un appui à partir de 1993.

386. Un soutien technique et autre sera fourni notamment pour la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des projets. Des cours de formation seront organisés dans le cadre de la CTPD sur divers aspects du développement alimentaire et agricole.

387. Une assistance technique et des cours de formation continueront d'être organisés afin de renforcer les capacités nationales en matière de formulation et de mise en oeuvre de politiques alimentaires et agricoles. Le cas échéant, la formation et l'assistance technique seront organisées dans le contexte d'accords sous-régionaux tels que l'ANASE et toucheront les domaines suivants: planification du secteur alimentaire et agricole; politique des produits au niveau national, insistant sur l'amélioration de la productivité, la diversification des cultures, l'expansion du commerce et l'harmonisation intrarégionale des politiques; commercialisation des produits alimentaires et agricoles, infrastructures et services commerciaux. Les PMA recevront une assistance spéciale en matière d'identification et de préparation de projets, de mobilisation de fonds à des fins d'investissement et de suivi et d'évaluation de projets.

388. La collaboration régionale en matière de gestion et de développement des pêches continuera d'être encouragée par le biais de la Commission Indo-Pacifique des pêches (CIPP), de la Commission des pêches pour l'océan Indien (CPOI) et de leurs organes subsidiaires. Les techniques après capture seront développées principalement au moyen d'un réseau d'instituts asiatiques de technologies halieutiques. La mise en place de la Commission des thons pour l'océan Indien devrait se terminer.

389. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique continuera à axer son attention sur l'éducation et la recherche forestières. Dans le cadre du Programme de soutien à la recherche forestière (FORSPA), les institutions s'occupant de cette recherche recevront un appui technique aussi bien que financier. La collaboration avec l'ITTO se poursuivra afin

d'identifier des solutions appropriées pour l'aménagement durable des ressources forestières tropicales.

390. Divers bulletins régionaux tels que Tigerpaper (qui s'occupe principalement des parcs nationaux et de l'aménagement de la faune), Rural Energy (qui traite des sources d'énergie non conventionnelles), etc. continueront à diffuser des informations aux planificateurs et responsables de la région.

## ● Europe

### *Le cadre régional:*

391. Les pays de la région présentent un large éventail de conditions naturelles, de situations agricoles, de niveaux de développement et de politiques agricoles. Cependant, ils poursuivent tous des objectifs semblables: la sécurité alimentaire, la stabilité des prix à la consommation, l'appui aux revenus ruraux, l'utilisation judicieuse des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Dans l'ensemble, la région a obtenu d'excellents résultats en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les niveaux de production et, à l'heure actuelle, sa production de denrées de base dépasse tant la demande locale que la demande extérieure. Cependant, en ce qui concerne les ressources engagées dans l'agriculture, certains pays ont du mal à atteindre des niveaux de production ou de rendement économique suffisamment élevés.

392. Dans la plupart des pays de la région, l'agriculture (et la production alimentaire en général) est devenue un secteur hautement technique à fort coefficient de capital, et elle est également bien intégrée dans les économies nationales et mondiales. C'est pourquoi la politique agricole est influencée par des facteurs et des politiques étrangères à l'agriculture, tels que la masse monétaire, les taux d'intérêts et de change. Les politiques d'appui à l'agriculture ont stimulé la production au point de dépasser les besoins de la consommation intérieure et des marchés d'exportation, d'où de graves déséquilibres sur les principaux marchés agricoles ainsi que des conflits commerciaux. Malgré le coût élevé de ces politiques, certains objectifs tels que l'appui aux revenus ruraux n'ont été réalisés que partiellement. Ces dernières années, on a pris progressivement conscience de la nécessité de réformer les politiques, notamment à la lumière de la baisse rapide du pourcentage de la population employée dans le secteur agricole, de la réduction du produit intérieur brut provenant de l'agriculture et du coût de plus en plus lourd des politiques agricoles. L'intérêt plus vif porté à la réalisation d'un développement rural et régional plus équilibré, à la protection des valeurs rurales traditionnelles et à l'intégration de considérations écologiques dans les politiques agricoles appelle également une révision des objectifs de ces politiques. Le thème commun est le suivant: une agriculture plus performante, des politiques économiquement plus rentables et le renforcement du rôle des forces du marché.

393. Les perspectives de l'agriculture européenne reposent dans une large mesure, non seulement sur les ajustements internes mais encore sur l'évolution des autres secteurs. L'un des grands problèmes que devront affronter les pays membres sera de concilier la dynamique d'un secteur agricole performant et hautement productif avec les changements survenant dans les économies nationales et les objectifs sociaux et écologiques globaux. Dans ce contexte, la coopération entre pays européens devra se fonder sur le principe de l'"interdépendance", car la réalisation des objectifs d'un pays particulier dépend en partie des politiques des autres. En outre, dans la recherche de politiques améliorées, l'analyse et la synthèse des expériences de politique contribuent à l'élaboration et à la diffusion d'approches novatrices dans l'intérêt commun.

394. La multiplicité des activités de recherche en matière d'agriculture et les progrès rapides accomplis par les sciences et les technologies imposent également une coopération internationale étroite afin de mieux profiter des possibilités existantes. L'application des résultats de la recherche et la complexité des méthodes de production modernes font de la gestion agricole une tâche de plus en plus difficile; d'où la nécessité d'une formation professionnelle et de services consultatifs hautement qualifiés.

#### *Orientation de l'action de la FAO:*

395. Une priorité élevée sera donnée à l'aide à la restructuration de l'agriculture des économies en transition d'Europe orientale et centrale et la FAO fournira un appui renforcé aux politiques gouvernementales visant à établir un secteur rural viable orienté vers le marché. La Conférence régionale de la FAO, divers organismes intergouvernementaux et d'autres institutions mixtes FAO/Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies offrent déjà des occasions d'analyse des politiques, y compris l'évolution des pays en transition.

396. La coopération en matière de recherche agricole pourrait faciliter le transfert des techniques de pointe et favoriser dans ces pays la modernisation des institutions de recherche locales. On peut attendre des effets analogues de la participation des représentants de pays intéressés aux programmes socio-économiques, aux examens de produits et aux analyses des structures agraires de la FAO. En outre, la FAO pourrait jouer un rôle accru de conseiller direct des pays engagés dans des réformes, soit isolément, soit en collaboration avec d'autres institutions. A cet égard, la FAO continuera à aider les pays à préparer et mettre en oeuvre des projets de terrain financés par des donateurs extérieurs et à former des experts locaux, notamment en matière de formulation de projets, de planification agricole et de création d'institutions.

397. Outre l'aide aux économies en transition, la FAO continuera de jouer un rôle important dans la promotion de la coopération afin d'améliorer les politiques alimentaires et agricoles de l'ensemble de la région européenne. L'Organisation est une instance mondiale et paneuropéenne exceptionnellement bien placée pour favoriser les échanges d'informations sur les expériences de politique, la préparation en commun des analyses nécessaires et le

partage des expériences dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les forêts et les pêches.

398. La recherche agricole et le développement technique garderont une priorité élevée dans les programmes politiques de tous les pays européens. Par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Europe (REUR), la FAO s'efforcera de promouvoir la recherche en coopération sur les ressources naturelles, les techniques respectueuses de l'environnement, la production animale et végétale, les politiques et l'économie agricoles et les dimensions sociales et humaines du développement rural.

399. Dans ce contexte, on utilisera au mieux le mécanisme existant du Système européen de réseaux coopératifs de recherche en agriculture (SCORENA) et des Réseaux coopératifs européens pour les énergies rurales (CNRE). En outre, des approches novatrices et souples, telles que l'établissement de groupes de travail ou d'étude *ad hoc* et des activités menées de concert avec d'autres organismes régionaux intergouvernementaux ou professionnels, seront poursuivies. Les programmes de recherche en coopération seront adaptés aux priorités fixées par les pays membres dans le cadre de leurs objectifs de politique agricole respectifs.

400. A ce stade, les domaines suivants retiendront l'attention:

- a) agriculture durable, intégration des politiques écologiques et agricoles, élaboration et évaluation de nouvelles technologies (systèmes agricoles basés sur un apport faible en intrants et sur les engrais organiques, nouvelles techniques de production animale);
- b) agriculture et élevage en zones défavorisées;
- c) techniques améliorées de production agricole non fourragère;
- d) systèmes de remplacement d'utilisation des terres et leurs impacts sur la sécurité alimentaire et les autres objectifs de politique agricole;
- e) techniques de production agricole à faible coût permettant d'économiser l'énergie;
- f) biotechnologies appliquées et conception de nouvelles méthodes de recherche.

401. La coopération dans les domaines de l'analyse des politiques agricoles et de l'économie agraire sera favorisée par le renforcement du groupe d'étude existant et la création selon les besoins d'autres organismes de coopération. Ces groupes élaboreront régulièrement des analyses et recommandations à présenter aux autorités nationales, aux organes de la FAO et aux autres instances internationales s'intéressant aux problèmes de l'alimentation et de l'agriculture. Ils s'appuieront en premier lieu sur les compétences et l'information disponibles dans les pays participants mais utiliseront aussi largement la base de données de la FAO (CMIA et rapports par pays).

402. Les programmes socio-économiques seront axés sur l'échange et l'analyse d'expériences dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, des institutions rurales, de l'emploi rural et des activités rémunératrices en milieu rural. Retiendront en particulier l'attention la promotion du rôle des femmes et de la famille agricole dans le développement rural moyennant l'aide directe aux gouvernements pour la formulation et la mise en oeuvre de politiques de développement rural, y compris des plans et programmes pilotes pour la valorisation des zones moins favorisées, et des cours de formation. Outre le groupe de travail sur la femme et la famille agricole dans le développement rural qui existe déjà, des groupes d'étude et de travail *ad hoc* seront établis pour étudier, suivre et évaluer les progrès et les expériences dans des domaines plus spécialisés tels que la modernisation et l'amélioration des programmes de vulgarisation, le développement des capacités de direction, la formation en vue de lancer de nouvelles activités économiques en zone rurale et la participation populaire aux décisions. La FAO prendra encore plus activement part à la formulation et la mise en oeuvre de programmes de terrain financés grâce à des ressources locales.

403. L'évolution de la production, des prix, du commerce et des principaux marchés agricoles sera suivie et examinée régulièrement par les groupes de travail CEE/FAO appuyés par la Division mixte CEE/FAO de l'agriculture et du bois (JEUR). La division continuera à fournir son soutien aux pays membres pour l'amélioration ultérieure et l'harmonisation des statistiques agricoles et l'élaboration et/ou la révision des normes commerciales de qualité des produits agricoles. Une attention spéciale sera accordée aux politiques de développement régional des zones moins favorisées.

404. La coopération dans le domaine des pêches se poursuivra par le biais du Conseil général des pêches pour la Méditerranée et de la Commission consultative européenne pour les pêches dans les eaux intérieures.

## ● Amérique latine et Caraïbes

### *Le cadre régional:*

405. Malgré les différences considérables qui caractérisent la répartition des ressources naturelles à l'intérieur des pays et entre les pays, la région est dans l'ensemble à même de satisfaire ses besoins alimentaires totaux et de produire d'abondants excédents exportables. En effet, l'Amérique latine est considérée comme l'une des rares "frontières" agricoles existant encore dans le monde. Cependant le lourd fardeau de la dette, l'insuffisance des structures, la terrible pauvreté rurale et urbaine, les obstacles tarifaires et non tarifaires intérieurs et extérieurs au commerce des produits agricoles transformés et non transformés, entre autres facteurs, entravent l'exploitation rationnelle de ce vaste patrimoine naturel. A la fin de 1989, le produit par habitant se situait en termes réels au même niveau que 13 ans auparavant et, dans certains pays, il avait même baissé.

406. Deux études récentes importantes: *Potentials for Agricultural and Rural Development in Latin America and the Caribbean* publiée par la FAO en 1988 et *Changing Production Patterns with Social Equity* publié par le CEPALC en 1990 donnent des images plus détaillées de ces problèmes régionaux. L'étude de la FAO examine la contribution des secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts à l'activité économique globale, y compris les liaisons intersectorielles, ainsi que la situation actuelle en zone rurale. L'étude de la CEPALC analyse les économies nationales, d'un point de vue multisectoriel mais confirme les conclusions de la FAO. Les deux études proposent des options politiques et des stratégies nouvelles ou révisées pour mettre fin à la stagnation qui a caractérisé l'économie régionale durant les années 80.

407. La mauvaise gestion des ressources naturelles est un problème étroitement lié à la pauvreté généralisée de nombreux pays. La surexploitation conduit à la perte de la biodiversité, à l'érosion et à la salinisation des sols, au déboisement dû aux empiètements de l'agriculture de subsistance sur les forêts tropicales, à l'extension des zones arides et semi-arides et à la pollution, notamment des eaux intérieures et côtières. Outre la pauvreté, les changements non planifiés dans les systèmes de production et le besoin pressant de s'assurer des rentrées de devises sont également responsables de cet état de choses. Il faut ajouter les nombreux cas d'utilisation peu judicieuse des produits agrochimiques par des entreprises commerciales et les dépôts illicites de déchets industriels dans les eaux intérieures et côtières.

408. Faute de ressources financières, les services officiels d'appui aux petits exploitants et aux artisans pêcheurs (y compris le crédit), sont tout à fait insuffisants dans de nombreux pays. C'est pourquoi, malgré les progrès technologiques relativement rapides réalisés dans la région, qui ont permis l'adaptation sur place et l'application sélective de techniques éprouvées, l'application massive de ces techniques s'avère souvent difficile. La région se caractérise aussi par une dichotomie croissante entre, d'une part les entreprises hautement techniques à fort coefficient de capital qui sont orientées vers l'exportation et, de l'autre, les petites entreprises rurales à coefficient élevé de main-d'oeuvre, faible capital et modeste niveau technique qui sont orientées vers la production locale. Les innovations technologiques et l'accroissement de la productivité qui suit ne profitent qu'à une fraction de la population rurale, d'où un élargissement du fossé entre riches et pauvres.

409. Dotée d'abondantes ressources naturelles, la région Amérique latine et Caraïbes a constitué un corps d'experts et de techniciens hautement qualifiés ainsi que de nombreuses institutions nationales réputées, dans différents domaines techniques touchant l'agriculture, les pêches, les forêts et le développement rural; les initiatives de CTPD disposent ainsi d'un terrain fertile dans la région.

410. Pour la première fois depuis l'indépendance, qui remonte au début du 19ème siècle, presque tous les pays de la région jouissent désormais de régimes politiques démocratiques. En outre, maintes fonctions exercées traditionnellement par l'Etat sont désormais transférées au secteur privé. Cette série d'évolutions a amené à repenser les stratégies de développement, la répartition des ressources entre les divers secteurs de l'économie, les politiques de commerce extérieur, et les investissements prioritaires ainsi que le rôle qu'est appelée à jouer la région dans le concert international.

411. L'une des questions fondamentales est de trouver un juste équilibre entre la croissance économique vigoureuse qui est encore nécessaire et la sauvegarde de l'environnement. Il faudrait améliorer les revenus ruraux à l'aide de techniques qui contribuent à la conservation des sols et des eaux et à la création d'emplois non agricoles en milieu rural. L'augmentation des emplois disponibles en zones rurales permettra de ralentir l'exode rural, autre élément commun à la plupart des pays de la région. Ainsi les pays devront créer les conditions nécessaires pour lancer un processus de modernisation équilibré au plan social qui, sans négliger les petits producteurs, les paysans et les pêcheurs, améliore le niveau de vie des couches les plus pauvres de la population rurale.

412. Le principe de la croissance dans l'équité a été affirmé dans le Plan d'action régional approuvé par la 20ème Conférence régionale de la FAO qui s'est tenue au Brésil en 1988. Le cadre technique des actions futures est exposé dans l'étude régionale susmentionnée de la FAO. L'intégration dans le développement général des populations actuellement marginales devrait assurer une part importante de la croissance agricole régionale à l'avenir. Il faudra aussi exploiter pleinement le potentiel du marché régional intérieur: ce marché de près de 600 millions de personnes offre, en effet, des possibilités de création de revenus et d'achat de biens de consommation produits dans la région.

*Orientation de l'action de la FAO:*

413. L'Organisation continuera à promouvoir les échanges techniques entre les pays de la région par l'intermédiaire d'institutions nationales capables d'adapter les technologies aux situations nationales et de les diffuser aux autres institutions spécialisées. Le système régional de réseaux de coopération technique, qui couvre une gamme étendue de domaines techniques d'intérêt régional ou sous-régional, représentera à cet égard un instrument vital. Les réseaux chercheront à promouvoir l'utilisation rationnelle des investissements financiers et des intrants ainsi que la pleine utilisation des produits de base et des sous-produits. L'appui au développement et le transfert et la mise en oeuvre de techniques sans danger pour l'environnement retiendront particulièrement l'attention.

414. Les activités socio-économiques seront axées sur les principaux aspects suivants:

- a) organisation des petits exploitants et des artisans pêcheurs et de leurs familles pour les inciter à participer activement au développement;
- b) mise au point de politiques et de critères visant à moderniser et à réorienter le rôle du secteur public;
- c) formulation de politiques, programmes et projets favorisant la participation des femmes au développement, notamment aspects juridiques, diffusion d'informations concernant leurs droits et promotion d'activités rémunératrices;

- d) harmonisation des services de soutien à l'agriculture avec les besoins réels de la population rurale;
- e) introduction de considérations nutritionnelles dans les politiques, programmes et projets de développement agricole et rural, notamment promotion de la consommation de produits vivriers indigènes sous-exploités. Les événements récents, notamment l'épidémie de choléra qui frappe de nombreux pays de la région, confirment la nécessité de mieux contrôler la qualité des aliments et d'accorder plus d'attention à ceux qui sont vendus par les marchands ambulants.

415. Le rapport entre les problèmes agricoles et les politiques macro-économiques établi au moyen de liens intersectoriels et leurs retombées sur le commerce extérieur présentent une importance particulière pour les Etats Membres de la région. A cet égard, la FAO s'efforcera d'instaurer des relations étroites avec les systèmes d'intégration et de coopération économiques régionaux et sous-régionaux ainsi qu'avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies. La Division mixte CEPALC/FAO continuera de jouer un rôle important dans l'analyse et le suivi des résultats.

416. Il faudra orienter la recherche agricole vers la solution de problèmes sous-régionaux ou régionaux spécifiques. La FAO continuera à fournir son aide pour la formulation de politiques et objectifs de recherche et l'établissement de communications efficaces entre les centres de recherche régionaux et entre ceux-ci et les centres de recherche extrarégionaux.

417. L'aménagement durable des ressources forestières et le renforcement institutionnel représentent d'autres domaines où la FAO peut jouer un rôle considérable. L'accent sera mis sur l'aménagement intégré des bassins versants, l'aménagement des forêts naturelles à des fins multiples, la création de systèmes d'aires protégées, les plans de reboisement pour la production de bois de feu, la restructuration des services forestiers et les mesures juridiques. Au sein de la Commission des forêts pour l'Amérique latine, les Etats Membres pourront examiner les questions politiques et techniques concernant le développement de leurs secteurs forestiers.

418. La pollution des eaux intérieures et côtières et la protection des ressources aquatiques biologiques suscitent de graves préoccupations dans la plupart des pays de la région. Le développement de l'aquaculture et les pêches artisanales constituent également des thèmes d'un grand intérêt régional auxquels davantage d'efforts devront être consacrés.

419. Outre l'action au niveau régional, la FAO prendra en compte les accords sous-régionaux entre pays qui ont des liens étroits et des stratégies et des problèmes de développement analogues. CARICOM, le Marché commun d'Amérique centrale, le Pacte andin, MERCOSUR et d'autres projets d'intégration auront besoin de programmes d'assistance appropriés.

420. Les activités de coopération technique doivent être complétées par la production de matériel de promotion sous forme écrite ou audiovisuelle. Outre les documents préparés

régulièrement par le bureau régional, comme les rapports de réunions techniques, on attachera une importance accrue aux bulletins des réseaux, aux études techniques sur des problèmes spécifiques, au matériel vidéo et audiovisuel, qui constituent des moyens additionnels de diffuser l'information technique.

## ● Proche-Orient

### *Le cadre régional:*

421. Le Proche-Orient est confronté à de sévères contraintes qui limitent son développement agricole, notamment des contraintes climatiques. Outre la prédominance des terres arides et semi-arides et les précipitations irrégulières, les profondes différences existant entre les pays du point de vue de la situation socio-économique et politique, du revenu par habitant, de la dimension du secteur agricole, de la densité de population et du niveau de développement représentent un autre facteur négatif. Pourtant, les pays s'efforcent tous d'accélérer leur taux de développement économique. Certains ont fait d'énormes progrès vers l'autosuffisance pour quelques produits importants des cultures et de l'élevage. Cependant, la plupart souffrent encore d'une production vivrière insuffisante, qui oblige à importer à grands frais des quantités croissantes. Pour l'ensemble de la région, la production vivrière augmente moins vite que la population. C'est pourquoi la sécurité alimentaire est précaire et le fossé entre production intérieure et consommation globale s'élargit.

422. La région a un double système de production agricole: il existe une agriculture à coefficient élevé de capital dans certaines zones, mais l'agriculture à fort coefficient de main-d'oeuvre reste la plus courante. Dans les pays producteurs de pétrole, qui ont beaucoup investi dans l'agriculture moderne, cette dernière a encore besoin de subventions. De nombreux autres pays maintiennent les prix agricoles, notamment pour les céréales et les cultures industrielles, à un bas niveau pour favoriser les consommateurs urbains. La poursuite de telles politiques aboutit à fausser les prix et entrave l'utilisation efficace des ressources.

423. Les réformes politiques et l'ajustement structurel sont de plus en plus nécessaires. On a pleinement pris conscience des problèmes de sécurité alimentaire et de dépendance vis-à-vis des importations. En outre, le faible taux de croissance des revenus ruraux et l'intensification de l'exode rural suscitent des préoccupations. En particulier, l'importance du marché libre pour rationaliser l'utilisation des ressources est de plus en plus largement admise. Cependant, on n'a pas encore réussi à concilier efficacité et équité de façon satisfaisante et le processus de privatisation s'en trouve ralenti pour le moment.

424. La nécessité d'assurer la stabilité politique grâce à des structures plus démocratiques et à la normalisation des rapports entre les pays est aussi largement ressentie. Toutefois, l'instabilité qui règne depuis si longtemps dans les pays et entre eux ainsi que les tensions sociales ont ralenti le rythme du développement agricole. Les structures et les services d'appui sont généralement assez faibles. Néanmoins, on tend à mettre davantage l'accent sur

l'amélioration des systèmes de commercialisation et de distribution, les services de vulgarisation, la fourniture de crédit et le développement ou la remise en état des réseaux d'irrigation et de drainage.

425. L'harmonisation des plans de développement agricole des divers pays et le renforcement du commerce intrarégional de produits alimentaires et agricoles demeurent des questions vitales de politique pour les pays membres de la région. En outre, afin de suivre l'accélération des progrès de la technologie, les pays de la région entendent renforcer la coopération intrarégionale et internationale en matière de recherche agricole. Il existe un certain nombre d'organisations régionales capables de stimuler cette coopération mais elles ont besoin d'une aide extérieure substantielle.

*Orientation de l'action de la FAO:*

426. La FAO continuera de promouvoir la coopération intrarégionale afin d'aider les pays de la région à réaliser un développement agricole durable, à augmenter les revenus ruraux et à atteindre des niveaux élevés d'autosuffisance alimentaire.

427. En ce qui concerne le développement rural, la FAO s'occupera de l'amélioration de la répartition des revenus dans les populations rurales et entre les zones rurales et les zones urbaines, et des problèmes de la pauvreté et de la malnutrition en milieu rural par l'intermédiaire de son Bureau régional pour le Proche-Orient (RNEA). A cet égard, le Centre régional de la réforme agraire et du développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE) constituera une nouvelle instance régionale compétente.

428. La recherche agricole et le transfert de technologie représenteront d'autres domaines prioritaires. La FAO continuera à donner son appui aux centres de recherche nationaux et à promouvoir la recherche coopérative dans le cadre de la CTPD. Les thèmes suivants retiendront l'attention:

- a) nutrition intégrée des végétaux et variétés à haut rendement;
- b) systèmes intégrés de lutte contre les ravageurs;
- c) intégration de la production animale et végétale;
- d) utilisation rationnelle des ressources en terres et en eau;
- e) biotechnologies et techniques permettant de réduire les coûts et d'économiser l'énergie;
- f) nouvelles sources et formules pour la production d'aliments destinés au bétail et aux volailles.

429. Les programmes nationaux de privatisation, de promotion du marché libre et les mesures de décentralisation agricole, qui constituent les principales préoccupations des pays de la région, nécessiteront une aide substantielle. La formation en matière d'analyse des politiques, de planification et de formulation et d'évaluation de projets sera intensifiée afin de renforcer les capacités nationales. L'entrepreneuriat sera favorisé dans l'agriculture en vue de permettre au secteur privé de remplacer le secteur public pour la fourniture des intrants et la commercialisation des produits agricoles.

430. Parmi les diverses institutions qu'appuie la FAO, NENARACA, AFMANENA et INFOSAMAK bénéficieront de la priorité nécessaire pour renforcer leurs activités dans leurs domaines respectifs, à savoir crédit agricole, commercialisation et distribution des denrées alimentaires, et diffusion d'informations sur les prix et la commercialisation du poisson. AFMANENA et INFOSAMAK contribueront également à intensifier le commerce interrégional des produits de l'agriculture et de la pêche.

431. L'aide habituelle de la FAO à la planification et la restructuration des secteurs agricoles des Etats Membres devra être axée initialement sur les besoins pressants des pays touchés par la crise récente du Golfe et par d'autres conflits régionaux.

432. Les réformes agraires réalisées dans de nombreux pays de la région ont parfois mis en danger la conservation des ressources et la durabilité de l'agriculture. La FAO fournira son assistance aux Etats Membres pour réviser les lois pertinentes de façon à optimiser les rapports entre propriétaires et locataires des terres et la taille des exploitations agricoles.

433. Les programmes de la FAO concernant les pêches dans la région viseront à améliorer la formulation des politiques, à créer des conditions favorables à l'investissement dans le secteur des pêches, à perfectionner les systèmes de collecte de données et à promouvoir la coopération intrarégionale pour la conservation des ressources halieutiques communes.

434. Vu l'importance de la foresterie pour la sauvegarde de l'environnement dans les zones semi-arides qui constituent la majeure partie de la région, le RNEA axera son action sur la planification de systèmes d'utilisation des terres boisées, l'aménagement des forêts artificielles, le renforcement des institutions forestières et la promotion de l'engagement politique et public en faveur de l'agrandissement des superficies boisées.

435. La Division CESA/FAO de l'agriculture (JNEA) continuera de suivre les politiques agricoles et les tendances connexes dans les pays CESA, à mener des activités conjointes de formation dans les domaines de la politique, de la planification et de l'analyse de projets en matière d'agriculture et d'aménagement agricole, et à apporter son appui à NENARCA, AFMANENA et CARDNE. Les plans d'action nationaux et les projets visant à combattre la désertification recevront une assistance.

## A. LES GRANDES ORIENTATIONS

L'ensemble des réflexions qui précèdent conduit à proposer à la Conférence un certain nombre de grandes orientations, certaines d'ordre général et d'autres plus précises pour qu'elle les examine et, éventuellement, les approuve. L'action de la FAO serait donc guidée dans le moyen terme par les principes exposés ci-après.

### Rôle et avantages comparatifs de la FAO

Pour que la FAO continue à fonctionner efficacement pendant toute la période active couverte par le Plan, il faut qu'elle conserve ce qui a fait sa force dans le passé. Elle devra donc rester capable d'innover et de s'adapter de façon pragmatique aux circonstances et aux besoins qui évoluent constamment. Il faut préserver la capacité intellectuelle et technique de l'Organisation, sa haute efficacité opérationnelle et l'enfermer encore pour qu'elle puisse affronter les nouveaux défis et les nouveaux problèmes. Elle doit rester un centre d'excellence tant pour les techniques que pour les politiques intéressant le secteur alimentaire et agricole.

## QUATRIEME PARTIE

## CONCLUSIONS

La FAO est la principale institution multilatérale de développement et à vocation technique active dans le secteur alimentaire et agricole. Il est essentiel de sauvegarder les avantages comparatifs importants dont elle jouit du fait de ce statut privilégié:

- a) tribune internationale politiquement neutre, particulièrement bien placée pour coordonner les politiques et promouvoir normes techniques et principes directeurs reconnus;
- b) centre de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information au bénéfice des Etats Membres;
- c) capacité technique multidisciplinaire couvrant une vaste gamme de domaines, égayée par une expérience et un savoir-faire acquis dans tout les régions du monde ce qui rehausse sa compétence pour analyser les problèmes, identifier des solutions pratiques et aider à les mettre en oeuvre; cette capacité est encore renforcée par le fait que le programme ordinaire est mené de pair avec le programme de terrain;
- d) capacité d'analyse et de synthèse qui permettent de tirer les enseignements d'expériences très variées à travers le monde;

## A. LES GRANDES ORIENTATIONS

1. L'ensemble des réflexions qui précèdent conduit à proposer à la Conférence un certain nombre de grandes orientations, certaines d'ordre général et d'autres plus précises, pour qu'elle les examine et, éventuellement, les approuve. L'action de la FAO serait donc guidée dans le moyen terme par les principes exposés ci-après.

### Rôle et avantages comparatifs de la FAO

2. Pour que la FAO puisse s'acquitter de ses tâches de façon efficace pendant toute la période active couverte par le Plan, il faut qu'elle conserve ce qui a fait sa force dans le passé. Elle devra donc rester capable d'innover et de s'adapter de façon pragmatique aux circonstances et aux besoins qui évoluent constamment. Il faut préserver la capacité intellectuelle et technique de l'Organisation ainsi que son efficacité opérationnelle et les renforcer encore pour qu'elle puisse affronter les nouveaux défis et les nouveaux problèmes. Elle doit rester un centre d'excellence tant pour les techniques que pour les politiques intéressant le secteur alimentaire et agricole.

3. La FAO est la principale institution multilatérale de développement et à vocation technique active dans le secteur alimentaire et agricole. Il est essentiel de sauvegarder les avantages comparatifs importants dont elle jouit du fait de ce statut privilégié:

- a) tribune internationale politiquement neutre, particulièrement bien placée pour coordonner les politiques et promouvoir normes techniques et principes directeurs reconnus;
- b) centre de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information au bénéfice des Etats Membres;
- c) capacité technique multidisciplinaire couvrant une vaste gamme de domaines, étayée par une expérience et un savoir-faire acquis dans toutes les régions du monde ce qui rehausse sa compétence pour analyser les problèmes, identifier des solutions pratiques et aider à les mettre en oeuvre; cette capacité est encore renforcée par le fait que le programme ordinaire est mené de pair avec le programme de terrain;
- d) capacité d'analyse et de synthèse qui permettent de tirer les enseignements d'expériences très variées à travers le monde;

- e) personnel au caractère multinational, capable de situer les politiques et les problèmes techniques dans différents contextes socio-économiques;
- f) réseau mondial de représentations sur le terrain, auquel s'ajoutent des liens étroits et directs de communication et d'échange avec les gouvernements des Etats Membres;
- g) vaste réseau de contacts et de liens coopératifs avec d'autres organisations et institutions gouvernementales et non gouvernementales, de statut mondial, régional ou national, de caractère scientifique et technique ou spécialisées dans le développement.

**Principes directeurs**

4. La planification générale, la programmation détaillée et la mise en oeuvre effective des activités de l'Organisation suivront les instructions des organes directeurs, compte tenu des principes ci-après:

- a) les priorités relatives et les nouvelles orientations techniques esquissées dans le présent Plan à moyen terme seront affinées, compte tenu des avantages comparatifs de l'Organisation vis-à-vis d'autres organisations internationales ainsi que des limites des moyens internes de la FAO, tout en veillant à assurer le meilleur rapport coût/efficacité dans chaque domaine. En même temps, il faudra répondre aux besoins urgents des Etats Membres, et spécialement des pays en développement; pour cela, le Secrétariat devra tirer pleinement parti de la marge de flexibilité - limitée - dont il jouit;
- b) un équilibre judicieux devra être maintenu entre les trois grandes fonctions de la FAO - avis en matière de politiques, centre mondial d'information, coopération technique - ainsi que ses rôles auxiliaires - support à la normalisation et codification internationales, conscience internationale et veille mondiale. De même, il faudra opérer un dosage équilibré entre les différents moyens d'action disponibles à la fois dans le Programme ordinaire et le Programme de terrain afin d'imprimer pleine cohérence aux interventions de la FAO aux divers niveaux;
- c) la capacité d'analyse et de synthèse inhérente au Programme ordinaire devra être soigneusement entretenue et développée; elle restera à la base des opérations de coopération technique menées sur le terrain. En particulier, il faudra veiller à renforcer la capacité de type multidisciplinaire de l'Organisation en mobilisant toute la gamme d'expertises techniques qu'elle possède, afin qu'elle puisse faire face aux exigences du développement, dont le caractère multidimensionnel ne cesse de s'affirmer. Ce dosage équilibré des initiatives du Programme ordinaire et du Programme de terrain permettra d'améliorer encore l'utilité et l'efficacité de la FAO; en

particulier, il est essentiel qu'elle continue à faire entendre sa voix avec autorité au-dessus du brouhaha des analyses, évaluations et avis discordants sur maintes questions concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts;

- d) l'effet catalyseur et l'impact des interventions de la FAO devront être maximisés, surtout dans le domaine de la coopération technique, afin d'optimiser l'utilisation de ces ressources limitées et d'assurer une pleine complémentarité d'action avec les diverses parties concernées;
- e) dans tous les domaines de la compétence de la FAO, on s'attachera tout particulièrement: i) à la promotion des investissements, pour laquelle l'Organisation possède une capacité universellement reconnue, à la fois au niveau de l'investissement et à celui du pré-investissement, ainsi que des liens étroits de coopération avec les organismes internationaux de financement et ii) à la promotion de la coopération entre les pays, tant au sein des organes régionaux traditionnels que par le truchement de nouveaux mécanismes tels que les réseaux de coopération technique; enfin
- f) il importe de veiller à ce que l'action de la FAO continue à être partie intégrante des efforts de collaboration des Etats Membres concernés ainsi que des autres organisations et institutions internationales intéressées. L'accent devra être mis sur des approches par programme aussi bien au sein de l'Organisation qu'avec les autres partenaires. Des relations étroites seront maintenues avec les autres institutions des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions multilatérales et bilatérales; la coopération avec certaines ONG - soigneusement sélectionnées - sera renforcée.

#### Contenu de l'action

5. Les priorités au titre des programmes ont été présentées en détail dans les chapitres précédents, dans le contexte des problèmes à affronter et des objectifs spécifiques visés. Le contenu de l'action de la FAO est récapitulé ci-après.

6. La plupart des activités de l'Organisation se rattachent au concept général de sécurité alimentaire mondiale, c'est-à-dire adéquation et stabilité des approvisionnements et accès aux denrées alimentaires. Ces aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire constituent le fil directeur des activités techniques de l'Organisation; c'est la sécurité alimentaire qu'elle défend dans son rôle de conscience internationale qu'elle doit exercer énergiquement à travers tous ses programmes ainsi qu'à des occasions spécifiques telles que la prochaine Conférence internationale sur la nutrition. Les problèmes de sécurité alimentaire ne sont pas confinés aux limites étroites des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts mais se rattachent à des questions multisectorielles telles que la lutte contre la pauvreté, le développement rural équilibré, la protection de l'environnement et le développement durable ainsi qu'aux politiques macro-économiques.

7. Comme l'essentiel de l'action liée au développement se situe au niveau national, et que c'est à ce niveau que doit se faire l'intégration interdisciplinaire et intersectorielle des politiques et des initiatives, les activités de la FAO continueront, lorsqu'il y a lieu, à être ciblées sur le renforcement des capacités nationales de développement autodépendant. Les principaux moyens d'action à cet effet seront la poursuite du renforcement institutionnel et le transfert de technologies appropriées à tous les niveaux. Ce processus ira de pair avec un effort vigoureux de promotion de la coopération entre pays sous toutes ses formes et d'investissements visant à obtenir un effet multiplicateur sur le développement.

8. Au cours des exercices futurs, d'importantes priorités intersectorielles devront exercer leur influence sur les activités de l'Organisation dans les grands secteurs, à savoir:

- a) environnement et développement durable, plus particulièrement i) évaluation et surveillance, d'une façon de plus en plus intégrée, de l'état de l'environnement et les ressources naturelles; ii) assistance à l'élaboration des politiques et à la planification, dans la perspective du développement agricole et rural durable; iii) conservation et utilisation de la diversité biologique; iv) utilisation efficace et sans danger des facteurs de production alimentaire et agricole et v) solution des problèmes spécifiques des zones défavorisées sur le plan des ressources naturelles;
- b) avis en matière de politique et renforcement de la base d'information. En ce qui concerne les avis en matière de politique, l'effort portera surtout sur les points suivants: i) appui à l'ajustement sectoriel et structurel, et notamment renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres institutions; ii) stratégies et politiques de sécurité alimentaire, y compris les aspects nutritionnels et iii) politiques et planification dans le domaine des produits de base et du commerce, spécialement en collaboration avec le GATT. La masse d'informations nécessaires pour ce travail, comme pour d'autres, sera rendue plus accessible notamment grâce à l'achèvement de la mise en place du Centre mondial d'information agricole;
- c) rôle des femmes dans le développement, y compris exécution complète du Plan d'action de la FAO pour l'intégration des femmes dans le développement;
- d) développement des ressources humaines, en s'efforçant en particulier d'améliorer les compétences, les connaissances et les motivations des habitants des zones agricoles et rurales et de faciliter leur participation plus complète au processus de développement;
- e) coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD) grâce au rôle de catalyseur que la FAO joue dans la promotion d'une coopération autodépendante et efficace ;

- f) en ce qui concerne ces actions intersectorielles prioritaires, on s'efforcera d'assurer une intégration équilibrée des activités du Programme ordinaire et de celles du Programme de terrain.

□ **Renforcement des capacités de la FAO**

9. Une gamme d'importants aspects des activités de la FAO ont été traités dans les sections précédentes du Plan. Un certain nombre de problèmes et d'options ont été mis en lumière qui appellent une action résolue des organes directeurs et du Secrétariat. Pour préserver et renforcer la capacité technique de la FAO et son efficacité opérationnelle d'ensemble dans le contexte mondial, il faudra s'attacher tout particulièrement aux aspects ci-après:

- a) décentralisation plus poussée au travers des représentations dans les pays. Les bureaux de la FAO auront besoin d'une capacité technique accrue pour les avis en matière de politique, la programmation et l'élaboration des projets, et devront pouvoir assurer le soutien administratif et financier des opérations de terrain, le tout dans un cadre intégré de fonctionnement des bureaux de la FAO au niveau des pays, des régions et du Siège;
- b) maintien de la pluralité des sources de financement des activités d'assistance technique et de soutien des investissements menées par l'Organisation. Le PCT devrait rester l'instrument opérationnel d'action rapide du Programme ordinaire, parallèlement à l'assistance financée par le PNUD et les fonds fiduciaires, sans préjudice du niveau qui lui sera assigné par les organes directeurs;
- c) gestion des programmes de terrain. La mise en oeuvre de nouveaux arrangements par le PNUD, qui visent à favoriser l'exécution nationale par les pays, aura des effets profonds sur la structure et le contenu des opérations de terrain de la FAO et pourrait entraîner des ajustements importants dans l'organisation interne relative aux opérations de terrain à la FAO. De même, on continuera à renforcer la programmation, l'élaboration des projets et leur examen préalable ainsi que le suivi et l'évaluation, en même temps qu'on améliorera les systèmes informatiques de gestion pour le Programme de terrain;
- d) consolidation et expansion de l'utilisation des techniques modernes de traitement des données et de télécommunications. On s'efforcera d'adopter un dosage judicieux des diverses technologies ainsi que des solutions intégrées pour le développement des bases de données à l'échelle de l'Organisation, pour les systèmes informatiques de gestion, la bureautique, et les infrastructures de télécommunications, tant pour l'ensemble des bureaux de la FAO elle-même que dans le cadre des liaisons avec d'autres organisations et institutions;

- e) rationalisation et simplification des procédures administratives et opérationnelles, y compris, dans les cas appropriés, délégation accrue de pouvoirs pour améliorer l'efficacité d'ensemble de la FAO;
- f) recrutement et maintien d'un cadre de personnel qualifié et motivé; pour cela, il faudra que les conditions de service du personnel du cadre organique redeviennent compétitives et que des mesures soient prises de façon continue pour la formation du personnel et le développement des carrières.

## B. LA QUESTION DES RESSOURCES

10. La Résolution 10/89 inclue la requête que le plan à moyen terme contienne si possible des indications provisoires des besoins en ressources financières par programme. Au cours des dernières sessions des Comités techniques du Conseil, en particulier au Comité de l'agriculture, la question des ressources a été évoquée au cours des débats consacrés au document sur les perspectives à moyen terme soumis à chacun de ces organes pour leurs domaines de compétences respectifs. On a souligné que les grandes orientations et les priorités pour les divers programmes devaient reposer sur une base de ressources assurée si le Plan à moyen terme doit déboucher sur une action effective.

11. De fait, les paramètres financiers du premier exercice couvert par le Plan à moyen terme, ainsi que les variations au titre du contenu du programme et des ressources correspondantes, sont déjà indiqués dans le projet de Programme de travail et budget pour 1992-93 dans la mesure où ils seront approuvés par la vingt-sixième session de la Conférence de la FAO. Les propositions pour 1992-93 ne comportent aucune croissance réelle. Cela limite sévèrement la marge de manoeuvre pour définir le cours futur des activités de la FAO dans le moyen terme.

12. Dans ces conditions, le Directeur général se propose d'aborder la question des ressources dans le contexte du présent Plan à moyen terme en toute franchise et sans euphémismes. Il est pleinement conscient des vues et des positions de principe que les gouvernements ont exprimées, individuellement ou en groupe, soit au sujet de la question générale du budget soit des domaines auxquels ils attachent une importance particulière. Il sait bien aussi que les procédures budgétaires nationales ne permettent pas aux gouvernements de s'engager pour une période de six ans à accepter un niveau défini de contributions ordinaires au budget de la FAO. Même si cette contrainte n'existait pas, compte tenu des tentatives antérieures de projection des ressources qui ont été faites à la FAO et ailleurs, il est convaincu que tout exercice comportant des projections ou des scénarios complexes, qui seraient nécessairement hypothétiques, pour ne pas dire abstraits, n'aideraient nullement les organes directeurs à atteindre un consensus et constitueraient plutôt une entrave. L'expérience douloureuse des difficultés persistantes de trésorerie qui a caractérisé les dernières années, et dont malheureusement la fin ne semble pas encore en vue, n'incite pas à se poser en prophète, bien au contraire. Pour revenir six ans en arrière, si la Conférence avait demandé, à sa vingt-troisième session, en novembre 1985, à être saisie d'un plan à moyen terme contenant des indications détaillées de coût pour la période 1986-91 sur tout l'éventail des activités de la FAO, ces estimations seraient devenues pratiquement caduques dès la première année d'exécution du Plan, à cause de la crise financière.

13. La conclusion inéluctable est qu'en raison des impondérables auxquels ne sauraient échapper les activités d'une organisation internationale pendant une période de six ans, toutes projections chiffrées des activités proposées n'ont de sens ni de valeur pratique que dans le contexte du Programme de travail et budget biennal. Les grandes options stratégiques, comme la plupart de celles qui sont proposées dans le présent document, si elles sont approuvées, entraînent des interactions complexes et des retombées diffuses, qui ne sauraient faire l'objet de prédictions complètes. Il n'est donc pas possible d'établir des "devis" ni de chiffrer les coûts de ces options ou grandes orientations politiques pour chaque exercice couvert par le Plan; toutefois, il est concevable de formuler des estimations provisoires des coûts supplémentaires dans le cas d'actions bien définies.

14. Les organes directeurs de la FAO ont à maintes reprises mis en garde contre l'attitude trop optimiste qui consiste à compter sur les ressources extrabudgétaires pour combler les trous du budget ordinaire. Il est impossible de concevoir que des activités permanentes telles que le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) ou le Centre mondial d'information agricole soient à la merci des fluctuations des financements extrabudgétaires. Comme il est abondamment clair à la lecture du présent document, une partie considérable du budget ordinaire sert à financer des activités permanentes et essentielles, qui sont incompressibles. Même la partie des ressources dont l'affectation n'est pas liée à de telles activités doivent être utilisées pour répondre à de nouvelles priorités et aux demandes d'aide des Etats Membres. Par définition, seules les activités que justifient les besoins exprimés ou ressentis par les Etats Membres sont inscrites dans le Programme de travail biennal. En raison des sollicitations que reçoit la FAO, les organes consultatifs et directeurs tendent à mettre l'accent sur les domaines dans lesquels ils attendent de l'Organisation qu'elle fasse davantage plutôt qu'à indiquer ceux où des compressions seraient possibles.

15. Le Directeur général n'en est pas moins incliné à penser qu'il serait utile de donner à la Conférence une idée générale des incidences financières du Plan jusqu'en 1997 et des transferts de ressources qu'il implique, mais seulement au niveau "macro". Les paramètres financiers du premier exercice figurent déjà dans le Programme de travail et budget de 1992-93; pour les deux exercices ultérieurs, toute indication des variations des ressources globales ne peut qu'être hypothétique.

16. Le résultat positif de l'Examen de la FAO, qui a réaffirmé les grands rôles de l'Organisation, est une nouvelle marque de confiance dans la contribution qu'apporte la FAO à la coopération internationale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Le Directeur général estime que la politique de croissance zéro soutenue par certains gouvernements à l'égard des organisations du système des Nations Unies, politique qui n'a jamais été acceptée par la Conférence, ne saurait être l'être indéfiniment. La FAO, pour sa part, n'a vu pratiquement aucune augmentation de son budget approuvé depuis plusieurs exercices et n'en verra aucune en 1992-93, si le Programme de travail et budget proposé est approuvé par la Conférence. Les programmes approuvés antérieurement ont été gravement amputés à cause des mesures d'économie forcée rendues nécessaires par les problèmes de trésorerie, de sorte que le niveau du Programme de la FAO s'est progressivement érodé pendant les trois derniers exercices.

17. L'Organisation a besoin d'un niveau de ressources assuré, si modeste que soit la croissance de ces ressources, afin de pouvoir faire face aux tâches multidisciplinaires des années 90, en particulier pour relever les défis du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. En toute conscience, le Directeur général ne peut envisager que le niveau des ressources de la FAO reste stagnant en valeur réelle. Afin de suggérer un taux possible de croissance réelle, il faut se fonder d'une part sur les "demandes" adressées à la FAO, et d'autre part sur sa capacité d'y répondre dans des conditions d'efficacité raisonnables. Il serait vain de proposer un taux de croissance élevé sur la base de la demande toujours vigoureuse de services de la FAO sans tenir compte de la capacité du Secrétariat de se développer et de s'ajuster à ces demandes.

18. On peut envisager comme hypothèse de travail un taux de croissance de 5 pour cent. Ce chiffre n'implique nullement qu'une croissance réelle de cette ampleur est escomptée au cours des deux exercices en question ou qu'il conduise à un engagement quelconque de la Conférence à cet égard.

19. Dans cette hypothèse, le budget ordinaire de la FAO pourrait évoluer comme suit:

(Millions de dollars E.-U)\*

	Base 1990-91	Budget proposé 1992-93	Hypothèse 1994-95	Hypothèse 1996-97
CHAPITRE 1: POLITIQUE ET DIRECTION GENERALES	42,1	41,8	41,5	41,5
CHAPITRE 2: PROGRAMMES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES				
Grand Programme 2.1, Agriculture	212,6	211,6	220,0	229,0
Grand Programme 2.2, Pêches	36,4	36,1	40,5	45,0
Grand Programme 2.3, Forêts	25,3	25,4	30,6	36,1
CHAPITRE 3: PROGRAMMES DE SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT	86,5	88,7	92,0	95,0
CHAPITRE 4: PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE	67,8	71,8	76,8	82,0
CHAPITRE 5: SERVICES DE SOUTIEN	79,7	77,3	78,0	80,0
CHAPITRE 6: CHARGES COMMUNES	17,8	15,6	17,0	18,0
CHAPITRE 7: IMPREVUS	0,6	0,6	0,8	1,5
TOTAL	568,8	568,8	597,2	627,0

\* Au taux de change de 1 dollar E.-U. = 1 335 liras, et aux prix de 1990-91.

20. Ces chiffres indiquent que la reprise de la croissance permettrait:
- a) de poursuivre la décentralisation entreprise à la fin des années 70 au moyen du réseau de bureaux dans les pays et d'assurer l'efficacité technique, administrative et logistique complète de ces derniers;
  - b) de donner suite à la Résolution 9/89 de la Conférence qui demande un accroissement du PCT et de la part du budget total qui lui est allouée;
  - c) de développer ultérieurement les activités techniques et économiques de la FAO en privilégiant les secteurs des pêches et des forêts, dans la limite de la capacité d'absorption des départements concernés; cela permettrait en même temps de faire face à l'accroissement probable du travail de soutien technique des activités de terrain, y compris la programmation en amont;
  - d) de maintenir un contrôle rigoureux des coûts, tout en fournissant des services adéquats à des programmes en expansion et en assurant les activités d'entretien essentielles; mais même l'hypothèse optimiste qu'il sera possible de maintenir sans augmentation ou même de réduire les dépenses du Chapitre 1 risque d'être irréaliste si, par exemple, l'accession de nouveaux membres accroît le coût des services linguistiques;
  - e) de corriger, ne serait-ce que partiellement, l'anomalie que constituent des crédits pour imprévus qui n'ont pas changé depuis 1980-81.

21. Le Directeur général se rend compte que cette hypothèse de croissance, si théorique qu'elle soit, risque d'entraîner des discussions prolongées et à son avis superflues, aux dépens des débats de fonds. Il est donc indiqué ci-après comment pourraient évoluer les crédits des mêmes chapitres en pourcentage du budget total, si la croissance est nulle ou négligeable au cours des exercices ultérieurs.

(Pourcentage total du budget)\*

	Base 1990-91	Budget proposé 1992-93	Hypothèse 1994-95	Hypothèse 1996-97
CHAPITRE 1: POLITIQUE ET DIRECTION GENERALES	7,4	7,3	7,2	7,2
CHAPITRE 2: PROGRAMMES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES				
Grand programme 2.1, Agriculture	37,4	37,2	37,0	36,6
Grand programme 2.2, Pêches	6,4	6,4	6,5	6,5
Grand programme 2.3, Forêts	4,4	4,5	4,6	4,7
CHAPITRE 3: PROGRAMMES DE SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT	15,3	15,6	15,7	15,8
CHAPITRE 4: PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE	11,9	12,6	12,7	12,8
CHAPITRE 5: SERVICES DE SOUTIEN	14,0	13,6	13,5	13,5
CHAPITRE 6: CHARGES COMMUNES	3,1	2,7	2,7	2,8
CHAPITRE 7: IMPREVUS	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Non compris les augmentations de coûts

22. Ces chiffres - il n'y a pas lieu de s'en étonner - montrent de façon frappante l'étroite marge de manoeuvre dont on dispose pour répondre aux demandes croissantes et souvent incompatibles entre elles des Etats Membres.

23. Le voeu le plus ardent du Directeur général est que la Conférence soit unie sur le fond, c'est-à-dire sur les grandes orientations esquissées dans le Plan, sans s'engager dans des discussions prolongées et stériles sur les ressources alors que rares sont les gouvernements, à supposer qu'il y en ait, qui sont en mesure de s'engager sur le niveau des budgets futurs. La formulation des budgets biennaux successifs devra nécessairement être basée sur le contexte financier immédiat, sur une définition plus fine des priorités et sur des prévisions à jour des facteurs externes.

## C. VERSIONS FUTURES DU PLAN

24. Le Directeur général ne souhaite pas préjuger des réactions de la Conférence sur le contenu du présent document, ni de la mesure dans laquelle les Etats Membres estiment qu'il facilite la compréhension des orientations futures possibles de la FAO ainsi que les réflexions et décisions des organes directeurs sur les politiques de l'Organisation. Bien que la méthode la plus économique ait été adoptée pour la préparation de ce document en se basant uniquement sur des ressources internes de l'Organisation, ce travail n'est pas sans entraîner certains coûts.

25. Le Directeur général réaffirme son espoir que le présent document sera une base utile pour des débats francs et constructifs. Dans l'hypothèse où les Etats Membres voudront maintenir la pratique d'un plan à moyen terme, on peut interpréter de deux façons le concept de "plan glissant"; d'où deux options possibles. Ces options doivent être examinées compte tenu du fait que cette première version du Plan à moyen terme s'est accompagnée d'une révision du document relatif au Programme de travail et budget, qui a été raccourci.

### Option 1

26. Il serait possible de présenter à la Conférence des brefs suppléments au Plan, en novembre 1993 et novembre 1995. Ces suppléments décriraient de façon abrégée les principales modifications aux hypothèses retenues dans le Plan, y compris, si la Conférence le juge utile, des projections révisées des ressources. Une version entièrement nouvelle du Plan à moyen terme, portant sur la période 1998-2003, serait alors présentée aux organes directeurs en 1997.

27. L'avantage le plus évident de cette option est, bien sûr, les économies en ce qui concerne la préparation et la production du document et peut-être aussi en ce qui concerne les débats au cours des sessions successives des organes directeurs. Il est utile de rappeler à cet égard que les perspectives à long terme ne changent pas beaucoup en l'espace de deux ans. L'inconvénient de cette approche est que pour deux exercices sur trois, les gouvernements ne disposeraient pas immédiatement du cadre complet des facteurs et perspectives à moyen terme qui pourraient affecter le travail de la FAO pendant les six années suivantes et qu'il serait utile d'examiner en même temps que les propositions relatives au Programme de travail et budget.

□ Option 2

28. Une version révisée du Plan à moyen terme pourrait être présentée à la Conférence tous les deux ans, couvrant les six années suivantes.

29. Les avantages et les inconvénients de cette deuxième option sont précisément l'inverse de ceux de la première. Les délégations disposeraient d'un tableau complet des propositions à court terme et des perspectives à long terme dans deux documents complémentaires. Mais cela accroîtrait les coûts de la préparation et de la production de la documentation, dont le volume pourrait en outre entraîner des difficultés entamées pour les délégations.

30. Bien qu'il soit probablement possible d'envisager d'autres options plus complexes, le Directeur général soumet les options ci-dessus en toute objectivité, car elles semblent représenter deux lignes d'action claires et bien définies.

## SIGLES

ADRD	-	Agriculture et développement rural durables
AF	-	Département de l'administration et des finances (FAO)
AFC	-	Centre des services d'informatique (FAO)
AFMA	-	Association des instituts de commercialisation des produits alimentaires de l'Asie et du Pacifique
AFMANENA	-	Association des instituts de commercialisation des produits agricoles et alimentaires du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord
AFME	-	Agence française pour la maîtrise de l'énergie (France)
AFMESA	-	Association des instituts de commercialisation des produits alimentaires de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
AGL	-	Division de la mise en valeur des terres et des eaux (FAO)
AGNU	-	Assemblée générale des Nations Unies
AGP	-	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGR	-	Division du développement de la recherche et de la technologie
AGRE	-	Centre de coordination des programmes concernant l'environnement et l'énergie (FAO)
AGRIS	-	Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles
AIEA	-	Agence internationale de l'énergie atomique
ALADI	-	Association latino-américaine d'intégration
ANASE	-	Association des nations d'Asie du Sud-Est
AOAD	-	Organisation arabe pour le développement agricole
APHCA	-	Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique
ARTEMIS	-	Observation en temps réel de l'environnement par satellite imageur en Afrique (FAO)
ASDI	-	Agence suédoise d'aide au développement international
ASFIS	-	Système d'information sur les sciences aquatiques et les pêches
ATSAF	-	Conseil de la recherche sur l'agriculture tropicale et subtropicale (Allemagne)
BAIF	-	Bharatiya Agro-Industries Foundation (Inde)
BA5D	-	Banque asiatique de développement
CAC/SCN	-	Sous-Comité de la nutrition du CAC
CAC	-	Comité administratif de coordination
CAPPA	-	Système micro-informatique pour la formation et l'aide à la planification agricole
CARDNE	-	Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient

CARICOM	-	Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
CARIS	-	Système d'information sur les recherches agronomiques en cours
CATIE	-	Centre de recherche et de formation en matière d'agriculture tropicale
CCG	-	Conseil de coopération du Golfe
CCI	-	Centre du commerce international CNUCED/GATT
CCIE	-	Comité consultatif d'experts FAO/industries des engrais
CEA	-	Commission économique pour l'Afrique
CECPI	-	Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures
CEDEAO	-	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	-	Commission économique pour l'Europe (NU)
CEE	-	Communauté économique européenne
CEPALC	-	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPCL	-	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CESAP	-	Comité social pour l'Asie et le Pacifique (NU)
CFPI	-	Commission de la fonction publique internationale
CGPM	-	Conseil général des pêches pour la Méditerranée
CIAT	-	Centre international d'agriculture tropicale
CIDIE	-	Comité des institutions de développement international pour l'environnement
CIEH	-	Comité interafricain d'études hydrauliques
CIHEAM	-	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CIID	-	Commission internationale des irrigations et du drainage
CILSS	-	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIMMYT	-	Centre international d'amélioration du maïs et du blé
CIP	-	Centre international de la pomme de terre
CIPAV	-	Convenio Institucional para la Producción Agropecuaria en el Valle del Cauca (Colombie)
CIPP	-	Commission indo-pacifique des pêches
CIRA	-	Centres internationaux de recherche agronomique
CIRAD	-	Centre de coopération internationale en matière de recherche agronomique pour le développement
CIRAF	-	Conseil international de recherches agroforestières
CIRDAFRICA	-	Centre de développement rural intégré pour l'Afrique
CIRDAP	-	Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique
CIRP	-	Conseil international des ressources phytogénétiques
CMCFA/AD	-	Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement (FAO)
CMIA	-	Centre mondial d'information agricole (FAO)
CMRADR	-	Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

CNUCED	- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COAG	- Comité de l'agriculture (FAO)
COFO	- Comité des forêts (FAO)
COI	- Commission océanographique intergouvernementale
COPESCAL	- Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine
CP	- Comité des produits (FAO)
CPCA	- Comité des pêches continentales pour l'Afrique
CPOI	- Commission des pêches pour l'océan Indien
CRDI	- Centre de recherche pour le développement international
CSA	- Comité de la sécurité alimentaire mondiale (FAO)
CSTR	- Commission scientifique, technique et de la recherche (OUA)
CTA	- Centre technique de coopération agricole et rurale
CUEA	- Conseil de l'Unité économique arabe
DANIDA	- Agence danoise de développement international
DAW	- Division de la promotion de la femme (NU)
DIEC	- Bureau du Directeur général chargé du développement et de la coopération économique internationale (NU)
DIESA	- Département des affaires économiques et sociales internationales (NU)
DOEM	- Fonctionnaires désignés pour les questions d'environnement
DSA	- Développement des systèmes agricoles
DSC	- Communication au service du développement
DTCD	- Département de la coopération technique pour le développement (NU)
ENEA	- Ente Nazionale Energia Atomica (Italie)
ENUS	- Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
ES	- Département des politiques économiques et sociales (FAO)
ESC	- Division des produits et du commerce international
SCORENA	- Système européen de réseaux coopératifs de recherche en agriculture
ESH	- Division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire (FAO)
ESHE	- Service de l'éducation et la vulgarisation agricoles (FAO)
ESHW	- Service de la promotion des femmes dans la production agricole et le développement rural (FAO)
ESMAP	- Programme d'assistance pour la gestion du secteur énergétique (Banque mondiale)
ESN	- Division des politiques alimentaires et de la nutrition (FAO)
ESNA	- European Society for Nuclear Applications in Agriculture
ESP	- Division de l'analyse des politiques (FAO)
ESS	- Division de la statistique (FAO)
EUCARPIA	- Association européenne de recherche sur la sélection végétale

FBA	-	Fixation biologique de l'azote
FFA	-	Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud
FI	-	Département des pêches (FAO)
FIDA	-	Fonds international de développement agricole
FIL	-	Fédération internationale de laiterie
FIPIS	-	Système d'information sur les projets d'investissement dans le secteur des pêches (FAO)
FISE	-	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	-	Fonds monétaire international
FNUAP	-	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FO	-	Département des forêts (FAO)
FOR	-	Division des ressources forestières (FAO)
GATT	-	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCE	-	Groupe de la conservation des écosystèmes
GCRAI	-	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (FAO)
GESAMP	-	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIC	-	Gestion intégrée des cultures
GLOBEFISH	-	Système informatisé de données sur la commercialisation du poisson (FAO)
GTZ	-	Office allemand de la coopération technique
HABITAT	-	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
IBSRAM	-	Office international de recherche et d'aménagement des sols
ICARDA	-	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
ICGFI	-	Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments
ICIMOD	-	Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes
ICLARM	-	Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques
ICRISAT	-	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
IDWGT	-	Groupe de travail interdépartemental sur la formation (FAO)
IFARD	-	Fédération internationale des systèmes de recherche agricole aux fins de développement
IFPRI	-	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IFS	-	Programme international d'approvisionnement en engrais (FAO)
IGADD	-	Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement
IICA	-	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IIMI	-	Institut international d'irrigation
IITA	-	Institut international d'agriculture tropicale
ILRI	-	Institute of Land Reclamation and Improvement
ILTAB	-	International Laboratory for Tropical Agriculture Biotechnology
INACG	-	Groupe consultatif international sur l'anémie d'origine nutritionnelle

- INFOFISH - Organisation intergouvernementale de renseignement et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique
- INFOPECHE - Service d'information et de coopération sur la commercialisation des produits de la pêche dans la région Afrique
- INFOSAMAK - Services d'information, de promotion et de conseils techniques sur le marché du poisson pour les pays arabes
- INIBAP - Réseau international pour l'amélioration des bananes et des plantains
- INRA - Institut national de la recherche agronomique (France)
- INSTRAW - Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- IPCC - Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique
- IPNS - Systèmes intégrés de nutrition des plantes
- IRAZ - Institut de recherche agronomique et zootechnique
- IRRI - Institut international de recherche sur le riz
- ISPRS - Société internationale de photogrammétrie et de télédétection
- ISRIC - Centre international de référence et d'information pédologique
- ISTI - Institut international de science et de technologie
- ISWG - Groupe de travail intersecrétariats sur l'éducation, les sciences et la formation agricoles
- ITTO - Organisation internationale des bois tropicaux
- IUCN - Alliance mondiale pour la nature
- IUFRO - Union internationale des instituts de recherches forestières
- IVACG - Groupe consultatif international sur la vitamine A
- JEUR - Division mixte CEE/FAO de l'agriculture et du bois
- JNEA - Division mixte ESCWA/FAO de l'agriculture
- JUNAC - Conseil de l'Accord de Carthagène
- LEA - Ligue des Etats arabes
- LPI - Lutte phytosanitaire intégrée
- METEOSAT - Satellite météorologique
- NENARACA - Association régionale de crédit agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord
- NOAA-AVHRR - Radiomètre perfectionné à très haute résolution de l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans (Etats-Unis)
- OAB - Organisation africaine du bois
- OALOS - Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- ODA - Office pour le développement outre-mer (Royaume-Uni)
- OHI - Organisation hydrographique internationale
- OIE - Office international des épizooties
- OIT - Organisation internationale du travail

OMM	- Organisation météorologique mondiale
OMS	- Organisation mondiale de la santé
OMVG	- Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	- Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	- Organisation non gouvernementale
ONU DI	- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSAD	- Division des affaires de l'espace (NU)
OUA	- Organisation de l'unité africaine
PAFT	- Programme d'action forestier tropical
PAHO	- Organisation panaméricaine pour la santé
PAM	- Programme alimentaire mondial
PASA	- Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (FAO)
PCT	- Programme de coopération technique (FAO)
PDAS	- Programme de développement et d'amélioration des semences (FAO)
PE	- Programme engrais (FAO)
PMA	- Pays les moins avancés
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	- Programme des Nations Unies pour l'environnement
RACA	- Associations régionales de crédit agricole
RAPA	- Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (FAO)
REUR	- Bureau régional pour l'Europe (FAO)
RMA	- Recensement mondial de l'agriculture
RNEA	- Bureau régional pour le Proche-Orient (FAO)
SAARC	- Association sud-asiatique de coopération régionale
SABRAO	- Society for the Advancement of Breeding Research in Asia and Oceania
SACRED	- Programme de développement du crédit agricole
SADCC	- Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe
SAFGRAD	- Comité consultatif de recherche et de développement des céréales vivrières en zones semi-arides
SEAFDEC	- Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est
SEAMEO	- Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est
SEARCA	- Centre régional pour les hautes études et la recherche en agriculture de la SEAMEO
SELA	- Système économique d'Amérique latine
SID	- Stratégie internationale de développement
SIG	- Système d'information géographique
SIRAN	- Service international de la recherche agronomique nationale
SMIAR	- Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (FAO)
UDEAC	- Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UGI	- Union géographique internationale

UNDRO	- Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
Unesco-MAB	- Programme sur l'homme et la biosphère
Unesco	- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFEM	- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNITAR	- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRISD	- Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNU	- Université des Nations Unies
USAID	- Agence des Etats-Unis pour le développement international
WID	- Participation des femmes au développement
WRI	- Institut mondial pour les ressources
WWF	- Fonds mondial pour la nature
ZAE	- Zone agro-écologique
ZEE	- Zone économique exclusive
ZEP	- Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

